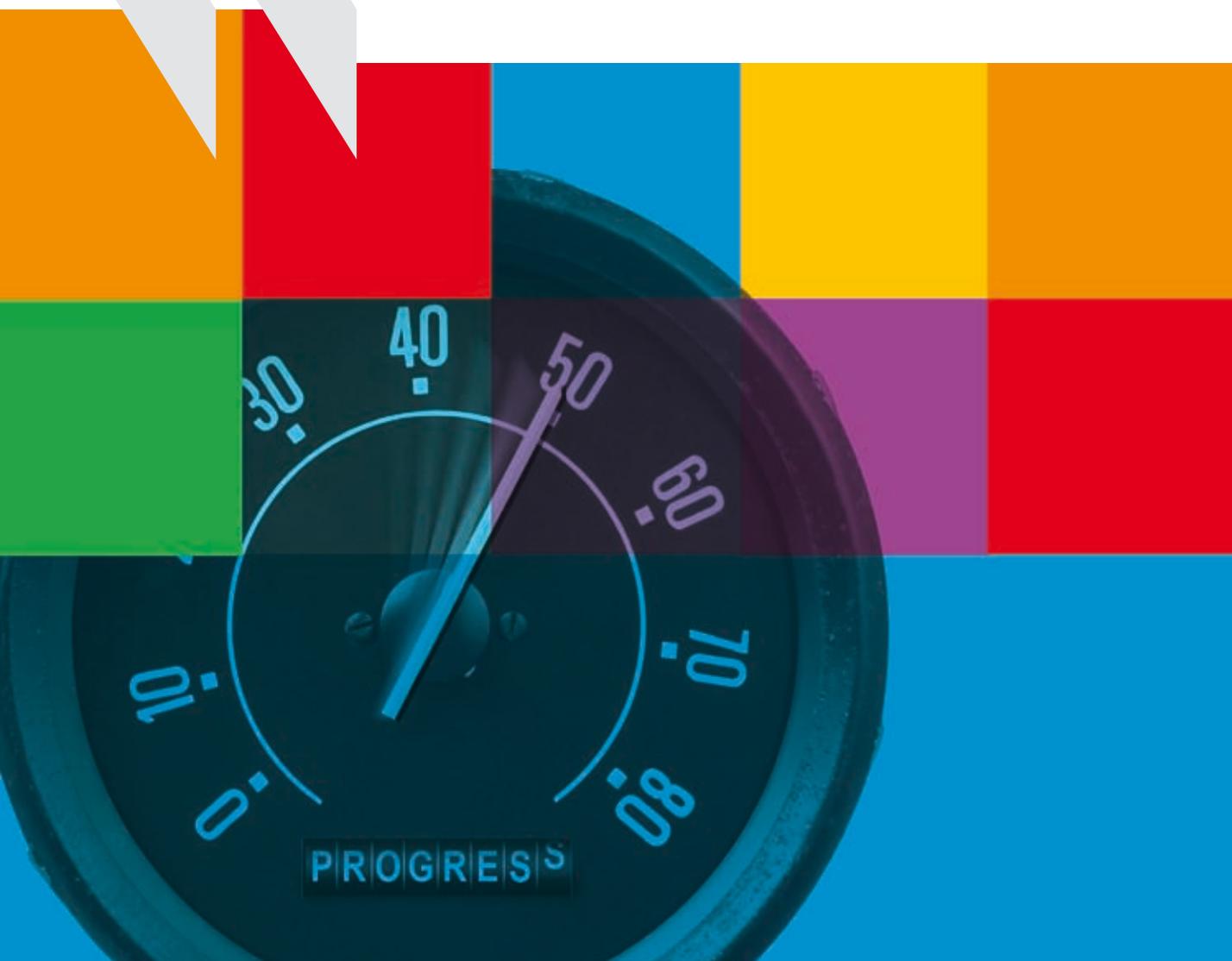


Pour une meilleure aide au développement

Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

RENDRE L'AIDE PLUS EFFICACE D'ICI 2010



Pour une meilleure aide au développement

Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

RENDRE L'AIDE PLUS EFFICACE D'ICI 2010



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements de 30 démocraties œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Publié en anglais sous le titre :
Better Aid

2008 Survey on Monitoring the Paris Declaration
MAKING AID MORE EFFECTIVE BY 2010

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/editions/corrigenda.

© OCDE 2009

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

AVANT-PROPOS

LORSQUE LES MINISTRES DE PAYS DU MONDE ENTIER se sont réunis à Accra (Ghana) à l'occasion du troisième Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide (2-4 septembre 2008), une seule et même question était au centre de leurs préoccupations : trois ans après son adoption, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide tient-elle ses promesses ?

La réponse contenue dans le présent rapport ne les a guère incités à l'optimisme : des progrès ont été accomplis, mais ils sont insuffisants. Ainsi, si de nouvelles réformes ne sont pas mises en œuvre, et si le rythme des actions ne s'accélère pas, les objectifs d'amélioration de la qualité de l'aide fixés pour 2010 ne seront pas atteints. Les conclusions exposées dans le présent rapport ont été établies sur la base d'un ensemble de données diversifiées et représentatives, recueillies lors des deux enquêtes de suivi entreprises en 2006 et 2008. Les conclusions de la deuxième enquête reposent sur des informations fournies par 55 pays en développement et prennent en compte plus de la moitié de l'aide acheminée en 2007, soit près de 45 milliards USD.

Pour sa part, l'enquête de suivi de 2008 n'a pas uniquement valeur de mesure quant aux progrès accomplis ; elle s'est également révélée être un puissant vecteur de changement. Moins de deux ans après la première enquête menée en 2006, 20 gouvernements supplémentaires ont accepté de participer à la seconde enquête et de la mettre à profit pour promouvoir l'efficacité de l'aide sur leur territoire national. Les enquêtes contribuent ainsi à mieux faire comprendre la Déclaration de Paris à l'échelon national, à concrétiser ses engagements, à définir un programme de réforme à l'échelle nationale et à renforcer la reddition de comptes.

Le présent rapport joue également un rôle fondamental en ce qu'il permet de mieux appréhender les difficultés auxquelles se heurtent les initiatives prises à l'échelon mondial pour améliorer l'efficacité de l'aide. Il met à profit les résultats des enquêtes pour formuler trois recommandations à haut niveau qui, sans aucun doute, permettront de renforcer l'efficacité de l'aide au regard du développement :

- intensifier systématiquement les efforts déployés pour utiliser et renforcer les systèmes nationaux, en vue de répondre à l'objectif d'amélioration de l'appropriation par les pays ;
- renforcer la reddition de comptes sur les ressources affectées au développement ;
- diminuer les coûts de l'acheminement et de la gestion de l'aide : du côté des donateurs, les activités non coordonnées à l'échelon national sont encore trop nombreuses.

Les conclusions et les recommandations exposées dans le présent rapport ont suscité une grande attention lors du Forum à haut niveau d'Accra. Aux côtés d'autres rapports tout aussi utiles, l'enquête a facilité l'élaboration du Programme d'action d'Accra. Le document final adopté par les ministres et les chefs d'organismes d'aide au développement a pour objectif d'accélérer et d'améliorer la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

Nous sommes convaincus que les informations et l'analyse contenues dans le présent rapport trouveront leur place au sein d'un débat animé sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer l'efficacité de l'aide au regard du développement dans le monde entier.

Eckhard Deutscher
Président de l'OCDE/CAD

Jan Cedergren
Président du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide

REMERCIEMENTS

L'ENQUÊTE 2008 DE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DE LA DÉCLARATION DE PARIS a été élaborée sous l'égide du Groupe de travail du Comité d'aide au développement (CAD) chargé de l'efficacité de l'aide. Elle est fondée sur les travaux de l'activité conjointe sur le suivi de la mise en oeuvre de la Déclaration de Paris, présidée par M. George Carner (États-Unis). Elle a également bénéficié d'importantes contributions de l'activité conjointe sur la gestion des finances publiques (GFP), co-présidée par MM. Anthony Hegarty (Banque mondiale) et Riccardo Maggi (Commission européenne), et de l'activité conjointe sur la passation des marchés, co-présidée par MM. Jocelyn Comtois (Canada), Bernard Becq (Banque mondiale) et Henry Malinga (Afrique du Sud). L'Overseas Development Institute (ODI), institut de recherche indépendant basé au Royaume-Uni, a aidé à la rédaction des rapports. David Booth a participé à l'élaboration du volume 1 (Synthèse des résultats), et l'ODI et ses organisations partenaires DIAL et FRIDE ont contribué à la rédaction du volume 2 (Chapitres par pays), avec le concours de David Booth, Alan Hudson (ODI), Jean-Michel Wachsberger (DIAL), Emmanuelle Lavallée (DIAL), Nils-Sjard Schulz (FRIDE), Linnea Jonsson (ODI), Karina Wong (ODI), Julia Sable (ODI), Tam O'Neil (ODI), Simon Burall (ODI) et Tim Braunholtz (ODI).

Le Groupe de travail tient à remercier tout particulièrement les gouvernements des 55 pays ayant participé à l'enquête, et notamment les coordinateurs nationaux, qui ont géré l'enquête, et les correspondants pour les donateurs, qui ont apporté leur contribution. Nous souhaitons remercier également en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (Daša Šilović, Aidan Cox, Tom Beloe, Julian Chevillard, Gert Danielsen et Artemy Izmetiev), la Banque mondiale (Janet Entwistle, Filippo Cavassini), le Royaume-Uni, la France et la Banque asiatique de développement pour leur soutien organisationnel et financier dans l'organisation de cinq ateliers régionaux de suivi de l'enquête au premier trimestre 2008, qui ont réuni plus de 250 participants venant de 70 pays partenaires.

COORDINATEURS NATIONAUX ET CORRESPONDANTS POUR LES DONNEURS

AFGHANISTAN*

Mustafa Aria
Royaume-Uni et Nations Unies

ALBANIE*

Albana Vokshi
Nezir Haldeda
Banque mondiale

BANGLADESH*

Md. Munirul Haque
AHM Mustain Billah
Nations Unies et Royaume-Uni

BÉNIN*

Rigobert Laourou
Pays-Bas

BOLIVIE*

Roxana Alcoba
Espagne

BURKINA FASO*

Justin Hien
Baly Ouattara
BURUNDI*
Pamphile Muderega
France

CAMBODGE*

Chhieng Yanara
Royaume-Uni
et Nations Unies

CAMEROUN

Roger Mbassa Ndine
Allemagne, France
et Nations Unies

CAP-VERT*

Miryam Vieira
Marco Antonio Ortega Estebanez
Nations Unies

* Pays ayant participé aux enquêtes 2006 et 2008.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE Magloire Dopmas Nations Unies	JORDANIE Zeina Toukan Nations Unies	MAROC Mohamed Kabbaj Nations Unies
TCHAD Ousman Abdoulaye Haggar	KENYA* Jackson Kinyanjui Bernard Masiga Banque mondiale	MOZAMBIQUE* Hanifa Ibrahimou Nations Unies
COLOMBIE Sandra Alzate Nations Unies	PISG KOSOVO Rozeta Hajdari Banque mondiale	NÉPAL Lal Shanker Ghimire Nations Unies et Royaume-Uni
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO* Benjamin Bonge Gibende Belgique	RÉPUBLIQUE KYRGYZ * Sanjar Mukanbetov Ahmatov Sultan Secrétariat pour la coordination des donateurs	NICARAGUA* Valdrack Jaentschke Canada Nations Unies
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE* America Bastidas Banque mondiale	LAO PDR Somchith Inthamith Nations Unies	NIGER* Yakoubou Mahaman Sani Nations Unies
ÉGYPTE* Fayza Aboulnaga Pays-Bas	LIBÉRIA Gama Roberts Nations Unies	NIGERIA Sylvester Monye Nations Unies
ÉTHIOPIE * Hailemichael Kinfu Nations Unies	MADAGASCAR Andry Ralijaona Celine Rabevazaha Allemagne et Nations Unies	PAPOUASIE NOUVELLE GUINÉE Mosilayola Kwayaila Australie et Nations Unies
GABON Martine Mabilia Commission européenne	MALAWI* Naomi Ngwira Nations Unies	PÉROU* Cesar Diaz
GHANA* Nana Juaben-Boaten Siriboe Nations Unies et la Banque mondiale	MALI* Modibo Makalou	PHILIPPINES Rolando G. Tungpalan Banque asiatique de développement
HAÏTI Jean Max Bellerive	MAURITANIE* Mohyedine Ould Sidi-Baba Nations Unies	RWANDA* Christian Shingiro Nations Unies
HONDURAS* Ricardo Arias Brito Canada	MOLDAVIE* Lucretia Ciurea Nations Unies	SÉNÉGAL* Thierno Seydou Niane Amadou Tidiane Dia France et États-Unis
INDONÉSIE Lukita D. Tuwo Canada	MONGOLIE* Dorjkhand Togmid Nations Unies	SIERRA LÉONE Kawusu Kebbay Banque africaine de développement
CÔTE D'IVOIRE Christine Goore Bi Yesooh Nations Unies		

* Pays ayant participé aux enquêtes 2006 et 2008.

SOUDAN

Mohamed Osman Hilali
Moses Mabior Deu
Nations Unies

TANZANIE*

Ngosha Magonya
Nations Unies

TOGO

Djia Kibanda Negbane
Nations Unies

UKRAINE

Trotsky T.V. et Elena Tarasova
Nations Unies

OUGANDA*

L.K. Kiiza
Royaume-Uni

VIETNAM*

Cao Manh Cuong
Australie

YÉMEN*

Nabil A Shaiban
Nations Unies

ZAMBIE*

Wamupu Akapelwa
Allemagne

L'ENQUÊTE A ÉTÉ PRÉPARÉE sous la direction de Simon Mizrahi, analyste politique principal, et sa mise en œuvre assurée par Misaki Watanabe de la Direction de la coopération pour le développement (DCD) de l'OCDE avec le concours de Sara Fyson, Brian Hammond, et Michael Lawrance (indicateur 2b). Mark Baldock a fourni l'analyse statistique. Peggy Ford-Fyffe King a réalisé la mise en page.

* Pays ayant participé aux enquêtes 2006 et 2008.

TABLE DES MATIÈRES

	AVANT-PROPOS	3
	REMERCIEMENTS	5
	RÉSULTATS-CLÉS ET RECOMMANDATIONS	11
Chapter 1	SOMMES-NOUS EN VOIE D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS ?	21
Chapter 2	LES PROCESSUS ET SYSTÈMES NATIONAUX	31
Chapter 3	ALIGNEMENT DE L'AIDE SUR LES SYSTÈMES NATIONAUX	39
Chapter 4	HARMONISATION DE L'AIDE	53
Chapter 5	OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES SUR LES RÉSULTATS OBTENUS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT	59
Chapitre 6	DANS QUELLE MESURE LES SITUATIONS VARIENT-ELLES D'UN PAYS À L'AUTRE ?	73
	ANNEXES STATISTIQUES	79
Annexe A	DONNÉES RELATIVES AUX PAYS (un tableau par indicateur)	83
Annexe B	DONNÉES RELATIVES AUX DONNEURS (un tableau par indicateur)	97
Annexe C	DONNÉES RELATIVES AUX DONNEURS (un tableau par donneur)	107
Annexe D	QUESTIONNAIRES DE L'ENQUÊTE	143
Annexe E	ABRÉVIATIONS ET GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES	147

RÉSULTATS-CLÉS ET RECOMMANDATIONS

Dans quelle mesure l'aide contribue-t-elle efficacement à soutenir les pays dans la réalisation de leurs propres objectifs de développement ? Le présent rapport d'enquête apporte des éléments de réponse à cette question. L'enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris évalue les progrès accomplis dans 55 pays partenaires et nous permet de comprendre en quoi il est difficile d'accroître l'efficacité de l'aide au développement. Les résultats sont clairs : des progrès sont actuellement enregistrés mais leur rythme n'est pas assez soutenu. À moins d'intensifier considérablement leurs efforts, les pays partenaires et leurs partenaires extérieurs ne réussiront pas à tenir les engagements internationaux et objectifs-cibles auxquels ils ont souscrit en vue de rendre l'aide efficace d'ici 2010. Il faut agir maintenant. Ce rapport formule trois recommandations d'action à haut niveau qui contribueront à accélérer le processus et à faire de la relation d'aide un véritable partenariat.

LE SUIVI DE LA DÉCLARATION DE PARIS

Lorsque les donateurs et les pays partenaires ont entériné en 2005 la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, un objectif commun les unissait : renforcer la solidité et l'efficacité des partenariats pour que les pays partenaires puissent atteindre leurs propres objectifs de développement.

Ils ont en outre convenu de se tenir mutuellement responsables des progrès réalisés au regard des engagements et objectifs-cibles adoptés à Paris, en assurant le suivi de leur mise en œuvre. Ce rapport présente les résultats, conclusions et recommandations qui se dégagent des deux enquêtes de suivi conduites en 2006 et en 2008.

Ces résultats se fondent sur un ensemble d'éléments très large et représentatif. Pour cette seconde enquête de suivi, 55 pays partenaires se sont portés volontaires pour organiser l'enquête dans leurs pays respectifs, soit beaucoup plus que lors de l'enquête 2006. Grâce à cette augmentation de la participation, les résultats de l'enquête reposent sur une série de données plus fiables et représentatives : plus de la moitié de l'aide totale consentie aux pays bénéficiaires en 2007 (près de 45 milliards USD) est comptabilisée dans l'enquête 2008.¹

La qualité des données s'est également sensiblement accrue depuis 2005. Les données proviennent principalement des 55 rapports par pays qui évaluent les obstacles et possibilités relatifs à la mise en œuvre nationale de la Déclaration de Paris.

Des pays partenaires et des donateurs ont en outre convenu de se tenir mutuellement responsables des progrès réalisés au regard des engagements et objectifs-cibles adoptés à Paris.

¹ Ce chiffre comprend uniquement l'aide publique au développement apportée directement au niveau national et n'inclut ni les allègements de dette ni l'aide humanitaire.

Ces rapports ont tous été préparés par des responsables gouvernementaux de haut niveau issus des pays en développement, en étroite collaboration avec les bureaux des pays donateurs et avec les principaux acteurs de la société civile. Les résultats par pays sont présentés dans des chapitres séparés, disponibles en ligne à l'adresse suivante : www.oecd.org/dac/effectiveness

En sus des rapports par pays, cette Synthèse des résultats bénéficie d'un nombre croissant d'analyses qualitatives qui n'étaient pas disponibles en 2005. Il s'agit notamment de l'évaluation de la Déclaration de Paris, du rapport de l'OCDE sur l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques (GFP), et du travail minutieux accompli sous l'égide des hauts responsables du budget des pays africains en matière de comptabilisation de l'aide dans le budget. Les résultats provenant de ces études, et d'autres études pertinentes, sont clairement indiqués dans ce rapport.

Que nous révèle l'enquête sur la situation de 2008 ?

DES PROGRÈS SONT ENREGISTRÉS MAIS LEUR RYTHME N'EST PAS ASSEZ SOUTENU

Il apparaît clairement que nous progressons lentement dans la plupart des pays et dans la plupart des domaines couverts par l'enquête (voir chapitre 1).

Le premier résultat très encourageant concerne l'enquête elle-même. L'enquête a permis de faire progresser au niveau national la concrétisation des engagements souscrits dans le cadre de la Déclaration de Paris. Elle a contribué à mobiliser les gouvernements concernés autour des actions nécessaires afin d'améliorer l'efficacité de l'aide avec le temps. Ce faisant, elle a également encouragé le dialogue entre les pays partenaires, la communauté des donateurs et les principaux acteurs de la société civile.

L'enquête s'avère également être un instrument efficace pour renforcer l'obligation générale de rendre des comptes au niveau national, comme l'atteste le fait qu'un plus grand nombre de pays se sont portés volontaires pour participer à l'enquête 2008. En moins de 2 ans, 20 autres pays ont décidé d'assurer le suivi de l'efficacité de leur aide.

Un autre résultat encourageant est que les mesures de l'efficacité de l'aide ont presque toutes progressé, quoique de façon très inégale, depuis 2005. Trois des indicateurs ont enregistré des améliorations notables par rapport aux objectifs 2010

- 36 % des pays partenaires (10 des 28 pays participant aux enquêtes 2006 et 2008) ont vu la qualité de leurs systèmes nationaux de gestion des finances publiques s'améliorer (indicateur 2a). L'objectif-cible 2010 pour cet indicateur (50% de tous les pays doivent avoir amélioré leur score en 2010) est donc tout à fait réalisable.
- L'aide aux pays partenaires est davantage non liée (indicateur 8). La proportion de l'aide non liée est passée de 75 % en 2005 à 88 % en 2006.
- La coopération technique des donateurs est en outre mieux coordonnée et alignée sur les programmes de renforcement des capacités des pays en développement (indicateur 4). Passant de 48 % en 2005 à 60 % en 2007, elle dépasse l'objectif-cible de 50 % pour 2010.

Cependant, l'enquête fait aussi apparaître clairement que le rythme des progrès n'est pas assez soutenu. En l'absence de nouvelles réformes et d'actions plus rapides, nous n'atteindrons pas les objectifs-cibles 2010 visant à améliorer la qualité de l'aide. Pour les atteindre, il faudra non seulement accélérer le rythme des progrès mais aussi modifier sensiblement la façon d'exercer nos activités.

Ce rapport formule trois recommandations d'action à haut niveau qui contribueront à accélérer les progrès à court terme et faire de la relation d'aide un véritable partenariat.

En l'absence de nouvelles réformes et d'actions plus rapides, nous n'atteindrons pas les objectifs-cibles 2010 visant à améliorer la qualité de l'aide.

RECOMMANDATION 1 :
Intensifier systématiquement les efforts déployés pour utiliser et consolider les systèmes nationaux afin de renforcer l'appropriation locale.

La principale recommandation du rapport d'enquête est que les pays partenaires et les donateurs doivent œuvrer de concert beaucoup plus intensément à l'amélioration des systèmes nationaux de gestion de toutes les ressources affectées au développement, que celles-ci soient internes ou externes.

L'enquête est axée sur quatre de ces systèmes nationaux : la valeur opérationnelle des stratégies de développement nationales des pays (indicateur 1), la qualité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques (indicateur 2a), les systèmes de passation des marchés publics (indicateur 2b), et les systèmes de suivi des résultats obtenus en matière de développement (indicateur 11).

Le renforcement de tous ces systèmes nationaux est une préoccupation commune mais les objectifs-cibles créent des engagements différents pour les pays partenaires et pour les donateurs.

■ **Renforcer les systèmes nationaux**

L'enquête montre que les pays partenaires ont accompli des progrès inégaux dans l'amélioration de la qualité de leurs systèmes en général. Les impressionnants progrès réalisés dans l'amélioration de la gestion des finances publiques (indicateur 2a) n'ont malheureusement pas eu leur équivalent dans d'autres domaines.

Moins de 25 % des pays participant à l'enquête ont des stratégies de développement nationales qui sont clairement raccordées à leurs budgets nationaux (indicateur 1). L'objectif-cible pour 2010 est de 75 %. Pour avancer dans sa réalisation, il faudra, en particulier, mieux raccorder la stratégie à la répartition des ressources à travers le budget national (chapitre 2).

Moins de 10 % des pays disposent d'un solide cadre pour le suivi et l'évaluation des résultats en matière de développement. Si des progrès ont été accomplis depuis 2005, un effort considérable devra être entrepris pour atteindre l'objectif-cible de 35 % en 2010 (chapitre 5).

■ **Utiliser les systèmes nationaux.**

Les donateurs se sont engagés dans la Déclaration de Paris à soutenir les processus de développement que les pays font leur, en utilisant les systèmes nationaux de gestion de l'aide dans toute la mesure du possible. À cet effet, des indicateurs ont été créés et des objectifs-cibles ont été définis pour deux de ces systèmes : le système de GFP (indicateur 5a) et le système de passation des marchés publics (indicateur 5b). Les donateurs ont convenu d'acheminer davantage l'aide à travers les systèmes nationaux lorsque ceux-ci sont de meilleure qualité.

Trois conclusions très importantes sur l'utilisation des systèmes nationaux se dégagent des résultats de l'enquête 2008 (chapitre 3).

Premièrement, en moyenne, seulement 45 % de l'aide consacrée à soutenir le secteur public utilise les systèmes nationaux de GFP et seulement 43 % les systèmes nationaux de passation des marchés publics. Ces moyennes générales, cependant, masquent des différences considérables entre les pays (ce pourcentage allant de 3 % en République démocratique du Congo à 77 % au Bangladesh).

Deuxièmement, l'utilisation des systèmes nationaux a relativement peu augmenté depuis 2005. Dans les 33 pays dont on peut mesurer les progrès, l'utilisation des systèmes nationaux n'a augmenté que de 4 à 5 points de pourcentage. Des avancées considérables, cependant, ont été réalisées dans des pays comme la République dominicaine, le Honduras, le Vietnam et la Zambie, où l'utilisation des systèmes nationaux s'est accrue de plus de 25 points de pourcentage depuis 2005.

Rien n'indique clairement que les donateurs utilisent plus les systèmes nationaux dans les pays où les systèmes sont de bonne qualité.

Enfin, rien n'indique clairement que les donateurs utilisent plus les systèmes nationaux dans les pays où les systèmes sont de bonne qualité. Prenons, par exemple, le cas des douze pays qui ont les scores les plus élevés pour les systèmes de GFP (y compris les pays ayant obtenu le score de 4.0 pour l'indicateur 2a). Dans ces pays, le taux d'utilisation moyen des systèmes nationaux de GFP va de 17 % en Mongolie à 71 % en Tanzanie.

■ Recommandation de trois lignes d'action spécifiques

En fin de compte, les pays partenaires et les donateurs devraient avoir pour priorité première d'utiliser et de renforcer les politiques et systèmes nationaux de manière à ce que l'appropriation locale devienne une réalité.

Cela exigera une multiplication des efforts de la part de toutes les parties prenantes. Sur la base du rapport de l'OCDE sur l'utilisation des systèmes nationaux susmentionné, trois lignes d'action spécifiques sont recommandées :

- Les pays partenaires devraient prendre l'initiative de renforcer leurs propres systèmes. Il incombe à chaque pays d'exercer la conduite de ses processus de développement : évaluer la qualité de ses systèmes et élaborer une solide stratégie de mise en œuvre des réformes et d'établissement de leur degré de priorité
- Les donateurs devraient se doter de moyens plus performants pour honorer leur engagement d'utiliser et de renforcer les systèmes nationaux. Les donateurs devraient adopter des politiques claires et mettre en place des mécanismes incitant à utiliser des systèmes nationaux qui traduisent leurs missions respectives et les degrés de risque qu'ils sont respectivement prêts à prendre pour obtenir des résultats en matière de développement.

- Les pays partenaires et les donateurs devraient s'employer ensemble à traduire en actes leur engagement d'utiliser et de renforcer les systèmes nationaux. C'est au niveau national que de réels progrès doivent être accomplis dans la définition de stratégies et de plans réalistes favorisant le renforcement et l'utilisation des systèmes nationaux, conformément aux engagements internationaux.

RECOMMANDATION 2 : Renforcer l'obligation de rendre compte des ressources affectées au développement

Cette recommandation fondamentale est basée sur une observation importante : le renforcement des dispositifs de reddition des comptes crée de fortes incitations qui améliorent les modalités de gestion au niveau national des ressources affectées au développement. Cela implique de moins s'appuyer sur la responsabilité des donateurs et de renforcer les systèmes nationaux de reddition des comptes des pays partenaires.

L'attention doit donc se porter sur deux niveaux différents : la responsabilité nationale en matière d'utilisation des ressources affectées au développement et la responsabilité mutuelle entre les pays partenaires et les donateurs.

■ Responsabilité nationale

La Déclaration de Paris appelle les pays partenaires à rendre compte de l'emploi des ressources affectées au développement (y compris des ressources externes) à leurs parlements et citoyens respectifs. Elle considère que les budgets nationaux des pays sont un moyen d'y parvenir.

Rehausser la crédibilité du budget en tant qu'instrument devant régir la répartition et la mise en œuvre des ressources affectées au développement est un objectif non seulement important en lui-même mais aussi pour obtenir un meilleur alignement des donateurs

Moins de la moitié de l'aide totale est comptabilisée dans les budgets nationaux.

sur les politiques nationales. À cet effet, l'enquête évalue la fidélité des budgets à la réalité en mesurant quelle proportion du total des apports d'aide est comptabilisée dans les budgets nationaux (indicateur 3). Comme dans l'enquête 2006, le rapport montre que, bien que des progrès aient été enregistrés, moins de la moitié de l'aide totale est comptabilisée dans les budgets nationaux (chapitre 5). L'objectif-cible pour 2010 est de 85 %.

Les donateurs et les autorités nationales sont conjointement responsables de cette situation. Les apports d'aide ne peuvent être comptabilisés avec exactitude dans les estimations budgétaires nationales que s'ils sont déclarés par les donateurs en temps opportun et de manière adéquate. Parallèlement, les autorités nationales doivent s'attacher davantage à présenter à leur parlement des budgets qui rendent compte de façon plus réaliste des apports d'aide totaux.

L'enquête étudie aussi la prévisibilité en cours d'année des apports d'aide (indicateur 7). Le manque de prévisibilité de l'aide compromet de façon non négligeable la capacité d'un pays à planifier ses ressources et à en rendre compte à ses citoyens. L'indicateur 7 mesure le volume de l'aide qui a été versée et comptabilisée au cours de l'année pour laquelle elle a été programmée. Il ressort de l'enquête 2008 que seulement 46 % de l'aide a été versée conformément à la programmation prévue dans les systèmes budgétaires nationaux. L'objectif-cible pour 2010 est de 71 %.

■ Responsabilité mutuelle.

La Déclaration de Paris a appelé les pays partenaires et les donateurs à se tenir mutuellement responsables de leur engagement visant à améliorer la qualité de l'aide. À cet effet, il a été convenu que d'ici 2010, tous les pays partenaires devaient avoir mis en place des mécanismes de suivi de la mise en œuvre des engagements pris en matière d'efficacité de l'aide.

L'enquête montre qu'en 2007 seulement 24 % des pays y ayant participé ont mis en place ce type de mécanismes (chapitre 5).

Depuis 2005, il n'y a guère eu de progrès dans la mise en place de nouveaux mécanismes d'examen mutuel. Il sera donc difficile d'atteindre l'objectif-cible convenu en l'absence d'efforts supplémentaires substantiels, y compris au niveau international.

■ Recommandation de deux lignes d'action spécifiques

Le rapport d'enquête recommande l'adoption de deux lignes d'action spécifiques qui renforceront la responsabilité en matière d'apport de ressources pour le développement :

- Les pays partenaires et les donateurs doivent intensifier leurs efforts de mise en place de mécanismes de responsabilité mutuelle dans tous les pays ayant entériné la Déclaration de Paris. Pour faciliter ce processus, la communauté internationale doit compiler et diffuser un ensemble de bonnes pratiques élaboré à partir de pratiques nationales très variées.
- Les pays partenaires et les donateurs doivent s'employer au niveau national à mettre en place des procédures budgétaires qui reflètent les apports d'aide de façon plus réaliste. Pour faciliter ce processus, la communauté internationale doit instaurer de bonnes pratiques en matière de comptabilisation des apports d'aide dans les budgets et les systèmes comptables, par exemple en s'appuyant sur les travaux actuellement menés sous l'égide des hauts responsables du budget des pays africains (CABRI).

L'enquête 2008 met en évidence que le coût de gestion de l'aide reste élevé pour les pays partenaires et les donateurs.

RECOMMANDATION 3 : Gérer l'aide au meilleur rapport coût-efficacité

La réduction des coûts de transaction engendrés par l'apport d'aide aux pays partenaires est un des objectifs fondamentaux de la Déclaration de Paris.

L'enquête 2008 met en évidence que le coût de gestion de l'aide reste élevé pour les pays partenaires et les donateurs. En outre, en l'état actuel des choses, on peut s'attendre à ce que ces coûts augmentent sensiblement au fur et à mesure de l'accroissement de l'aide et de l'entrée en scène de nouveaux acteurs du développement.

En 2007, seuls 47 % du total des apports d'aide ont été acheminés par des dispositifs communs comme les approches sectorielles, dites approches fondées sur des programmes ou « approches-programmes » (indicateur 9). L'objectif-cible pour 2010 est de 66 %.

Plus de 14 000 missions ont été effectuées par les donateurs dans les 55 pays qui ont participé à l'enquête (indicateur 10a). Rien qu'au Vietnam, les donateurs ont effectué 752 missions en 2007, soit plus de trois missions par jour ouvré ! Moins d'une de ces missions sur cinq a été coordonnée avec un autre donneur.

Les études et rapports commandités par les donateurs au niveau national dressent un tableau similaire (indicateur 10b).

■ Recommandation de deux lignes d'action spécifiques.

Le rapport d'enquête recommande l'adoption de deux lignes d'action spécifiques qui contribueront à réduire substantiellement les coûts de transaction :

- Les donateurs doivent poursuivre leurs efforts pour que l'aide soit davantage acheminée en employant des approches fondées sur des programmes. Ils doivent également s'attacher à répartir plus efficacement les tâches. Pour faciliter ce processus, les donateurs doivent s'appliquer à mieux faire jouer la complémentarité et à mieux répartir les tâches au niveau national.

- Les donateurs doivent intensifier leurs efforts pour diminuer le nombre des missions non coordonnées et des travaux analytiques nationaux non coordonnés. Les donateurs doivent encourager les mesures facilitant la réduction du nombre total des missions nationales et des missions conjointes.

CONCLUSIONS

Pour faire évoluer les pratiques en matière d'aide internationale, certains comportements, parfois profondément enracinés, doivent évoluer. Ces changements dans le processus de développement et dans la nature de la relation d'aide exigent du temps, une attention soutenue et une volonté politique sans faille.

Néanmoins, les résultats de l'enquête 2008 font apparaître des avancées significatives dans plusieurs pays et domaines, ce qui confirme qu'un réel changement est possible lorsque l'on agit résolument de concert. Mais les pays et les donateurs n'avancent pas tous au même rythme et beaucoup d'entre eux n'ont encore enregistré aucun changement par rapport aux valeurs de référence de 2005.

À l'évidence, la nature lente du processus de développement a de fortes chances d'entraîner des retards, et de nombreuses améliorations ne verront le jour qu'après expiration des accords existants et élaboration de nouveaux programmes. Malgré tout, le message qui se dégage de l'enquête est clair : Pour que les objectifs-cibles fixés pour 2010 puissent être atteints, il est donc impératif que les changements soient effectués à un rythme plus soutenu.

La mise en pratique de ces principes nécessite une plus grande détermination et une meilleure cohérence dans les efforts entrepris. Globalement, les résultats de l'enquête doivent être interprétés comme des signaux d'alarme. Ces derniers indiquent clairement la nécessité d'entreprendre de nouvelles actions afin de pouvoir donner corps aux engagements de la Déclaration de Paris. ■

RECOMMANDATIONS D'ACTION

	RÉSULTATS-CLÉS	ACTIONS RECOMMANDÉES
Stratégies de développement opérationnelles	<p>Malgré les progrès réalisés, les pays ne sont pas en voie d'atteindre les objectifs-cibles qui ont été convenus pour rendre les stratégies de développement opérationnelles. La proportion des pays ayant des stratégies opérationnelles solides est passée de 13 % à 20 %. Cependant, l'objectif-cible de 75 % est encore très loin d'être atteint</p> <p>La mise en place de mécanismes raccordant l'élaboration et l'exécution des budgets aux stratégies nationales, priorités d'action et informations sur les résultats s'avère particulièrement difficile à réaliser.</p>	<p>Les responsables de l'élaboration des politiques dans les pays partenaires et les donateurs doivent continuer à faire savoir sans ambiguïté qu'il importe de donner corps à ces stratégies sous la forme de plans d'action concrets en veillant à bien hiérarchiser les priorités et à bien ordonner les actions à engager.</p> <p>Ils doivent accorder une place importante au principe du raccordement des budgets aux priorités d'action à moyen terme tout en admettant ouvertement que les modalités de raccordement ne sont pas prédéfinies.</p>
Qualité et utilisation des systèmes nationaux	<p>Par rapport à 2005, les pays ont rehaussé la qualité de leurs systèmes de GFP. D'après les données de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) de la Banque mondiale, 36 % des pays de l'échantillon ont relevé la qualité de leurs systèmes.</p> <p>Cependant, malgré cette amélioration, le taux d'utilisation des systèmes nationaux demeure faible et n'a pas beaucoup progressé depuis 2005.</p>	<p>Les pays partenaires doivent assurer l'évaluation de leurs systèmes de gestion de finances publiques en développant une stratégie crédible, elle-même liée à une stratégie globale sur la gestion de l'aide.</p> <p>Les donateurs doivent soutenir les réformes établies par les pays partenaires en alignant leurs interventions sur les stratégies des pays concernés.</p> <p>Les organismes donateurs doivent examiner minutieusement au niveau politique les dispositifs d'incitation et les procédures limitant leur capacité à honorer les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de la Déclaration de Paris, notamment en matière d'utilisation des systèmes nationaux.</p> <p>Des précisions doivent être fournies aux responsables de terrain sur la meilleure manière d'utiliser les systèmes nationaux, également avec des modalités de mise en œuvre différentes (y compris pour l'aide aux projets).</p> <p>Le personnel de terrain doit engager un dialogue structuré avec les autorités nationales sur les derniers obstacles à la suppression des unités parallèles de mise en œuvre de projets.</p>

RECOMMANDATION 1 :
Intensifier
systématiquement
les efforts déployés
pour utiliser et
consolider les
systèmes nationaux
afin de renforcer
l'appropriation locale.

RECOMMANDATION 1 :
Intensifier systématiquement les efforts déployés pour utiliser et consolider les systèmes nationaux afin de renforcer l'appropriation locale

RECOMMANDATION 2 :
Renforcer l'obligation de rendre compte des ressources affectées au développement.

	RÉSULTATS-CLÉS	ACTIONS RECOMMANDÉES
Renforcer et appuyer les capacités nationales	<p>Il ressort de l'enquête 2008 que l'objectif-cible convenu pour cet indicateur a été atteint, mais l'analyse détaillée des résultats montre que les progrès restent modestes. En particulier, les interventions sont souvent <i>ad hoc</i> et ne sont pas bien ordonnées ou assorties de priorités bien hiérarchisées.</p> <p>Peu de progrès ont été accomplis en ce qui concerne certains aspects de l'alignement, comme le renforcement des capacités, en raison de l'existence de désaccords quant à la signification de l'engagement souscrit à Paris en la matière.</p>	<p>Il convient de poursuivre les efforts déployés pour hiérarchiser et communiquer les objectifs de renforcement des capacités et de veiller à ce que les interventions ne soient pas des actions isolées mais institutionnalisées dans le cadre d'une stratégie menée sous la conduite d'un pays partenaire.</p> <p>Une initiative devrait être prise à haut niveau pour relancer et diffuser systématiquement le concept énoncé dans la Déclaration de Paris, selon lequel la réflexion stratégique visant à combler le manque de capacités doit être placée sous la conduite des pays.</p>
Responsabilité et prévisibilité des ressources affectées au développement	<p>La fidélité du budget à la réalité s'est légèrement accrue, passant de 42 % à 48 % en 2007. Dans plusieurs pays, des mécanismes permettant d'inscrire au budget les chiffres détaillés de l'aide ont été mis en place.</p> <p>Cependant, dans l'ensemble, les progrès sont marginaux par rapport à ceux nécessaires pour atteindre l'objectif-cible de 85 %.</p> <p>De même, la prévisibilité de l'aide est légèrement meilleure mais reste bien éloignée de l'objectif-cible fixé à Paris (à 46 % actuellement contre l'objectif-cible convenu de 71 %).</p> <p>Le fait que les donateurs n'effectuent pas de versements ou en effectuent d'un montant supérieur (ou inférieur) et la capacité insuffisante des pays à comptabiliser l'aide dans le budget entravent les progrès.</p>	<p>Les efforts déployés pour améliorer les méthodes de comptabilisation de l'aide doivent se poursuivre au niveau national.</p> <p>Les pays partenaires doivent disposer de stratégies de gestion de l'aide bien définies, et d'un calendrier de planification et de budgétisation clair pour intégrer la gestion de l'aide dans les procédures de planification et de budgétisation.</p> <p>Les administrations partenaires doivent établir des procédures précises et des mécanismes de notification et de comptabilisation des versements provenant des donateurs.</p> <p>Les donateurs doivent être plus réalistes quant au rythme de mise en œuvre des programmes.</p> <p>Les donateurs doivent fournir des informations complètes sur l'apport d'aide relatives à l'exercice budgétaire, au calendrier de planification et de budgétisation et aux classifications budgétaires du pays partenaire.</p>

	RÉSULTATS-CLÉS	ACTIONS RECOMMANDÉES
Résultats et responsabilité mutuelle	<p>Des investissements significatifs ont été réalisés pour renforcer les systèmes de suivi de la pauvreté et d'information sectorielle. Mais le suivi des résultats des stratégies de développement nationales et sectorielles pose encore des difficultés non négligeables comme l'atteste le faible nombre de pays se classant en très bonne position pour l'indicateur sur les cadres d'évaluation de la performance.</p> <p>Seulement une douzaine des pays participant à l'enquête déclarent être dotés d'un mécanisme d'examen mutuel des progrès accomplis dans l'exécution des engagements relatifs à l'efficacité de l'aide.</p> <p>Les efforts de sensibilisation et d'adoption de ces dispositifs semblent être au point mort. Depuis 2005, un seul pays a développé un mécanisme d'examen mutuel.</p>	<p>Les pays partenaires et les donateurs doivent s'aider mutuellement à utiliser les cadres d'évaluation de la performance convenus à l'avance et s'appuyant sur un nombre limité d'indicateurs, afin de suivre efficacement au meilleur coût les résultats obtenus au regard des objectifs, notamment pour les stratégies sectorielles et des stratégies nationales de développement.</p> <p>Les donateurs doivent intensifier le soutien qu'ils accordent à des mesures fondées sur des données concrètes en aidant les pays à améliorer leurs systèmes statistiques, de suivi et d'évaluation.</p> <p>Ils doivent en outre apporter leur concours aux autorités locales et aux parlements en matière d'évaluation des résultats et contribuer à promouvoir l'idée selon laquelle la gestion axée sur les résultats est une variable politique qui ne dépend pas de la mise en place au préalable de systèmes d'informations sophistiqués.</p> <p>Une initiative internationale doit être prise à haut niveau pour diffuser et promouvoir les meilleurs modèles d'examen mutuel des partenariats pour l'aide, qui se dégagent des expériences récentes en la matière.</p>
	<p>L'harmonisation des procédures des donateurs dans le cadre d'approches fondées sur des programmes se poursuit mais à un rythme moins soutenu que celui escompté.</p> <p>La collaboration en ce qui concerne les missions et le travail analytique est plus répandue mais il faut progresser plus vite si l'on veut atteindre les objectifs-cibles pour 2010.</p>	<p>Il convient de continuer à soutenir en actions la mise en place d'approches fondées sur des programmes, et notamment s'appliquer à faire mieux jouer la complémentarité et à rationaliser la répartition des tâches aux niveaux national et sectoriel.</p> <p>Les pays partenaires doivent assurer la conduite des approches fondées sur les programmes et du dialogue sur la répartition des tâches au niveau national.</p> <p>Les donateurs devraient prendre des mesures pour relancer le principe des activités conjointes, mais de façon non mécanique, pour que les changements ne soient pas seulement superficiels, et en suivant de près le nombre total des missions par pays et la proportion de celles menées conjointement.</p>

RECOMMANDATION 2 :
Renforcer l'obligation de rendre compte des ressources affectées au développement.

RECOMMANDATION 3 :
Gérer l'aide au meilleur rapport coût-efficacité.

RÉFÉRENCES ET BIBLIOGRAPHIE

Mokoro Ltd. (2008), *Putting aid on Budget: A Study for the Collaborative Africa Budget Reform Initiative (CABRI) and the Strategic Partnership with Africa (SPA)*, 2 Vols., Mokoro, Oxford.

OECD (2008), *Improving Ways of Working for Aid Effectiveness: A Progress Report on Implementing the Paris Declaration*, OECD, Paris.

OECD (2008), *Report on the Use of Country Public Financial Management (PFM) Systems*, OECD, Paris.

OECD (2007), *2006 Survey on Monitoring the Paris Declaration*, OECD, Paris

Wood, B., Kabell, D., Muwanga, N., and Sagasti, F. (2008), *Evaluation of the Paris Declaration (Phase I)*, Kabell Consulting, Denmark.

World Bank (2007), *Results-based National Development Strategies: Assessments and Challenges Ahead*, World Bank, Washington D.C.

1 SOMMES-NOUS EN VOIE D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS ?

Alors qu'il reste moins de trois ans avant 2010, ce chapitre fait le point sur le chemin qu'il reste encore à parcourir pour tenir les engagements et objectifs-cibles dont il a été convenu à Paris. Il est axé sur le sous-ensemble des 33 pays dont les progrès peuvent être mesurés, les 33 pays partenaires ayant participé aux deux exercices de suivi menés en 2006 et 2008. Ce chapitre fournit aussi des informations utiles sur l'enquête, sa gestion et ses limites.

LE SUIVI DE LA DÉCLARATION DE PARIS

Lorsque les donateurs et les pays partenaires ont entériné en 2005 la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, un objectif commun les unissait : renforcer la solidité et l'efficacité des partenariats pour que les pays partenaires puissent atteindre leurs objectifs de développement.

Ils se sont engagés à y parvenir en introduisant des changements ambitieux qui nécessitent non seulement de repenser leurs partenariats et leur rôle en matière d'aide mais aussi d'adopter de nouveaux comportements et pratiques sur le terrain.

Pour mesurer leur détermination politique, ils ont défini des objectifs-cibles en matière d'efficacité de l'aide, assortis de 12 indicateurs, et ont convenu de se retrouver en 2008 à Accra pour évaluer les progrès. Ce rapport est la principale, mais non la seule, source d'informations sur les progrès accomplis. Il présente les résultats et conclusions tirés des deux exercices de suivi (réalisés en 2006 et en 2008) et fait le point sur le chemin restant à parcourir pour atteindre les objectifs 2010 dont il a été convenu pour rendre l'aide efficace.

D'autres rapports qualitatifs constituent aussi une importante source complémentaire d'informations sur les progrès enregistrés. Ce sont notamment le rapport d'étape sur l'efficacité de l'aide et le rapport d'évaluation du suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (Phase 1).

Ce chapitre fait le point sur le chemin qu'il reste encore à parcourir pour tenir les engagements et objectifs-cibles de 2010.

LE RAPPORT DE L'ENQUÊTE 2008

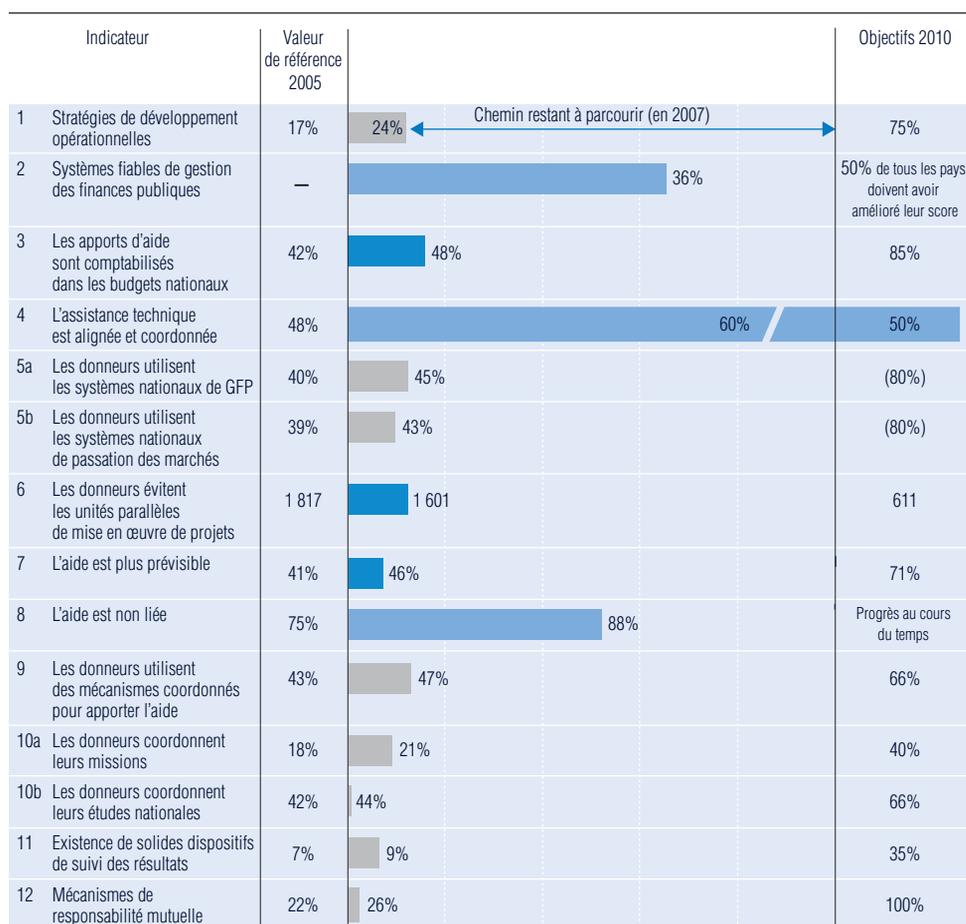
Ce rapport expose les résultats, conclusions et recommandations qui se dégagent des deux exercices de suivi menés en 2006 et en 2008. Il est divisé en deux volumes. Le volume 1 (140 pages) fait la synthèse des principaux résultats concernant les 55 pays qui ont participé à l'enquête 2008. Il énonce outre des recommandations d'action à haut niveau conçues pour accélérer les progrès et pour transformer la relation d'aide en un véritable partenariat. Les annexes statistiques fournissent toutes les données qui sous-tendent l'analyse. Le volume 2 (750 pages) contient une analyse détaillée pour chacun des 55 pays ayant participé à l'enquête 2008. Il y a un chapitre par pays. Ces deux volumes sont disponibles en ligne à l'adresse : www.oecd.org/dac/effectiveness

Tous les indicateurs enregistrent des progrès.

Ces résultats sont établis à partir d'un ensemble d'éléments très large et représentatif. Pour ce second exercice de suivi, 55 gouvernements se sont portés volontaires pour organiser l'enquête dans leurs pays respectifs, soit beaucoup plus que lors de l'enquête 2006. Grâce à cette augmentation de la participation, les résultats de l'enquête sont fondés sur une série de données plus fiables et plus représentatives : plus de la moitié de l'aide totale consentie aux pays bénéficiaires en 2007 (soit près de 45 milliards USD) est comptabilisée dans l'enquête 2008.

La qualité des données s'est également sensiblement accrue depuis 2005. Ces dernières proviennent principalement des 54 rapports par pays qui évaluent les difficultés et possibilités relatives à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris au niveau national. Ces rapports ont tous été préparés par de hauts responsables gouvernementaux des pays en développement, en étroite collaboration avec les bureaux des pays donateurs et avec les principaux acteurs de la société civile.

GRAPHIQUE 1.1 : Quel chemin reste-t-il à parcourir pour atteindre les objectifs ? (33 pays)



LES OBJECTIFS SONT-ILS À NOTRE PORTÉE ?

Le graphique 1.1 apporte sous forme synthétique une réponse à cette question. Il présente pour chacun des 12 indicateurs le chemin restant à parcourir pour atteindre les objectifs-cibles de 2010 en matière d'efficacité de l'aide. L'analyse se fonde sur le sous-ensemble de 33 pays pour lesquels on dispose de données pour 2005 et 2007.

Tous les indicateurs enregistrent des progrès. Les analyses détaillées contenues dans les chapitres suivants montrent que des progrès considérables ont été accomplis dans certains pays et dans certains domaines, ce qui porte à croire qu'un réel changement est possible lorsque les pays partenaires et les donateurs unissent leurs efforts. Cependant, les pays n'ont pas tous réalisé des avancées décisives, et certains ont rétrogradé, ce qui rend la performance agrégée moins impressionnante dans presque chacun des 12 domaines couverts par les indicateurs.

Il faudra accélérer considérablement le rythme des changements dans la majorité des pays pour pouvoir atteindre les objectifs-cibles définis pour 2010. Dans presque tous les domaines, il faut passer à un rythme supérieur, ce qui implique d'adopter une approche plus dynamique, imaginative et concertée.

La section suivante examine les progrès accomplis au regard de chacun des 12 indicateurs et établit une distinction entre les objectifs qui sont en passe d'être atteints et ceux qui nécessitent des efforts bien réels et particuliers.

OBJECTIFS EN VOIE D'ÊTRE ATTEINTS

Trois des objectifs relatifs à l'efficacité de l'aide sont à portée de main d'ici 2010.

■ Indicateur 4 – La coopération technique est alignée et coordonnée.

Cet indicateur est conçu pour s'assurer qu'au moins la moitié de l'ensemble de la coopération technique est coordonnée et alignée sur les programmes de renforcement des capacités des pays partenaires. Il ressort de l'enquête 2008 que l'objectif-cible correspondant à cet indicateur a déjà été atteint, voire même parfois dépassé. L'indicateur 4 est passé de 48 % en 2005 à 60 % en 2007, signe d'une meilleure conception de la coopération technique (chapitre 3). Toutefois, les progrès mesurés à l'aune de cet indicateur sont dans une certaine mesure trompeurs et il ne faudrait donc pas qu'ils conduisent à un relâchement des efforts. Cette bonne performance spectaculaire est attribuable en partie à une définition (ou un objectif-cible) de la « coopération technique coordonnée » qui aurait pu être plus ambitieuse. La valeur de référence de 2005, 48 %, était déjà très proche de l'objectif de 50 %. Même les modestes améliorations enregistrées depuis 2005 sont amplifiées sensiblement par le graphique. Par conséquent, pour les raisons évoquées dans le chapitre 3, il faut parvenir à mieux comprendre en quoi la coopération technique peut contribuer plus efficacement aux efforts de renforcement des capacités des pays.

■ Indicateur 2a – Les systèmes de gestion des finances publiques (GFP) sont fiables.

Cet indicateur vise à mesurer et à encourager les améliorations nécessaires pour renforcer les systèmes nationaux de gestion des finances publiques, internes et externes.

Il faudra accélérer considérablement le rythme des changements dans la majorité des pays pour pouvoir atteindre les objectifs-cibles définis pour 2010.

Il fait apparaître des résultats encourageants puisque 36 % des pays de l'échantillon (10 des 28 pays ayant participé aux enquêtes 2006 et 2008) ont relevé la qualité de leurs systèmes de GFP. L'objectif-cible convenu est que la moitié des pays partenaires améliore leur score. Ainsi, pour cet indicateur, il reste moins de la moitié du chemin à parcourir aux pays pour atteindre l'objectif.

■ Indicateur 8 —

L'aide est davantage non liée.

Le déliement de l'aide est un des principaux domaines dans lesquels des progrès véritables et substantiels ont été réalisés d'après les chiffres communiqués dans le cadre de l'enquête menée par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. L'aide non liée est passée de 75 % en 2005 à 88 % en 2006.¹ L'objectif-cible correspondant à cet indicateur consiste à accroître l'aide non liée au cours du temps (et non d'avoir un objectif-cible chiffré comme pour les autres indicateurs).

OBJECTIFS RÉALISABLES MAIS NÉCESSITANT DES EFFORTS

Trois des autres objectifs fixés pour 2010 sont réalisables à condition d'intensifier considérablement les efforts au niveau national.

■ Indicateur 6 – Les donateurs évitent les unités parallèles de mise en œuvre de projets.

Cet indicateur vise à encourager les donateurs à utiliser davantage les systèmes nationaux et à éviter les unités parallèles de mise en œuvre de projets car elles compromettent généralement les efforts de renforcement des capacités des pays. Depuis 2005, le nombre total d'unités parallèles de mise en œuvre de projets enregistré dans les 33 pays a diminué

de façon significative, passant de 1 817 en 2005 à 1 601 en 2007. L'objectif-cible est de réduire de deux tiers d'ici 2010 le nombre total d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (ce qui le ramènerait à 611). Si aucune nouvelle unité parallèle de mise en œuvre de projets n'est créée, ces unités ayant par nature un cycle de vie limité, leur nombre devrait avoir baissé naturellement en 2010. Accélérer ce rythme d'évolution nécessitera, cependant, d'engager au niveau national un dialogue ouvert sur le rôle propre des unités parallèles de mise en œuvre de projets et la manière dont elles peuvent contribuer à la mise en œuvre de projets sans saper les efforts de renforcement des capacités des pays. D'après les informations disponibles, peu d'actions sont menées actuellement sur le terrain pour réduire le nombre des unités parallèles de mise en œuvre de projets.

■ Indicateur 3 — Les apports d'aide sont comptabilisés correctement dans les budgets des pays.

Cet indicateur vise à améliorer la transparence et la responsabilité en encourageant les pays partenaires et les donateurs à comptabiliser correctement la plus grande part possible de l'aide dans le budget national pour que les parlements puissent l'examiner. En moyenne, le pays ont rendu leur budget plus fidèle à la réalité, le ratio passant d'environ 42 % en 2005 à environ 48 % en 2007. Toutefois, cela représente une amélioration très marginale par rapport à l'objectif-cible selon lequel au moins 85 % de ce type d'aide doit être correctement représenté dans le budget. Il faut poursuivre les efforts au niveau national pour améliorer les méthodes de comptabilisation de l'aide et au niveau international pour convenir de bonnes pratiques générales en la matière.

¹ Les chiffres concernant le degré de déliement excluent la coopération technique et les frais administratifs, et le degré de liaison n'est pas notifié pour plus de 20 % de l'aide bilatérale déclarée au CAD.

■ **Indicateur 7 — L'aide est davantage prévisible au cours de l'année pour laquelle elle est programmée.**

L'objectif est double. Tout d'abord, et surtout, il s'agit d'encourager les versements des fonds au cours de l'année pour laquelle ils sont programmés. Ensuite, il s'agit d'inciter les autorités des pays partenaires à comptabiliser exactement les versements. Ces deux objectifs exigent une bonne coordination entre les donateurs et les autorités des pays partenaires. L'indicateur de prévisibilité s'est amélioré en moyenne, passant de 41 % en 2005 à 46 % en 2007. Cependant, pour atteindre l'objectif-cible de 71 % en 2010, il faut augmenter considérablement la proportion de l'aide versée au cours de l'exercice budgétaire pour lequel elle est programmée. Une forte accélération du rythme des progrès s'impose donc.

OBJECTIFS NÉCESSITANT TOUT PARTICULIÈREMENT DES EFFORTS

Pour six des objectifs fixés à Paris, les résultats sont très inférieurs aux attentes et il sera difficile de les atteindre si les pays partenaires et les donateurs n'intensifient pas considérablement leurs efforts.

■ **Indicateur 1 — Les pays rendent leurs stratégies de développement opérationnelles.**

Cet indicateur vise à encourager les pays partenaires à élaborer des stratégies qui soient plus opérationnelles et leur permettent d'atteindre plus efficacement leurs propres objectifs de développement. Des progrès ont été accomplis par plusieurs pays participant à l'enquête 2008, mais ils ne sont en aucun cas suffisants pour que l'objectif-cible convenu soit en voie d'être atteint. La proportion des pays dotés de solides stratégies opérationnelles est passée de 13 % à 20 % alors que l'objectif pour 2010 est de 75 %. Le raccordement de la stratégie à l'affectation des ressources via le budget national est l'une des pierres d'achoppement de la mise en œuvre concrète des stratégies nationales.

■ **Indicateurs 5a et 5b — Les donateurs utilisent les systèmes nationaux de GFP et de passation des marchés publics.**

L'objectif est d'encourager les donateurs à utiliser davantage les systèmes nationaux plutôt que ceux des donateurs pour gérer l'aide. Des progrès ont été réalisés au regard de cet indicateur (hausse de quatre à cinq points de pourcentage) mais ils sont très modestes par rapport à l'objectif-cible selon lequel 80 % de l'aide doit passer par les systèmes nationaux. Selon certaines données, les dispositifs nationaux d'exécution du budget sont davantage utilisés par les donateurs qui ne recourent pas au soutien budgétaire direct, ce qui représenterait une évolution importante si elle se confirme. Cependant, dans l'ensemble la volonté des donateurs d'utiliser les systèmes nationaux n'est apparemment pas étroitement liée à la qualité de ces systèmes, comme dans l'enquête précédente.

■ **Indicateur 9 — Les donateurs utilisent des mécanismes coordonnés pour fournir l'aide.**

Cet indicateur mesure la part du total de l'aide qui est versée dans le cadre d'approches fondées sur des programmes. Entre 2005 et 2007, peu de progrès ont été accomplis, cette part étant passée de 43 à 47 %, ce qui s'explique en partie par la rigueur accrue des définitions des approches fondées sur des programmes. Il ressort des données qualitatives que les approches-programmes continuent à être davantage utilisées. Malgré tout, l'objectif-cible selon lequel les deux tiers de l'aide doivent être acheminés par cette voie d'ici 2010 est encore loin d'être atteint.

Pour six des objectifs fixés à Paris, les résultats sont très inférieurs aux attentes et il sera difficile de les atteindre si les pays partenaires et les donateurs n'intensifient pas considérablement leurs efforts.

■ Indicateurs 10a et 10b — Les donateurs coordonnent leurs missions et leurs études nationales

Le nombre de missions conjointes et de travaux analytiques effectués conjointement a augmenté légèrement selon les réponses de l'enquête, mais dans les deux cas, cette hausse n'est que de quelques points de pourcentage. La proportion d'activités conjointes demeure aux alentours de 20 % pour les missions et de 40 % pour les travaux analytiques alors que les objectifs-cibles sont respectivement de 40 % et de 66 %. L'écart à combler est donc très important.

■ Indicateur 11 — Les pays mettent en place de solides cadres de suivi des résultats obtenus en matière de développement.

La proportion de pays dotés de solides cadres axés sur les résultats est passée de 5 % (deux pays) à 7,5 % (trois pays). Or l'objectif-cible est de 35 %. Un changement de rythme considérable s'impose donc pour pouvoir honorer cet engagement d'amélioration de la prise de décision en matière de développement.

■ Indicateur 12 — Des mécanismes de responsabilité mutuelle sont en place au niveau national.

Cet indicateur montre si les pays disposent ou non de mécanismes d'examen mutuel des engagements de partenariat. L'objectif-cible pour 2010 est que tous les pays partenaires soient dotés d'un tel mécanisme. L'enquête fait apparaître que le nombre de ces mécanismes n'a pas augmenté bien que davantage de pays aient participé à l'enquête. Cela indique que les efforts déployés pour mettre en place ces mécanismes n'ont pas été soutenus.

COMMENT L'ENQUÊTE A-T-ELLE ÉTÉ GÉRÉE ?

L'enquête de suivi a été conçue pour faire avancer le programme sur l'efficacité de l'aide, en particulier en fournissant un moyen concret de le promouvoir au niveau national.

Il apparaît clairement que les enquêtes menées en 2006 et en 2008 ont contribué à faire progresser dans les pays partenaires l'exécution des engagements souscrits dans le cadre de la Déclaration de Paris. Elles ont concouru à mobiliser au niveau national autour des actions nécessaires pour améliorer l'efficacité de l'aide avec le temps. Trois caractéristiques majeures de l'enquête ont contribué à ces progrès :

- La participation à l'enquête s'effectue strictement sur la base du volontariat. Les pays ont déterminé s'il était dans leur intérêt d'organiser une enquête, en mettant en balance ses avantages attendus et les coûts de transaction élevés de son organisation. Le nombre de pays ayant participé aux exercices de suivi est ainsi passé de 34 à 55, ce qui porte à croire que les pays partenaires ont apprécié l'enquête. Non seulement cette participation accrue des pays permet de disposer de données plus fiables mais en outre elle signifie que l'enquête 2008 est plus représentative en termes de répartition géographique, de niveau de dépendance à l'égard de l'aide et de nombre de pays fragiles. Pour de plus amples informations sur ces pays, voir le chapitre 6.
- L'enquête est gérée au niveau national par un haut responsable gouvernemental, le coordinateur national. La conception de l'enquête intègre pleinement le principe de l'appropriation locale. Le coordinateur national est chargé de gérer l'enquête 2008

Il apparaît clairement que les enquêtes ont contribué à faire progresser dans les pays partenaires l'exécution des engagements souscrits dans le cadre de la Déclaration de Paris.

en veillant à ce que le gouvernement et les donateurs soient pleinement informés et s'investissent dans cet exercice. Un ou plusieurs correspondants pour les donateurs secondent le coordinateur national dans sa tâche.

- L'enquête est fondée sur la promotion d'un dialogue entre les différents acteurs impliqués au niveau national. Elle ne se résume pas à collecter des données fiables pour les 12 indicateurs. Elle vise surtout en outre à susciter une communauté de vues sur les difficultés et les actions à mener pour accroître l'efficacité de l'aide au niveau national. Un large éventail de parties prenantes participent à ce dialogue, dont la communauté du développement en général et les principaux acteurs de la société civile. Les résultats par pays sont présentés dans des chapitres séparés.

Si l'enquête repose fortement sur le dialogue au niveau national, parallèlement, d'importantes actions ont été menées au niveau international pour faciliter son déroulement :

- Les précisions et définitions courantes relatives aux indicateurs ont été améliorées pour une meilleure cohérence des réponses et pour faciliter le remplissage des questionnaires de l'enquête. Ces précisions et définitions figurent dans les annexes E et F.
- Un service de soutien international et un site Internet spécifique ont été mis en place par l'OCDE, le PNUD et la Banque mondiale pour répondre aux questions.
- Cinq ateliers ont été organisés pour aider et éclairer les coordinateurs nationaux sur l'enquête. Ces ateliers ont réuni 250 participants venant de 70 pays en développement.

PORTÉE ET LIMITES DES ENQUÊTES DE SUIVI

Cette Synthèse des résultats ne présente pas les données brutes de l'enquête ; elle énonce les conclusions que l'on peut raisonnablement tirer d'un ensemble d'informations nécessairement imparfait, étant donné la diversité et la complexité des relations existant en matière d'aide au niveau des pays. Elle n'accorde pas une importance exagérée à l'une ou l'autre des statistiques mais s'applique à faire le point sur la situation à partir des faisceaux d'informations qui peuvent être réunis pour éclairer chaque point.

Pour la plupart des indicateurs, les principaux résultats sont établis à partir de l'analyse des informations quantitatives et des commentaires qualitatifs des coordinateurs nationaux participant aux discussions et réflexions au niveau national. Dans maints cas, ces discussions concernant les résultats de l'enquête ont suscité un débat animé entre les pays partenaires et les donateurs sur l'état des lieux des efforts déployés pour améliorer l'efficacité de l'aide.

Les conclusions sont fondées sur l'examen minutieux des informations communiquées par chaque pays et sur les données agrégées contenues dans les annexes statistiques de la Synthèse des résultats (annexes A, B et C). Pour les indicateurs sur l'appropriation locale et les systèmes nationaux, l'analyse exploite principalement les informations recueillies séparément par la Banque mondiale, en particulier l'examen résumé dans le rapport intitulé *Results-Based National Development Strategies: Assessments and Challenges Ahead*.

Plusieurs pays ont réalisé des avancées considérables, mais les résultats de l'enquête invitent vivement tous ceux qui se préoccupent du développement à agir.

En sus des rapports par pays, la Synthèse des résultats exploite et bénéficie d'un nombre croissant d'analyses qualitatives qui n'étaient pas disponibles en 2005. Il s'agit notamment du rapport de l'OCDE sur l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et du travail minutieux accompli sous l'égide des hauts responsables du budget des pays africains en matière de comptabilisation de l'aide dans le budget.² Les résultats tirés de ces études, et d'autres études approfondies, sont clairement indiqués dans les chapitres suivants.

Il est important de garder présent à l'esprit la portée et les limites de l'enquête de suivi. Cette enquête s'articule autour de l'analyse des 12 indicateurs de progrès et objectifs-cibles relatifs à l'efficacité de l'aide. Ces 12 indicateurs sont conçus pour fournir une mesure approximative des cinq principes régissant l'efficacité de l'aide : appropriation, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle. Une des limites de l'enquête est qu'elle est axée sur ces 12 indicateurs, qui sont des mesures indirectes ou « approximatives », ne rendant pas compte pleinement de l'ensemble des 56 engagements de partenariat contenus dans la Déclaration de Paris.

Les indicateurs et objectifs risquent manifestement d'être considérés comme importants en eux-mêmes et de faire obstacle à une réflexion rigoureuse et à des pratiques innovantes visant à atteindre l'objectif général : améliorer l'efficacité de l'aide.

Certains éléments indiquent que cela a déjà commencé à se produire. Pour limiter ce risque, la Synthèse des résultats s'attache à ne pas être axée excessivement sur les indicateurs et les objectifs-cibles. Lorsque des données provenant d'autres sources que l'enquête sont disponibles, elles sont utilisées pour mieux éclairer les éventuelles implications pour l'action publique des résultats de l'enquête.

Il ne serait pas raisonnable de s'attendre à progresser de façon linéaire sur cinq ans, de 2005 à 2010, ni à ce que le rythme des changements reste constant au cours de cette période. Certains indicateurs n'enregistreront peut-être une amélioration qu'après expiration des accords pluriannuels existants et élaboration de nouveaux programmes imprégnés du nouvel état d'esprit. Comme pour un navire de fort tonnage, il est possible que les changements de cap imprimés mettent quelque temps avant de produire leurs effets. Ceci dit, même en supposant qu'à un lent démarrage succède une accélération du rythme des changements, les progrès auraient dû être plus importants entre 2005 et 2007. Certes, plusieurs pays ont réalisé des avancées considérables, mais les résultats de l'enquête invitent vivement tous ceux qui se préoccupent du développement à agir. ■

² Par le Collaborative Africa Budget Reform Initiative (CABRI)

RÉFÉRENCES ET BIBLIOGRAPHIE

Mokoro Ltd. (2008), *Putting Aid on Budget: A Study for the Collaborative Africa Budget Reform Initiative (CABRI) and the Strategic Partnership with Africa (SPA)*, 2 Vols., Mokoro, Oxford.

OECD (2008), *Improving Ways of Working for Aid Effectiveness: A Progress Report on Implementing the Paris Declaration*, OECD, Paris.

OECD (2008), *Report on the Use of Country Public Financial Management (PFM) Systems*, OECD, Paris.

Wood, B., Kabell, D., Muwanga, N., and Sagasti, F. (2008), *Evaluation of the Paris Declaration (Phase 1)*, Kabell Consulting, Denmark.

World Bank (2007), *Results-Based National Development Strategies: Assessments and Challenges Ahead*, World Bank, Washington D.C.

2 LES PROCESSUS ET SYSTÈMES NATIONAUX

L'appropriation par les pays partenaires de leur processus de développement est l'idée maîtresse de la Déclaration de Paris. Elle repose sur un principe fondamental, selon lequel l'efficacité de l'aide est à son comble lorsqu'elle soutient les politiques économiques, sociales et environnementales des pays partenaires. Elle amène les pays partenaires et les donateurs à contracter des engagements de natures différentes. Pour qu'elle devienne réalité, les pays partenaires doivent en effet être véritablement aux commandes de leurs politiques de développement et renforcer leurs institutions et leurs systèmes de gestion des ressources publiques, y compris des ressources extérieures. Les donateurs doivent quant à eux soutenir les processus de développement des pays partenaires en alignant leur aide sur les priorités de ces derniers, en utilisant leurs systèmes et en améliorant l'efficacité de l'aide. Si l'esprit de partenariat entre les pays partenaires et les donateurs dans lequel a été rédigé la Déclaration de Paris nécessite une mise en commun des efforts sur tous les fronts, le présent chapitre s'intéresse avant tout aux engagements que doivent prendre les pays partenaires, soit améliorer leurs politiques et leurs systèmes. Les chapitres 3 et 4 ont traité pour leur part aux engagements que doivent prendre les donateurs en faveur de la réduction des coûts de transaction liés à la gestion de l'aide, et le chapitre 5 décrit les engagements à respecter en commun pour mener à bien le programme d'action sur l'efficacité de l'aide.

L'IMPORTANCE DE L'APPROPRIATION

La Déclaration de Paris vise à terme à amener les pays partenaires à ne plus avoir besoin de l'aide pour atteindre leurs objectifs nationaux en matière de développement.

Elle accorde pour l'heure la priorité au renforcement de l'appropriation locale des efforts de développement. L'aide n'est efficace que lorsqu'elle permet aux pays partenaires d'atteindre leurs objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Il incombe pour cela aux gouvernements des pays partenaires de renforcer leur appropriation des efforts de développement en consultation avec leurs parlements, leurs citoyens, la société civile et le secteur privé.

La Déclaration de Paris reconnaît en outre que dans les pays qui dépendent de l'aide, le renforcement de l'appropriation est une entreprise collective qui réclame de la part des pays partenaires et des donateurs des engagements de natures différentes.

L'aide n'est efficace que lorsqu'elle permet aux pays partenaires d'atteindre leurs objectifs économiques, sociaux et environnementaux.

TABLEAU 2.1 : La qualité des stratégies nationales de développement, 2005-07 (40 pays)

Catégories		2005	2007
Très fort	A	0% (aucun pays)	0% (aucun pays)
	B	12.5% 	20% 
Modéré	C	57.5% 	65% 
	D	30% 	12.5% 
Très faible	E	0% (aucun pays)	2.5% 

Les pays partenaires doivent renforcer leurs processus et leurs systèmes de gestion des ressources du développement, y compris des ressources extérieures (cet engagement constitue le thème principal du présent chapitre). Les donateurs doivent quant à eux favoriser l'appropriation locale en appuyant les politiques de développement de leurs pays partenaires, en ayant recours aux systèmes nationaux (chapitre 3) et en acheminant leur aide selon des modalités qui soutiennent, et non entravent, l'appropriation locale (chapitre 4). Les pays partenaires et les donateurs sont tous responsables de la réalisation des objectifs au regard du développement (chapitre 5).

Il va sans dire que l'évaluation des forces et des faiblesses des processus et des systèmes de gestion des ressources du développement d'un pays partenaire est une entreprise complexe, qui ne peut reposer sur une mesure unique. C'est la raison pour laquelle la présente étude utilise trois indicateurs indirects :

- Le caractère opérationnel des stratégies nationales de développement (indicateur 1).
- La qualité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques (GFP) (indicateur 2a).
- La qualité des systèmes nationaux de passation des marchés (indicateur 2b).

Parallèlement à ces trois indicateurs, les 55 rapports sur les pays contiennent eux aussi des informations précieuses, ainsi qu'une évaluation beaucoup plus vaste de la situation dans chaque pays.

DES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT OPÉRATIONNELLES (Indicateur 1)

■ Critères d'évaluation.

Le caractère opérationnel d'une stratégie nationale de développement est évalué au regard de trois critères qui sont les composantes fondamentales de toute initiative sérieuse destinée à mobiliser les ressources nationales et extérieures à des fins de développement :

- L'existence d'une politique nationale de développement qui fait autorité (un cadre stratégique unifié).
- Une politique de développement réaliste qui met clairement en lumière les priorités, et ;
- Une estimation sérieuse du coût des politiques afin de faciliter leur financement (lien entre les stratégies et le budget).

Dans son examen intitulé *Results-Based National Development Strategies*³, la Banque mondiale évalue séparément chacun de ces critères pour chaque pays. Sur la base de ces évaluations qualitatives, elle établit un classement de la qualité des systèmes nationaux sur une échelle à 5 degrés allant de A (note la plus élevée) à E (note la plus basse).

Sur les 55 pays qui ont pris part à l'enquête de 2008, 40 avaient déjà été classés par la Banque mondiale en 2005 et 2007. Quelle est la situation en 2007 ? Les pays partenaires ont-ils amélioré leurs résultats depuis 2005 ?

³ Les conclusions relatives à l'indicateur 1 ont été établies sur la base de données relatives aux pays ayant participé à l'enquête de 2008, qu'ils aient, ou non, participé à celle de 2006.

ENCADRÉ 2.1 : Vers une approche plus globale de l'appropriation

Les conclusions relatives à la qualité des stratégies nationales de développement (indicateur 1) ont été principalement établies sur la base de l'examen contenu dans le rapport de la Banque mondiale intitulé *Re ult -Ba ed National Development Strategie*. Cet examen a le grand avantage d'avoir recours à des critères clairement expliqués, et dont la signification n'est pas ambiguë. D'un autre côté, lorsqu'il s'agit d'évaluer la situation d'un pays au regard de son appropriation des efforts de développement, force est de reconnaître que l'indicateur 1 témoigne d'une vision spécifique de l'appropriation locale. Il peut par conséquent être utile d'élargir les débats sur l'appropriation dans deux directions.

Premièrement, l'appropriation repose sur des fondements politiques. Il est largement admis que l'appropriation des efforts de développement est fortement tributaire de l'impulsion donnée par les responsables politiques, ainsi que d'une véritable participation de la société, et d'un contrôle et d'une reddition de comptes à l'échelon national. L'élaboration d'une stratégie appropriée sur le plan technique ne saurait se substituer à ces exigences. Ce constat est récurrent dans les publications spécialisées, notamment dans les examens et les évaluations des stratégies de lutte contre la pauvreté menés par l'Association internationale de développement (IDA) et le Fonds monétaire international (FMI). Les réflexions autour de l'appropriation ne doivent par conséquent pas se limiter aux aspects techniques de la planification opérationnelle.

Les engagements contenus dans la Déclaration de Paris portant sur l'appropriation insistent fortement sur la nécessité d'avoir recours à de vastes processus de consultation associant les parlements, la société civile et le secteur privé, lors de la mise en œuvre des stratégies et de la coordination de l'aide. L'appropriation locale sera d'autant plus forte que ses fondements seront démocratiques. On s'accorde par ailleurs de plus en plus à reconnaître l'existence d'un lien entre l'appropriation et la constitution d'États solides et efficaces.

Si cette observation s'applique en particulier aux États fragiles et à ceux qui sont confrontés aux enjeux d'une reconstruction consécutive à un conflit, elle comporte de plus vastes ramifications. L'appropriation passe par un engagement au plus

haut niveau en faveur de la paix et du progrès, et par la traduction de cet engagement en incitations qui suscitent une amélioration des performances des donateurs à tous les autres niveaux. On peut dans ce domaine citer les expériences de quelques pays, et notamment du Rwanda qui a mis en place, de manière innovante, des contrats de performances avec les hauts fonctionnaires.

Deuxièmement, l'élaboration de cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) excessivement complexes n'est pas le seul moyen d'établir un lien plus efficace entre les stratégies gouvernementales et le budget.

L'utilisation du budget national pour assurer la conformité entre les ressources allouées, la politique opérationnelle et les objectifs de la politique gouvernementale est un critère fiable d'une appropriation locale efficace. Toutefois, ainsi que la Banque mondiale le reconnaît dans son examen, aucune méthode spécifique n'est recommandée pour établir ce lien. Des études menées récemment par la Banque et d'autres organisations remettent en question l'efficacité de l'intégration de cadres de dépenses à moyen terme très détaillés aux stratégies nationales de développement. Les administrations des pays partenaires ne sont parvenues qu'à grand peine à utiliser correctement ces instruments, et les bons résultats obtenus par plusieurs pays développés à revenu intermédiaire avec une approche plus simple et plus directe méritent que l'on s'y attarde.

Le Vietnam, par exemple, est un pays dont l'impulsion politique donnée aux efforts de développement n'est que rarement remise en cause. Toutefois, après être entré et s'être maintenu dans la catégorie B pour ce qui est de son approche globale en matière de planification stratégique, il fait désormais face à la tâche ardue consistant à rendre cette approche pleinement opérationnelle, et à en faire le moteur de l'affectation des ressources et des autres priorités à des échelons infranationaux d'administration. On ne pourrait que regretter que la stratégie choisie par le pays pour relever ce défi soit guidée (et évaluée en conséquence) par une approche exagérément complexe de la mise en œuvre d'un CDMT, plutôt que par une méthode plus efficace et conçue localement, permettant d'atteindre le même objectif. Il convient de se concentrer sur la fin, et non sur les moyens.

L'appropriation des efforts de développement est fortement tributaire de l'impulsion donnée par les responsables politiques les véritable participation de la société

■ Bilan

La qualité moyenne des stratégies nationales de développement s'est améliorée depuis 2005 (tableau 2.1).

Entre 2005 et 2007, 10 pays ont amélioré leurs résultats et sont passés de la note D à la note C, ou de la note C à la note B. Quatre pays (Ouganda, Rwanda, Tanzanie et Vietnam) ont conservé la note B, 19 pays la note C, cinq pays la note D et seulement deux pays ont rétrogradé.

Ce rythme de progression est cependant bien inférieur à la cadence nécessaire pour atteindre l'objectif fixé pour 2010, selon lequel 75 % des pays partenaires doivent être classés dans la catégorie B et s'être dotés de stratégies bien développées. Bien que les pays participant à l'enquête se soient mieux classés que le groupe plus vaste des pays pris en compte dans l'examen de la Banque mondiale, le rythme de progression annuel doit toutefois être multiplié par cinq environ au cours des trois prochaines années par rapport à la période 2005-07.

■ Quels moyens faudra-t-il mettre en œuvre pour continuer à progresser ?

Quelques pays ont accompli des progrès considérables en direction du renforcement de leur appropriation du processus de développement.

La **Zambie** fait partie des pays qui progressent dans le domaine de l'appropriation, d'après leurs résultats obtenus à l'indicateur 1. Son classement dans la catégorie B signifie que le pays dispose désormais d'une stratégie de développement opérationnelle largement développée. Des avancées ont été accomplies sur divers fronts. Tout d'abord, le deuxième Cadre stratégique national de lutte contre la pauvreté (CSLP), soit le cinquième Plan de développement national, a été lancé. Deuxièmement, un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) a été mis en place. Enfin, une nouvelle Politique et stratégie de l'aide a été élaborée.

Le **Burkina Faso** s'est lui aussi considérablement amélioré. Il est passé de la catégorie C à la catégorie B pour l'indicateur 1. Afin d'intensifier leurs efforts en matière d'appropriation, les autorités ont conçu un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté qui comporte des priorités bien définies. Un CDMT a également été mis en place.

L'équipe de la Banque mondiale chargée de l'examen souligne en revanche que le troisième critère de performances, qui évalue le lien entre la stratégie et le budget, continue de poser problème même aux pays qui ont le plus progressé par ailleurs. Tant que cette situation ne s'améliorera pas, rien ne pourra garantir que la stratégie, même bien conçue, aura des répercussions sur la ventilation des ressources et des conséquences opérationnelles, ni même qu'elle sera le véritable moteur des changements financés par les ressources nationales et l'aide extérieure.

L'élaboration d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) ou d'un plan budgétaire pluriannuel est généralement considérée comme étant essentielle pour passer des programmes à leur mise en œuvre. Problématique pour les pays qui obtiennent de bons résultats, cette étape sera un défi encore plus complexe pour le groupe, plus nombreux, des pays de la catégorie C. Cet aspect majeur devra être examiné lors du troisième Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide en septembre 2008. Quels moyens peut-on mettre en œuvre pour accélérer, d'ici 2010, les progrès en direction des objectifs d'appropriation locale ? Plus précisément, les dispositifs considérés à l'heure actuelle comme des pratiques optimales (tels que le CDMT) sont-ils nécessaires, voire suffisants, pour atteindre ces objectifs ?

La qualité moyenne des stratégies nationales de développement s'est améliorée depuis 2005.

TABLEAU 2.2 (Indicateur 2a)

La qualité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques, 2005-07 (41 pays)

Catégories		2005		2007	
Très fort	6	0%	(aucun pays)	0%	(aucun pays)
	5	0%	(aucun pays)	0%	(aucun pays)
	4.5	2%	■	0%	(aucun pays)
	4	17%	■■■	29%	■■■■■
Modéré	3.5	37%	■■■■■	32%	■■■■■
	3	17%	■■■	22%	■■■■
	2.5	20%	■■■■	7%	■■
	2	7%	■■	10%	■■
Très faible	1	0%	(aucun pays)	0%	(aucun pays)

La Déclaration de Paris reconnaît que le développement d'un pays dépend en grande partie de sa capacité de mobiliser, de gérer et de dépenser efficacement les ressources publiques.

RENFORCEMENT DES SYSTÈMES NATIONAUX DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES (Indicateur 2a)

La Déclaration de Paris reconnaît que le développement d'un pays dépend en grande partie de sa capacité de mobiliser, de gérer et de dépenser efficacement les ressources publiques. Il est par conséquent essentiel de renforcer les systèmes et les institutions qui encadrent ces activités afin de donner au pays les capacités de gérer son processus de développement. Le renforcement du système de gestion des finances publiques n'est pas une fin en soi. Pour qu'il permette d'obtenir des résultats significatifs sur le plan du développement, il doit être associé à une politique efficace et des cadres institutionnels de gestion financière et d'amélioration de la prestation de services.

■ Critères d'évaluation

Le score obtenu par les systèmes nationaux de gestion des finances publiques est évalué sur la base de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) menée en 2007 par la Banque mondiale. Il s'agit d'un outil diagnostique qui évalue la capacité de la politique et des cadres institutionnels d'un pays de soutenir durablement la croissance

et la réduction de la pauvreté. Le critère de la EPIN qui évalue la qualité du système de gestion budgétaire et financière d'un pays couvre trois dimensions. La première a trait à l'existence d'un budget exhaustif et crédible lié aux priorités de l'action. La deuxième porte sur l'efficacité des systèmes de gestion financière, et sur leur capacité de garantir la mise en application du budget conformément à ce qui était prévu, et de manière maîtrisée et prévisible. La dernière dimension est liée à l'établissement de rapports financiers et de comptes rendus budgétaires fiables et réguliers.

■ Bilan

Depuis 2005, 36 % des pays ont amélioré leurs scores dans le domaine de la gestion des finances publiques (tableau 2.2).

Parmi les participants à l'enquête de 2008, ils étaient neuf en 2005 à être considérés par la EPIN comme étant dotés de systèmes de gestion des finances publiques au moins « modérément forts » (4.0). Leur nombre s'élevait à 12 en 2007, année au cours de laquelle un seul pays a rétrogradé. Les efforts déployés pour renforcer les systèmes de gestion des finances publiques semblent ainsi porter leurs fruits.

Depuis 2005, 36 % des pays ont amélioré leurs scores dans le domaine de la gestion des finances publiques.

Cette évolution considérable est satisfaisante par rapport à l'objectif fixé dans la Déclaration de Paris, selon lequel la moitié des pays devrait progresser d'un demi-point en cinq ans (de 2005 à 2010). Le tableau 2.2 montre l'évolution du classement des systèmes de gestion des finances publiques entre 2005 et 2007, pour l'ensemble des pays participant à l'enquête de 2008 qui sont également inclus dans l'évaluation de la CPIA pour ces deux années.

■ Quels moyens faudra-t-il mettre en œuvre pour continuer à progresser ?

Le rapport sur l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques (2008) met en évidence plusieurs domaines clés à améliorer dans ce domaine. En particulier :

- Les pays partenaires doivent assumer un rôle de premier plan dans l'évaluation de leurs systèmes de gestion des finances publiques, dans l'élaboration d'une stratégie crédible de réforme de la gestion des finances publiques, et dans l'établissement des priorités et la mise en œuvre des réformes.
- Les donateurs doivent apporter leur concours aux programmes de réformes pilotés par les pays partenaires en alignant leurs interventions sur les stratégies nationales. Ils doivent également soutenir plus largement le renforcement des capacités des parlements, des instances publiques de contrôle et des organisations de la société civile.

- Des progrès considérables ont été accomplis dans la mise au point d'une évaluation coordonnée et reconnue à l'échelle internationale des systèmes de gestion des finances publiques. Une initiative, intitulée *Public Expenditure and Financial Accountability* (PEFA), fruit d'une collaboration internationale, a en particulier conçu un instrument destiné à mesurer les performances de la gestion des finances publiques, ainsi que des évaluations de ces systèmes. Les donateurs et leurs partenaires doivent promouvoir l'utilisation de la PEFA en tant qu'outil principal d'évaluation et de suivi dans le cadre des programmes pluriannuels élaborés par les pays partenaires à des fins de diagnostic de la gestion des finances publiques.

RENFORCEMENT DES SYSTÈMES DE PASSATION DES MARCHÉS (Indicateur 2b)

Un État efficace est un État qui fonctionne correctement, de manière économique et sans délai. On y embauche des enseignants qualifiés, l'approvisionnement en médicaments et leur acheminement se déroulent sans heurts et les infrastructures routières sont construites pour durer. Les citoyens ont accès à l'information et peuvent tenir le gouvernement responsable de la gestion des fonds publics et de la fourniture des biens et des services. Les pouvoirs publics, de leur côté, répartissent leurs ressources aussi bien en fonction des besoins et des droits des citoyens, que des principes d'équité et de transparence. Dans un État efficace, les pouvoirs publics peuvent également s'appuyer sur un système opérationnel de passation des marchés pour s'acquitter de leurs obligations à l'égard des citoyens.

Dans un État efficace, les pouvoirs publics peuvent également s'appuyer sur un système opérationnel de passation des marchés pour s'acquitter de leurs obligations à l'égard des citoyens.

■ Critères d'évaluation

L'évaluation de la qualité d'un système national de passation des marchés s'inspire du Programme conjoint sur la méthodologie d'évaluation des systèmes nationaux de passation des marchés⁴, qui se compose de deux volets : des indicateurs de référence qui permettent d'évaluer un système national au regard des bonnes pratiques reconnues à l'échelle internationale ; et une nouvelle série d'indicateurs permettant d'évaluer les performances du système et sa conformité à la législation et aux normes nationales. Cette méthodologie a été conçue en tant qu'instrument d'auto-évaluation à l'intention des pays partenaires. Les différents acteurs, dont la société civile, le secteur privé, les médias et les donneurs participent activement à sa planification, à la collecte des données et à la validation de ses résultats. Dix-sept des 55 pays partenaires participant à l'enquête de 2008 ont adopté cette méthodologie et ont établi un classement indicatif de leurs systèmes de passation des marchés.

■ Bilan

Les résultats de l'évaluation des systèmes de passation des marchés sont exprimés en notes sur une échelle à quatre degrés allant de A à D (A étant la note la plus élevée, et D la plus basse). Les scores obtenus jusqu'à présent sont présentés dans le tableau 2.3.⁵ La majorité des dix-sept pays qui ont pris part à l'activité d'auto-évaluation se sont classés dans les catégories intermédiaires B et C. Cette évaluation étant la première de son genre, on ne peut tirer de conclusions de ses résultats.

TABLEAU 2.3 (Indicateur 2b)

La qualité des systèmes nationaux de passation des marchés en 2007 (17 pays)

Catégories		2007	
Fort	A	0% (aucun pays)	
	B	41%	
	C	53%	
Faible	D	6%	

■ Quels moyens faudra-t-il mettre en œuvre pour continuer à progresser ?

Les pays partenaires qui ont entrepris d'évaluer leurs systèmes de passation des marchés à l'aide de la méthodologie décrite précédemment doivent intégrer les résultats de l'évaluation dans l'élaboration de stratégies de renforcement des capacités de ces systèmes, afin de combler les insuffisances mises en évidence par l'évaluation. Les pays qui n'ont pas encore appliqué cette méthodologie doivent envisager de le faire, et considérer qu'il s'agit d'une mesure concrète en direction de la réforme du secteur public. Les pays partenaires doivent également associer les acteurs nationaux à la planification et à la mise en œuvre des évaluations, ainsi qu'à la validation de leurs résultats. De leur côté, les donneurs doivent aligner leurs interventions et leur aide sur les stratégies nationales de développement de leurs partenaires. ■

⁴ 22 pays partenaires se sont portés volontaires pour prendre part à l'étude pilote de la méthodologie. Sur ces 22, 17 participent à l'enquête de 2008.

⁵ Les notes obtenues lors de l'activité d'auto-évaluation des systèmes de passation des marchés sont disponibles pour 17 pays : l'Afghanistan, le Ghana, le Cameroun, l'Indonésie, la RDP Lao, le Malawi, la Mongolie, le Niger, les Philippines, le Rwanda, le Sénégal, la Sierra Leone, la Tanzanie, l'Ouganda, le Vietnam, le Yémen et la Zambie. Les scores fournis à titre indicatif sont des indicateurs indirects et simplifiés, uniquement employés dans le rapport de suivi. Les niveaux indicatifs sont produits par les pays partenaires qui utilisent les instruments et les méthodologies acceptés, et ne sont ni approuvés ni validés par le programme conjoint sur la passation des marchés.

RÉFÉRENCES ET BIBLIOGRAPHIE

OPM/IDL (2008), *Paris Declaration on Aid Effectiveness: Its Applicability in Fragile Situations and Conflict-Affected Countries*, OECD, Paris, publication à venir.

World Bank, BMZ and GTZ (2007), *Minding the Gaps: Integrating Poverty Reduction Strategies and Budgets for Domestic Accountability*, World Bank, Washington D.C.

OECD (2006), *Methodology for Assessment of National Procurement Systems*,
http://www.oecd.org/document/40/0,3343,en_2649_19101395_37130152_1_1_1_1,00.html

World Bank (2007), *Results-Based National Development Strategies: Assessments and Challenges Ahead*, World Bank, Washington D.C.

OECD (2008), *Report on the Use of Country Public Financial Management (PFM) Systems*, OECD, Paris.

3 ALIGNEMENT DE L'AIDE SUR LES SYSTÈMES NATIONAUX

Le développement d'un pays dépend largement de sa capacité de mettre en œuvre des politiques et de gérer les ressources publiques dans le but d'atteindre ses objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Dans le cadre de la Déclaration de Paris, les donateurs ont décidé, afin de renforcer cette capacité, de confier de plus en plus la gestion de l'aide aux pays en développement. Le présent chapitre tente d'apporter une réponse à trois questions importantes : les donateurs utilisent-ils davantage les systèmes de leurs pays partenaires ? Quels sont les facteurs qui les y incitent ? Quels efforts supplémentaires les donateurs ont-ils déployé pour renforcer les capacités de ces systèmes et transférer la gestion de l'aide aux pays en développement ?

L'IMPORTANCE DE L'ALIGNEMENT

Le développement d'un pays dépend de sa capacité de mettre en œuvre des politiques et de gérer les ressources publiques dans le but d'atteindre ses objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Cette situation est particulièrement difficile à atteindre dans les pays qui dépendent largement de l'aide.

Les donateurs demandent souvent à leurs pays partenaires, pour des raisons diverses, de se conformer à leurs propres règles et procédures en matière de gestion des programmes de développement, au lieu de s'en remettre aux administrations publiques locales. Ils mettent parfois en place des structures spécifiques, appelées unités de mise en œuvre des projets, afin de gérer directement leurs programmes.

Cette manière de procéder détourne les ressources et les compétences des administrations publiques. Par conséquent, même si les programmes des donateurs sont convenablement gérés, les capacités globales des pays partenaires de gérer leurs ressources publiques s'en trouvent pénalisées. Le développement n'est pas bien servi.

Il y aurait au contraire tout intérêt, à chaque fois que les circonstances s'y prêtent, à confier la gestion de l'aide aux pays en développement. L'utilisation des systèmes nationaux permet aux donateurs de contribuer à renforcer l'appropriation locale et les performances des administrations publiques. Elle incite fortement les donateurs et leurs partenaires à poursuivre l'amélioration des administrations publiques. Elle améliore en outre la capacité des pays partenaires d'être responsables, en toute transparence, devant leurs parlements et leurs citoyens, de l'utilisation des ressources du développement.

C'est pour toutes ces raisons que les pays partenaires se sont engagés, au titre de la Déclaration de Paris, à renforcer leurs systèmes, et que les donateurs ont promis d'utiliser ces systèmes dans toute la mesure du possible.

Il y aurait tout intérêt, à chaque fois que les circonstances s'y prêtent, à confier la gestion de l'aide aux pays en développement.

Si la Déclaration de Paris encourage l'utilisation de la totalité des systèmes nationaux, elle ne prévoit un suivi des progrès et ne fixe des objectifs que pour deux d'entre eux : la gestion des finances publiques (GFP) et la passation des marchés publics.

Le présent chapitre examine dans quelle mesure les donateurs ont recours à ces systèmes (indicateurs 5a et 5b). Il étudie également les facteurs déterminants dans l'utilisation des systèmes nationaux ; les efforts supplémentaires déployés en vue de renforcer les capacités des pays partenaires (indicateur 4) ; le volume de l'aide dont la gestion est transférée aux pays partenaires, ainsi que la diminution des unités parallèles de mise en œuvre des projets (indicateur 6) et les progrès accomplis en matière de déliement de l'aide (indicateur 8).

LES DONNEURS ONT-ILS RECOURS AUX SYSTÈMES NATIONAUX ?

■ Critères d'évaluation

On reconnaît généralement que la gestion des finances publiques englobe tous les aspects du processus budgétaire national. Comme précisé au chapitre 2, l'existence d'un système solide de gestion des finances publiques est essentielle pour soutenir les efforts de développement d'un pays. Ce système est au cœur d'une bonne gouvernance et joue un rôle fondamental dans la réussite des politiques publiques.

Aux fins de l'enquête de suivi, les donateurs utilisent les procédures nationales lorsque « les fonds sont gérés conformément aux procédures de budgétisation consacrées par la législation et appliquées par l'administration du pays considéré » (voir l'annexe E pour les définitions).

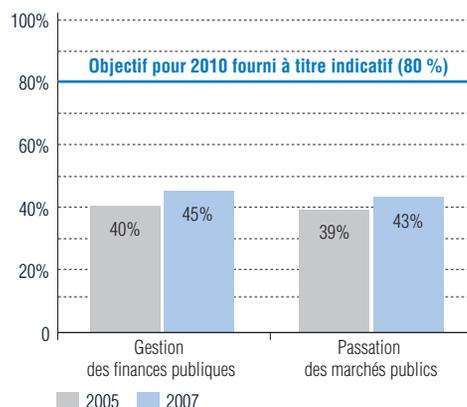
Le recours aux systèmes nationaux s'est amélioré de 4 à 5 points de pourcentage depuis 2005.

Les progrès accomplis dans le domaine des marchés publics sont l'objet d'un suivi distinct au titre de la Déclaration de Paris (indicateur 5b), même si ces marchés font partie des systèmes de gestion des finances publiques. Les résultats concernant la gestion des finances publiques et la passation des marchés sont présentés dans le graphique ci-dessous.

■ Bilan

Le recours aux systèmes nationaux s'est amélioré de 4 à 5 points de pourcentage depuis 2005 (voir le graphique 3.1). En 2007, l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques atteignait 45 %, contre 43 % pour celle des systèmes de passation des marchés, soit des niveaux très inférieurs à l'objectif fixé à titre indicatif à 80 % pour 2010.

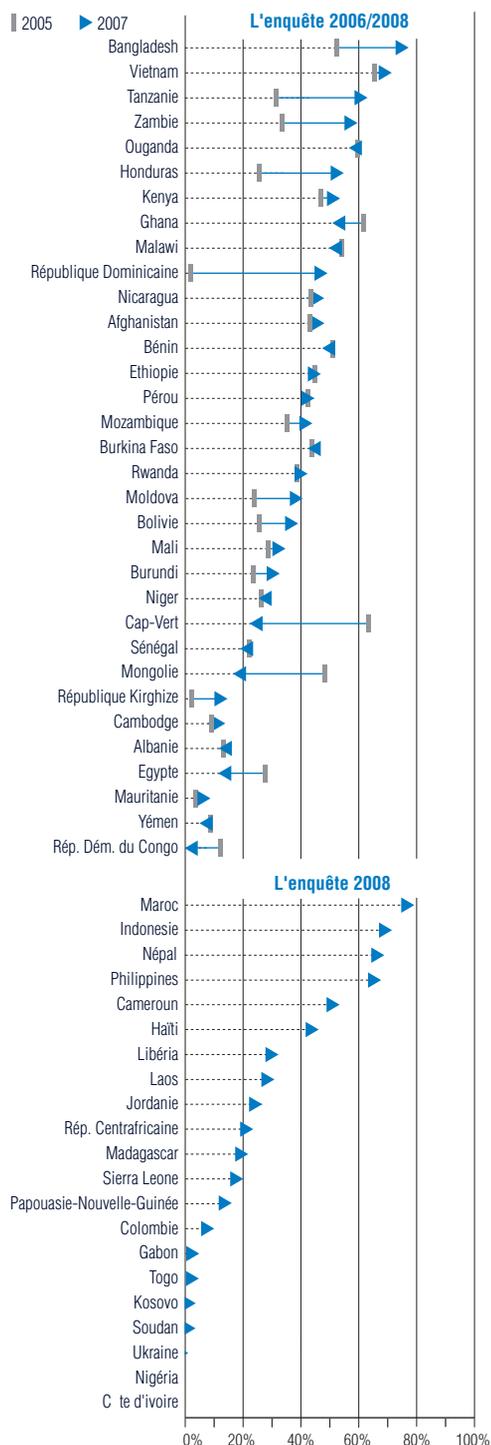
GRAPHIQUE 3.1 (Indicateurs 5a and 5b)
Utilisation des systèmes nationaux, 2005 et 2007



Ces chiffres masquent toutefois des écarts considérables entre les pays. Le graphique 3.2 donne une vue d'ensemble de l'évolution survenue entre 2005 et 2007 pour ce qui est de l'utilisation des systèmes de gestion des finances publiques.

Plusieurs pays constituent des exemples encourageants et démontrent que les efforts concertés en faveur d'une utilisation accrue des systèmes des pays partenaires peuvent porter leurs fruits.

GRAPHIQUE 3.2 (Indicateur 5a)
Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques, 2005-2007



En **Moldavie**, c'est avant tout l'augmentation du soutien budgétaire général, à laquelle la nouvelle approche harmonisée pour les remises d'espèces des Nations unies a donné un élan supplémentaire, qui a permis d'accroître le recours aux systèmes de gestion des finances publiques. En **Zambie**, trois nouveaux donateurs ont commencé à recourir au soutien budgétaire direct.

Les progrès accomplis au **Vietnam** peuvent être majoritairement attribués à l'utilisation croissante du soutien budgétaire et d'autres formes d'aide aux approches fondées sur les programmes. Cette évolution a pour sa part été suscitée par les efforts déployés par les autorités nationales, avec le concours des donateurs, en vue de faire avancer la réforme des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés.

Dans d'autres pays, les progrès ne sont toutefois pas uniquement liés à la hausse du soutien budgétaire. Au **Pérou**, le recours accru aux systèmes nationaux de gestion des finances publiques peut être attribué à un alignement plus étroit de l'aide sur *le Sistema nacional de inversión pública*, une évolution que le rapport sur l'enquête de 2006 avait recommandée.

Certains pays ont également enregistré des progrès dans le domaine de l'utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés. Ainsi en **Moldavie**, les avancées sont essentiellement attribuables à la mise en place par la Banque mondiale de procédures acceptées par tous, qui prévoient que les marchés publics portant sur de petits montants peuvent avoir recours aux systèmes nationaux.

Cependant, en dépit des progrès accomplis tant sur le plan individuel par les pays que sur le plan global, un nombre non négligeable de pays font état en 2007 de niveaux globaux

Les progrès accomplis au Vietnam peuvent être majoritairement attribués à l'utilisation croissante du soutien budgétaire et d'autres formes d'aide aux approches fondées sur les programmes.

ENCADRÉ 3.1.

Définition de l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques

AIDE INSCRITE DANS LE PLAN

Dépenses des programmes et projets d'aide intégrées dans les plans stratégiques des organismes et les documents d'appui décrivant les intentions politiques sous-jacentes aux soumissions budgétaires.

AIDE INSCRITE DANS LE BUDGET

Financement externe, incluant notamment le financement des programmes et projets, et son utilisation prévue décrite dans la documentation budgétaire.

AIDE INSCRITE AU PARLEMENT

Financement externe compris dans les recettes et les affectations approuvées par le Parlement.

AIDE INSCRITE DANS LE TRÉSOR

Financement externe décaissé dans les recettes principales du gouvernement et géré par le biais des systèmes gouvernementaux.

AIDE INSCRITE DANS LES COMPTES

Financement externe inscrit et pris en compte par le système comptable du gouvernement conformément au système de classification du gouvernement.

AIDE INSCRITE DANS LES AUDITS

Financement externe inscrit dans le système d'audit du gouvernement.

AIDE INSCRITE DANS LES RAPPORTS

Financement externe inscrit dans les rapports a posteriori du gouvernement.

AIDE INSCRITE DANS LES MARCHÉS PUBLICS

La passation des marchés publics financés par des ressources extérieures est conforme aux procédures publiques de passation des marchés.

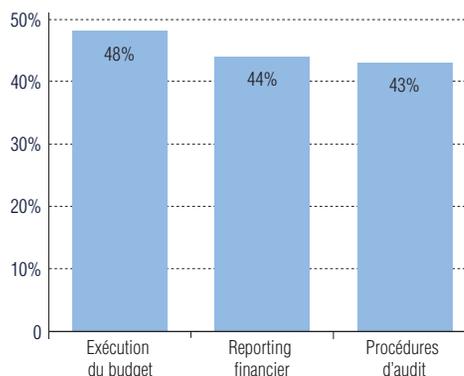
Source : CABRI/PSA, Rapport sur la budgétisation de l'aide.

d'utilisation des systèmes nationaux inférieurs à ceux de 2005. Si ces chiffres peuvent témoigner d'un déclin réel dans certains pays, ils peuvent également être le résultat d'une notification plus exacte qui s'inscrit dans un processus d'enquête plus intensif, lequel offre davantage qu'auparavant la possibilité de vérifier les données et d'éliminer les erreurs.

■ Les composantes de la gestion des finances publiques

La Déclaration de Paris suit l'évolution de l'utilisation des trois principales composantes des systèmes nationaux de gestion des finances publiques : l'exécution du budget, le reporting financier et les procédures d'audit. Ces composantes ont été décrites plus en détail dans le cadre des travaux menés sous l'égide de CABRI (voir l'encadré 3.1).

GRAPHIQUE 3.3
Utilisation par les donateurs des différentes composantes de la gestion des finances publiques, 2007



L'indicateur 5a n'englobe pas la totalité des composantes du système de gestion des finances publiques (comme précisé à l'encadré 3.1). Il est axé sur les composantes qui sont au cœur de tout système national de gestion des finances publiques. Le graphique 3.3 se réfère à la définition employée dans la Déclaration de Paris et montre qu'il n'existe en moyenne aucune différence significative entre les trois

composantes de la gestion des finances publiques. Pour certains pays cependant, les conclusions révèlent que les donateurs utilisent plus certaines composantes que d'autres. Au Honduras, par exemple, 283 millions USD sur les 331 millions sont acheminés par le biais du système d'exécution budgétaire, mais seuls 88 millions USD ont recours aux procédures nationales d'audit.

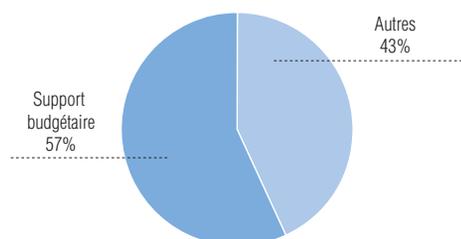
■ Utilisation des systèmes nationaux : les modalités de l'aide font-elles une différence ?

Aucune modalité de l'aide n'interdit le recours (partiel ou exclusif) aux systèmes nationaux. Les différents instruments de l'aide donnent aux bénéficiaires une plus ou moins grande latitude dans l'utilisation des ressources fournies, et certains instruments utilisent les systèmes nationaux de gestion des finances publiques plus naturellement que d'autres. À titre d'illustration, le soutien budgétaire finance le budget global d'un pays et laisse à ce dernier toute latitude pour utiliser les ressources allouées. Les fonds sont gérés conformément aux procédures budgétaires du pays bénéficiaire. Ainsi, par définition, le soutien budgétaire a recours aux systèmes nationaux de gestion des finances publiques. À l'opposé, l'aide aux projets finance des activités spécifiques et s'en remet de fait beaucoup moins au système national de gestion des finances publiques (voir le graphique 3.4).

Le soutien budgétaire ne représente que 22 % de l'aide au développement totale dans les 55 pays participant à l'enquête en 2008. L'utilisation accrue, d'ici 2010, des systèmes nationaux de gestion des finances publiques soulève plusieurs problèmes d'importance.

Aucune des deux options possibles n'est exempte de difficultés. La première serait d'augmenter le volume du soutien budgétaire. Or les perspectives qui s'offrent dans ce domaine sont limitées car de nombreux donateurs, bilatéraux en particulier, ne disposent que d'une marge de manœuvre restreinte pour

GRAPHIQUE 3.4
Utilisation moyenne des systèmes nationaux
de gestion des finances publiques par modalité de
l'aide : support budgétaire et autres



recourir, désormais ou davantage, au soutien budgétaire. La seconde, qui est peut-être plus réalisable, serait d'acheminer une proportion beaucoup plus importante de l'aide aux projets par le biais des systèmes nationaux de gestion des finances publiques. Cela nécessite, entre autres, la conception et l'application de modalités autorisant l'utilisation des systèmes nationaux pour les projets. De ce point de vue, ce qui risque de soulever le plus de difficultés est l'utilisation des systèmes d'exécution du budget.

■ Existe-t-il un lien entre la qualité des systèmes et leur utilisation ?

Il importe de remarquer que la Déclaration de Paris part du principe selon lequel la qualité du système d'un pays influe sur les décisions des donateurs de l'utiliser. Ce principe transparaît dans la façon dont sont fixés les objectifs relatifs à l'utilisation des systèmes nationaux ; ces objectifs sont d'autant plus élevés que les systèmes nationaux sont performants. Ainsi, dans les pays dont la gestion des finances publiques obtient un score élevé, c'est-à-dire supérieur à 4.0 à l'indicateur 2a, l'objectif en matière de recours aux systèmes nationaux est de 80 % (contre seulement 60 % pour les pays qui obtiennent un score inférieur).

Les résultats de l'enquête révèlent toutefois qu'il n'est guère prouvé que les donateurs utilisent davantage les systèmes nationaux dans les pays où ceux-ci sont de bonne qualité.

Les résultats de l'enquête révèlent qu'il n'est guère prouvé que les donateurs utilisent davantage les systèmes nationaux dans les pays où ceux-ci sont de bonne qualité.

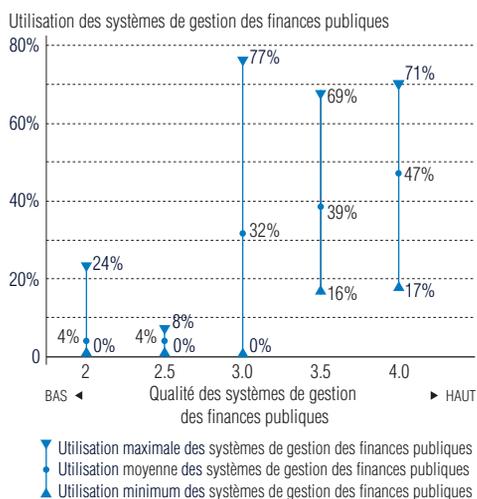
En effet, si l'on considère les 12 pays qui enregistrent les scores les plus élevés pour ce qui est de la qualité de leurs systèmes de gestion des finances publiques (notamment les pays qui atteignent au moins 4.0 à l'indicateur 2a), on s'aperçoit que l'utilisation moyenne par les donneurs des systèmes nationaux de gestion des finances publiques est comprise entre 17 % en *Mongolie* et 71 % en *Tanzanie* (voir le graphique 3.5). Les mêmes tendances se dégagent concernant le recours aux systèmes de passation des marchés.

Les rapports sur les pays soulignent que les politiques des donneurs ne sont que très peu réactives face aux réformes menées à terme avec succès dans les pays partenaires.

En *Éthiopie*, qui atteint un score satisfaisant dans la gestion des finances publiques (soit 3.5 à l'indicateur 2a), l'utilisation des systèmes nationaux varie fortement entre les principaux donneurs et stationne à environ 45 % en moyenne. Les systèmes de gestion des finances publiques du *Rwanda* atteignaient déjà le score de 3.5 en 2005 et de 4.0 en 2007. Or, leur utilisation n'est passée que de 39 % à 42 %, et ce, essentiellement en raison d'une utilisation plus importante du soutien budgétaire direct. Les rapports sur les pays soulignent que les politiques des donneurs ne sont que très peu réactives face aux réformes menées à terme avec succès dans les pays partenaires.

Le graphique 3.5 montre que les preuves d'une relation entre l'utilisation croissante des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et l'amélioration de leur qualité sont mitigées. Dans certains pays, l'existence d'un lien puissant semble accréditée par l'accroissement du recours aux systèmes nationaux (en *Zambie*, la qualité des systèmes de gestion des finances publiques est passée de 3 à 3.5, et leur utilisation a augmenté de 25 points de pourcentage). D'autres pays ont toutefois expérimenté la situation inverse, tel le *Ghana*, dont la qualité du système de gestion des finances publiques est passée de 3.5 à 4.0, alors que l'utilisation de ce système a enregistré une baisse de 10 points de pourcentage. Ces résultats donnent à penser

GRAPHIQUE 3.5
Qualité et utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques, 2007



que la qualité n'est pas le seul facteur à influencer sur les décisions des donneurs relatives à l'utilisation des systèmes nationaux (voir le rapport sur les systèmes nationaux de gestion des finances publiques).

Au nombre de ces facteurs figurent :

- **a crédibilité des programmes nationaux de réforme.** Un programme de réforme crédible qui offre des perspectives réalistes d'amélioration des systèmes nationaux encourage les donneurs à utiliser ces systèmes.
- **es décisions des donneurs de financer le soutien budgétaire.** Le volume et la proportion du soutien budgétaire déterminent dans une large mesure l'utilisation de ces systèmes.
- **es préférences des pays partenaires.** Les pays partenaires ne souhaitent pas forcément que les donneurs aient recours à leurs systèmes pour la fourniture de l'aide.
- **a perception de la corruption.** La perception de la corruption dissuade les donneurs d'utiliser les systèmes nationaux, quelle que soit leur qualité.

- **es obstacles juridiques au niveau des pays partenaires et des donneurs.** La législation des pays partenaires impose parfois un traitement différencié pour les financements émanant des donneurs. Le cadre juridique en vigueur dans les pays donneurs peut, lui aussi, parfois limiter le recours aux systèmes nationaux en raison de divergences relative aux obligations institutionnelles.

■ Quels moyens faudra-t-il mettre en œuvre pour continuer à progresser ?

Le rapport sur l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques (2008) met en évidence plusieurs domaines susceptibles d'être améliorés.

Si les pays partenaires s'engagent davantage à renforcer leurs systèmes de gestion des finances publiques (voir plus haut), les donneurs doivent de leur côté faire en sorte de mieux respecter leurs engagements concernant l'utilisation de ces systèmes. Ils doivent en particulier s'aligner sur les stratégies de leurs pays partenaires ; mettre en place des incitations internes qui donnent davantage les moyens au personnel sur le terrain d'avoir recours aux systèmes nationaux ; et mieux conseiller leur personnel sur l'utilisation appropriée des systèmes nationaux et les avantages de cette utilisation.

Les pays partenaires et les donneurs doivent renforcer leur collaboration afin que ces recommandations ne restent pas lettre morte. Le personnel du pays partenaire et celui du donneur pourraient coopérer dans le cadre de partenariats en constituant des équipes nationales de gestion des finances publiques, en optant pour des modalités d'aide qui favorisent une gestion budgétaire saine, et en mettant un point d'honneur à tenir leurs engagements.

La communication doit être améliorée à tous les niveaux. Il convient notamment à cette fin de collaborer avec les instances publiques de contrôle, les parlements et les organisations de la société civile, afin de mieux leur faire connaître les avantages de l'utilisation des systèmes nationaux. Il s'agit également de favoriser une prise de connaissance de ces avantages au sein des organismes des donneurs et des pays partenaires.

QUELS SONT LES EFFORTS SUPPLÉMENTAIRES DÉPLOYÉS POUR RENFORCER LES CAPACITÉS DES PAYS PARTENAIRES ?

La Déclaration de Paris attache une grande importance au rôle moteur du pays partenaire dans le renforcement des capacités, et propose une nouvelle approche. Les engagements des pays et des donneurs doivent permettre de mettre un terme à une coopération technique fragmentée et orchestrée par les donneurs, afin d'introduire une approche dans laquelle les donneurs agissent en réponse à une réflexion stratégique menée par les pays partenaires sur le renforcement des capacités. À cette fin, la Déclaration de Paris poursuit trois objectifs parallèles qui se renforcent mutuellement :

- Les donneurs doivent améliorer la coordination de leur coopération technique afin de renforcer le développement des capacités (indicateur 4).
- Les donneurs doivent œuvrer pour le renforcement des capacités en évitant d'avoir recours à des unités parallèles de mise en œuvre des projets (indicateur 6).
- Les donneurs doivent progressivement délier leur aide (indicateur 8).

UNE COOPÉRATION TECHNIQUE COORDONNÉE (Indicateur 4)

■ Critères d'évaluation

L'indicateur 4 sur la coordination de la coopération technique permet de suivre l'évolution des progrès en direction de cette nouvelle conception du renforcement des capacités. Pour que la coopération technique soit qualifiée de coordonnée, elle doit satisfaire aux critères suivants :

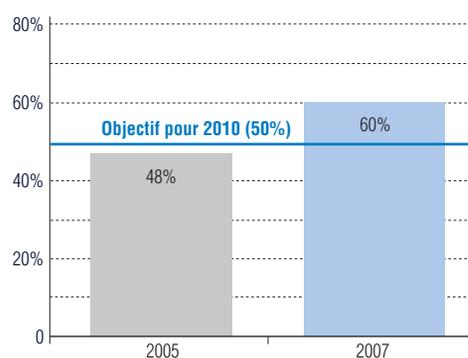
- Les autorités nationales doivent faire connaître clairement les objectifs de renforcement des capacités et exercer un contrôle sur la coopération technique.
- Les donateurs doivent aligner leur coopération technique sur les objectifs de leurs pays partenaires en matière de renforcement des capacités.

■ Bilan

Les résultats font état d'une amélioration de 12 points de pourcentage (de 48 % à 60 %) entre 2005 et 2007.

Comme le montre le graphique 3.6, les résultats de l'enquête de 2008 font état d'une amélioration de 12 points de pourcentage (de 48 % à 60 %) entre 2005 et 2007, pour ce qui est de la coordination de la coopération technique, soit un résultat supérieur à l'objectif de 50 % fixé en 2005.

GRAPHIQUE 3.6 (Indicateur 4)
L'amélioration de la coordination de la coopération technique, 2005 et 2007



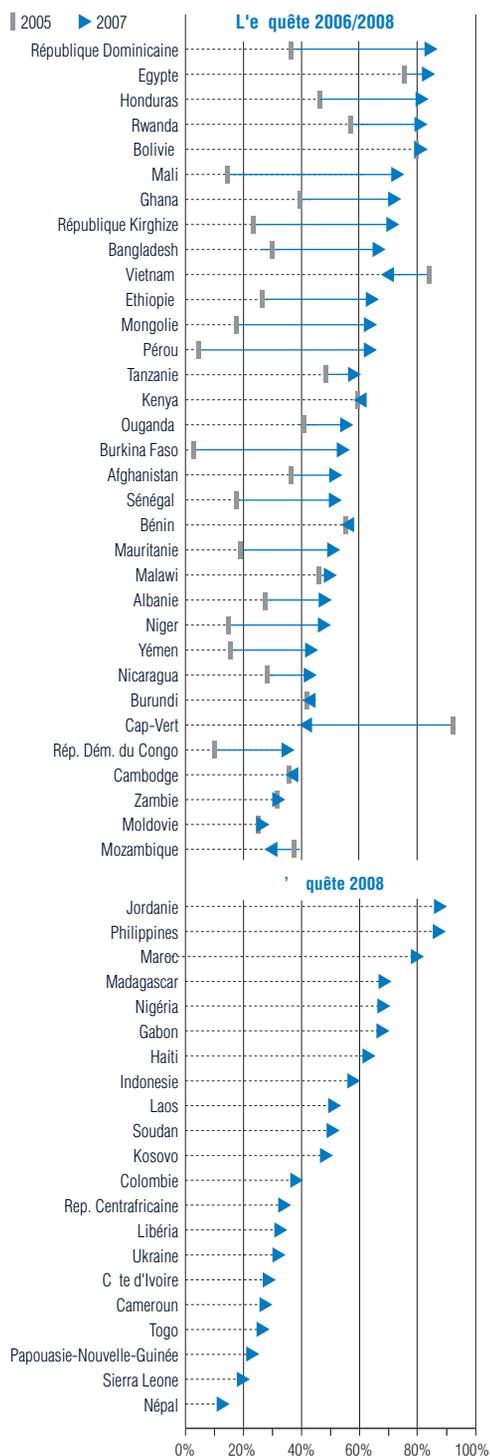
Les rapports sur les pays contiennent des renseignements intéressants sur les facteurs à l'origine des progrès accomplis dans ce domaine, ainsi que sur le débat qui a lieu dans les pays partenaires concernant le renforcement des capacités.

Plusieurs pays ont pris des mesures visant à accroître la coordination de la coopération technique, ainsi que le préconise la Déclaration de Paris. Dans ces pays, les résultats de l'enquête montrent que l'objectif de 2010 dans ce domaine (soit 50 %) est déjà atteint.

En **RDP Lao**, un cadre pour le renforcement des capacités est ainsi prévu pour tous les secteurs prioritaires du plan national. Au **Bangladesh**, une stratégie globale de renforcement des capacités est en cours d'élaboration. Au **Vietnam**, plusieurs documents stratégiques comportent des objectifs de renforcement des capacités, ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Parallèlement, des données concrètes laissent toutefois supposer que le glissement réel en direction de l'approche recommandée dans la Déclaration de Paris en matière de renforcement des capacités est limité. Des difficultés se font clairement jour, même dans les pays qui enregistrent des scores élevés. Ainsi au **Vietnam**, en dépit des progrès, l'analyse des rapports sur les pays montre que les objectifs doivent être classés par ordre de priorité et qu'une communication les concernant doit être mise au point. D'autres pays précisent également que leurs efforts en matière de coopération technique sont soit limités, soit déployés dans un cadre non institutionnalisé. Au **Malawi**, la coopération technique se déroule sous la forme « d'interventions majoritairement isolées », et la politique de coopération technique et les stratégies de renforcement des capacités sectorielles « sont [à peine] en cours d'élaboration ». Au **Libéria**, le CSLP transitoire comporte un chapitre sur le renforcement des capacités, même si les initiatives dans ce domaine demeurent « quelque peu fragmentées ».

GRAPHIQUE 3.7 (Indicateur 4)
Coopération technique coordonnée, 2005-2007



L'analyse tend également à démontrer que toute amélioration des résultats dans ce domaine doit être interprétée avec prudence. Comme le montre le graphique 3.7, les écarts entre les pays sont très importants, et des corrections importantes ont eu lieu dans les deux sens. En outre, les scores relativement élevés par rapport aux objectifs témoignent de la décision prise par certains donateurs d'inclure dans la coopération technique « coordonnée » toute coopération technique convenue en accord avec les autorités, ou toute assistance apportée dans le cadre d'un programme de grande ampleur dirigé par un donneur multilatéral. Dans ces pays, l'amélioration des niveaux de la coopération technique coordonnée est apparemment entièrement due à cette nouvelle notification plutôt qu'à des améliorations réelles dans les modalités de mise en place de la coopération technique.

Ainsi dans un pays d'Asie, 89 % de la coopération technique est déclarée comme étant coordonnée, en dépit des informations contenues dans le rapport sur le pays, selon lesquelles le pays n'est pas doté d'une stratégie cohérente de renforcement des capacités, et du fait que les activités bénéficiant d'un soutien des donateurs demeurent fragmentées.

■ Quels moyens faudra-t-il mettre en œuvre pour continuer à progresser ?

Toute personne qui connaît la nature des difficultés liées au renforcement des capacités dans les pays partenaires concevra facilement que la mise en œuvre de l'approche préconisée par la Déclaration de Paris dans ce domaine sera une entreprise complexe. Pourtant, on ne connaît guère d'exemples d'initiatives prises pour avancer sur ce point, ce qui est d'autant plus préoccupant.

L'analyse tend également à démontrer que toute amélioration des résultats dans ce domaine doit être interprétée avec prudence.

ENCADRÉ 3.2

L'enjeu : L'appropriation du renforcement des capacités

Le manque d'exemples probants étant partiellement dû à l'incapacité des autorités nationales de formuler et de communiquer des « objectifs clairs », les obstacles à surmonter renvoient à la question de l'appropriation locale des efforts de développement. Ainsi dans un pays d'Afrique, la promotion des réformes de la fonction publique, considérée comme étant essentielle pour le renforcement des capacités du secteur de l'administration, souffre du blocage des négociations entre les donateurs et le gouvernement national. Comme dans de nombreux autres pays, la réforme de la fonction publique est hautement sensible sur le plan politique, et il est probablement utopique, de la part des donateurs, de s'attendre à ce que les gouvernements partenaires communiquent des objectifs clairs à son sujet.

Le rapport sur l'évaluation de la Déclaration de Paris fait de même observer que les stratégies par pays ne sont pas toujours, faute d'être reliées entre elles, intrinsèquement cohérentes et politiquement viables, ni propres à drainer les apports d'aide vers les domaines prioritaires. De fait, l'alignement est plus facile à assurer au niveau élevé des politiques et des stratégies qu'à celui du fonctionnement et de la mise en œuvre. S'agissant de la coordination de l'aide à des fins de renforcement des capacités, le rapport d'évaluation constate que le manque de visibilité et de clarté autour des efforts de renforcement des capacités donne à penser que la collecte et le traitement des informations sur le volet des projets et des programmes consacré à ce thème doivent être systématisés, notamment les informations sur la façon dont les projets pilotes peuvent contribuer au renforcement des capacités.

Les résultats mettent en évidence le manque de compréhension commune de ces questions entre les donateurs et les pays partenaires.

Les résultats de l'enquête mettent en évidence le manque de compréhension commune de ces questions entre les donateurs et les pays partenaires (voir l'encadré 3.2). Les progrès dépendront donc de la capacité des pays partenaires de hiérarchiser leurs objectifs de renforcement des capacités et de les communiquer clairement. Le renforcement des capacités doit être officialisé dans une stratégie pilotée par le pays partenaire et ne pas rester une initiative ponctuelle.

GESTION PARALLÈLE DES PROJETS (Indicateur 6)

■ Critères d'évaluation

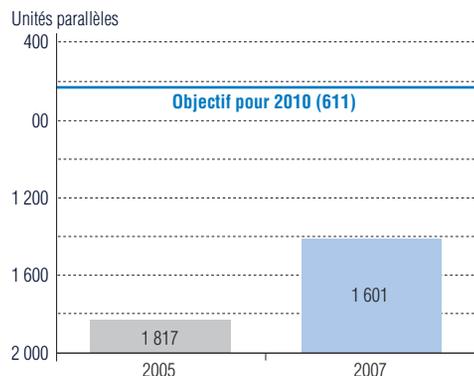
Les donateurs qui apportent une aide au développement à un pays mettent éventuellement en place des unités de mise en œuvre des projets, également couramment appelées unités de gestion des projets. Il s'agit d'unités de gestion destinées à soutenir la mise en œuvre et l'administration des projets et des programmes.

Les unités de mise en œuvre des projets qui sont établies à l'extérieur et en parallèle des institutions et des structures nationales ont généralement pour effet d'entraver le renforcement des capacités nationales, d'être à l'origine de distorsions de salaire dans le secteur public et d'instaurer un flou autour de la responsabilité des résultats au regard du développement. Face à ces répercussions négatives, un objectif-clé de la Déclaration de Paris porte sur la diminution du nombre des unités parallèles de mise en œuvre des projets. L'objectif est précisément de réduire leur nombre total de deux tiers d'ici 2010.

■ Bilan

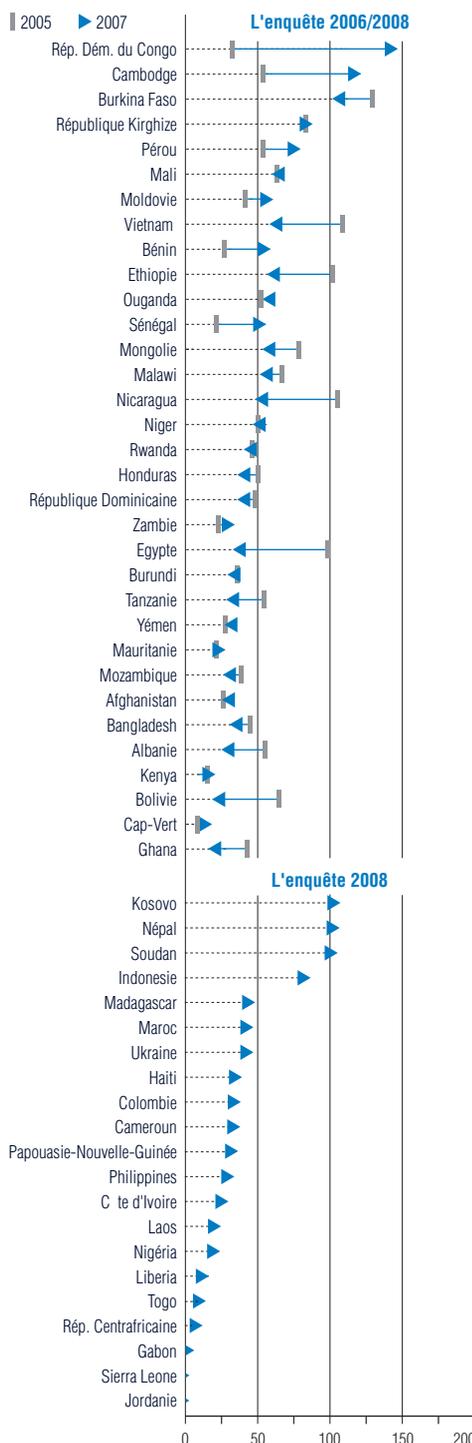
L'enquête montre que depuis 2005, le nombre total des unités parallèles de mise en œuvre des projets a baissé de 216 (voir le graphique 3.8). Cette diminution représente un progrès notable, bien que lent, en direction de l'objectif de 2010 portant sur une réduction des deux tiers, soit 611, de leur nombre. Le graphique 3.9 révèle toutefois que ce total est le fruit de corrections majeures dans les deux sens, et de l'effet combiné de trois facteurs.

GRAPHIQUE 3.8 (Indicateur 6)
Nombre des unités parallèles de mise en œuvre des projets dans 33 pays, 2005 and 2007 (échelle inversée)



Premièrement, des efforts réels ont été déployés pour éliminer progressivement les unités parallèles de mise en œuvre dans plusieurs pays. Dans certains d'entre eux, comme le Vietnam, et pour certains donateurs (la Banque mondiale en Albanie et en Mauritanie, par exemple), les progrès notifiés en matière de diminution du nombre des unités parallèles témoignent des efforts conjoints visant à rationaliser les activités financées par les donateurs, à y associer des représentants gouvernementaux et à dissoudre les unités de mise en œuvre en activité.

GRAPHIQUE 3.9 (Indicateur 6)
Nombre des unités parallèles de mise en œuvre, 2005-2007



Depuis 2005, le nombre total des unités parallèles de mise en œuvre des projets a baissé de 216. Cette diminution représente un progrès notable, bien que lent, en direction de l'objectif de 2010.

Deuxièmement, un certain nombre d'unités de mise en œuvre sont, au cours des deux dernières années, parvenues à la fin de leur cycle de vie ordinaire et ont été dissoutes.

Troisièmement, dans certains cas, les changements notifiés au niveau de l'augmentation ou de la diminution du nombre des unités parallèles sont le résultat de reclassifications de grande ampleur opérées par certains donateurs dans leurs unités de mise en œuvre. Des unités en activité ont parfois été retirées de la liste de 2005, du fait que la définition contenue dans l'enquête de 2008 était plus spécifique. Parfois également, la liste des unités s'est allongée car les personnes répondant à l'enquête se sont montrées plus attentives aux recommandations formulées dans l'enquête (voir l'annexe E pour la définition).

■ Quels moyens faudra-t-il mettre en œuvre pour continuer à progresser ?

Il sera toutefois difficile d'accomplir des progrès supplémentaires dans la suppression progressive des unités de mise en œuvre des projets. Il existe des interdépendances non négligeables entre les engagements souscrits au titre de la Déclaration de Paris en matière d'utilisation des systèmes nationaux, de stratégies de renforcement des capacités pilotées par les pays partenaires, et de réduction des unités parallèles de mise en œuvre des projets. Ces dernières sont créées, du moins en partie, en réaction à la perception qu'ont les donateurs des faibles capacités des ministères, des départements et des organismes des pays partenaires. Le fait que ces unités parallèles continuent à être importantes est également lié à la réticence des donateurs de supprimer progressivement leurs propres systèmes de gestion et de notification. Même du point de vue des pays partenaires, leur diminution peut se révéler être un cadeau empoisonné, si elle ne s'accompagne pas d'engagements de la part des donateurs d'utiliser davantage les systèmes nationaux.

Des progrès sont possibles lorsque les autorités des donateurs et des pays partenaires font cause commune pour introduire de nouvelles pratiques. Les unités de gestion des projets ne peuvent être intégrées dans le cycle des projets qu'à certains moments, et principalement au moment de la négociation d'un nouvel accord. Dans ce cas, il n'est pas réaliste de tabler sur un changement notable avant cinq ans.

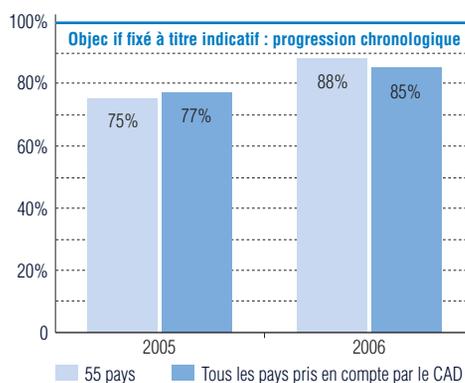
DÉLIEMENT DE L'AIDE (Indicateur 8)

■ Critères d'évaluation ?

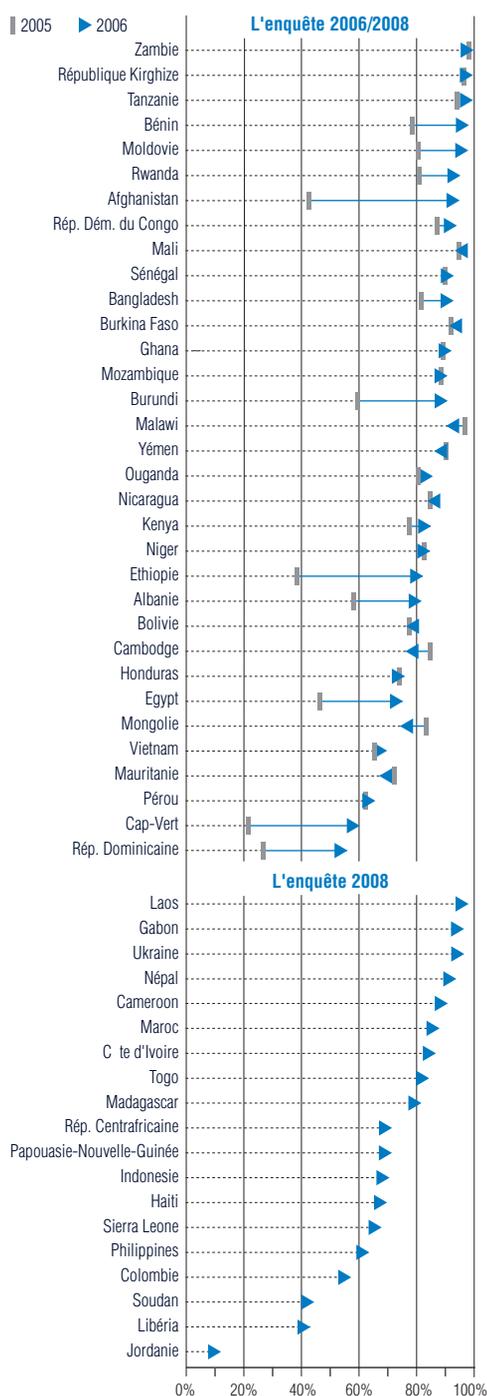
Une aide liée est une aide fournie à la condition que son bénéficiaire l'utilise pour acheter des biens et des services à des fournisseurs situés dans le pays du donneur. L'expérience montre que l'aide soumise à ces conditions entraîne une augmentation du coût des biens et des services fournis aux pays partenaires, ainsi que de la charge administrative pour les donateurs et leurs partenaires. Il est par conséquent primordial d'abandonner cette pratique, afin d'améliorer la valeur ajoutée de l'aide. Une aide déliée contribue en particulier au renforcement des capacités d'un pays de fournir des biens et des services selon des modalités durables.

Le déliement de l'aide fait l'objet d'une notification régulière auprès du Comité d'aide au développement (CAD), d'où émanent les données utilisées dans l'enquête.

GRAPHIQUE 3.10 (Indicateur 8)
L'aide déliée, dans 55 pays et dans tous les pays pris en compte, 2005 and 2006



GRAPHIQUE 3.11 (Indicateur 8)
Déliement de l'aide, 2005-2007



Bien que non obligatoires, ces notifications sont soumises à un examen attentif dans le cadre du processus d'examen par les pairs du CAD. Au moment où ce rapport est rédigé, les dernières données disponibles ont trait aux engagements des donateurs de 2006. Par conséquent les progrès enregistrés ont plus d'un an, au lieu des deux théoriquement appliqués aux autres indicateurs.

■ Bilan

Les conclusions révèlent que la quasi-totalité des pays ont accompli des progrès en matière de déliement de l'aide (graphique 3.11). Le fait que le CAD encourage le déliement, en particulier dans les pays les moins avancés, depuis bien plus longtemps que ces deux dernières années, peut expliquer la réussite incontestable dans ce domaine.

Selon les données disponibles, les nouveaux pays pris en compte en 2008 enregistrent une moyenne pondérée inférieure à celle des pays qui ont pris part à l'enquête de 2006, mais supérieure aux chiffres de 2005. Comme le montre le tableau A.8 en annexe, certains pays, aussi bien parmi les partenaires que parmi les donateurs, affichent des taux relativement faibles de déliement. Le fait que dans plusieurs pays d'Asie, des pays non membres du Comité d'aide au développement (CAD) sont de grands donateurs, est une autre source d'inquiétude. Les initiatives du CAD dans le domaine du déliement de l'aide ne s'étendent pas à ces pays. Comme cette situation risque de s'étendre prochainement à plusieurs pays d'Afrique, il s'agit là d'un enjeu important qui mérite une plus grande attention de la part de la communauté internationale. Les conclusions relatives au déliement de l'aide rassurent toutefois sur la possibilité d'accomplir des progrès réels dans le domaine de l'alignement de l'aide lorsque des efforts concertés sont entrepris. ■

la quasi-totalité des pays ont accompli des progrès en matière de déliement de l'aide.

RÉFÉRENCES ET BIBLIOGRAPHIE

OECD (2008), *Report on the Use of Country Public Financial Management (PFM) Systems*, OECD, Paris.

Wood, B., Kabell, D., Muwanga, N., and Sagasti, F. (2008), *Evaluation of the Paris Declaration (Phase 1)*, Kabell Konsulting, Denmark.

4 HARMONISATION DE L'AIDE

L'harmonisation vise à améliorer la coordination entre les donneurs et à rationaliser leurs procédures, afin de renforcer leur efficacité collective. Du côté des gestionnaires de l'aide confrontés à des dispositifs fragmentés, l'harmonisation des procédures d'acheminement de l'aide et l'adoption de mécanismes communs permettront de réduire les doubles emplois et les coûts de transaction. Si l'harmonisation de l'aide peut avoir des retombées positives même lorsque l'appropriation locale et l'alignement de l'aide sont faibles, la Déclaration de Paris envisage toutefois ces trois facteurs comme étant étroitement liés, en raison notamment du fait que la stratégie la plus simple en matière de dispositifs communs consiste à adopter ceux en vigueur dans le pays.

L'IMPORTANCE DE L'HARMONISATION

L'expérience acquise au cours de plusieurs décennies de pratique de l'aide au développement fait clairement ressortir qu'une aide non coordonnée se traduit par une augmentation des coûts, aussi bien pour les donneurs que pour les pays partenaires, et réduit sensiblement la valeur ajoutée de l'aide. L'efficacité de l'aide bénéficie grandement de l'existence d'un mécanisme de coordination bien conçu, qui prend appui sur des objectifs communs définis au sein d'un cadre qui concilie les différents intérêts de manière constructive.

Le présent chapitre examine l'ampleur de l'aide coordonnée, en étudiant la proportion de l'aide consentie par le biais d'une approche fondée sur des programmes (indicateur 9). Il met également en évidence le pourcentage des activités communes menées sous la forme de missions conjointes et de réalisation conjointe de travaux analytiques (respectivement indicateurs 10a et 10b).

L'efficacité de l'aide bénéficie grandement de l'existence d'un mécanisme de coordination bien conçu.

APPROCHES FONDÉES SUR DES PROGRAMMES (Indicateur 9)

■ Critères d'évaluation

L'indicateur qui permet le mieux d'évaluer la proportion des activités conjointes entre donneurs est l'indicateur 9, qui porte sur la proportion de l'aide versée dans le cadre d'une approche fondée sur des programmes ou « approche-programme ». Ces approches constituent un moyen efficace de coordonner l'aide au développement, et la Déclaration de Paris encourage les donneurs à accroître la proportion de leur aide acheminée par ce biais. Dans la pratique, les modalités de mise en œuvre des approches-programmes sont multiples, et mettent toutes en jeu différents niveaux d'intervention.

Au premier niveau, c'est le pays partenaire qui est chargé de l'élaboration d'un programme national clair (la politique sectorielle, par exemple) et de la définition d'un cadre budgétaire unique qui prend en compte la totalité des ressources, qu'elles soient nationales ou extérieures.

La proportion de l'aide acheminée dans le cadre d'approches-programmes a augmenté de quatre points de pourcentage, pour passer de 43 à 47 %.

En utilisant les approches-programmes comme valeur indicative de l'adoption de dispositifs communs par les donateurs, l'enquête de suivi part du principe que la voie la plus susceptible de mener à l'harmonisation est celle dans laquelle le pays ou l'organisme bénéficiaire de l'aide est à la tête d'un programme auquel les donateurs apportent un financement. Comme le montre l'exemple du [Malawi](#), l'accroissement de la proportion de l'aide acheminée par des circuits harmonisés dépend de la volonté des pouvoirs publics de donner les impulsions nécessaires, notamment en présidant des groupes de travail sectoriels et en formulant des politiques sectorielles, ainsi qu'en mettant en place des systèmes nationaux adaptés.

Au deuxième niveau, il est du ressort des donateurs de s'engager à utiliser les systèmes locaux lors de la conception et de la mise en œuvre des programmes ainsi que de la gestion, du suivi et de l'évaluation financière. L'exemple du Malawi montre également que l'adoption de dispositifs communs est tributaire de la volonté des donateurs de regrouper leurs ressources et de négocier des procédures communes.

Enfin, au troisième niveau, les pays partenaires et les donateurs sont conjointement responsables de l'établissement d'un processus officiel de coordination entre les donateurs, et d'harmonisation de leurs procédures.

Bien que mettant en jeu ces trois niveaux d'intervention distincts, aucune modalité d'acheminement de l'aide ne saurait être auto-matiquement qualifiée d'approche-programme. Certaines de ces modalités peuvent être conçues de manière à présenter les caractéristiques d'une telle approche. Il peut notamment s'agir d'une aide aux projets acheminée dans le cadre d'une approche sectorielle, d'un fonds commun, ou d'un dispositif commun de coopération technique.

■ Les enjeux de l'élaboration des approches-programmes

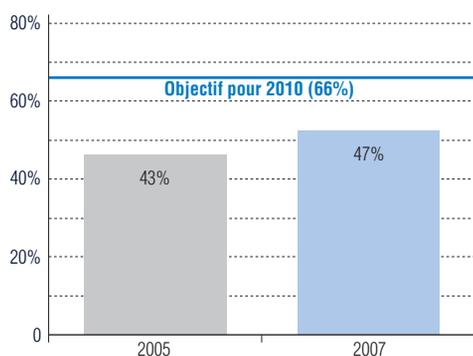
Lors de l'enquête de 2006, il est apparu difficile, pour plusieurs raisons ayant trait aux définitions utilisées, de recueillir des données cohérentes concernant cet indicateur. Premièrement, l'approche fondée sur des programmes n'est pas une modalité particulière d'acheminement de l'aide : ces approches sont définies comme un moyen d'organiser l'aide et les ressources nationales en vue de soutenir un secteur ou un type d'activités. Deuxièmement, cet indicateur est le seul à porter sur la totalité de l'aide publique au développement (APD) dont bénéficie le pays, et non uniquement sur l'aide au secteur public. Par conséquent, un programme piloté par un organisme ou un groupe d'organismes du pays bénéficiaire, qui satisfait également aux trois autres critères exposés dans les instructions (voir les définitions à l'annexe E), peut être qualifié d'approche-programme, au même titre que les programmes d'approches sectorielles pilotés par les pays partenaires.

Les malentendus sur ces deux points expliquent au moins en partie les controverses suscitées lors de l'enquête de 2006 par les réponses des donateurs dans certains pays. Au cours de l'enquête, les coordinateurs nationaux n'étaient en effet souvent pas en position d'imposer une définition commune de l'approche fondée sur des programmes, en raison de l'imprécision des instructions. De fait, les résultats de l'enquête de 2006 surestiment probablement la proportion de l'aide acheminée par le biais d'approches fondées sur des programmes. Il conviendra d'en tenir compte lors de l'analyse de l'amélioration enregistrée pour cet indicateur en 2007.

■ Bilan

En dépit de ces mises en garde, les conclusions de l'enquête quantitative (tableau A.9 en annexe) révèlent que la proportion de l'aide acheminée dans le cadre d'approches-programmes a augmenté de quatre points de pourcentage, pour passer de 43 à 47 %. Le graphique 4.1 montre que si des progrès ont eu lieu pour cet indicateur, ils ne sont pas suffisants pour assurer la réalisation de l'objectif fixé pour 2010, selon lequel les deux tiers de l'aide devront être acheminés par le biais de ces approches.

GRAPHIQUE 4.1 (Indicateur 9)
Proportion de l'aide acheminée par des approches fondées sur des programmes, 2005 et 2007



La faible amélioration des résultats enregistrée entre 2005 et 2007 ne signifie pas pour autant que la progression des approches-programmes marque le pas. Dans plusieurs pays, la proportion de l'aide acheminée dans le cadre d'une approche fondée sur des programmes a augmenté d'une marge qui est parfaitement conforme à l'évolution observée dans ces pays, notamment pour ce qui est de l'orientation politique en matière d'approches sectorielles. Ce constat s'applique notamment à la Bolivie, au Burkina Faso, au Cambodge, au Malawi, au Nicaragua, à la Tanzanie, à l'Ouganda et au Vietnam.

Dans des pays comme le Mozambique, le recours aux approches-programmes, ainsi que leur notification, est resté stable. Au Honduras, les estimations numériques sont cohérentes avec les notifications, qui font état d'une réduction drastique du soutien budgétaire et de la perte de vitesse du système par groupes de travail sectoriels (*mesa*).

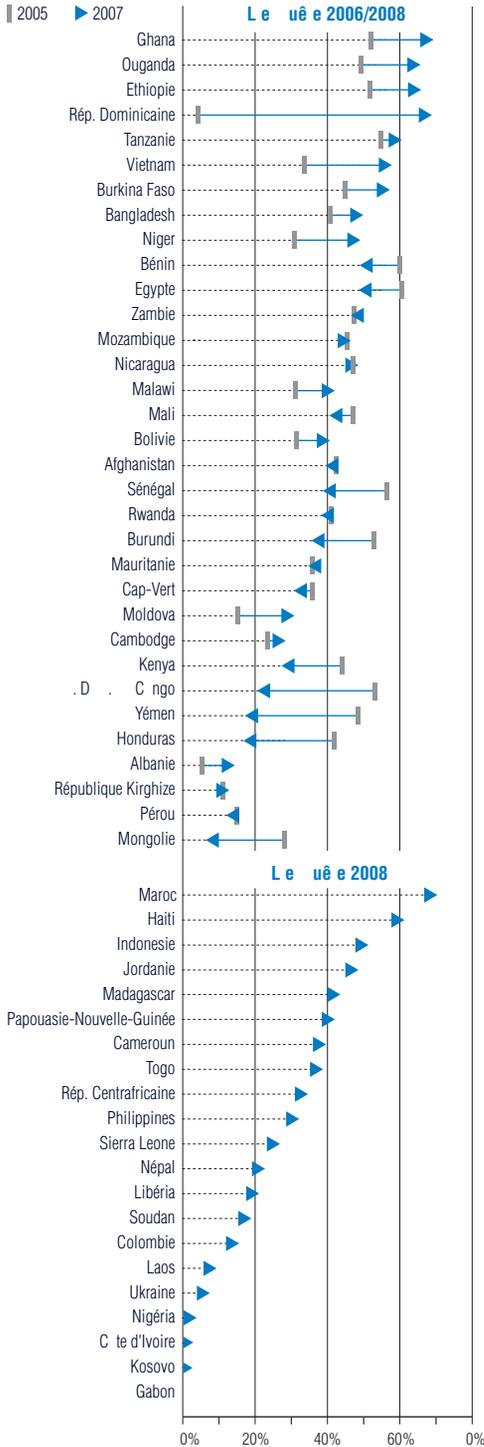
L'enquête de 2008 s'est de nouveau heurtée à la difficulté de faire accepter et appliquer de manière cohérente une définition rigoureuse des approches-programmes. Un pays d'Amérique latine estime ainsi que les approches fondées sur des programmes, telles que définies par l'enquête, n'ont pas cours au niveau national, alors que les donateurs ont notifié 64 % de leur aide à ce titre, contre 5 % en 2005.

Par ailleurs, les pays dans lesquels la proportion de l'aide acheminée dans le cadre d'approches fondées sur des programmes a été revue à la baisse ou est restée stable par rapport à 2007 sont vraisemblablement plus nombreux, en raison d'une notification plus proche de la réalité. On peut compter au nombre de ces pays le Bangladesh, le Bénin, le Burundi, le Cap-Vert, la République démocratique du Congo, l'Égypte, le Kenya, la République kirghize, la Mauritanie, le Rwanda, le Sénégal et le Yémen.

Les proportions globales indiquées pour l'indicateur 9 sont par conséquent le résultat combiné de ces tendances contradictoires dans la notification, et brossent un tableau confus des performances réelles. S'il convient d'interpréter ces chiffres avec prudence, ils n'en fournissent pas moins une base de suivi de meilleure qualité que celle que représentaient les données de l'enquête de 2006.

L'enquête de 2008 s'est de nouveau heurtée à la difficulté de faire accepter et appliquer de manière cohérente une définition rigoureuse des approches-programmes.

GRAPHIQUE 4.2 (Indicateur 9)
Proportion des approches fondées sur des programmes, 2005-2007



Cette prudence doit s'appliquer à la fois aux pays qui ont participé aux deux enquêtes, et à ceux qui n'ont pris part qu'à l'enquête de 2008. Dans ces deux groupes de pays, la proportion pondérée de l'APD acheminée par le biais d'approches-programmes s'élève aujourd'hui en moyenne à environ 44 %, alors que la proportion par pays (non pondérée) est d'à peine 30 %, ce qui montre que les approches fondées sur des programmes sont plus fréquentes chez les grands bénéficiaires de l'aide que chez les petits.

MISSIONS COORDONNÉES PAR LES DONNEUR (Indicateur 10a)

■ Critères d'évaluation

La Déclaration de Paris incite les donateurs à mettre en place une plus grande complémentarité, ou une meilleure division du travail entre leurs programmes. Elle préconise également un renforcement des activités conjointes, afin de réduire le nombre des missions, des examens et des travaux analytiques redondants. C'est sur ce deuxième volet que portent les indicateurs 10a et 10b, qui ont trait respectivement aux missions conjointes et à la réalisation conjointe de travaux analytiques.

L'une des plaintes les plus fréquemment formulées par les autorités des pays partenaires porte sur le temps excessif consacré à s'entretenir avec les représentants des donateurs et à répondre à leurs besoins. Ces derniers programment parfois des réunions sans tenir suffisamment compte de l'emploi du temps des autorités du pays partenaire, ni du temps que leur demandent en outre de leur accorder les autres donateurs. Afin de mieux coordonner leurs missions, les donateurs sont invités à en réduire le nombre, à coordonner leur calendrier avec celui de leurs partenaires, à participer davantage à des missions conjointes et à respecter les « périodes de trêve », sans mission, de leurs pays partenaires.

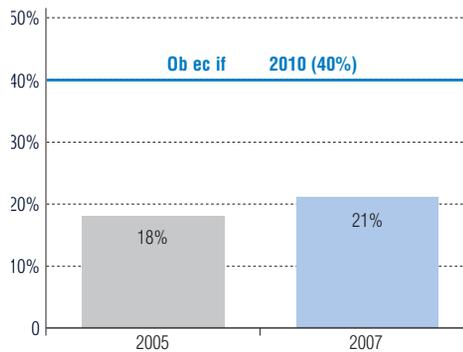
L'indicateur 10a porte uniquement sur la proportion des missions entreprises conjointement par deux ou plusieurs donateurs, ou par un donneur pour le compte d'un autre (voir les définitions à l'annexe E). Il reconnaît ainsi que l'intention sous-jacente n'est pas simplement de multiplier le nombre des missions conjointes, mais de réduire le nombre global des missions. Il atteste également que les missions menées par un donneur unique ont toute leur place.

■ Bilan

Le résultat de l'enquête de 2008 qu'il convient de retenir est l'enregistrement d'une tendance à la hausse modeste de la proportion des missions conjointes, qui est passée de 18 % en 2005 à 21 % en 2007 (voir le graphique 4.3). Les objectifs arrêtés pour 2010 fixent à 40 % la proportion des missions conjointes. Les rapports sur les pays mettent également en évidence cette tendance positive, bien que limitée. Au [Malawi](#), par exemple, les progrès sont liés au fait que la stratégie d'aide au développement détermine un calendrier et des procédures spécifiques pour les missions sectorielles. Le [Bénin](#) et le [Kenya](#) ont tous deux conclu des accords avec des donateurs portant sur l'insertion de périodes de trêve au cours de l'année. Toutefois, en dépit de ces avancées, il apparaît clairement qu'il reste encore des efforts considérables à déployer.

Tout d'abord, une certaine prudence s'impose. Dans certains pays, l'augmentation de la proportion des missions conjointes a eu lieu parallèlement à la réduction du nombre total des missions (en [Afghanistan](#), par exemple) ; mais dans d'autres, cette amélioration s'est accompagnée d'une forte augmentation du nombre total des missions (comme au [Bangladesh](#)). Sur le plan stratégique, cela signifie qu'il est nécessaire de surveiller étroitement le total absolu en même temps que la proportion des activités conjointes, tout en continuant à augmenter la proportion de ces dernières.

GRAPHIQUE 4.3 (Indicateur 10a)
Missions coordonnées par les donateurs,
2005 et 2007



RÉALISATION CONJOINTE DE TRAVAUX ANALYTIQUE (Indicateur 10b)

■ Critères d'évaluation

Les travaux analytiques par pays comprennent les analyses et les conseils nécessaires pour renforcer le dialogue d'action ainsi que développer et mettre en œuvre les stratégies par pays à l'appui d'une aide au développement avisée. Ils regroupent généralement des études de pays ou de secteurs, des évaluations de pays, des notes de réflexion, etc. Des travaux analytiques de qualité sont essentiels pour une élaboration ciblée des politiques et des programmes. La Déclaration de Paris reconnaît qu'il est du ressort des donateurs de veiller à ce que les travaux analytiques menés à leur demande soient, dans la mesure du possible, réalisés conjointement (DP-§32), ce qui contribue notamment à réduire les coûts de transaction pour les autorités partenaires, à éviter toute duplication inutile d'activités et à promouvoir une compréhension commune entre les donateurs. Dans cette optique, les donateurs doivent également s'inspirer des propres travaux analytiques des pays partenaires et, le cas échéant, collaborer avec les autorités de ces pays et les autres donateurs.

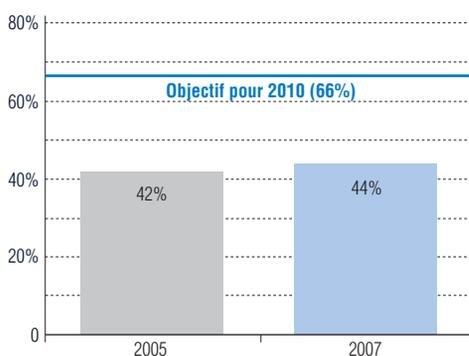
Il convient de retenir l'enregistrement d'une tendance à la hausse modeste de la proportion des missions conjointes, qui est passée de 18 % en 2005 à 21 % en 2007.

Les résultats relatifs à la réalisation conjointe de travaux analytiques font état d'une stagnation, la proportion de ces travaux n'augmentent que faiblement à 44%.

L'indicateur 10b mesure la proportion des rapports analytiques ou des examens par pays entrepris conjointement par deux ou plusieurs donateurs, ou par un donneur pour le compte d'un autre ou d'autres donneur(s), dans le nombre total des rapports ou examens.

Les résultats relatifs à la réalisation conjointe de travaux analytiques font état d'une stagnation, la proportion de ces travaux n'augmentent que faiblement à 44% (voir le graphique 4.4). L'objectif arrêté pour 2010 fixe à deux tiers la proportion des travaux analytiques devant être menés conjointement.

GRAPHIQUE 4.4 (Indicateur 10b)
Réalisation conjointe de travaux analytiques par pays, 2005 et 2007



En dépit de faible de progrès au niveau global, il existe, à l'échelon national, des exemples d'initiatives destinées à multiplier le nombre des activités conjointes et à renforcer la collaboration. Les rapports sur les pays révèlent ainsi qu'au [Rwanda](#), plusieurs donateurs partageant les mêmes conceptions se sont regroupés pour entreprendre des activités conjointes. Au [Vietnam](#), les donateurs ont déployé des efforts considérables pour harmoniser leurs activités par le biais de mécanismes de coordination tels que les Six banques, l'initiative One UN et la feuille de route de l'UE pour l'harmonisation.

■ Quels moyens faudra-t-il mettre en œuvre pour continuer à progresser ?

Les résultats de l'enquête montrent clairement que des progrès ont été accomplis en matière d'harmonisation des activités des donateurs, grâce au recours aux approches sectorielles et aux approches fondées sur des programmes, ainsi que dans la réalisation de missions conjointes. Le rythme de cette amélioration n'est toutefois pas assez rapide pour atteindre les objectifs fixés au titre de la Déclaration de Paris. Une collaboration doit notamment être mise en place avec les pays partenaires sur le pilotage des approches fondées sur des programmes et le dialogue sur la répartition du travail au niveau local. Les donateurs doivent apporter un fort soutien politique à l'harmonisation des activités, afin de réduire les coûts de transaction de l'acheminement de l'aide. ■

5 OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES SUR LES RÉSULTATS OBTENUS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

La Déclaration de Paris met l'accent avec beaucoup d'insistance sur la nécessité d'améliorer la reddition de comptes sur l'utilisation qui est faite de l'ensemble des ressources consacrées au développement (y compris les ressources externes). Il s'agit non seulement d'un objectif légitime en soi (les citoyens sont pleinement en droit de savoir comment les fonds publics sont employés), mais aussi un moyen d'instaurer des incitations puissantes concourant à rehausser l'efficacité de l'ensemble des ressources publiques au service de l'obtention de résultats en matière de développement. Ce chapitre vise à examiner trois aspects au demeurant interdépendants de cette question : comptabilisation des apports d'aide (indicateurs 3 et 7), cadres orientés vers les résultats (indicateur 11) et examens mutuels du respect des engagements de partenariat (indicateur 12).

L'IMPORTANCE DE RENDRE DES COMPTES SUR L'UTILISATION QUI EST FAITE DES RESSOURCES AFFECTÉES AU DÉVELOPPEMENT

L'enregistrement de données exactes, complètes et transparentes sur les ressources allouées au développement dans les budgets et les systèmes comptables nationaux est un objectif fondamental de la Déclaration de Paris. Il concourt à la réalisation d'un grand nombre d'objectifs différents et pourtant liés les uns aux autres :

- Des processus budgétaires plus solides.
- Une meilleure reddition de comptes vis-à-vis de l'opinion publique.
- Une amélioration de l'alignement.
- Une meilleure affectation des ressources sur la durée.

Pour suivre les progrès accomplis sur la voie de la réalisation de ces objectifs, deux indicateurs ont été mis au point :

- L'indicateur 3 permet essentiellement de répondre à la question de savoir si les budgets nationaux des pays partenaires sont exacts et s'ils comportent des indications complètes sur les apports d'aide.
- L'indicateur 7 permet de déterminer si les apports d'aide ont été versés comme prévu et ont été correctement enregistrés dans les systèmes comptables des pays.

Les signataires de la Déclaration de Paris reconnaissent en outre que pour avancer en direction de ces objectifs, il faut améliorer la coordination entre les pays partenaires et les donateurs.

L'enregistrement de données exactes, complètes et transparentes sur les ressources allouées au développement dans les budgets et les systèmes comptables nationaux est un objectif fondamental de la Déclaration de Paris.

FAIRE APPARAÎTRE LES APPORTS D'AIDE DANS LES BUDGETS NATIONAUX DES PARTENAIRES (Indicateur 3)

■ Critères d'évaluation

Le but est de faire en sorte que d'ici 2010, les apports d'aide soit convenablement comptabilisés dans les budgets annuels des pays afin que les administrations des pays partenaires puissent présenter des états budgétaires exacts et complets à leurs parlements et à leurs citoyens respectifs.

L'établissement du budget est une étape capitale du processus d'élaboration des politiques dans tous les pays. L'exhaustivité et l'exactitude des données concernant les contributions financières versées par les donateurs au profit du secteur public qui apparaissent dans le budget donnent une indication précieuse de l'intensité des efforts déployés pour relier les programmes d'aide aux processus et politiques des pays.

L'indicateur 3 donne la mesure du réalisme budgétaire. Les budgets sont censés être réalistes lorsque les estimations des apports d'aide établies par l'administration des pays partenaires concordent avec les montants effectifs des versements effectués par les donateurs. Dans la plupart des pays dépendant de l'aide, améliorer le réalisme budgétaire est une responsabilité partagée entre les pays partenaires et les donateurs.

Les autorités budgétaires établissent leurs estimations des apports d'aide à partir d'informations communiquées par les donateurs. Deux facteurs conditionnent l'exactitude de ces estimations.

Premièrement, tous les donateurs doivent notifier la totalité de leurs apports sans omission. Or tous les donateurs ne comptabilisent pas les crédits affectés à l'aide dans leur budget et lorsqu'ils le font, ils ne le font pas toujours en temps voulu, de manière complète, en tenant compte de toutes les activités, ou en respectant une présentation permettant aux autorités budgétaires d'estimer les apports d'aide.

Deuxièmement, les estimations budgétaires doivent être exactes. D'une part, les autorités budgétaires doivent être en mesure de procéder à une évaluation précise des versements que les donateurs vont probablement effectuer, ce qui suppose en général une décote par rapport aux chiffres prévisionnels fournis par les donateurs. Les pays partenaires peuvent s'y prendre de diverses manières, soit en n'appliquant pas de minoration, soit en appliquant un coefficient uniforme, soit en appliquant des coefficients variables selon les donateurs en fonction de ce qu'ils savent de leurs pratiques respectives.

D'autre part, il est plus difficile pour les administrations d'établir des estimations précises lorsque les donateurs n'effectuent pas les versements selon le calendrier prévu.

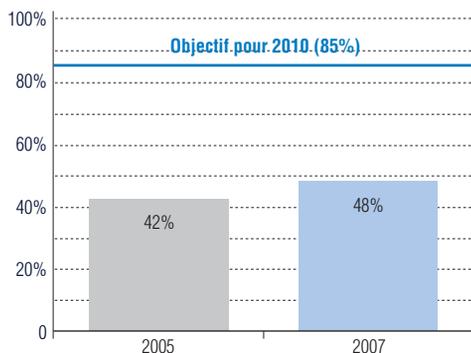
■ Bilan

L'enquête de suivi de 2008 montre que les apports d'aide sont à présent comptabilisés de manière plus exacte et plus complète dans les budgets des pays partenaires (graphique 5.1). Le pourcentage moyen par pays pour l'indicateur 3 est passé de 42 % en 2005 à 48 % en 2007.⁶ En dépit de ces avancées, plus de la moitié de l'ensemble des apports d'aide allant au secteur public n'apparaissent toujours pas dans les budgets des pays. Ces chiffres sont très en deçà de l'objectif de 85 % des apports d'aide comptabilisés dans le budget visé à l'horizon 2010.

Les apports d'aide sont à présent comptabilisés de manière plus exacte et plus complète dans les budgets des pays partenaires.

⁶ Pour des raisons tenant à la conception même des indicateurs 3 et 7, la moyenne citée ici est calculée à partir d'un pourcentage moyen par pays (moyenne non pondérée) et non d'une moyenne pondérée globale.

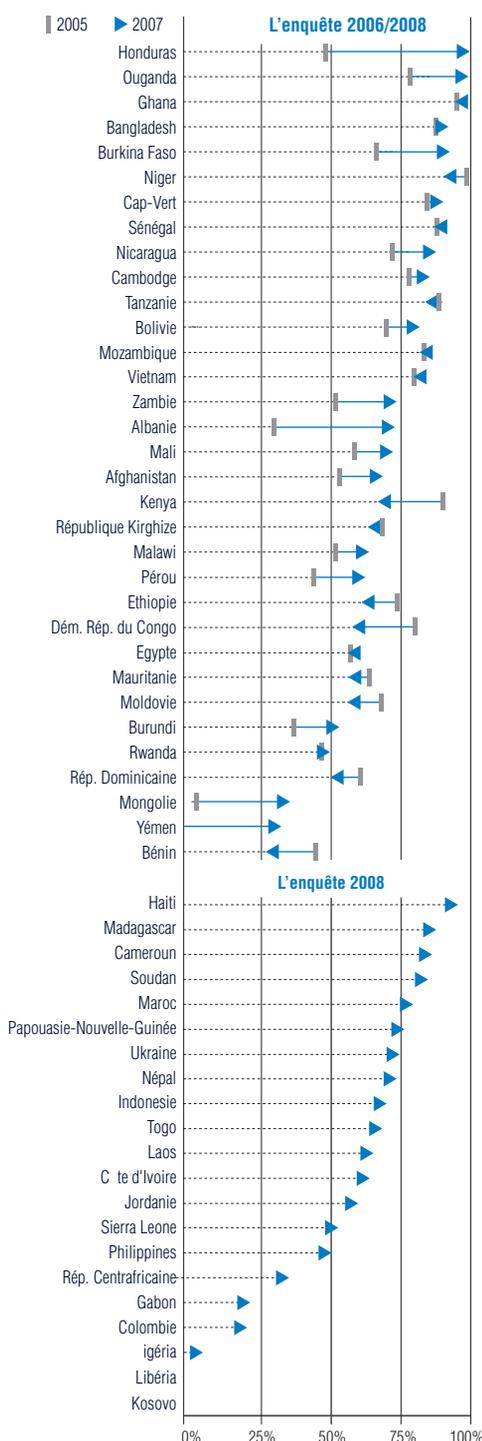
GRAPHIQUE 5.1 (Indicateur 3)
Pourcentage des apports d'aide comptabilisés
dans le budget, 2005 et 2007



Le graphique 5.2 fait apparaître de façon plus détaillée la part de l'aide qui n'est pas comptabilisée dans le budget pour tous les pays sur lesquels a porté l'enquête. Il montre que même si dans la plupart des pays, des progrès sont perceptibles pour ce qui est de l'enregistrement des apports d'aide dans le budget, une part non négligeable de ces apports continue d'échapper à toute comptabilisation.

Les tableaux A.3 et B.3 en annexe présentent les chiffres bruts relatifs aux versements d'aide et aux apports d'aide comptabilisés dans le budget, par pays et par donneur. L'observation de ces tableaux fait ressortir des écarts dans les deux sens : on constate en effet que dans les budgets, les apports d'aide peuvent être aussi bien sous-estimés que surestimés. Les données donnent à penser que dans la plupart des pays, l'administration ne comptabilise qu'une fraction des apports d'aide. Dans onze pays seulement, les apports comptabilisés par l'administration excèdent les versements enregistrés dans les comptes des donateurs. En Afghanistan par exemple, l'administration fait état d'apports d'aide supérieurs de 1 148 million USD aux versements effectués selon les estimations des donateurs. Le rapport concernant ce pays fait référence aux retards accumulés dans la

GRAPHIQUE 5.2 (Indicateur 3)
Les estimations des administrations sont-elles
complètes et réalistes ? 2005-2007



Le manque de réalisme budgétaire résulte des effets conjugués de la médiocrité des informations notifiées par les donateurs sur les versements qu'ils ont l'intention d'effectuer et de la capacité limitée des autorités budgétaires de prendre en compte ces informations.

passation des marchés (tant au niveau des systèmes nationaux de passation des marchés qu'au niveau des systèmes d'attribution des marchés et de recours à la sous-traitance des donateurs) ainsi qu'à la situation du pays au regard de la sécurité qui incite certains donateurs à court-circuiter l'administration et à ne pas lui communiquer d'informations sur les apports financiers effectués.

L'écart s'explique également par des divergences entre les priorités des donateurs en matière de développement et celles de l'administration du pays. L'annexe B.3 fait également apparaître des différences considérables entre les donateurs pour ce qui est de l'intégration des apports d'aide dans les budgets. Dans la plupart des cas, les donateurs versent des sommes supérieures à celles inscrites dans leur budget. Pourtant, certains donateurs veillent avec rigueur à ce que le montant exact de l'enveloppe affectée à l'aide figure dans le budget (71 % et 86 % des apports d'aide versés respectivement par la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement à des pays sur lesquels ont porté les deux enquêtes ont été pris en compte dans les estimations budgétaires).

Comme c'était déjà le cas dans l'enquête de 2006, l'analyse prouve que le manque de réalisme budgétaire résulte des effets conjugués de la médiocrité des informations notifiées par les donateurs sur les versements qu'ils ont l'intention d'effectuer et de la capacité limitée des autorités budgétaires de prendre en compte ces informations (ce qu'attestent également d'autres études, voir encadré 5.1). Les rapports par pays établis dans le cadre de l'enquête de 2008 mettent en lumière un certain nombre de difficultés majeures sur ces deux fronts. Il est parfois signalé que les donateurs qui fournissent les informations nécessaires en temps voulu pour l'établissement du budget sont peu nombreux. Cependant, il est beaucoup plus fréquent que l'exactitude des informations sur les apports d'aide figurant dans le budget soit

compromise par une mauvaise interprétation des intentions d'un ou de plusieurs donateurs de premier plan. C'est ce qui a été constaté dans plusieurs des pays examinés. Concernant certaines catégories spécifiques d'aide, les pays indiquent que l'estimation du montant des fonds affectés à des projets et des contributions à des fonds communs demeure le problème le plus difficile à résoudre. Par ailleurs, les dépenses destinées à financer la coopération technique représentent un défi particulier pour la comptabilisation des apports d'aide dans le budget.

Les progrès sont imputables en partie à une prise en compte plus complète des apports d'aide. En dépit des difficultés mentionnées, une analyse de la proportion des apports d'aide devant être versés en faveur du secteur public et apparaissant dans les budgets des pays montre que des progrès ont été enregistrés, peut-être même dans une majorité de pays, pour ce qui de la prise en compte, dans les budgets, des intentions des donateurs.

Les rapports par pays font apparaître qu'un certain nombre de gouvernements ont mis en place des mécanismes pour améliorer la façon dont l'aide est comptabilisée dans les budgets. Le **Yémen** par exemple vient de se doter d'un dispositif permettant d'intégrer dans le budget des chiffres détaillés sur les apports d'aide. Le **Mali** œuvre dans le même sens grâce à la Stratégie commune d'assistance pays dans le cadre de laquelle des montants indicatifs sont communiqués par les donateurs pour les trois années à venir.

Dans plusieurs pays, la loi oblige à inscrire les apports d'aide dans le budget uniquement si ceux-ci transitent par les mécanismes d'exécution budgétaire du pays. Cependant, dans deux pays ayant adopté des dispositions de cet ordre, la **Bolivie** et le **Malawi**, les apports ne répondant pas à ce critère sont totalement pris en compte dans des systèmes d'information complémentaires qui contribuent à éclairer les décisions gouvernementales et à faciliter la surveillance parlementaire.

■ Quels moyens faudra-t-il mettre en œuvre pour continuer à progresser ?

Pour progresser encore dans le cadre de cet indicateur, les donateurs et les autorités des pays partenaires vont devoir collaborer à différents niveaux :

- Les donateurs devront fournir aux autorités budgétaires des informations complètes et à jour sur les versements programmés en respectant le système de classification de l'administration partenaire.
- Les administrations partenaires devront définir des procédures précises de comptabilisation des apports d'aide dans les budgets et enregistrer les estimations budgétaires complètes concernant les apports d'aide destinés au secteur public.
- Les administrations partenaires et les donateurs devront œuvrer ensemble pour que les montants des apports d'aide apparaissant dans les estimations budgétaires soient aussi réalistes que possible. Autrement dit, les estimations budgétaires devraient correspondre globalement au volume de l'aide effectivement versée au titre de l'exercice budgétaire correspondant.

PRÉVISIBILITÉ DES VERSEMENTS

(Indicateur 7)

■ Critères d'évaluation

Dans nombre de pays bénéficiaires d'aide, l'aide au développement représente une source importante de revenus. Afin d'utiliser au mieux les ressources affectées à l'aide au développement, les autorités du pays partenaire doivent être en mesure de planifier à moyen et long terme et d'optimiser l'affectation des ressources entre les secteurs et au sein des différents secteurs. A cet égard, la Déclaration de Paris appelle les donateurs à fournir des données indicatives fiables sur leurs engagements pluriannuels et à verser leurs apports d'aide conformément au calendrier convenu.⁷

ENCADRÉ 5.1

Enjeu numéro un : planifier l'aide

Les conclusions du rapport de CABRI sur l'intégration de l'aide dans le budget soulignent les difficultés rencontrées. Les auteurs du rapport observent en particulier que pour être en mesure de planifier l'aide dans des proportions significatives, l'administration doit disposer d'un processus de planification valable lui permettant de mettre en place une planification transparente, de procéder à une évaluation réaliste des coûts des diverses solutions envisageables et d'établir des budgets annuels dans une perspective à plus long terme. Faute de quoi, des problèmes risquent de surgir si elle utilise systématiquement les informations émanant des donateurs. D'autant que ceux-ci ne fournissent pas toujours des informations utiles sur leurs programmes. Dans le rapport de CABRI, l'attention est attirée sur des exemples où les partenaires se sont efforcés d'associer les donateurs, dans la transparence, à l'analyse et à l'examen de leurs systèmes de planification et de budgétisation. En Tanzanie par exemple, les structures autour desquelles s'organise le processus de planification et de budgétisation exigent la participation des donateurs et d'autres parties prenantes aux activités de groupes de travail sectoriels et thématiques. Le recours généralisé à des approches sectorielles facilite une planification plus poussée de l'aide.

Source : CABRI / PSA Rapport sur la budgétisation de l'aide.

S'il est certes nécessaire d'améliorer encore la prévisibilité de l'aide à court, moyen et long terme, cet indicateur met tout particulièrement l'accent sur la prévisibilité à un an des apports d'aide destinés au secteur public, ce qui revient à reconnaître que toute amputation du montant total des apports destinés au secteur public et tout retard dans les versements programmés sur un an peut avoir des répercussions considérables sur la capacité de l'administration de mettre en œuvre comme prévu sa stratégie nationale de développement.

⁷ La plupart des donateurs s'appuient désormais sur des cadres pluriannuels pour la programmation, au moins pour les partenaires prioritaires. Voir *2008 Survey on Aid Allocation Policies and Indicative Forward Spending Plan*, Paris, OECD (2008).

L'indicateur donne la mesure de l'écart entre les apports d'aide prévus et les sommes effectivement versées et enregistrées dans les systèmes comptables des pays. La Déclaration de Paris vise à combler progressivement cet écart représentatif d'un défaut de prévisibilité, de sorte à ce que les versements s'effectuent de plus en plus conformément aux calendriers fixés et soient dûment enregistrés dans les systèmes comptables des pays.

Parmi les obstacles habituels au bon déroulement des versements selon le calendrier prévu, on peut citer des difficultés d'ordre administratif ou des aléas politiques du côté des donateurs, ou bien des difficultés à respecter les procédures d'exécution des projets ou les conditionnalités du côté des autorités des pays partenaires. Des efforts conjugués seront nécessaires pour améliorer les résultats mesurés par cet indicateur.

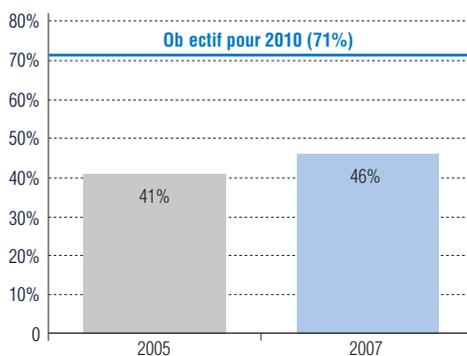
■ Bilan

L'enquête de 2008 témoigne d'avancées dans l'amélioration de la prévisibilité de l'aide (graphique 5.3). Le pourcentage moyen par pays traduit une progression de cinq points de pourcentage, de 41 à 46 %, de la proportion de l'aide programmée apparaissant dans les comptes dans les versements. Le graphique 5.4 indique que cette hausse est le résultat d'évolutions positives observées dans près de la moitié des pays examinés. Si l'on compare l'aide programmée notifiée par les donateurs avec les versements effectifs également comptabilisés par eux dans l'année, on note, à la lecture du graphique 5.4, la coexistence en 2005 comme en 2007 de versements inférieurs aux prévisions et de versements excédentaires par rapport aux prévisions. Dans une majorité de pays, les versements effectués sont plus proches de 100 % des versements programmés en 2007 qu'en 2005.

Il y a des avancées dans l'amélioration de la prévisibilité de l'aide.

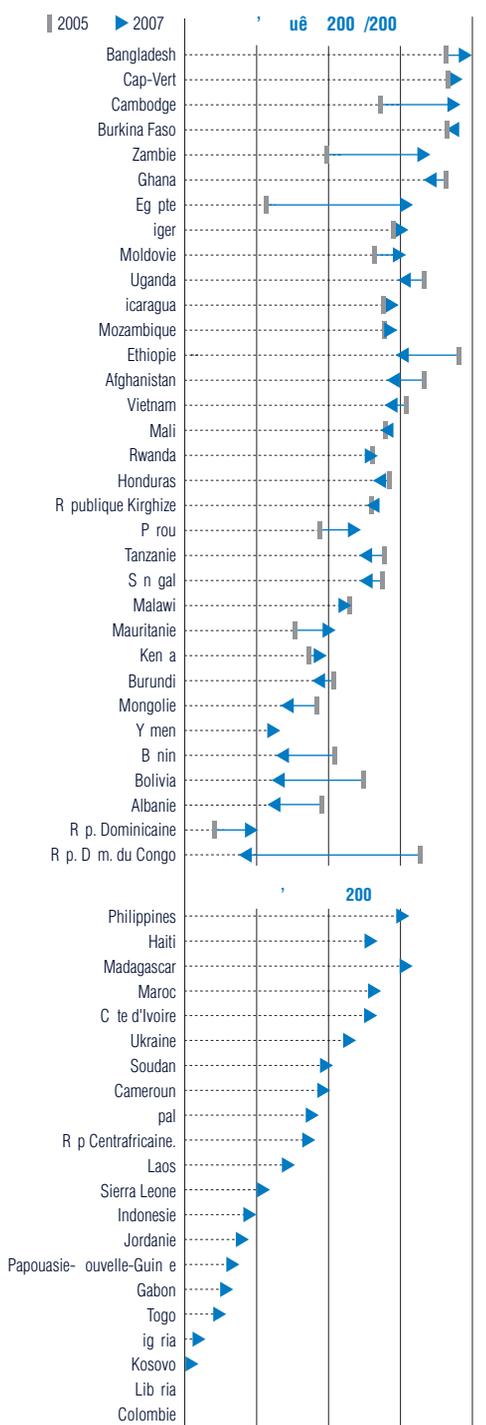
Le pourcentage moyen par pays traduit une progression de cinq points de pourcentage, de 41 à 46 %.

GRAPHIQUE 5.3 (Indicateur 7)
Prévisibilité des apports d'aide sur un an, en 2005 et 2007



Une analyse plus poussée des observations faites au niveau des pays donne une image plus précise des différents facteurs qui compromettent la prévisibilité à un an. Il peut s'agir d'une part, de la complexité des modalités d'exécution des projets, conjuguée aux contraintes de capacités dans l'administration entraînant des retards et des irrégularités (facteur mentionné pour plusieurs pays d'Afrique), et d'autre part, de l'éventualité que les donateurs prennent délibérément la décision, comme certains l'ont fait, de ne pas effectuer les versements en vertu d'accords de conditionnalité. En conséquence, si les données d'observation témoignent de progrès modestes dans plus de la moitié des pays, la prévisibilité demeure pour eux un enjeu majeur. Les raisons expliquant les problèmes rencontrés au stade du versement en particulier soulignent les liens entre la concrétisation des engagements pris en matière de prévisibilité aux termes de la Déclaration de Paris et la nécessité d'avancer dans plusieurs autres domaines ayant également donné lieu à des engagements.

GRAPHIQUE 5.4 (Indicateur 7)
Prévisibilité des apports d'aide sur un an, 2005-2007



■ Quels moyens faudra-t-il mettre en œuvre pour continuer à progresser ?

Comme l'illustrent les résultats de l'enquête, la réalisation de cet objectif n'est pas exclusivement du ressort des donateurs : elle relève d'une responsabilité partagée qui exige des donateurs et des administrations des pays partenaires qu'ils travaillent main dans la main sur plusieurs fronts en même temps et s'appliquent notamment à améliorer :

- le réalisme des prévisions relatives au volume et à l'échelonnement des versements escomptés, ce qui suppose également un certain réalisme quant au rythme de la mise en œuvre des programmes.
- les mécanismes de notification et de comptabilisation des versements effectués par les donateurs.
- le caractère exhaustif de la comptabilisation par l'administration partenaire des versements effectués par les donateurs.

La qualité des cadres orienté vers les résultats a augmenté très modestement.

ÉLABORATION D'UN CADRE ORIENTÉ VERS LES RÉSULTATS (Indicateur 11)

■ Critères d'évaluation

L'indicateur 11 renvoie à la qualité des cadres orientés vers les résultats adoptés par les pays. Comme pour l'indicateur 1, l'information est directement tirée de la publication de la Banque mondiale intitulée *Results-Based National Development Strategies*, dans laquelle des notes sont attribuées pour 2005 et 2007 à un groupe de pays bénéficiaires des ressources de l'IDA, dont un grand nombre de pays ayant pris part à l'enquête de 2006 et une bonne partie des nouveaux pays couverts par l'enquête de 2008. Les auteurs de cette publication s'attardent sur trois aspects particuliers de la solidité des cadres de suivi des résultats institués par les pays : la qualité des informations produites, l'accès des parties prenantes aux informations et l'utilisation de ces informations au sein des systèmes de suivi et d'évaluation en place au niveau du pays.

ENCADRÉ 5.2 Enjeu numéro un : instituer des cadres orientés vers les résultats

En dépit de ces faits marquants, le large fossé qui nous sépare encore, malgré les progrès accomplis, de l'objectif visé pour cet indicateur exige une poursuite des discussions. Le rythme des avancées réalisées par les pays dans l'élaboration de cadres de résultats est à l'évidence trop lent. Dans son étude, la Banque mondiale considère que les pays partenaires et leurs partenaires au développement partagent la responsabilité d'améliorer la situation. Elle souhaite voir émerger des parangons du suivi des résultats tant au sein des administrations des pays partenaires qu'au sein des organismes d'aide au développement. Le risque existe toutefois de voir certains interpréter ce souhait uniquement comme un appel à consacrer davantage d'argent à la réalisation d'enquêtes auprès des ménages ainsi qu'à d'autres améliorations des dispositifs techniques de suivi sous prétexte que ce sont là les éléments sur lesquels il est le plus facile d'agir.

À l'instar de la planification stratégique à l'appui du développement, le suivi des résultats est productif lorsque les responsables politiques au plus haut niveau lui prêtent un intérêt, et uniquement à cette condition. Les études de cas, même dans certains des pays qui ont le plus avancé selon l'étude de la Banque mondiale, révèlent des insuffisances tant au niveau de la demande qu'au niveau de l'offre d'informations autorisant un suivi.

Elles insistent sur la puissance de la dynamique politique, sur les mesures incitatives encourageant la coordination et sur la corrélation entre l'affectation des ressources et les informations relatives aux résultats, considérées comme autant de facteurs conditionnant les progrès.

Si ces observations correspondent à la réalité, les participants aux discussions sur l'action à mener qui auront lieu lors du troisième Forum sur l'efficacité de l'aide devant se tenir à Accra en septembre 2008 devraient accorder une attention soutenue aux moteurs et aux inhibiteurs politiques de l'action gouvernementale qui sont subordonnés aux résultats. Les capacités techniques et le soutien institutionnel requis pour produire, analyser et diffuser des données de qualité méritent également qu'on leur prête attention. Ce sont des éléments assurément nécessaires, mais toutefois pas suffisants. Et les lacunes techniques que présentent les systèmes existants ne devraient pas être utilisées comme un alibi pour justifier des mesures traduisant le refus de tenir compte des données déjà disponibles sur les résultats. Les administrations peuvent dès à présent aller plus loin dans l'utilisation des données factuelles au service de l'amélioration des politiques sans attendre la mise en place de systèmes statistiques et de systèmes d'information conformes aux meilleures pratiques.

Les lacunes techniques que présentent les systèmes existants ne devraient pas être utilisées comme un alibi pour justifier des mesures traduisant le refus de tenir compte des données déjà disponibles sur les résultats.

EXAMEN MUTUEL DES ENGAGEMENTS DE PARTENARIAT (Indicateur 12)

■ Critères d'évaluation

L'indicateur 12 est le seul indicateur renvoyant directement à la responsabilité mutuelle qui est l'un des cinq principes énoncés dans la Déclaration de Paris. Il se rapporte précisément à la question de savoir s'il existe au niveau des pays un mécanisme d'évaluation mutuelle des progrès accomplis en direction de la concrétisation des engagements souscrits aux termes de la Déclaration de Rome ou de Paris ou s'il existe à l'échelon local un plan pour l'harmonisation et l'alignement. L'objectif est que tous les pays disposent d'un mécanisme répondant à ce besoin.

Les évaluations mutuelles des progrès réalisés sont des exercices qui mobilisent les autorités des pays partenaires et les donateurs, invités à prendre part à un examen mutuel de leurs performances au niveau des pays. Les critères utilisés pour déterminer si des évaluations mutuelles des progrès accomplis ont été entreprises par les pays partenaires et les donateurs sont les suivants.

- **Dialogue de large portée.** Les évaluations mutuelles devraient faire intervenir un large éventail de ministères (dont des ministères sectoriels et services rattachés) et de donateurs (donneurs bilatéraux, donateurs multilatéraux et organes représentatifs d'initiatives mondiales). Les administrations partenaires et les donateurs devraient également envisager d'associer des organisations de la société civile à ces discussions.

- **Mécanismes de suivi des progrès sur place.** Le processus permettant de mesurer les progrès et de donner suite à l'évaluation à intervalles réguliers (tous les ans ou tous les deux ans) pourrait peut-être être complété, à chaque fois que cela serait possible, par des évaluations indépendantes ou impartiales. Les résultats de ces évaluations devraient être rendus publics par des voies appropriées afin de garantir la transparence.
- **Objectifs par pays.** Les pays partenaires définissent des objectifs en matière d'amélioration de l'efficacité de l'aide, notamment en référence aux engagements de partenariat et aux indicateurs de progrès figurant dans la Déclaration Paris. Ils peuvent toutefois aller au delà de la Déclaration de Paris dès lors qu'administrations partenaires et donateurs sont d'accord pour cela.
- **Soutien à haut niveau.** Les évaluations devraient être transparentes et conduites par les pays et elles devraient bénéficier d'un appui solide au plus haut niveau ainsi que de dotations suffisantes en ressources.

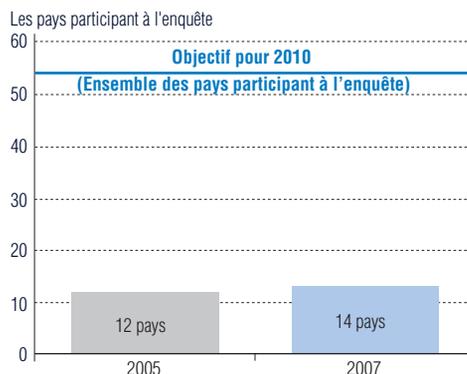
La propagation des mécanismes d'examen de l'observation des engagements de partenariat semble marquer le pas.

■ **Bilan**

Il ressort du graphique 5.5 que depuis 2005, seul deux pays de plus a mis en place des examens mutuels. La propagation des mécanismes d'examen de l'observation des engagements de partenariat semble marquer le pas, ce qui a pour effet d'éloigner la perspective que l'objectif convenu soit atteint sans effort supplémentaire.

Appel à repenser les examens mutuels portant sur les engagements de partenariat. Certaines des difficultés rencontrées pour cet indicateur tiennent au fait que les autorités des pays sont souvent embarrassées lorsqu'il s'agit de répondre à la question relative aux mécanismes d'évaluation mutuelle. Les seuls exemples cités sont souvent des mécanismes de dialogue à caractère plus directement opérationnel (mécanismes entrant dans le

GRAPHIQUE 5.5 (Indicateur 12)
Mécanismes d'examen mutuel, 2005 et 2007



cadre d'évaluations sectorielles ou d'examens de la mise en œuvre des SLP, réunions de groupes consultatifs, etc.).

Un seul pays, **le Rwanda**, est crédité d'avoir élaboré un cadre commun d'évaluation des performances et de suivi des résultats de sa stratégie de développement et de lutte contre la pauvreté qui recouvre l'évaluation des performances de sa propre administration et de celles des donateurs. À la différence des dispositifs existants dans d'autres pays, ce cadre représentera un canevas pour la reddition de comptes, utilisable par toutes les parties prenantes (et non un instrument répondant par exemple uniquement aux besoins inhérents aux échanges entre l'administration rwandaise et les donateurs ayant opté pour le soutien budgétaire).

Les exemples tirés des rapports par pays illustrent la diversité des attentes que font naître les mécanismes d'évaluation mutuelle institués au niveau des pays et des expériences auxquelles ils ont donné lieu.

En **Afghanistan**, l'évaluation mutuelle se déroule dans le contexte du Pacte pour l'Afghanistan. Ce pacte prévoit un certain nombre d'engagements pris tant par l'administration afghane que par les donateurs pour améliorer la qualité de l'aide conformément aux objectifs énoncés dans la Déclaration de Paris. La mise en œuvre du

pacte fait l'objet d'évaluations donnant lieu à des rapports réguliers et à des réunions organisées sous l'égide du Conseil de suivi de la coordination, co-présidé par un haut responsable afghan nommé par le Président afghan et par le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afghanistan.

Au **Cambodge**, le Plan d'action pour l'harmonisation, l'alignement et la gestion axée sur les résultats a été adopté en 2007 à l'occasion du Forum de coopération au développement du Cambodge. Les évaluations mutuelles des progrès réalisés dans le domaine de l'efficacité de l'aide semblent être une pratique désormais solidement installée même si la poursuite de la consolidation des mécanismes de dialogue et l'adoption, notamment en concertation avec des acteurs de la société civile, d'indicateurs de suivi communs, sont considérées comme des enjeux prioritaires.

La **Moldavie** dispose d'un système d'évaluation mutuelle prenant appui sur le Cadre de partenariat pour le développement créé spécialement pour suivre les progrès accomplis en direction des objectifs inscrits dans la Déclaration de Paris. À ce jour, les actions décrites dans l'accord de partenariat n'ont pas encore toutes été engagées, mais la rédaction d'un document ayant pour objet de faciliter le processus est prévue en 2008.

Le **Mozambique** possède un système assez élaboré d'évaluation mutuelle pour les donateurs qui fournissent un soutien budgétaire. Le mécanisme de présentation des données et d'évaluation s'inspire du cadre d'évaluation des performances figurant dans le Plan d'action pour la réduction de la pauvreté absolue. Les partenaires du programme d'aide (donneurs) voient leurs performances évaluées chaque année par des consultants indépendants et sont notés en fonction d'une matrice d'objectifs tirés pour une large part de la Déclaration de Paris.

Au **Vietnam**, le programme d'action pour l'efficacité de l'aide bénéficie d'un soutien à haut niveau et des mécanismes ont été institués pour suivre la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et la concrétisation des engagements de partenariat figurant dans la déclinaison locale de la déclaration (*Hanoi Core Statement*), adoptée à Hanoï. Le Groupe pour le partenariat sur l'efficacité de l'aide (dont font partie des représentants de la société civile) a fait la preuve de son efficacité en tant qu'instrument d'un dialogue permanent sur l'efficacité de l'aide entre l'administration vietnamienne et les donateurs.

■ Quels moyens faudra-t-il mettre en œuvre pour continuer à progresser ?

Même si la présence de ces dispositifs porte à l'optimisme, la plupart d'entre eux étaient déjà en place lors de l'enquête de 2006. Le nombre de pays ayant adopté au cours des deux années écoulées un mécanisme correspondant aux caractéristiques décrites dans la Déclaration de Paris est donc très faible. Certains des mécanismes en place en Amérique latine ont survécu à des changements de gouvernement, mais ne sont pas utilisés pour le moment et certains autres ont disparu.

Il est donc urgent de poursuivre la discussion sur les avantages que peut procurer le suivi mutuel de la concrétisation des engagements de partenariat et sur la possibilité éventuelle de transposer plus largement les solutions ayant permis de remporter des succès dans certains pays.

Il convient cependant peut-être de rappeler, dans ce contexte, que les mécanismes de suivi doivent absolument être élaborés autour de plans d'action. Les pays et les donateurs souhaitant engager des initiatives telles que celles qui viennent d'être décrites doivent impérativement commencer par se mettre d'accord précisément sur la nature des mesures qu'ils attendent les uns des autres. ■

Il est donc urgent de poursuivre la discussion sur les avantages que peut procurer le suivi mutuel de la concrétisation des engagements de partenariat.

RÉFÉRENCES ET BIBLIOGRAPHIE

Bedi, T., et al. (2006), *Beyond the Numbers: Understanding the Institutions for Monitoring Poverty Reduction Strategies*, World Bank, Washington, D.C.

Mokoro Ltd. (2008), *Putting Aid on Budget: A Study for the Collaborative Africa Budget Reform Initiative (CABRI) and the Strategic Partnership with Africa (SPA)*, 2 Vols., Mokoro, Oxford.

OECD (2008), *2008 Survey on Aid Allocation and Indicative Forward Spending Plans*, OECD, Paris.

World Bank (2007), *Results-Based National Development Strategies: Assessments and Challenges Ahead*, World Bank, Washington D.C.

6 DANS QUELLE MESURE LES SITUATIONS VARIENT-ELLES D'UN PAYS À L'AUTRE ?

Les pays partenaires examinés étant plus nombreux dans le cadre de l'enquête de 2008, il est possible d'affiner l'analyse des répercussions de la Déclaration de Paris à l'intérieur d'un sous-ensemble défini de pays partenaires. Quinze pays sont considérés à des fins d'analyse comme des pays en situation précaire.⁸ Les pays à revenu intermédiaire (PRI) constituent un autre sous-ensemble de pays pour lesquels les engagements énoncés dans la Déclaration de Paris sont considérés comme applicables, à conditions d'effectuer quelques ajustements. Dix-sept pays sont classés dans les PRI dans l'enquête de 2008, conformément à la classification établie en fonction des indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale. Dans le présent chapitre, un certain nombre d'indicateurs considérés comme les plus pertinents ont été choisis pour évaluer la gestion de l'aide dans un pays donné et utilisés pour étayer une analyse succincte de la mise en pratiques des principes énoncés dans la Déclaration de Paris dans ces sous-ensembles de pays.

TABLEAU 6.1 : Sous-ensembles de pays

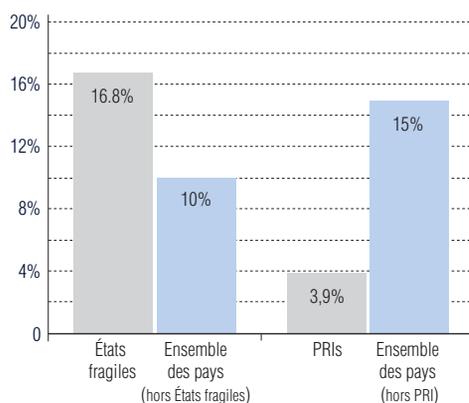
Pays classés dans la catégorie des pays en situation précaire (14 pays)		Pays à revenu intermédiaire (17 pays)	
Afghanistan	Rép. Dem. Congo	Albanie	Rép. dominicaine
Burundi	RDP lao	Bolivie	Jordanie
Cambodge	Libéria	Cameroun	Maroc
Cameroun	Sierra Leone	Cap-Vert	Moldavie
Côte d'Ivoire	Soudan	Colombie	Nicaragua
Haïti	Togo	Égypte	Pérou
Rép. centrafricaine	Yémen	Gabon	Philippines
		Honduras	Ukraine
		Indonésie	

Dans l'enquête de 2008, 14 pays sont classés dans la catégorie des pays en situation précaire et 17 pays sont classés dans les PRI.

La dépendance vis-à-vis de l'aide, mesurée par les estimations du CAD relatives au ratio APD/RNB, est très variable selon les pays, que ce soit dans la catégorie des pays en situation précaire ou dans celle des PRI, de même que dans l'ensemble des pays examinés. Cependant, conformément aux attentes, les moyennes simples pour ce ratio sont relativement élevées pour les États fragiles et faibles pour les PRI (graphique 6.1).

⁸ Le critère utilisé est basé sur l'exercice du EPIN de la banque mondiale (2007) dans lequel les pays se situant dans les deux quintiles inférieurs de la distribution CPIA sont considérés comme des pays en situation précaire.

GRAPHIQUE 6.1
Ratio APD / Revenu national brut



PAYS EN SITUATION PRÉCAIRE

La poursuite des objectifs visés en matière d'efficacité de l'aide dans les pays en situation précaire a donné lieu à des initiatives ciblées de la part des membres du Comité d'aide au développement (CAD)⁹.

Le rapport de la Banque mondiale *Results-Based National Development Strategies: Assessment and Challenges Ahead* comprend une section spécialement consacrée aux réalisations à porter au crédit des pays en situation précaire, ayant trait à la formulation des stratégies opérationnelles de développement (indicateur 1) et à la mise en place de cadres orientés vers les résultats (indicateur 11). Aucun pays n'entre dans la catégorie B pour l'un ou l'autre des indicateurs. Pourtant, on estime que 47 % des pays pris en compte dans l'étude ont « pris des mesures » pour formuler une stratégie et 21 % pour instituer un cadre orienté vers les résultats (ce qui justifie l'attribution d'un C).

Dans le sous-ensemble réunissant les quatorze pays considérés comme des pays en situation précaire, sept pays ont obtenu un C, six un D, et un pays s'est vu attribuer la note E pour les stratégies opérationnelles de développement. S'agissant des cadres orientés vers les résultats, trois pays ont obtenu un C, neuf pays ont obtenu un D et un pays s'est vu attribuer un E.

D'après l'étude de la Banque mondiale, des progrès ont été accomplis au niveau sectoriel dans un certain nombre de ces pays où les stratégies sectorielles sont de plus en plus liées à des cadres de dépenses et associées à des dispositifs de suivi. Plusieurs pays suivent en outre une démarche par étapes soigneusement échelonnées en fonction d'une hiérarchisation des actions prioritaires correspondant à des objectifs essentiels, tels que le rétablissement de la sécurité, de la paix et de la stabilité et la réhabilitation des fonctions principales de l'État. Dans certains cas, le processus a été facilité par le recours à des matrices de résultats transitoires élaborées avec le concours de la Banque mondiale.

Les stratégies nationales et les systèmes de suivi s'inscrivant dans des cadres du type CSLP sont de ce fait jugés comme insuffisants et potentiellement inadéquats pour des pays en situation précaire. Les processus politiques visant à renouveler et à adapter le « contrat social » entre l'État et la société devraient être, selon les tenants de cette position, au cœur de tout effort international. L'accent devrait être placé sur le rétablissement de processus politiques dynamiques offrant la possibilité de faire concorder ce que les citoyens attendent de l'État et inversement, l'État devant être en mesure de fournir les services correspondants.

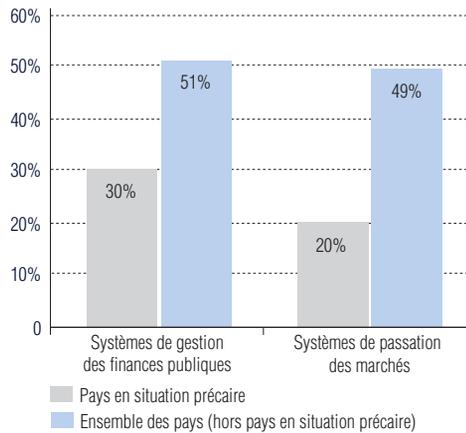
⁹ L'élaboration des Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires (avril 2007) et l'exercice d'un suivi permanent de l'adéquation des apports d'APD ont notamment donné lieu à la rédaction d'un rapport intitulé *Ensuring Fragile States Are Not Left Behind* (décembre 2007). www.oecd.org/fragilestates

■ Utilisation des systèmes des pays : y a-t-il une différence ?

En ce qui concerne la qualité des systèmes nationaux, seuls la **Sierra Leone** et le **Cameroun** ont atteint en matière gestion des finances publiques (3.5) des seuils de qualité jugés suffisants pour fixer un objectif défini en matière d'utilisation des systèmes nationaux par les donateurs selon le EPIN 2007. Cinq pays (Afghanistan, Cameroun, République démocratique populaire lao, Sierra Leone et Yémen) ont pris part en 2007 à l'exercice d'auto-évaluation de leur système de passation des marchés. Ils ont obtenu respectivement les notes suivantes : C, B, C, B et D.

Comme l'illustre le graphique 6.2, le pourcentage moyen d'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés est plus faible pour les États fragiles que pour l'ensemble des participants à l'enquête de 2008, ce qui n'est guère étonnant puisque ces pays doivent faire face à des facteurs de fragilité et à d'énormes contraintes de capacités. Dans un pays par exemple, il ressort de l'analyse des rapports qui lui sont consacrés que le manque de transparence, les obstacles administratifs et l'absence de cohérence dans l'action des pouvoirs publics portent atteinte à la capacité et à la volonté des donateurs de s'en remettre aux systèmes nationaux de gestion des finances publiques. L'institution suprême de vérification des comptes par exemple, bien qu'opérationnelle depuis 2006, n'est pas encore en mesure de vérifier les comptes publics. Dans le même temps, les donateurs s'efforcent pourtant d'aligner progressivement leur soutien sur les priorités et les pratiques du pays.

GRAPHIQUE 6.2
Utilisation des systèmes nationaux dans les pays en situation précaire



■ Aide budgétaire et prévisibilité : y a-t-il une différence ?

La mesure dans laquelle l'aide est intégrée dans le budget ou est prévisible diffère, elle aussi, sensiblement dans les pays en situation de fragilité. Dans ce genre de pays, la part de l'aide inscrite dans le budget varie de 0 à 95 %. Cela dit, comme l'affirment les auteurs de l'étude citée précédemment, il se peut qu'il y ait des problèmes plus urgents à résoudre, par exemple ceux qui sont directement liés à la préservation de la paix et à la reconstruction de l'État.

Dans l'un de ces pays par exemple, seuls 37 % des apports d'aide sont inscrits dans le budget. Des lacunes au niveau de la planification budgétaire, de la passation des marchés et des décaissements concourent à amputer la part de l'aide enregistrée dans le budget. En outre, les ministères sectoriels n'informent pas toujours le ministère des Finances des sommes qui leur sont versées directement, la médiocrité des circuits de communication entre les donateurs et les administrations partenaires constituant par ailleurs un facteur aggravant.

En moyenne, les pays en situation de fragilité se comportent moins bien que d'autres pays dans l'enquête 2008.

Les PRI font un peu mieux.

Comme dans la plupart des pays, la manque de prévisibilité de l'aide peut, dans les pays en situation précaire, être imputable au fait que les donateurs ne notifient pas aux pays partenaires les sommes versées ou ne versent pas les montants promis à la date prévue, mais il peut également s'expliquer par l'incapacité de l'administration partenaire de comptabiliser les apports effectués. Dans un pays d'Afrique par exemple, les données disponibles donnent à penser que le déficit de prévisibilité est dans une large mesure imputable au fait que l'administration ne possède pas les capacités requises pour enregistrer dûment les versements reçus au titre de l'aide et que sa tâche est d'autant plus complexe que les informations notifiées par les donateurs ne sont pas exactes. Pourtant, des efforts sont réellement engagés pour accroître la prévisibilité de l'aide dans les États fragiles. En République démocratique populaire lao par exemple, le gouvernement prend actuellement des mesures pour améliorer la prévisibilité de l'aide en créant une base de données complètes sur l'APD et en collaborant avec les donateurs afin de trouver des moyens de consolider globalement la gestion des projets et la gestion financière. De façon générale, comme indiqué dans le rapport consacré à la Sierra Leone, un consensus se dégage autour de l'idée que la confiance entre l'administration partenaire et les donateurs est un facteur important, porteur d'une amélioration de la prévisibilité de l'aide à moyen terme.

PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE

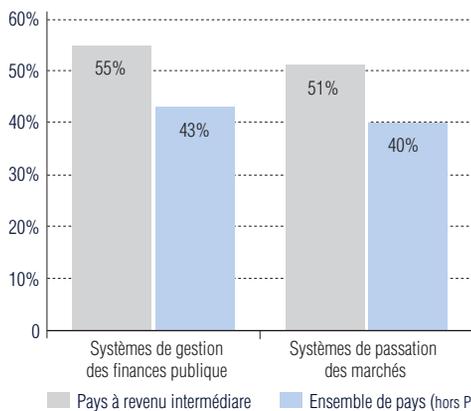
La distinction entre pays à faible revenu et pays à revenu intermédiaire est fondée sur une ligne de partage purement arithmétique. Comme c'est le cas pour les pays en situation précaire, rien ne permet de supposer que les pays se situant d'un côté ou de l'autre de cette ligne de partage sont d'une quelconque manière fondamentalement différents les uns des autres (et de fait, le Cameroun est considéré à la fois comme un pays en situation précaire et comme un PRI). Par ailleurs, les pays classés dans les PRI selon les indicateurs du développement dans le monde se situent tous dans le sous-ensemble des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure compte tenu de leur niveau de pauvreté et des asymétries notables observées dans la répartition des richesses. C'est pour cette raison qu'ils peuvent bénéficier de prêts concessionnels importants et d'autres apports d'APD principalement destinés à lutter contre sur la pauvreté. Au sens large, la Déclaration de Paris concerne ces pays au même titre que ceux qui sont globalement plus pauvres qu'eux.

En ce qui concerne les stratégies opérationnelles de développement et les cadres orientés vers les résultats, dans le sous-ensemble réunissant les dix-sept pays classés dans la catégorie des PRI, sept pays ont obtenu la note C pour les stratégies opérationnelles de développement (indicateur 1). Deux ont obtenu la note D et cinq la note C pour les cadres orientés vers les résultats (indicateur 11). Dix pays n'ont été notés ni pour les stratégies opérationnelles de développement, ni pour les cadres orientés vers les résultats car ils sont sortis de la catégorie des pays pouvant bénéficier des ressources de l'IDA.

■ Utilisation des systèmes des pays : y a-t-il une différence ?

Dans le sous-ensemble réunissant les dix-sept pays qui appartiennent à la catégorie des PRI, sept pays ont été examinés dans le cadre du CPIA 2007 : l'un d'entre eux a obtenu la note de 3.0, un autre 3.5 et cinq se sont vu attribuer la note de 4.0 pour la qualité de la gestion des finances publiques. Dix des pays examinés n'ont pas été notés dans le cadre du CPIA car ils sont sortis de la catégorie des pays pouvant bénéficier des ressources de l'IDA. Trois pays (Cameroun, Indonésie et Philippines) ont pris part à l'exercice 2008 d'auto-évaluation des systèmes de passation des marchés. Ils ont obtenu respectivement B, C et C pour la qualité de leurs systèmes nationaux de passation des marchés.

GRAPHIQUE 6.3
Utilisation des systèmes nationaux
dans les pays à revenu intermédiaire



Le graphique 6.3 fait apparaître qu'une plus forte proportion de l'aide, en volume, transite par les systèmes nationaux dans les PRI. Ce constat traduit peut-être le fait que les prêts concessionnels provenant de sources bilatérales et multilatérales ont plus de chances de transiter intégralement par les systèmes des pays même si les dons bilatéraux n'empruntent guère cette voie, comme en Indonésie et en Colombie. Il arrive aussi que les systèmes nationaux soient sensiblement

plus solides dans les PRI que dans les pays à faible revenu. Dans les PRI d'Amérique latine, on peut penser que les systèmes de passation des marchés se sont beaucoup améliorés en raison de la conclusion de divers accords d'intégration régionale, comme l'a fait valoir le Pérou.

■ Aide budgétaire et prévisibilité : y a-t-il une différence ?

En dépit de ces messages positifs, l'enquête de 2008 a mis en lumière des difficultés propres à certains PRI. Dans les pays où les apports d'aide destinés au secteur public ont été essentiellement composés de prêts concessionnels consentis par des organismes bilatéraux ou multilatéraux et où les dons sont associés à un soutien direct à des entités publiques ou quasi-publiques au niveau local, intégrer l'ensemble des apports d'aide dans le budget se révèle une tâche difficile et d'autant plus difficile lorsque ce n'est pas la même administration qui négocie les prêts et les dons.

Cette pratique peut également être contraire à la législation ou simplement être considérée comme superfétatoire par les autorités du pays. La Colombie et les Philippines figurent parmi les nombreux PRI ayant participé à l'enquête qui n'en voient la nécessité que pour inscrire dans le budget une estimation globale des apports d'aide sous forme de dons. Les coordinateurs nationaux de ces pays ont tendance à considérer qu'il est inutile d'aller plus loin et que, compte tenu du contexte propre à chaque pays, il n'est guère justifié de considérer l'inscription des apports d'aide dans le budget comme un indicateur de l'alignement de l'aide sur les politiques des pays.

La légitimité contestable, du point de vue des PRI, de la budgétisation des apports d'aide sous forme de dons et la difficulté à mettre en place cette pratique expliquent peut-être la moyenne pondérée relativement faible représentant la prise en compte de l'aide dans les budgets de ces pays.

Il n'y a pas lieu de conclure que le suivi de la concrétisation des engagements figurant dans la Déclaration de Paris doit être différent dans les PRI de ce qu'il est dans les autres pays.

Les PRI se situent à peu près au même niveau que d'autres pays pour ce qui du respect des versements prévus. Cependant, ces autres pays ont obtenu des notes faibles pour la prévisibilité de l'aide car, compte tenu de leur faible dépendance vis-à-vis de cette dernière, la nécessité n'a pas été ressentie jusqu'ici (que ce soit du côté des pays partenaires ou du côté des donateurs) d'instituer des mécanismes de comptabilisation de l'aide dans le budget. La **Colombie** par exemple ne fait figurer dans son budget qu'une estimation globale des apports d'aide sous forme de dons. Par ailleurs, les rapports par pays rédigés dans le cadre de l'enquête de 2008 donnent véritablement à penser que la faible dépendance vis-à-vis de l'aide et un équilibre différent entre prêts et dons, qui sont des caractéristiques communes à au moins une partie non négligeable des pays appartenant à la catégorie des PRI, soulèvent des questions particulières. Comme pour les États en situation précaire, mais pour des raisons différentes, ce constat conduit à s'interroger sur l'applicabilité à tous des objectifs inscrits de la Déclaration de Paris en matière d'alignement de l'aide.

L'une des caractéristiques de plusieurs des PRI examinés dans le cadre de l'enquête de 2008 tient au fait que la relation d'aide s'inscrit dans un cadre beaucoup plus conforme aux conditions du marché que pour la plupart des pays à faible revenu. Les relations entre l'administration du pays et les banques multilatérales de développement sont généralement étroites et gérées de manière centralisée par un ministère à vocation économique. Pourtant, les donateurs bilatéraux entretiennent des relations beaucoup moins serrées avec d'autres services de l'administration partenaire. C'est ce qui ressort partiellement d'une série de réponses à l'enquête de 2008 dont il n'a guère été tenu compte dans la plupart des cas et qui, parfois, trahissent de contradictions internes majeures.

Les PRI sont beaucoup moins enclins que d'autres participants à l'enquête à adopter un plan d'action pour l'harmonisation et l'alignement ou à se doter d'un mécanisme de suivi mutuel du respect des engagements de partenariat s'inspirant de ceux énoncés dans la Déclaration de Paris. Le **Nicaragua** est à cet égard une exception notable, mais il n'est entré que depuis peu dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire. La **Colombie** en est une autre, bien que le processus Londres-Cartagena-Bogota a renforcé l'engagement du gouvernement vis-à-vis de la coordination de l'aide internationale.

En dépit de ces cas particuliers, il n'y a pas lieu de conclure que le suivi de la concrétisation des engagements figurant dans la Déclaration de Paris doit être différent dans les PRI de ce qu'il est dans les autres pays. *A contrario*, il est capital que les efforts déployés pour garantir une certaine cohérence dans la collecte des données soient renouvelés et intensifiés dans la perspective de l'enquête de 2011. Cela implique de mettre l'accent sur l'application de concepts et mesures identiques à toutes les catégories de pays afin que les données deviennent progressivement plus faciles à comparer. Une certaine « adaptation à la situation locale » des engagements, de façon à les transposer intelligemment au contexte local tout en respectant l'esprit de la Déclaration de Paris, semble primordiale dans le cas des PRI.

■ Continuer à progresser

Les conclusions de l'enquête concernant les différentes catégories de pays seront inévitablement perçues comme des indications sur la direction à suivre. Cependant, l'analyse exposée dans les paragraphes précédents suffit à démontrer que les pays en situation précaire et les PRI ne se heurtent pas aux mêmes difficultés. Il faut se livrer à une transposition intelligente des engagements décrits dans la Déclaration de Paris en fonction des circonstances particulières à chaque type de pays et non adopter automatiquement les mesures éventuellement suggérées à la lecture des indicateurs des progrès réalisés. ■

RÉFÉRENCES ET BIBLIOGRAPHIE

World Bank, BMZ and GTZ (2007), *Minding the Gaps: Integrating Poverty Reduction Strategies and Budgets for Domestic Accountability*, World Bank, Washington D.C.

OECD (2008), *Concepts and Dilemmas of State Building in Fragile Situations: From Fragility to Resilience*, OECD, Paris.

ANNEXES STATISTIQUES

LES TABLEAUX FOURNIS CI-APRÈS DANS LES ANNEXES A, B ET C présentent des données relatives aux 12 indicateurs sur lesquels portait l'enquête. Les graphiques figurant dans le corps du rapport sont dérivés des données exposées dans les annexes A et B.

- **l'annexe A** récapitule les données obtenues pour les 12 indicateurs, pays par pays. Elle couvre 55 pays.
- **l'annexe B** contient les données relatives aux indicateurs intéressant les donneurs (indicateurs 3 à 10b), ventilées par donneur. Y sont pris en compte 31 donneurs.
- **l'annexe C** présente pour chacun des donneurs ayant pris part à l'enquête les données relatives aux divers indicateurs étudiés (indicateurs 3 à 10b).

SOURCES DES DONNÉES

Les données proviennent de diverses sources :

- Pour l'**indicateur 1** (Stratégies de développement opérationnelles) et l'**indicateur 11** (Cadres orientés vers les résultats), elles reposent sur le rapport de la Banque mondiale intitulé *Results-Based National Development Strategies: Assessment and Challenges Ahead*.
- Pour l'**indicateur 2a** (Qualité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques), elles sont tirées du sous-ensemble 13 de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale.
- Pour l'**indicateur 2b** (Qualité des systèmes de passation des marchés), elles s'appuient sur la méthodologie commune d'évaluation des systèmes nationaux de passation des marchés mise au point et expérimentée par l'Activité conjointe sur la passation des marchés.
- Pour l'**indicateur 8** (Déliement de l'aide), elles sont dérivées des données du CAD-OCDE sur l'aide non liée relatives à 2006.
- Pour les **indicateurs 3 à 12** (à l'exception des indicateurs 8 et 11), elles proviennent de l'enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

TABLE DES MATIÈRES

ANNEXE A

DONNÉES RELATIVES AUX PAYS : UN TABLEAU PAR INDICATEUR

TABLEAU	INDICATEUR	PAGE
A.0	Apports d'aide communiqués dans l'enquête par rapport aux apports d'aide notifiés au CAD (budgets principaux)	84
A.1	1 Les pays ont-ils des stratégies de développement opérationnelles ?	85
A.2a	2a Quelle est la fiabilité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques ?	85
A.2b	2b Quelle est la fiabilité des systèmes nationaux de passation des marchés ?	86
A.3	3 Les estimations budgétaires du gouvernement sont-elles complètes et réalistes ?	87
A.4	4 Quel pourcentage de la coopération technique est coordonnée avec des programmes nationaux ?	88
A.5	5 Quel pourcentage de l'aide destinée au secteur public fait appel aux systèmes nationaux ?	89
A.6	6 Combien existe-t-il d'unités de mise en oeuvre parallèles aux structures nationales ?	90
A.7	7 Les versements sont-ils effectués aux échéances prévues et comptabilisés dans le budget national ?	91
A.8	8 Quelle est la part de l'aide non liée ?	92
A.9	9 Quelle est la part de l'aide fondée sur des programmes ?	93
A.10a	10a Quel est le nombre de missions coordonnées ?	94
A.10b	10b Quel est le nombre de travaux analytiques par pays coordonnés ?	95
A.11	11 Les pays sont-ils dotés de cadres d'évaluation des performances se prêtant à un suivi ?	96
A.12	12 Les pays disposent-ils de mécanismes d'évaluation mutuelle ?	96

ANNEXE B

DONNÉES RELATIVES AUX DONNEURS : UN TABLEAU PAR INDICATEUR

TABLEAU	INDICATEUR	PAGE
B.3	3 Les estimations budgétaires sont-elles complètes et réalistes ?	98
B.4	4 Quel pourcentage de l'assistance technique est coordonné avec des programmes nationaux ?	99
B.5	5 Quel pourcentage de l'aide destinée au secteur public fait appel aux systèmes nationaux ?	100
B.6	6 Combien existe-t-il d'unités de mise en oeuvre parallèles aux structures nationales ?	101
B.7	7 Les versements sont-ils effectués aux échéances prévues et comptabilisés dans le budget national ?	102
B.8	8 Quelle est la part de l'aide non liée ?	103
B.9	9 Quelle est la part de l'aide fondée sur des programmes ?	104
B.10a	10a Quel est le nombre de missions coordonnées ?	105
B.10b	10b Quel est le nombre de travaux analytiques par pays coordonnés ?	106

ANNEXE C
DONNÉES RELATIVES AUX DONNEURS :
UN TABLEAU PAR DONNEUR

	PAGE
C.0 Objectifs-cibles fixés pour 2010 dans la Déclaration de Paris	109
TABLEAU DONNEUR	PAGE
C.1 Allemagne	112
C.2 Alliance GAVI	113
C.3 Australie	114
C.4 Autriche	115
C.5 Banque africaine de développement	116
C.6 Banque asiatique de développement	117
C.7 Banque interaméricaine de développement	118
C.8 Banque mondiale	119
C.9 Belgique	120
C.10 Canada	121
C.11 Commission européenne	122
C.12 Corée	123
C.13 Danemark	124
C.14 Espagne	125
C.15 États-Unis	126
C.16 Finlande	127
C.17 Fonds international de développement agricole	128
C.18 Fonds mondiaux	129
C.19 France	130
C.20 Irlande	131
C.21 Italie	132
C.22 Japon	133
C.23 Luxembourg	134
C.24 Nations unies	135
C.25 Norvège	136
C.26 Nouvelle-Zélande	137
C.27 Pays-Bas	138
C.28 Portugal	139
C.29 Royaume-Uni	140
C.30 Suède	141
C.31 Suisse	142
 ANNEXE D	
QUESTIONNAIRES DE L'ENQUÊTE	143
Questionnaire destiné aux donateurs	144
Questionnaire destiné aux gouvernements	146
 ANNEXE E	
ABREVIATIONS ET GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES	147

A DONNÉES RELATIVES AUX PAYS

UN TABLEAU PAR INDICATEUR

LES TABLEAUX SUIVANTS présentent les données relatives aux 12 indicateurs, pays par pays. On dispose de données pour les 55 pays qui ont participé à l'enquête 2008.

UTILISATION DE L'ANNEXE A :

Les progrès enregistrés entre 2005 et 2007 ne peuvent être mesurés que pour les 33 pays qui ont participé aux deux enquêtes. L'Afrique du Sud n'a pas pris part à l'enquête 2008. Le tableau d'ensemble pour 2007 couvre la totalité des pays ayant participé à l'enquête 2008.

Le tableau A.0 donne des informations sur la couverture de l'enquête 2008. Les montants communiqués dans le cadre de l'enquête équivalent à plus de 100 % des budgets principaux d'aide – c'est-à-dire de l'aide programmée pour être dépensée dans les 55 pays – notifiés par les membres du Comité d'aide au développement pour 2006.

TABLEAU A.O

Apports d'aide communiqués dans l'enquête par rapport aux apports d'aide notifiés au CAD (budgets principaux)

	Montants des apports d'aide consignés dans l'enquête de 2008 (en millions USD) a	Montants des apports d'aide notifiés au CAD en 2006 (budgets principaux) * (en millions USD) b	Ratio		APD brute notifiée au CAD en 2006 (°) (en millions USD) d	Ratio	
			2005 (référence)	2007 c = a / b		2005 (référence)	2007 e = a / d
L'equête 2006/2008							
tan	3 623	2 703	99%	134%	3 004	89%	121%
Albanie	293	350	102%	84%	353	99%	83%
Bangladesh	1 733	1 699	106%	102%	1 951	101%	89%
Bénin	392	354	68%	111%	1 317	63%	30%
Bolivie	514	675	110%	76%	2 268	105%	23%
Burkina Faso	827	856	83%	97%	1 988	80%	42%
Burundi	302	296	62%	102%	448	36%	67%
Cambodge	711	527	86%	135%	540	84%	132%
Cap-Vert	152	151	62%	101%	153	62%	99%
Egypte	1 413	1 240	74%	114%	1 430	65%	99%
Ethiopie	1 986	1 526	99%	130%	5 645	63%	35%
Ghana	1 097	1 186	91%	93%	5 370	64%	20%
Honduras	427	457	78%	93%	1 730	32%	25%
Kenya	738	831	84%	89%	1 107	73%	67%
Malawi	517	564	107%	92%	2 873	92%	18%
Mali	811	788	86%	103%	2 494	79%	33%
Mauritanie	363	207	86%	175%	1 019	68%	36%
Moldova	221	225	86%	98%	228	73%	97%
Mongolie	119	212	73%	56%	228	70%	52%
Mozambique	1 595	1 489	96%	107%	3 169	94%	50%
Nicaragua	620	719	84%	86%	1 730	64%	36%
Niger	428	437	88%	98%	1 665	70%	26%
Ouganda	1 275	1 321	98%	97%	4 859	84%	26%
Pérou	407	666	86%	61%	689	76%	59%
République Démocratique du Congo	1 019	858	91%	119%	2 111	49%	48%
République Dominicaine	391	198	108%	197%	220	106%	177%
République Kirghize	234	293	64%	80%	355	61%	66%
Rwanda	774	545	106%	142%	1 743	92%	44%
Sénégal	695	823	76%	84%	3 021	62%	23%
Tanzanie	1 877	1 736	95%	108%	5 632	88%	33%
Viêt Nam	2 659	2 029	94%	131%	2 099	93%	127%
Yémen	330	374	101%	88%	397	81%	83%
Zambie	919	809	93%	114%	4 134	41%	22%
Sub-Total	29 463	27 143	92%	109%	65 972	75%	45%
L'equête 2006							
Afrique du Sud	--	822	79%	--	826	78%	--
L'equête 2008							
Cameroun	518	560	--	92%	3 059	--	17%
Rép. Centrafricaine	164	170	--	97%	193	--	85%
Colombie	395	957	--	41%	1 047	--	38%
C te d'Ivoire	190	233	--	82%	356	--	53%
Gabon	60	89	--	67%	92	--	65%
Haïti	682	537	--	127%	620	--	110%
Indonesie	4 129	2 464	--	168%	3 064	--	135%
Jordanie	473	583	--	81%	717	--	66%
Kosovo	227	--	--	--	--	--	--
Laos	348	387	--	90%	395	--	88%
Libéria	675	131	--	515%	269	--	251%
Madagascar	697	721	--	97%	2 936	--	24%
Maroc	1 822	1 307	--	139%	1 314	--	139%
Népal	609	546	--	112%	621	--	98%
Nigéria	651	1 045	--	62%	12 164	--	5%
Papouasie-Nouvelle-Guinée	369	320	--	115%	321	--	115%
Philippines	1 951	1 154	--	169%	1 173	--	166%
Sierra Leone	289	285	--	101%	384	--	75%
Soudan	846	820	--	103%	2 080	--	41%
Tchad	148	236	--	63%	332	--	44%
Togo	85	91	--	93%	99	--	86%
Ukraine	345	490	--	70%	493	--	70%
Sous-total	15 672	13 124	--	119%	31 731	--	49%
TOTAL	45 134	40 267	92%	112%	97 702	75%	46%
RAPPEL : Couverture globale de l'enquête							
Total pour l'enquête (55 pays)	45 134	40 267	92%	112%	97 702	75%	46%
Ensemble des autres pays (102 pays)	--	28 779	--	--	4 834	--	--
TOTAL²	45 134	69 046	37%	65%	102 536	24%	44%

* Ce que l'on entend par « budget principal d'aide » est très proche de la définition de l'aide dans l'enquête. En sont exclues les opérations de réaménagement de la dette et l'aide humanitaire.

° L'« APD brute » englobe toutes les formes d'APD notifiées au CAD pour l'année civile 2006.

2 Le total ne prend en compte que l'aide-pays ventilable. En sont exclues les activités régionales et internationales.

TABLEAU A.1 Indicateur 1 : Les pays ont-ils des stratégies de développement opérationnelles ?

Pays	Score		Pays	Score	
	2005	2007		2005	2007
Afghanistan	N/A	D	Madagascar	C	C
Albanie	C	C	Malawi	C	C
Bangladesh	C	C	Mali	C	C
Bénin	C	C	Maroc	N/A	N/A
Bolivie	C	C	Mauritanie	B	C
Burkina Faso	C	B	Moldova	D	C
Burundi	D	C	Mongolie	D	C
Cambodge	C	C	Mozambique	C	C
Cameroun	C	C	Népal	C	C
Cap-Vert	C	C	Nicaragua	D	C
République Centrafricaine	D	D	Niger	C	C
Colombie	N/A	N/A	Nigéria	N/A	C
République Démocratique du Congo	D	D	Ouganda	B	B
Cote d'Ivoire	D	E	Papouasie-Nouvelle-Guinée	N/A	N/A
République Dominicaine	N/A	N/A	Pérou	N/A	N/A
Égypte	N/A	N/A	Philippines	N/A	N/A
Éthiopie	C	B	Rwanda	B	B
Gabon	N/A	N/A	Sénégal	C	C
Ghana	C	B	Sierra Leone	D	C
Haïti	D	D	Soudan	D	D
Honduras	C	C	Tanzanie	B	B
Indonésie	N/A	N/A	Tchad	C	C
Jordanie	N/A	N/A	Togo	N/A	N/A
Kenya	D	C	Tonga	N/A	N/A
République Kirghize	C	C	Ukraine	N/A	N/A
Kosovo	N/A	N/A	Viêt Nam	B	B
Laos	C	C	Yémen	C	C
Libéria	D	D	Zambie	C	B

Source: *Stratégies nationales de développement axées sur les résultats : évaluation et prochains défis*, 2007, Banque mondiale

TABLEAU A.2a Indicateur 2a : Quelle est la fiabilité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques ?

Pays	Score		Pays	Score	
	2005	2007		2005	2007
Afghanistan	N/A	3.0	Madagascar	3.0	3.5
Albanie	4.0	N/A	Malawi	3.0	3.0
Bangladesh	3.0	3.0	Mali	4.0	3.5
Bénin	4.0	3.5	Maroc	N/A	N/A
Bolivie	3.5	3.5	Mauritanie	2.0	2.5
Burkina Faso	4.0	4.0	Moldova	3.5	4.0
Burundi	2.5	3.0	Mongolie	4.0	4.0
Cambodge	2.5	3.0	Mozambique	3.5	3.5
Cameroun	3.5	3.5	Népal	3.5	3.5
Cap-Vert	3.5	4.0	Nicaragua	3.5	4.0
République Centrafricaine	2.0	2.0	Niger	3.5	3.5
Colombie	N/A	N/A	Nigéria	3.0	3.0
République Démocratique du Congo	2.5	2.5	Ouganda	4.0	4.0
Cote d'Ivoire	2.5	2.0	Papouasie-Nouvelle-Guinée	3.5	3.5
République Dominicaine	N/A	N/A	Pérou	N/A	N/A
Égypte	N/A	N/A	Philippines	N/A	N/A
Éthiopie	3.5	4.0	Rwanda	3.5	4.0
Gabon	N/A	N/A	Sénégal	3.5	3.5
Ghana	3.5	4.0	Sierra Leone	3.5	3.5
Haïti	2.5	3.0	Soudan	2.5	2.0
Honduras	4.0	4.0	Tanzanie	4.5	4.0
Indonésie	3.5	N/A	Tchad	3.0	N/A
Jordanie	N/A	N/A	Togo	2.0	2.0
Kenya	3.5	3.5	Tonga	2.5	2.5
République Kirghize	3.0	3.0	Ukraine	N/A	N/A
Kosovo	N/A	N/A	Viêt Nam	4.0	4.0
Laos	2.5	3.0	Yémen	3.0	3.0
Libéria	N/A	N/A	Zambie	3.0	3.5

Source: L'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN), indicateur 13, 2005 et 2007, Banque mondiale

TABLEAU A.2b Indicateur 2b : Quelle est la fiabilité des systèmes nationaux de passation des marchés ?

Pays	2007 Score	Catégorie d'estimation / validation ¹
Afghanistan	C	1
Cameroun	B	3
Ghana	C	3
Indonésie	C	3
Laos	C	2
Malawi	C	3
Mongolie	C	3
Niger	B	2
Ouganda	B	3
Philippines	C	3
Rwanda	B	3
Sénégal	B	2
Sierra Leone	B	1
Tanzanie	B	3
Viêt Nam	C	3
Yémen	D	1
Zambie	C	3

Source : Les pays partenaires q'utilisant la méthodologie d'évaluation des régimes nationaux de passation des marchés, L'Activité conjointe sur la passation des marchés

¹ Les pays déclarants ont en règle générale suivi l'une ou l'autre des trois méthodes d'évaluation suivantes :

1. Auto-évaluation par l'instance chargée de la passation des marchés avec le concours d'un consultant mais sans réelle implication des parties prenantes.
2. Auto-évaluation plus appréciation indépendante d'un évaluateur extérieur ou évaluation effectuée par un consultant extérieur.
3. Évaluation conjointe par les pouvoirs publics et les acteurs nationaux, dans le cadre d'un processus piloté par l'instance chargée de la passation des marchés et faisant appel à la participation active des partenaires au développement, de la société civile, du secteur privé et des médias, du stade de la planification à celui de l'examen des résultats finals.

TABLEAU A.3

Indicateur 3 : Les estimations budgétaires du gouvernement sont-elles complètes et réalistes ?

	Estimations budgétaires des apports d'aide pour l'exercice 2007 (en millions USD) a	Aide au secteur public versée par les donateurs durant l'exercice 2007 (en millions USD) b	Indicateur 3			Progrès 2005 / 2007 (points de pourcentage)
			2005 (référence)	2007*		
				c = a / b	c = b / a	
L'e quête 2006/2008						
Afghanistan	3 647	2 499	55%		69%	+14
Albanie	192	262	32%		73%	+42
Bangladesh	1 530	1 411	88%		92%	+4
Bénin	101	356	47%		28%	-18
Bolivie	312	379		71%	83%	+12
Burkina Faso	789	727	68%		92%	+25
Burundi	132	245	39%		54%	+15
Cambodge	522	612	79%		85%	+6
Cap-Vert	132	146	85%		90%	+5
Egypte	754	1 312	58%		57%	-1
Ethiopie	1 063	1 723	74%		62%	-13
Ghana	1 094	1 034		96%	95%	-2
Honduras	333	331		50%	99%	+49
Kenya	693	445	91%		64%	-27
Malawi	292	458	54%		64%	+10
Mali	561	772	60%		73%	+13
Mauritanie	181	314	65%		57%	-8
Moldova	88	156	70%		57%	-13
Mongolie	43	117	2%		37%	+35
Mozambique	1 584	1 307	83%		83%	-1
Nicaragua	370	423	73%		87%	+14
Niger	415	376		99%	91%	-9
Ouganda	1 154	1 135		79%	98%	+19
Pérou	205	326	46%		63%	+17
République Démocratique du Congo	467	802		81%	58%	-23
République Dominicaine	171	337	62%		51%	-11
République Kirghize	121	191	70%		63%	-7
Rwanda	355	695	49%		51%	+2
Sénégal	723	634	89%		88%	-1
Tanzanie	1 403	1 680	90%		84%	-6
Viêt Nam	1 968	2 455	81%		80%	-0
Yémen	95	285	0%		33%	+33
Zambie	445	606	52%		74%	+22
Sous-total	--	--	42%		48%	+5,7
Moyenne globale pondérée	21 934	24 551	88%		89%	--
L'e quête 2006						
Afrique du Sud	--	--	71%		--	--
L'e quête 2008						
Cameroun	389	454	--		86%	--
Rép. Centrafricaine	59	161	--		36%	--
Colombie	59	269	--		22%	--
C te d'Ivoire	111	173	--		64%	--
Gabon	13	59	--		22%	--
Haïti	298	313	--		95%	--
Indonésie	2 814	4 021	--		70%	--
Jordanie	183	305	--		60%	--
Kosovo	0	152	--		0%	--
Laos	319	209	--			66%
Libéria	0	54	--		0%	--
Madagascar	522	600	--		87%	--
Maroc	1 338	1 676	--		80%	--
Népal	311	422	--		74%	--
Nigéria	39	615	--		6%	--
Papouasie-Nouvelle-Guinée	254	332	--		76%	--
Philippines	756	1 474	--		51%	--
Sierra Leone	126	235	--		54%	--
Soudan	357	421	--		85%	--
Tchad	160	140	--			88%
Togo	32	47	--		69%	--
Ukraine	182	242	--		75%	--
Sous-total	--	--	--		36%	--
Moyenne globale pondérée	8 320	12 375	--		67%	--
TOTAL	--	--	42%		45%	--
Moyenne globale pondérée	30 254	36 925	88%		82%	--

* Ratio est c = a/b, sauf lorsque les estimations budgétaires sont supérieures aux versements (c = b/a).

TABLEAU A.4

Indicateur 4 : Quel pourcentage de la coopération technique est coordonnée avec des programmes nationaux ?

	Coopération technique coordonnée	Total de la coopération technique	Indicateur 4		Progrès 2005 / 2007 (points de pourcentage)
	(en millions USD) a	(en millions USD) b	2005 (référence)	2007 c = a / b	
L'e quête 2006/2008					
Afghanistan	188	347	37%	54%	+17
Albanie	63	124	28%	51%	+23
Bangladesh	215	310	31%	69%	+39
Bénin	34	63	56%	54%	-2
Bolivie	172	206	80%	83%	+3
Burkina Faso	43	77	3%	56%	+53
Burundi	20	50	43%	41%	-2
Cambodge	78	225	36%	35%	-2
Cap-Vert	24	60	93%	39%	-53
Egypte	368	427	76%	86%	+10
Ethiopie	256	383	27%	67%	+40
Ghana	151	204	40%	74%	+33
Honduras	101	120	47%	84%	+37
Kenya	158	248	60%	64%	+4
Malawi	49	94	47%	52%	+6
Mali	103	137	15%	75%	+60
Mauritanie	42	78	19%	53%	+34
Moldova	28	97	26%	29%	+3
Mongolie	26	40	18%	66%	+48
Mozambique	64	237	38%	27%	-11
Nicaragua	51	112	29%	45%	+16
Niger	33	67	15%	50%	+35
Ouganda	132	227	42%	58%	+16
Pérou	135	206	5%	66%	+60
République Démocratique du Congo	81	213	11%	38%	+27
République Dominicaine	49	57	37%	87%	+50
République Kirghize	67	91	24%	74%	+50
Rwanda	196	235	58%	84%	+26
Sénégal	90	166	18%	54%	+36
Tanzanie	189	313	50%	61%	+11
Viêt Nam	303	447	85%	68%	-17
Yémen	38	83	16%	46%	+30
Zambie	109	317	32%	34%	+2
Sous-total	3 658	6 061	48%	60%	+12,5
Ratio moyen/pays	--	--	42%	59%	--
L'e quête 2006					
Afrique du Sud	--	--	95%	--	--
L'e quête 2008					
Cameroun	27	90	--	30%	--
République Centrafricaine	12	32	--	37%	--
Colombie	77	189	--	41%	--
C te d'Ivoire	8	26	--	31%	--
Gabon	31	44	--	70%	--
Haïti	180	274	--	65%	--
Indonésie	382	632	--	60%	--
Jordanie	140	147	--	95%	--
Kosovo	69	137	--	51%	--
Laos	61	114	--	54%	--
Libéria	13	36	--	35%	--
Madagascar	69	98	--	71%	--
Maroc	148	180	--	82%	--
Népal	27	182	--	15%	--
Nigéria	255	362	--	71%	--
Papouasie-Nouvelle-Guinée	35	138	--	25%	--
Philippines	218	244	--	89%	--
Sierra Leone	22	96	--	22%	--
Soudan	80	150	--	53%	--
Tchad	34	53	--	64%	--
Togo	4	13	--	29%	--
Ukraine	58	168	--	35%	--
Sous-total	1 950	3 406	--	57%	--
Ratio moyen/pays	--	--	--	48%	--
TOTAL	5 608	9 466	48%	59%	--
Ratio moyen/pays	--	--	42%	56%	--

TABLEAU A.5

Indicateur 5 : Quel pourcentage de l'aide destinée au secteur public fait appel aux systèmes nationaux ?

	Aide au secteur public versée par les donateurs (en millions USD) a	Gestion des finances publiques						Systèmes de passation des marchés			
		Exécution du budget (en millions USD) b	Reporting financier (en millions USD) c	Audit financier (en millions USD) d	Indicateur 5a		Progrès 2005 / 2007 (points de pourcentage)	Passation des marchés (en millions USD) e	Indicateur 5b		Progrès 2005 / 2007 (points de pourcentage)
					(référence)	avg (b,c,d) / a			(référence)	e / a	
L'e quête 2006/2008											
Afghanistan	2 499	1 258	1 168	1 149	44%	48%	+4	446	44%	18%	-26
Albanie	262	32	32	31	14%	12%	-2	27	6%	10%	+5
Bangladesh	1 518	1 117	1 082	1 297	53%	77%	+24	996	48%	66%	+18
Bénin	356	179	160	169	52%	47%	-4	226	64%	63%	-1
Bolivie	379	192	127	121	26%	39%	+13	136	15%	36%	+21
Burkina Faso	727	330	306	307	45%	43%	-1	391	60%	54%	-7
Burundi	245	81	75	83	24%	33%	+8	85	19%	35%	+15
Cambodge	612	87	85	79	10%	14%	+4	101	6%	16%	+11
Cap-Vert	146	39	32	28	64%	23%	-42	32	53%	22%	-31
Egypte	1 312	195	155	123	28%	12%	-16	298	25%	23%	-2
Ethiopie	1 723	1 015	601	798	45%	47%	+2	712	43%	41%	-1
Ghana	1 034	613	519	444	62%	51%	-11	580	52%	56%	+4
Honduras	331	283	172	88	26%	55%	+28	207	5%	63%	+57
Kenya	445	307	204	204	47%	54%	+6	164	45%	37%	-8
Malawi	458	219	221	246	55%	50%	-5	162	35%	35%	+0
Mali	772	241	270	284	29%	34%	+5	268	45%	35%	-10
Mauritanie	314	56	11	11	4%	8%	+4	70	20%	22%	+2
Moldova	156	66	66	59	25%	41%	+16	60	25%	39%	+14
Mongolie	117	21	18	20	49%	17%	-32	34	26%	29%	+3
Mozambique	1 307	663	627	417	36%	44%	+8	704	38%	54%	+16
Nicaragua	423	313	183	112	44%	48%	+4	191	28%	45%	+17
Niger	376	101	101	86	27%	26%	-2	137	49%	37%	-12
Ouganda	1 135	557	679	706	60%	57%	-3	419	54%	37%	-17
Pérou	326	146	145	145	43%	45%	+2	165	44%	51%	+7
République Démocratique du Congo	802	0	0	0	13%	0%	-13	7	31%	1%	-30
République Dominicaine	337	240	133	127	2%	49%	+47	136	5%	40%	+35
République Kirghize	191	32	26	18	3%	13%	+10	23	2%	12%	+10
Rwanda	695	287	286	304	39%	42%	+3	298	46%	43%	-3
Sénégal	634	121	144	97	23%	19%	-4	262	29%	41%	+12
Tanzanie	1 680	1 155	1 240	1 207	66%	71%	+6	1 151	61%	69%	+7
Viêt Nam	2 455	1 655	1 651	1 310	32%	63%	+31	1 456	33%	59%	+27
Yémen	285	15	3	27	10%	5%	-4	126	13%	44%	+31
Zambie	606	279	357	443	34%	59%	+25	430	44%	71%	+27
Sous-Total	24 658	11 894	10 878	10 541	40%	45%	+5,5	10 500	39%	43%	+3,7
Ratio moyen/pays	--	--	--	--	33%	34%	--	--	38%	43%	--
L'e quête 2006											
Afrique du Sud	--	--	--	--	38%	--	--	--	44%	--	--
L'e quête 2008											
Cameroun	454	248	250	225	--	53%	--	286	--	63%	--
Rép. Centrafricaine	161	41	37	37	--	24%	--	16	--	10%	--
Colombie	269	38	34	4	--	9%	--	11	--	4%	--
Cote d'Ivoire	173	0	0	0	--	0%	--	16	--	9%	--
Gabon	59	3	2	3	--	5%	--	19	--	32%	--
Haïti	375	175	171	171	--	46%	--	117	--	31%	--
Indonesie	4 021	3 538	2 638	2 409	--	71%	--	2 249	--	56%	--
Jordanie	305	165	40	38	--	26%	--	82	--	27%	--
Kosovo	152	8	7	0	--	3%	--	2	--	1%	--
Laos	348	174	112	34	--	31%	--	55	--	16%	--
Libéria	54	46	6	0	--	32%	--	0	--	0%	--
Madagascar	600	131	139	116	--	21%	--	155	--	26%	--
Maroc	1 676	1 308	1 381	1 280	--	79%	--	1 359	--	81%	--
Népal	422	307	278	283	--	68%	--	235	--	56%	--
Nigéria	615	0	0	0	--	0%	--	0	--	0%	--
Papouasie-Nouvelle-Guinée	332	86	54	18	--	16%	--	71	--	21%	--
Philippines	1 474	1 251	802	933	--	68%	--	945	--	64%	--
Sierra Leone	235	88	26	27	--	20%	--	90	--	38%	--
Soudan	421	0	0	40	--	3%	--	2	--	0%	--
Tchad	140	1	1	1	--	1%	--	15	--	11%	--
Togo	47	3	1	1	--	4%	--	7	--	15%	--
Ukraine	242	3	2	2	--	1%	--	4	--	2%	--
Sous-Total	12 575	7 615	5 983	5 624	--	51%	--	5 737	--	46%	--
Ratio moyen/pays	--	--	--	--	--	22%	--	--	--	27%	--
TOTAL	37 233	19 509	16 861	16 166	40%	47%	--	16 237	39%	44%	--
Ratio moyen/pays	--	--	--	--	33%	30%	--	--	38%	38%	--

TABLEAU A.6

Indicateur 6 : Combien existe-t-il d'unités de mise en oeuvre parallèles aux structures nationales ?

	Indicateur 6		Progrès 2005 / 2007 (en nombre)
	2005 (référence)	2007 (en nombre)	
L'e quête 2006/2008			
Afghanistan	28	26	-2
Albanie	57	24	-33
Bangladesh	38	24	-14
Bénin	29	58	+29
Bolivie	66	19	-47
Burkina Faso	131	102	-29
Burundi	37	29	-8
Cambodge	56	121	+65
Cap-Vert	10	18	+8
Egypte	100	32	-68
Ethiopie	103	56	-47
Ghana	45	16	-29
Honduras	52	36	-16
Kenya	17	21	+4
Malawi	69	51	-18
Mali	65	60	-5
Mauritanie	23	27	+4
Moldova	43	59	+16
Mongolie	80	53	-27
Mozambique	40	26	-14
Nicaragua	107	49	-58
Niger	52	47	-5
Ouganda	54	55	+1
Pérou	55	79	+24
République Démocratique du Congo	34	146	+112
République Dominicaine	50	36	-14
République Kirghize	85	88	+3
Rwanda	48	41	-7
Sénégal	23	55	+32
Tanzanie	56	28	-28
Viêt Nam	111	58	-53
Yémen	29	27	-2
Zambie	24	34	+10
Sous-total	1 817	1 601	-216
Moyen	61	49	-13
L'e quête 2006			
Afrique du Sud	15	--	--
L'e quête 2008			
Cameroun	--	38	--
Rép. Centrafricaine	--	11	--
Colombie	--	38	--
Cote d'Ivoire	--	29	--
Gabon	--	5	--
Haïti	--	39	--
Indonesie	--	86	--
Jordanie	--	2	--
Kosovo	--	107	--
Laos	--	25	--
Libéria	--	16	--
Madagascar	--	48	--
Maroc	--	47	--
Népal	--	106	--
Nigéria	--	23	--
Papouasie-Nouvelle-Guinée	--	36	--
Philippines	--	33	--
Sierra Leone	--	2	--
Soudan	--	105	--
Tchad	--	17	--
Togo	--	13	--
Ukraine	--	46	--
Sous-Total	--	872	--
Moyen	--	19	--
TOTAL	1 817	2 473	--
Moyen	61	37	--

TABLEAU A.7

Indicateur 7 : Les versements sont-ils effectués aux échéances prévues et comptabilisés dans le budget national ?

	Versements comptabilisés par les autorités budgétaires au titre de l'exercice 2007 (en millions USD) a	Aide dont le versement est programmé par les donateurs pour l'exercice 2007 (en millions USD) b	Aide effectivement versée par les donateurs durant l'exercice 2007 (en millions USD) À titre indicatif seulement	Indicateur 7			Progrès 2005 / 2007 (points de pourcentage)
				2005		2007*	
				(référence)	c = a / b	c = b / a	
L'e quête 2006/2008							
Afghanistan	1 953	2 772	2 499				-13
Albanie	96	330	262	49%	84%	70%	-20
Bangladesh	1 578	1 574	1 518	91%		100%	+8
Bénin	151	477	356	53%		32%	-21
Bolivie	137	451	379	63%		30%	-33
Burkina Faso	657	718	727	92%		92%	-0
Burundi	145	326	245	53%		44%	-8
Cambodge	612	586	612	69%		96%	+27
Cap-Vert	136	142	146	92%		96%	+4
Egypte	1 145	1 452	1 312	29%		79%	+50
Ethiopie	1 464	1 996	1 723	96%		73%	-23
Ghana	958	1 165	1 034		92%	82%	-9
Honduras	214	326	331	72%		66%	-6
Kenya	334	719	445	44%		47%	+3
Malawi	272	469	458	58%		58%	+0
Mali	577	845	772	71%		68%	-2
Mauritanie	154	295	314	39%		52%	+13
Moldova	122	159	156	67%		77%	+10
Mongolie	39	115	117	47%		34%	-13
Mozambique	1 037	1 407	1 307	70%		74%	+4
Nicaragua	294	396	423	70%		74%	+4
Niger	304	392	376	73%		78%	+4
Ouganda	1 015	1 364	1 135	84%		74%	-10
Pérou	205	334	326	48%		61%	+13
République Démocratique du Congo	156	798	802	83%		20%	-63
République Dominicaine	93	367	337	11%		25%	+14
République Kirghize	123	191	191	66%		64%	-2
Rwanda	491	734	695	66%		67%	+1
Sénégal	476	784	634	69%		61%	-9
Tanzanie	1 120	1 841	1 680	70%		61%	-9
Viêt Nam	1 938	2 780	2 455	78%		70%	-8
Yémen	103	313	285	0%		33%	+33
Zambie	767	901	606	50%		85%	+35
Sous-Total	--	--	--	41%		46%	+5,7
Moyenne globale pondérée	18 866	27 519	24 658	70%		69%	--
L'e quête 2006							
Afrique du Sud	--	--	--	44%		--	--
L'e quête 2008							
Cameroun	265	521	454	--		51%	--
Rép. Centrafricaine	70	155	161	--		45%	--
Colombie	0	308	269	--		0%	--
Côte d'Ivoire	111	166	173	--		67%	--
Gabon	19	113	59	--		17%	--
Haïti	832	556	375	--		67%	--
Indonesie	893	3 581	4 021	--		25%	--
Jordanie	218	459	305	--		48%	--
Kosovo	6	193	152	--		3%	--
Laos	124	322	348	--		38%	--
Libéria	0	47	54	--		0%	--
Madagascar	530	667	600	--		79%	--
Maroc	1 474	2 159	1 676	--		68%	--
Népal	207	444	422	--		47%	--
Nigéria	56	785	615	--		7%	--
Papouasie-Nouvelle-Guinée	65	340	332	--		19%	--
Philippines	1 619	1 262	1 474	--		78%	--
Sierra Leone	86	290	235	--		30%	--
Soudan	242	468	421	--		52%	--
Tchad	0	200	140	--		0%	--
Togo	11	76	47	--		14%	--
Ukraine	176	295	242	--		60%	--
Sous-Total	--	--	--	--		29%	--
Moyenne globale pondérée	7 003	13 408	12 575	--		52%	--
TOTAL	--	--	--	41%		42%	--
Moyenne globale pondérée	25 869	40 927	37 233	70%		63%	--

* Ratio est c = a/b, sauf lorsque les versements comptabilisés par les autorités budgétaires sont supérieurs aux versements programmés (c = b/a).

TABLEAU A.8

Indicateur 8 : Quelle est la part de l'aide non liée ?

	Total de l'aide bilatérale notifiée au CAD (en millions USD) a	Aide non liée (en millions USD) b	Indicateur 8		Progrès 2005 / 2007 (points de pourcentage)
			2005 (référence)	2007 c = a / b	
L'e quête 2006/2008					
Afghanistan	1 780	1 679	44%	94%	+51
Albanie	58	47	59%	82%	+23
Bangladesh	1 149	1 068	82%	93%	+11
Bénin	514	507	79%	99%	+20
Bolivie	266	205	78%	77%	-1
Burkina Faso	328	301	92%	92%	-1
Burundi	156	142	60%	91%	+31
Cambodge	315	240	86%	76%	-9
Cap-Vert	43	26	22%	60%	+38
Egypte	1 171	878	47%	75%	+28
Ethiopie	727	597	39%	82%	+43
Ghana	769	706	90%	92%	+2
Honduras	259	196	74%	75%	+2
Kenya	822	694	78%	84%	+6
Malawi	194	176	97%	91%	-6
Mali	504	471	95%	93%	-2
Mauritanie	88	59	73%	67%	-6
Moldova	46	45	81%	98%	+16
Mongolie	129	96	85%	74%	-10
Mozambique	758	688	89%	91%	+2
Nicaragua	493	417	85%	85%	-1
Niger	203	171	84%	84%	+1
Ouganda	424	362	81%	85%	+4
Pérou	236	154	63%	65%	+2
République Démocratique du Congo	1 267	1 189	88%	94%	+6
République Dominicaine	55	30	28%	55%	+28
République Kirghize	73	73	97%	99%	+2
Rwanda	357	340	82%	95%	+13
Sénégal	483	449	91%	93%	+2
Tanzanie	1 532	1 515	95%	99%	+4
Viêt Nam	1 588	1 132	67%	71%	+4
Yémen	136	117	91%	86%	-5
Zambie	957	954	99%	100%	+1
Sous-Total	17 879	15 725	75%	88%	+13,0
Ratio moyen/pays	--	--	82%	87%	--
L'e quête 2006					
Afrique du Sud	307	299	97%	97%	+0
L'e quête 2008					
Cameroun	1 370	1 349	--	98%	--
Rép. Centrafricaine	43	38	--	87%	--
Colombie	151	74	--	49%	--
Cote d'Ivoire	176	161	--	92%	--
Gabon	65	65	--	100%	--
Haïti	182	111	--	61%	--
Indonésie	1 879	1 376	--	73%	--
Jordanie	363	358	--	99%	--
Kosovo	--	--	--	--	--
Laos	139	139	--	99%	--
Libéria	149	123	--	82%	--
Madagascar	181	152	--	84%	--
Maroc	544	491	--	90%	--
Népal	172	162	--	94%	--
Nigéria	7 350	7 291	--	99%	--
Papouasie-Nouvelle-Guinée	85	85	--	100%	--
Philippines	136	62	--	46%	--
Sierra Leone	141	129	--	92%	--
Soudan	1 142	913	--	80%	--
Tchad	151	123	--	81%	--
Togo	19	11	--	56%	--
Ukraine	45	44	--	96%	--
Sous-Total	14 484	13 254	--	92%	--
Ratio moyen/pays	--	--	--	89%	--
TOTAL	32 363	28 979	75%	90%	--
Ratio moyen/pays	--	--	82%	88%	--
RAPPEL :					
Couverture globale de l'enquête					
Total pour l'enquête (55 pays)	32 363	28 979	75%	90%	--
Ensemble des autres pays	18 193	14 202	78%	78%	--
TOTAL	50 556	43 181	77%	85%	--

TABLEAU A.9

Indicateur 9 : Quelle est la part de l'aide fondée sur des programmes ?

	Approches-programme			Total des versements d'aide (en millions USD) d	Indicateur 9		Progrès 2005 / 2007 (points de pourcentage)
	Soutien budgétaire (en millions USD) a	Autres formes d'aide-programme (en millions USD) b	Total (en millions USD) c = a + b		2005 (référence)	2007 e = c / d	
L'e quête 2006/2008							
Afghanistan	774	666	1 440	3 623	43%	40%	-3
Albanie	13	29	42	293	5%	14%	+9
Bangladesh	540	328	868	1 733	41%	50%	+9
Bénin	139	53	192	392	61%	49%	-12
Bolivie	80	127	207	514	32%	40%	+8
Burkina Faso	269	204	473	827	45%	57%	+12
Burundi	76	31	107	302	54%	36%	-18
Cambodge	40	162	202	711	24%	28%	+4
Cap-Vert	32	15	47	152	37%	31%	-6
Egypte	0	690	690	1 413	61%	49%	-12
Ethiopie	0	1 303	1 303	1 986	53%	66%	+13
Ghana	378	377	755	1 097	53%	69%	+16
Honduras	18	54	72	427	43%	17%	-26
Kenya	0	225	225	738	45%	30%	-14
Malawi	85	132	217	517	32%	42%	+10
Mali	212	118	329	811	48%	41%	-8
Mauritanie	6	122	127	363	37%	35%	-2
Moldova	56	11	67	221	16%	30%	+14
Mongolie	4	3	8	119	29%	6%	-23
Mozambique	461	278	740	1 595	46%	46%	+0
Nicaragua	140	145	285	620	48%	46%	-2
Niger	85	124	210	428	31%	49%	+18
Ouganda	435	402	837	1 275	50%	66%	+16
Pérou	34	15	50	407	16%	12%	-3
République Démocratique du Congo	200	12	212	1 019	54%	21%	-33
République Dominicaine	183	66	249	391	5%	64%	+59
République Kirghize	9	32	41	234	12%	18%	+6
Rwanda	213	84	297	774	42%	38%	-3
Sénégal	96	174	270	695	57%	39%	-18
Tanzanie	745	395	1 141	1 877	55%	61%	+5
Viêt Nam	673	863	1 536	2 659	34%	58%	+24
Yémen	11	59	70	330	50%	21%	-28
Zambie	182	248	430	919	47%	47%	-0
Sous-Total	6 192	7 549	13 741	29 463	43%	47%	+4
Ratio moyen/pays	--	--	--	--	35%	35%	--
L'e quête 2006							
Afrique du Sud	--	--	--	--	27%	--	--
L'e quête 2008							
Cameroun	51	154	205	518	--	40%	--
Rép. Centrafricaine	10	47	56	164	--	34%	--
Colombie	37	24	62	395	--	16%	--
Cote d'Ivoire	1	4	5	190	--	3%	--
Gabon	0	0	0	60	--	0%	--
Haïti	64	354	418	682	--	61%	--
Indonesie	1 994	127	2 121	4 129	--	51%	--
Jordanie	147	222	370	473	--	78%	--
Kosovo	0	5	6	227	--	2%	--
Laos	4	28	32	348	--	9%	--
Libéria	40	104	144	675	--	21%	--
Madagascar	99	204	303	697	--	44%	--
Maroc	603	678	1 281	1 822	--	70%	--
Népal	66	73	139	609	--	23%	--
Nigéria	0	25	25	651	--	4%	--
Papouasie-Nouvelle-Guinée	111	45	155	369	--	42%	--
Philippines	583	45	628	1 951	--	32%	--
Sierra Leone	38	40	78	289	--	27%	--
Soudan	16	147	162	846	--	19%	--
Tchad	0	2	2	148	--	1%	--
Togo	3	30	33	85	--	39%	--
Ukraine	0	26	26	345	--	8%	--
Sous-Total	3 868	2 384	6 252	15 672	--	40%	--
Ratio moyen/pays	--	--	--	--	--	20%	--
TOTAL	10 060	9 933	19 993	45 134	43%	44%	--
Ratio moyen/pays	--	--	--	--	35%	30%	--

TABLEAU A.10a Indicateur 10a : Quel est le nombre de missions coordonnées ?

	Missions coordonnées*	Nombre total des missions	Indicateur 10a		Progrès
	(missions) a	(missions) b	2005 (référence)	2007 c = a / b	2005 / 2007 (points de pourcentage)
L'e quête 2006/2008					
Afghanistan	72	193	26%	37%	+11
Albanie	83	291	9%	29%	+19
Bangladesh	74	362	19%	20%	+1
Bénin	45	179	14%	25%	+11
Bolivie	53	180	17%	29%	+12
Burkina Faso	42	330	17%	13%	-4
Burundi	37	275	24%	13%	-11
Cambodge	44	358	26%	12%	-14
Cap-Vert	109	250	11%	43%	+33
Egypte	48	222	18%	22%	+4
Ethiopie	65	221	27%	29%	+3
Ghana	106	272	20%	39%	+19
Honduras	49	236	22%	21%	-1
Kenya	120	248	9%	48%	+39
Malawi	40	178	24%	22%	-2
Mali	33	214	7%	15%	+8
Mauritanie	16	143	14%	11%	-2
Moldova	33	229	20%	14%	-5
Mongolie	21	296	3%	7%	+4
Mozambique	57	337	46%	17%	-30
Nicaragua	51	257	9%	20%	+10
Niger	95	616	21%	15%	-5
Ouganda	66	313	17%	21%	+4
Pérou	52	185	11%	28%	+17
République Démocratique du Congo	68	318	38%	21%	-17
République Dominicaine	34	107	20%	32%	+12
République Kirghize	78	342	23%	23%	-0
Rwanda	45	216	9%	21%	+12
Sénégal	44	266	15%	17%	+2
Tanzanie	64	407	17%	16%	-2
Viêt Nam	131	752	10%	17%	+8
Yémen	84	290	26%	29%	+3
Zambie	18	113	15%	16%	+1
Sous-Total	1 975	9 196	18%	21%	+3,5
L'e quête 2006					
Afrique du Sud	--	--	19%	--	--
L'e quête 2008					
Cameroun	59	227	--	26%	--
Rép. Centrafricaine	12	120	--	10%	--
Colombie	44	141	--	31%	--
C te d'Ivoire	57	87	--	65%	--
Gabon	5	96	--	5%	--
Haïti	60	287	--	21%	--
Indonesie	74	590	--	13%	--
Jordanie	20	78	--	25%	--
Kosovo	20	177	--	11%	--
Laos	101	569	--	18%	--
Libéria	15	136	--	11%	--
Madagascar	121	509	--	24%	--
Maroc	59	505	--	12%	--
Népal	60	262	--	23%	--
Nigéria	13	68	--	19%	--
Papouasie-Nouvelle-Guinée	33	136	--	24%	--
Philippines	56	310	--	18%	--
Sierra Leone	28	103	--	27%	--
Soudan	49	332	--	15%	--
Tchad	23	126	--	18%	--
Togo	11	73	--	15%	--
Ukraine	32	292	--	11%	--
Sous-Total	950	5 224	--	18%	--
TOTAL	2 925	14 420	18%	20%	+2,3

* Nombre de missions coordonnées par pays, après correction pour éviter les doublons à part Zambie, Rwanda, Kenya, Ethiopie et Egypte.

TABLEAU A.10b

Indicateur 10b : Quel est le nombre de travaux analytiques par pays coordonnés ?

	Nombre de travaux analytiques coordonnés* (analyses) a	Nombre total de travaux analytiques (analyses) b	Indicateur 10b		Progrès 2005 / 2007 (points de pourcentage)
			2005 (référence)	2007 c = a / b	
L'e quête 2006/2008					
Afghanistan	32	97	34%	32%	-1
Albanie	24	71	22%	34%	+12
Bangladesh	53	128	38%	42%	+4
Bénin	33	75	38%	44%	+7
Bolivie	67	139	30%	48%	+18
Burkina Faso	40	102	45%	39%	-6
Burundi	48	65	55%	74%	+19
Cambodge	20	118	64%	17%	-48
Cap-Vert	41	64	34%	64%	+30
Egypte	37	66	40%	56%	+16
Ethiopie	57	82	50%	70%	+20
Ghana	44	74	40%	60%	+20
Honduras	23	52	45%	43%	-2
Kenya	39	50	32%	78%	+46
Malawi	61	100	60%	61%	+1
Mali	24	61	30%	39%	+9
Mauritanie	16	62	59%	25%	-34
Moldova	40	87	50%	46%	-4
Mongolie	11	33	35%	32%	-3
Mozambique	51	161	63%	32%	-32
Nicaragua	38	74	53%	52%	-1
Niger	27	85	40%	32%	-8
Ouganda	95	175	40%	54%	+14
Pérou	23	149	15%	15%	+0
République Démocratique du Congo	19	82	35%	23%	-12
République Dominicaine	32	51	48%	62%	+14
République Kirghize	26	68	53%	38%	-16
Rwanda	34	81	36%	42%	+6
Sénégal	23	80	40%	28%	-12
Tanzanie	72	111	38%	65%	+27
Viêt Nam	51	94	24%	54%	+30
Yémen	15	48	55%	31%	-24
Zambie	32	69	46%	35%	-11
Sous-Total	1 243	2 854	42%	44%	+1,7
L'e quête 2006					
Afrique du Sud	--	--	75%	--	--
L'e quête 2008					
Cameroun	16	32	--	49%	--
Rép. Centrafricaine	10	42	--	23%	--
Colombie	68	153	--	44%	--
Cote d'Ivoire	17	22	--	75%	--
Gabon	20	53	--	37%	--
Haïti	39	74	--	53%	--
Indonesie	50	110	--	45%	--
Jordanie	20	43	--	47%	--
Kosovo	21	77	--	27%	--
Laos	23	89	--	25%	--
Libéria	16	24	--	66%	--
Madagascar	50	119	--	42%	--
Maroc	35	138	--	25%	--
Népal	25	90	--	28%	--
Nigéria	11	32	--	33%	--
Papouasie-Nouvelle-Guinée	17	29	--	59%	--
Philippines	9	27	--	33%	--
Sierra Leone	9	16	--	56%	--
Soudan	51	114	--	45%	--
Tchad	11	30	--	35%	--
Togo	12	58	--	21%	--
Ukraine	42	105	--	40%	--
Sous-Total	567	1 477	--	38%	--
TOTAL	1 810	4 331	42%	42%	--

* Nombre total de travaux analytiques par pays, après correction pour éviter les doublons à part Zambie, Rwanda, Kenya, Ethiopie et Egypte.

TABLEAU A.11 Indicateur 11 : Les pays sont-ils dotés de cadres d'évaluation des performances se prêtant à un suivi ?

Pays	Score		Pays	Score	
	2005	2007		2005	2007
Afghanistan	N/A	D	Madagascar	C	C
Albanie	D	D	Malawi	C	C
Bangladesh	D	C	Mali	D	D
Bénin	C	C	Maroc	N/A	N/A
Bolivie	C	C	Mauritanie	C	C
Burkina Faso	C	C	Moldova	D	C
Burundi	D	D	Mongolie	C	C
Cambodge	C	C	Mozambique	C	B
Cameroun	D	D	Népal	C	C
Cap-Vert	D	C	Nicaragua	C	C
République Centrafricaine	D	D	Niger	D	D
Colombie	N/A	N/A	Nigéria	N/A	C
République Démocratique du Congo	D	D	Ouganda	B	B
Côte d'Ivoire	D	E	Papouasie-Nouvelle-Guinée	N/A	N/A
République Dominicaine	N/A	N/A	Pérou	N/A	N/A
Égypte	N/A	N/A	Philippines	N/A	N/A
Éthiopie	C	C	Rwanda	C	C
Gabon	N/A	N/A	Sénégal	C	C
Ghana	C	C	Sierra Leone	D	D
Haïti	D	D	Soudan	D	D
Honduras	C	C	Tanzanie	B	B
Indonésie	N/A	N/A	Tchad	D	D
Jordanie	N/A	N/A	Togo	N/A	N/A
Kenya	C	C	Tonga	N/A	N/A
République Kirghize	C	C	Ukraine	N/A	N/A
Kosovo	N/A	N/A	Viêt Nam	C	C
Laos	D	C	Yémen	D	C
Libéria	D	D	Zambie	D	C

Source: *Stratégies nationales de développement axées sur les résultats : évaluation et prochains défis*, 2007, Banque mondiale

TABLEAU A.12 Indicateur 12 : Les pays disposent-ils de mécanismes d'évaluation mutuelle ?

"Oui" (14 pays)	"Non" (40 pays)	
Afghanistan	Albanie	Laos
Burundi	Bangladesh	Libéria
Cambodge	Bénin	Madagascar
Colombie	Bolivie	Mali
Éthiopie	Burkina Faso	Maroc
Ghana	Cameroun	Mauritanie
Malawi	Cap-Vert	Népal
Moldova	République Centrafricaine	Niger
Mozambique	République Démocratique du Congo	Nigéria
Nicaragua	Côte d'Ivoire	Ouganda
Papouasie-Nouvelle-Guinée	République Dominicaine	Pérou
Sénégal	Égypte	Philippines
Tanzanie	Gabon	Rwanda
Viêt Nam	Haïti	Sierra Leone
	Honduras	Soudan
	Indonésie	Tchad
	Jordanie	Togo
	Kenya	Ukraine
	République Kirghize	Yémen
	Kosovo	Zambie

À confirmer :
Mongolie

B DONNÉES RELATIVES AUX DONNEURS

UN TABLEAU PAR INDICATEUR

LES TABLEAUX SUIVANTS présentent les résultats obtenus pour tous les indicateurs répertoriés (indicateurs 3 à 10b), avec une ventilation entre les différents donateurs.

On dispose de données pour les 55 donateurs qui ont participé à l'enquête 2008. Les donateurs ne figurent pas tous dans les tableaux qui suivent. Ne sont pris en compte dans l'annexe B que les 31 donateurs répondant aux critères suivants :

- avoir notifié plus de 100 millions USD d'aide au secteur public en faveur d'au moins trois des pays couverts par l'enquête
- avoir émis le vœu de voir ses résultats publiés dans le rapport de l'enquête 2008 en cas de non satisfaction du critère précédent.

UTILISATION DE L'ANNEXE B :

Comme dans le cas de l'annexe A, les progrès enregistrés chez les donateurs ne peuvent être mesurés que pour l'ensemble des pays qui ont déclaré avoir reçu une aide du donneur considéré lors des deux enquêtes. Il est ainsi possible de comparer les progrès observés entre 2005 et 2007 pour les différents donateurs dans le même ensemble de pays. Est en outre fourni un tableau d'ensemble pour 2007, couvrant la totalité des pays qui ont déclaré avoir reçu une aide du donneur considéré lors de l'enquête 2008, pour tous les donateurs recensés dans l'annexe B.

Les donateurs qui n'apparaissent pas individuellement dans les tableaux ont été regroupés dans une rubrique intitulée « Ensemble des autres donateurs ». Des données concernant tous les donateurs sont fournies dans les chapitres par pays, accessibles en ligne à l'adresse www.oecd.org/dac/effectiveness.

TABLEAU B.3

Indicateur 3 : Les estimations budgétaires sont-elles complètes et réalistes ?

	Nombre de pays 2007	Estimations budgétaires des apports d'aide pour l'exercice 2007	Aide versée au secteur public par les donateurs durant l'exercice 2007	Indicateur 3 (Ratio moyen/pays)		Progrès 2005 / 2007 (points de pourcentage)
		(en millions USD)	(en millions USD)	2005	2007	
L'e quête 2006/2008						
Allemagne	31	743	882	49%	57%	+9
Alliance GAVI	12	0	57	0%	0%	+0
Australie	4	39	51	29%	25%	-4
Autriche	9	13	16	36%	40%	+4
Banque africaine de développement	18	1225	1 138	62%	57%	-4
Banque asiatique de développement	5	747	859	62%	86%	+25
Banque interaméricaine de développement	6	348	373	48%	49%	+1
Banque mondiale	32	5 399	5 846	62%	71%	+9
Belgique	17	127	254	42%	52%	+10
Canada	24	467	582	51%	46%	-5
Commission européenne	32	2 399	2 784	56%	61%	+5
Corée	9	34	89	11%	34%	+23
Danemark	17	417	565	50%	66%	+16
Espagne	17	56	255	41%	25%	-16
États-Unis	31	2 775	2 765	30%	25%	-5
Finlande	10	75	133	33%	58%	+24
Fonds international de développement agricole	20	72	102	--	53%	--
Fonds mondiaux	30	304	570	35%	44%	+9
France	22	300	404	43%	58%	+15
Irlande	6	81	189	54%	45%	-9
Italie	17	68	223	16%	35%	+19
Japon	32	1 203	1 543	31%	45%	+14
Luxembourg	5	24	35	66%	35%	-32
Nations unies	33	546	1 398	32%	39%	+7
Norvège	11	208	264	62%	66%	+4
Nouvelle-Zélande	3	3	6	58%	25%	-33
Pays-Bas	24	514	789	45%	63%	+18
Portugal	2	4	54	15%	11%	-5
Royaume-Uni	20	1 196	1 312	45%	65%	+21
Suède	21	388	555	37%	51%	+15
Suisse	22	98	126	43%	43%	+0
Ensemble des autres donateurs	--	2 062	332	--	--	--
Sous-Total	--	--	--	42%	48%	+5,9
Moyenne globale pondérée	--	21 934	24 551	--	--	--
Situatio d'e semble - 55 pays						
Allemagne	47	939	1 377	--	54%	--
Alliance GAVI	15	4	70	--	7%	--
Australie	9	246	529	--	30%	--
Autriche	10	13	19	--	34%	--
Banque africaine de développement	25	1 619	1 425	--	56%	--
Banque asiatique de développement	10	1 577	2 567	--	80%	--
Banque interaméricaine de développement	9	464	488	--	55%	--
Banque mondiale	51	7 401	8 497	--	66%	--
Belgique	20	141	267	--	54%	--
Canada	36	477	609	--	37%	--
Commission européenne	54	3 349	4 066	--	57%	--
Corée	13	76	142	--	37%	--
Danemark	21	432	597	--	57%	--
Espagne	25	134	590	--	24%	--
États-Unis	48	3 091	3 543	--	28%	--
Finlande	14	79	146	--	45%	--
Fonds international de développement agricole	26	74	117	--	48%	--
Fonds mondiaux	47	336	663	--	33%	--
France	36	679	908	--	49%	--
Irlande	7	81	189	--	45%	--
Italie	21	149	314	--	39%	--
Japon	49	2 444	3 277	--	46%	--
Luxembourg	7	29	36	--	29%	--
Nations unies	55	714	2 272	--	35%	--
Norvège	19	223	315	--	47%	--
Nouvelle-Zélande	7	14	19	--	36%	--
Pays-Bas	30	553	858	--	56%	--
Portugal	2	4	54	--	11%	--
Royaume-Uni	32	1 269	1 620	--	58%	--
Suède	29	414	600	--	45%	--
Suisse	29	110	156	--	39%	--
Ensemble des autres donateurs	--	3 117	597	--	--	--
TOTAL	--	--	--	42%	45%	--
Moyenne globale pondérée	--	30 254	36 925	--	--	--

TABLEAU B.4

Indicateur 4 : Quel pourcentage de l'assistance technique est coordonné avec des programmes nationaux ?

	Nombre de pays 2007	Coopération technique coordonnée (en millions USD) a	Total de la coopération technique* (en millions USD) b	Indicateur 4		Progrès 2005 / 2007 (points de pourcentage)
				2005 (référence)	2007 c = a / b	
L'e quête 2006/2008						
Allemagne	31	246	342	33%	72%	+39
Alliance GAVI	12	0	0	--	100%	--
Australie	4	22	61	23%	36%	+13
Autriche	9	6	19	15%	30%	+15
Banque africaine de développement	18	17	55	38%	31%	-7
Banque asiatique de développement	5	53	68	37%	78%	+40
Banque interaméricaine de développement	6	12	20	24%	60%	+36
Banque mondiale	32	587	685	57%	86%	+28
Belgique	17	39	129	19%	30%	+11
Canada	24	123	204	34%	60%	+27
Commission européenne	32	203	408	28%	50%	+22
Corée	9	23	29	74%	79%	+5
Danemark	17	93	124	45%	75%	+30
Espagne	17	63	140	10%	45%	+35
États-Unis	31	940	1774	41%	53%	+12
Finlande	10	22	32	52%	68%	+17
Fonds international de développement agricole	20	7	10	--	66%	--
Fonds mondiaux	30	0	0	--	--	--
France	22	49	102	20%	48%	+28
Irlande	6	12	12	52%	97%	+46
Italie	17	32	45	34%	72%	+39
Japon	32	210	277	74%	76%	+1
Luxembourg	5	1	5	0%	11%	+11
Nations unies	33	519	832	44%	62%	+18
Norvège	11	18	31	75%	57%	-18
Nouvelle-Zélande	3	2	3	13%	61%	+48
Pays-Bas	24	78	129	35%	60%	+25
Portugal	2	2	41	77%	6%	-71
Royaume-Uni	20	168	253	56%	66%	+10
Suède	21	73	140	62%	52%	-10
Suisse	22	34	65	20%	52%	+33
Ensemble des autres donateurs	--	9	26	37%	--	--
Sous-Total	--	3 658	6 061	48%	60%	+12,5
Ratio moyen/pays	--	--	--	42%	59%	--
Situatio d'e semble - 55 pays						
Allemagne	47	361	496	--	73%	--
Alliance GAVI	15	0	0	--	100%	--
Australie	9	118	312	--	38%	--
Autriche	10	8	22	--	35%	--
Banque africaine de développement	25	20	67	--	30%	--
Banque asiatique de développement	10	57	93	--	61%	--
Banque interaméricaine de développement	9	20	33	--	60%	--
Banque mondiale	51	781	915	--	85%	--
Belgique	20	44	138	--	32%	--
Canada	36	170	383	--	44%	--
Commission européenne	54	310	695	--	45%	--
Corée	13	35	41	--	84%	--
Danemark	21	93	126	--	74%	--
Espagne	25	129	211	--	61%	--
États-Unis	48	1 555	2 662	--	58%	--
Finlande	14	22	38	--	57%	--
Fonds international de développement agricole	26	13	17	--	78%	--
Fonds mondiaux	47	0	0	--	--	--
France	36	110	227	--	48%	--
Irlande	7	12	12	--	97%	--
Italie	21	33	48	--	69%	--
Japon	49	374	444	--	84%	--
Luxembourg	7	2	10	--	18%	--
Nations unies	55	811	1347	--	60%	--
Norvège	19	21	42	--	51%	--
Nouvelle-Zélande	7	8	13	--	57%	--
Pays-Bas	30	85	158	--	54%	--
Portugal	2	2	41	--	6%	--
Royaume-Uni	32	252	519	--	48%	--
Suède	29	82	180	--	45%	--
Suisse	29	35	89	--	39%	--
Ensemble des autres donateurs	--	47	86	--	54%	--
TOTAL	--	5 608	9 466	48%	59%	--
Ratio moyen/pays	--	--	--	42%	49%	--

TABLEAU B.5

Indicateur 5 : Quel pourcentage de l'aide destinée au secteur public fait appel aux systèmes nationaux ?

	Nombre de pays	Aide versée au secteur public (en millions USD) a	Gestion des finances publiques					Systèmes de passation des marchés				
			Exécution du budget (en millions USD) b	Reporting financier (en millions USD) c	Audit financier (en millions USD) d	Indicateur 5a		Progrès 2005 / 2007 (points de pourcentage)	Passation des marchés (en millions USD) e	Indicateur 5b		Progrès 2005 / 2007 (points de pourcentage)
						2005 (référence)	2007			2005 (référence)	2007	
						2005 (référence)	2007		2005 (référence)	2007		
						avg(b,c,d) / a			e / a			
L'e quête 2006/2008												
Allemagne	31	883	308	392	366	36%	40%	+5	527	34%	60%	+26
Alliance GAVI	12	57	0	0	51	33%	30%	-3	7	2%	11%	+10
Australie	4	51	13	4	2	6%	13%	+6	8	5%	16%	+11
Autriche	9	16	7	6	5	22%	38%	+16	8	32%	49%	+16
Banque africaine de développement	18	1 138	437	435	444	33%	39%	+6	417	43%	37%	-7
Banque asiatique de développement	5	916	805	805	623	69%	81%	+13	541	45%	59%	+14
Banque interaméricaine de développement	6	373	321	69	0	45%	35%	-10	123	0%	33%	+33
Banque mondiale	32	5 867	3 061	2 937	3 580	42%	54%	+12	2 559	40%	44%	+3
Belgique	17	254	46	47	45	22%	18%	-4	111	42%	44%	+2
Canada	24	582	438	449	418	42%	75%	+33	226	45%	39%	-6
Commission européenne	32	2 785	1 241	1 111	997	40%	40%	+0	1 019	41%	37%	-4
Corée	9	82	8	8	8	45%	10%	-35	4	0%	5%	+5
Danemark	17	561	339	302	262	29%	54%	+25	381	44%	68%	+24
Espagne	16	253	167	112	109	16%	51%	+34	140	14%	55%	+40
États-Unis	31	2 767	94	110	77	10%	3%	-7	130	12%	5%	-8
Finlande	10	133	87	94	53	32%	59%	+26	93	48%	70%	+22
Fonds international de développement agricole	20	105	71	45	56	--	55%	--	84	--	80%	--
Fonds mondiaux	30	566	315	294	101	40%	42%	+2	240	43%	42%	-0
France	22	404	190	201	92	28%	40%	+12	239	60%	59%	-0
Irlande	6	189	155	153	140	89%	79%	-10	167	96%	88%	-8
Italie	17	223	53	46	24	29%	18%	-11	116	51%	52%	+1
Japon	32	1 553	964	971	939	29%	62%	+32	947	26%	61%	+35
Luxembourg	5	35	3	0	0	0%	2%	+2	1	0%	4%	+4
Nations unies	33	1 409	322	195	258	18%	18%	+1	169	8%	12%	+4
Norvège	11	262	155	146	160	60%	59%	-1	196	68%	75%	+7
Nouvelle-Zélande	3	6	3	3	3	2%	52%	+50	3	6%	45%	+39
Pays-Bas	24	789	583	478	441	69%	63%	-6	641	78%	81%	+4
Portugal	2	54	2	2	2	79%	3%	-76	2	80%	4%	-76
Royaume-Uni	20	1 316	1 113	1 045	898	78%	77%	-0	899	78%	68%	-10
Suède	21	555	323	323	299	47%	57%	+9	320	48%	57%	+9
Suisse	22	126	59	53	47	47%	43%	-4	65	52%	52%	-0
Ensemble des autres donateurs	--	332	213	39	40	27%	29%	+2	115	17%	33%	+17
Sous-total	--	24 658	11 894	10 878	10 541	39%	45%	+5,6	10 500	39%	43%	+3,7
Ratio moyen/pays	--	--	--	--	--	33%	34%	--	--	38%	42%	--
Situatio d'e semble - 55 pays												
Allemagne	47	1379	511	636	464	--	39%	--	865	--	63%	--
Alliance GAVI	15	70	0	0	54	--	26%	--	7	--	9%	--
Australie	9	548	342	304	12	--	40%	--	125	--	23%	--
Autriche	10	19	7	6	5	--	34%	--	9	--	46%	--
Banque africaine de développement	25	1 425	629	627	612	--	44%	--	597	--	42%	--
Banque asiatique de développement	10	2 715	2 466	1 241	974	--	57%	--	921	--	34%	--
Banque interaméricaine de développement	9	500	443	191	123	--	51%	--	126	--	25%	--
Banque mondiale	51	8 529	5 257	4 861	5 673	--	62%	--	4381	--	51%	--
Belgique	20	267	54	56	54	--	21%	--	121	--	45%	--
Canada	36	675	439	449	418	--	65%	--	227	--	34%	--
Commission européenne	54	4 082	1 574	1 383	1 274	--	35%	--	1 380	--	34%	--
Corée	13	141	43	43	43	--	31%	--	40	--	28%	--
Danemark	21	593	367	330	290	--	56%	--	409	--	69%	--
Espagne	25	591	444	389	394	--	69%	--	448	--	76%	--
États-Unis	48	3 547	222	151	118	--	5%	--	176	--	5%	--
Finlande	14	147	93	100	59	--	57%	--	99	--	68%	--
Fonds international de développement agricole	26	120	82	57	68	--	57%	--	97	--	81%	--
Fonds mondiaux	47	662	325	326	105	--	38%	--	280	--	42%	--
France	36	913	531	548	446	--	56%	--	641	--	70%	--
Irlande	7	189	155	153	140	--	79%	--	167	--	88%	--
Italie	21	314	134	135	113	--	41%	--	206	--	66%	--
Japon	49	3 300	2 375	2 382	2 350	--	72%	--	2 358	--	71%	--
Luxembourg	7	45	3	0	0	--	2%	--	1	--	3%	--
Nations unies	55	2 304	342	209	294	--	12%	--	212	--	9%	--
Norvège	19	314	173	168	184	--	56%	--	219	--	70%	--
Nouvelle-Zélande	7	18	5	3	3	--	19%	--	5	--	29%	--
Pays-Bas	30	858	584	479	443	--	58%	--	647	--	75%	--
Portugal	2	54	2	2	2	--	3%	--	2	--	4%	--
Royaume-Uni	32	1 624	1 168	1 097	950	--	66%	--	953	--	59%	--
Suède	29	595	340	324	299	--	54%	--	333	--	56%	--
Suisse	29	154	62	56	50	--	37%	--	66	--	43%	--
Ensemble des autres donateurs	--	542	334	153	152	--	39%	--	119	--	22%	--
TOTAL	--	37 233	19 509	16 861	16 166	39%	47%	--	16 237	39%	44%	--
Ratio moyen/pays	--	--	--	--	--	33%	30%	--	--	38%	37%	--

TABLEAU B.6

Indicateur 6 : Combien existe-t-il d'unités de mise en oeuvre parallèles aux structures nationales ?

	Nombre de pays 2007	Indicateur 6		Progrès 2005/2007 (unités)
		2005 (référence)	2007 Unités de mise en oeuvre parallèles (en nombre)	
L'e quête 2006/2008				
Allemagne	31	40	27	-13
Alliance GAVI	12	0	0	+0
Australie	4	25	14	-11
Autriche	9	18	27	+9
Banque africaine de développement	18	132	113	-19
Banque asiatique de développement	5	39	40	+1
Banque interaméricaine de développement	6	64	70	+6
Banque mondiale	32	223	79	-144
Belgique	17	67	124	+57
Canada	24	68	40	-28
Commission européenne	32	204	105	-99
Corée	9	0	11	+11
Danemark	17	69	44	-25
Espagne	17	66	70	+4
États-Unis	31	203	208	+5
Finlande	10	9	4	-5
Fonds international de développement agricole	20	--	29	--
Fonds mondiaux	30	4	2	-2
France	22	63	67	+4
Irlande	6	5	0	-5
Italie	17	30	40	+10
Japon	32	2	2	+0
Luxembourg	5	1	10	+9
Nations unies	33	314	296	-18
Norvège	11	3	7	+4
Nouvelle-Zélande	3	0	0	+0
Pays-Bas	24	23	13	-10
Portugal	2	1	0	-1
Royaume-Uni	20	37	18	-19
Suède	21	36	23	-13
Suisse	22	56	59	+3
Ensemble des autres donateurs	--	15	59	+44
Sous-Total	--	1 817	1 601	-216
Ratio moyen/pays	--	61	31	--
Situatio d'e semble - 55 pays				
Allemagne	47	--	41	--
Alliance GAVI	15	--	0	--
Australie	9	--	52	--
Autriche	10	--	32	--
Banque africaine de développement	25	--	121	--
Banque asiatique de développement	10	--	40	--
Banque interaméricaine de développement	9	--	108	--
Banque mondiale	51	--	101	--
Belgique	20	--	131	--
Canada	36	--	152	--
Commission européenne	54	--	203	--
Corée	13	--	11	--
Danemark	21	--	46	--
Espagne	25	--	70	--
États-Unis	48	--	342	--
Finlande	14	--	10	--
Fonds international de développement agricole	26	--	35	--
Fonds mondiaux	47	--	5	--
France	36	--	84	--
Irlande	7	--	0	--
Italie	21	--	52	--
Japon	49	--	3	--
Luxembourg	7	--	13	--
Nations unies	55	--	558	--
Norvège	19	--	10	--
Nouvelle-Zélande	7	--	5	--
Pays-Bas	30	--	14	--
Portugal	2	--	0	--
Royaume-Uni	32	--	45	--
Suède	29	--	39	--
Suisse	29	--	87	--
Ensemble des autres donateurs	--	--	63	--
Total	--	1 817	2 473	--
Ratio moyen/pays	--	61	3	--

TABLEAU B.7

Indicateur 7 : Les versements sont-ils effectués aux échéances prévues et comptabilisés dans le budget national ?

	Nombre de pays 2007	Versements comptabilisés par les autorités budgétaires au titre de l'exercice 2007 (en millions USD)	Aide dont le versement est programmé par les donateurs pour l'exercice 2007 (en millions USD)	Aide effectivement versée par les donateurs durant l'exercice 2007 (à titre indicatif seulement) (en millions USD)	Indicateur 7 (Ratio moyen/pays)		Progrès 2005 / 2007 (points de pourcentage)
					2005	2007	
L'e quête 2006/2008							
Allemagne	31	653	947	883	47%	54%	+8
Alliance GAVI	12	3	76	57	0%	11%	+11
Australie	4	30	106	51	33%	39%	+6
Autriche	9	16	16	16	23%	36%	+13
Banque africaine de développement	18	809	1 435	1 138	53%	54%	+0
Banque asiatique de développement	5	737	917	915	86%	81%	-5
Banque interaméricaine de développement	6	225	343	373	88%	56%	-31
Banque mondiale	32	4 961	6 080	5 878	63%	69%	+7
Belgique	17	109	335	254	32%	39%	+7
Canada	24	517	681	582	45%	51%	+6
Commission européenne	32	2 184	3 231	2 785	48%	62%	+13
Corée	9	56	51	82	11%	91%	+80
Danemark	17	423	646	561	46%	51%	+5
Espagne	17	89	185	255	25%	33%	+8
États-Unis	31	2 055	3 821	2 767	27%	32%	+5
Finlande	10	77	142	133	30%	38%	+8
Fonds international de développement agricole	20	69	188	105	--	41%	--
Fonds mondiaux	30	278	651	566	33%	41%	+8
France	22	253	446	404	30%	43%	+13
Irlande	6	142	206	189	62%	64%	+2
Italie	17	112	212	223	8%	27%	+19
Japon	32	1 175	1 553	1 553	32%	48%	+16
Luxembourg	5	22	59	35	51%	30%	-21
Nations unies	33	494	1 498	1 409	17%	31%	+14
Norvège	11	263	253	262	55%	96%	+41
Nouvelle-Zélande	3	4	6	6	58%	28%	-30
Pays-Bas	24	592	778	789	55%	57%	+3
Portugal	2	7	20	54	15%	47%	+32
Royaume-Uni	20	1 274	1 522	1 316	46%	60%	+13
Suède	21	401	636	555	47%	54%	+7
Suisse	22	69	133	126	42%	46%	+4
Ensemble des autres donateurs	--	766	345	332	28%	--	--
Sous-Total	--	--	--	--	41%	46%	+4,9
Moyenne globale pondérée	--	18 866	27 519	24 658	--	--	--
Situatio d'e semble - 55 pays							
Allemagne	47	856	1 331	1 379	--	51%	--
Alliance GAVI	15	5	83	70	--	16%	--
Australie	9	96	633	548	--	21%	--
Autriche	10	16	17	19	--	31%	--
Banque africaine de développement	25	1 053	2 090	1 425	--	48%	--
Banque asiatique de développement	10	1 635	2 271	2 715	--	79%	--
Banque interaméricaine de développement	9	511	451	500	--	54%	--
Banque mondiale	51	6 085	8 542	8 529	--	65%	--
Belgique	20	120	349	267	--	38%	--
Canada	36	617	756	675	--	44%	--
Commission européenne	54	3 097	4 727	4 082	--	53%	--
Corée	13	66	68	141	--	21%	--
Danemark	21	435	675	593	--	47%	--
Espagne	25	136	637	591	--	32%	--
États-Unis	48	2 448	5 324	3 547	--	32%	--
Finlande	14	78	170	147	--	29%	--
Fonds international de développement agricole	26	79	225	120	--	42%	--
Fonds mondiaux	47	318	780	662	--	43%	--
France	36	647	952	913	--	46%	--
Irlande	7	142	206	189	--	64%	--
Italie	21	223	315	314	--	30%	--
Japon	49	1 355	3 298	3 300	--	42%	--
Luxembourg	7	25	71	45	--	30%	--
Nations unies	55	601	2 503	2 304	--	26%	--
Norvège	19	277	301	314	--	39%	--
Nouvelle-Zélande	7	4	20	18	--	11%	--
Pays-Bas	30	598	839	858	--	49%	--
Portugal	2	7	20	54	--	47%	--
Royaume-Uni	32	1 357	1 851	1 624	--	54%	--
Suède	29	405	706	595	--	44%	--
Suisse	29	70	168	154	--	38%	--
Ensemble des autres donateurs	--	2 508	551	542	--	--	--
TOTAL	--	--	--	--	41%	42%	--
Moyenne globale pondérée	--	25 869	40 927	37 233	70%	63%	--

TABLEAU B.8:

Indicateur 8 : Quelle est la part de l'aide non liée ?

	Nombre de pays 2007	Total de l'aide bilatérale notifiée au CAD (en millions USD) a	Aide non liée (en millions USD) b	Indicateur 8 ²		Progrès 2005 / 2007 (points de pourcentage)
				2005 (référence)	2007 c = a / b	
L'e quête 2006/2008						
Allemagne	31	1 421	1 414	94%	100%	+5
Alliance GAVI	12	--	--	--	--	--
Australie	4	63	63	54%	100%	+46
Autriche	9	60	58	51%	96%	+45
Banque africaine de développement	18	--	--	--	--	--
Banque asiatique de développement	5	--	--	--	--	--
Banque interaméricaine de développement	6	--	--	--	--	--
Banque mondiale	32	--	--	--	--	--
Belgique	17	318	273	97%	86%	-11
Canada	24	475	352	79%	74%	-5
Commission européenne	32	--	--	--	--	--
Corée	9	181	--	--	--	--
Danemark	17	651	627	84%	96%	+12
Espagne	17	342	10	30%	3%	-27
États-Unis	31	3 580	2 648	7%	74%	+67
Finlande	10	218	203	98%	93%	-5
Fonds international de développement agricole	20	--	--	--	--	--
Fonds mondiaux	30	--	--	--	--	--
France	22	1 876	1 538	90%	82%	-8
Irlande	6	299	299	100%	100%	+0
Italie	17	0	0	41%	--	--
Japon	32	2 748	2 622	89%	95%	+6
Luxembourg	5	95	95	100%	100%	+0
Nations unies	33	--	--	--	--	--
Norvège	11	588	588	99%	100%	+1
Nouvelle-Zélande	3	19	19	44%	100%	+56
Pays-Bas	24	1 592	1 591	90%	100%	+10
Portugal	2	15	9	25%	55%	+30
Royaume-Uni	20	2 260	2 260	100%	100%	+0
Suède	21	876	876	100%	100%	+0
Suisse	22	201	180	96%	90%	-6
Ensemble des autres donateurs	--	--	--	--	--	--
Sous-Total		17 879	15 725	75%	88%	+13,0
Ratio moyen/pays				82%	87%	--
Situatio d'e semble - 55 pays						
Allemagne	47	3 907	3 898	--	100%	--
Alliance GAVI	15	--	--	--	--	--
Australie	9	331	331	--	100%	--
Autriche	10	500	497	--	99%	--
Banque africaine de développement	25	--	--	--	--	--
Banque asiatique de développement	10	--	--	--	--	--
Banque interaméricaine de développement	9	--	--	--	--	--
Banque mondiale	51	--	--	--	--	--
Belgique	20	603	558	--	92%	--
Canada	36	947	740	--	78%	--
Commission européenne	54	--	--	--	--	--
Corée	13	264	0	--	0%	--
Danemark	21	978	954	--	98%	--
Espagne	25	622	152	--	24%	--
États-Unis	48	5 635	4 318	--	77%	--
Finlande	14	262	242	--	92%	--
Fonds international de développement agricole	26	--	--	--	--	--
Fonds mondiaux	47	--	--	--	--	--
France	36	4 815	4 399	--	91%	--
Irlande	7	355	355	--	100%	--
Italie	21	0	0	--	--	--
Japon	49	6 611	6 091	--	92%	--
Luxembourg	7	114	114	--	100%	--
Nations unies	55	--	--	--	--	--
Norvège	19	731	731	--	100%	--
Nouvelle-Zélande	7	49	49	--	99%	--
Pays-Bas	30	1 866	1 865	--	100%	--
Portugal	2	19	12	--	64%	--
Royaume-Uni	32	2 379	2 379	--	100%	--
Suède	29	1 027	1 027	--	100%	--
Suisse	29	347	268	--	77%	--
Ensemble des autres donateurs	--	--	--	--	--	--
TOTAL	--	32 363	28 979	75%	90%	--
Ratio moyen/pays	--	--	--	82%	88%	--

Source: OECD Creditor Reporting System (CRS)

¹ Les données sont dérivées des statistiques du CAD – o il n'existe que pour les membres du CAD notifiant le degré de déliement de leur aide.² Les chiffres relatifs au degré de déliement de l'aide en 2005 renvoient aux pays bénéficiaires pris en compte dans l'Enquête 2006 (33 pays, hors Afrique du Sud). Les États-Unis ne notifiant pas le degré de liaison de leur aide, le chiffre indiqué se rapporte aux allègements de dette, considérés par convention comme non liés. L'Italie n'a fourni aucune information, dans le cadre du SNCP en 2005, sur le degré de liaison de son programme de dons. Aucune donnée sur le degré de liaison de l'aide de la Corée ne figure dans la base, ce pays n'étant pas membre du CAD.

TABLEAU B.9

Indicateur 9 : Quelle est la part de l'aide fondée sur des programmes ?

	Nombre de pays 2007	Approches-programme			Total des versements d'aide (en millions USD) d	Indicateur 9		Progrès 2005 / 2007 (points de pourcentage)
		Soutien budgétaire (en millions USD) a	Autres formes d'aide-programme (en millions USD) b	Total (en millions USD) c = a + b		2005	2007	
						(référence)	e = c / d	
L'e quête 2006/2008								
Allemagne	31	109	215	324	940	19%	34%	+15
Alliance GAVI	12	0	22	22	60	17%	37%	+20
Australie	4	13	24	37	189	30%	20%	-11
Autriche	9	4	5	9	30	46%	29%	-17
Banque africaine de développement	18	250	128	378	1 183	40%	32%	-8
Banque asiatique de développement	5	207	109	315	916	23%	34%	+11
Banque interaméricaine de développement	6	78	70	148	384	45%	39%	-6
Banque mondiale	32	2 200	1 089	3 289	5 887	57%	56%	-1
Belgique	17	26	33	59	341	34%	17%	-17
Canada	24	266	244	510	914	52%	56%	+4
Commission européenne	32	839	620	1 459	3 143	50%	46%	-3
Corée	9	0	1	1	82	0%	1%	+1
Danemark	17	185	296	481	750	60%	64%	+5
Espagne	17	40	25	65	513	14%	13%	-1
États-Unis	31	59	1 554	1 613	4 392	29%	37%	+7
Finlande	10	39	58	97	156	38%	62%	+24
Fonds international de développement agricole	20	3	33	36	112	--	32%	--
Fonds mondiaux	30	0	487	487	643	82%	76%	-6
France	22	80	80	160	500	30%	32%	+2
Irlande	6	80	106	186	222	67%	84%	+17
Italie	17	8	59	67	256	39%	26%	-13
Japon	32	61	849	910	1 752	33%	52%	+19
Luxembourg	5	0	17	17	66	41%	25%	-16
Nations unies	33	75	510	585	1 713	29%	34%	+5
Norvège	11	113	74	186	378	37%	49%	+12
Nouvelle-Zélande	3	2	3	5	11	0%	48%	+48
Pays-Bas	24	438	253	691	969	71%	71%	-0
Portugal	2	2	0	2	56	4%	3%	-1
Royaume-Uni	20	776	373	1 149	1 599	61%	72%	+11
Suède	21	182	152	334	719	49%	46%	-3
Suisse	22	48	34	81	218	27%	37%	+10
Ensemble des autres donateurs	--	12	27	39	369	10%	11%	+1
Sous-Total	--	6 192	7 549	13 741	29 463	43%	47%	+3,7
Ratio moyen/pays	--	--	--	--	--	35%	35%	--
Situatio d'e semble - 55 pays								
Allemagne	47	109	244	354	1 459	--	24%	--
Alliance GAVI	15	0	24	24	73	--	33%	--
Australie	9	183	66	249	766	--	32%	--
Autriche	10	4	7	11	35	--	31%	--
Banque africaine de développement	25	387	174	561	1 507	--	38%	--
Banque asiatique de développement	10	1 475	117	1 592	2 715	--	59%	--
Banque interaméricaine de développement	9	98	170	268	512	--	52%	--
Banque mondiale	51	3 454	1 416	4 869	8 990	--	54%	--
Belgique	20	26	35	61	359	--	17%	--
Canada	36	266	247	513	1 201	--	43%	--
Commission européenne	54	1 144	878	2 021	4 644	--	44%	--
Corée	13	0	1	1	143	--	0%	--
Danemark	21	205	296	501	833	--	60%	--
Espagne	25	54	255	308	899	--	34%	--
États-Unis	48	187	2 082	2 269	5 834	--	39%	--
Finlande	14	39	69	107	178	--	60%	--
Fonds international de développement agricole	26	3	33	36	127	--	28%	--
Fonds mondiaux	47	2	560	562	851	--	66%	--
France	36	117	312	429	1 096	--	39%	--
Irlande	7	80	106	186	237	--	79%	--
Italie	21	8	140	148	358	--	41%	--
Japon	49	462	908	1 370	3 856	--	36%	--
Luxembourg	7	0	17	17	78	--	21%	--
Nations unies	55	117	655	772	2 972	--	26%	--
Norvège	19	119	105	224	482	--	47%	--
Nouvelle-Zélande	7	2	3	6	29	--	19%	--
Pays-Bas	30	439	291	730	1 159	--	63%	--
Portugal	2	2	0	2	56	--	3%	--
Royaume-Uni	32	823	434	1 257	2 024	--	62%	--
Suède	29	182	168	350	800	--	44%	--
Suisse	29	49	35	84	263	--	32%	--
Ensemble des autres donateurs	--	27	84	112	602	--	19%	--
TOTAL	--	10 060	9 933	19 993	45 134	43%	44%	--
Ratio moyen/pays	--	--	--	--	--	35%	29%	--

TABLEAU B.10a: Indicateur 10a : Quel est le nombre de missions coordonnées ?

	Nombre de pays 2007	Missions coordonnées (missions) a	Nombre total des missions (missions) b	Indicateur 10a		Progrès 2005 / 2007 (points de pourcentage)
				2005	2007	
				(référence)	c = a / b	
L'e quête 2006/2008						
Allemagne	31	128	368	29%	35%	+6
Alliance GAVI	12	4	4	--	100%	--
Australie	4	12	29	7%	41%	+35
Autriche	9	0	16	14%	0%	-14
Banque africaine de développement	18	45	342	19%	13%	-6
Banque asiatique de développement	5	56	348	5%	16%	+11
Banque interaméricaine de développement	6	43	128	41%	34%	-7
Banque mondiale	32	627	2 027	21%	31%	+10
Belgique	17	15	117	22%	13%	-10
Canada	24	37	271	17%	14%	-3
Commission européenne	32	121	339	33%	36%	+3
Corée	9	23	150	0%	15%	+15
Danemark	17	65	146	34%	45%	+10
Espagne	17	7	31	8%	23%	+15
États-Unis	31	21	236	20%	9%	-11
Finlande	10	19	48	27%	40%	+13
Fonds international de développement agricole	20	83	108	--	77%	--
Fonds mondiaux	30	19	104	18%	18%	+0
France	22	129	412	10%	31%	+21
Irlande	6	4	11	45%	36%	-8
Italie	17	18	111	7%	16%	+10
Japon	32	7	465	2%	2%	-1
Luxembourg	5	2	11	20%	18%	-2
Nations unies	33	1 098	2 424	30%	45%	+15
Norvège	11	26	79	59%	33%	-27
Nouvelle-Zélande	3	6	9	25%	67%	+42
Pays-Bas	24	71	130	47%	55%	+8
Portugal	2	0	11	50%	0%	-50
Royaume-Uni	20	148	241	46%	61%	+15
Suède	21	43	135	34%	32%	-2
Suisse	22	38	162	34%	23%	-10
Situatio d'e semble - 55 pays						
Allemagne	47	189	514	--	37%	--
Alliance GAVI	15	6	6	--	100%	--
Australie	9	42	129	--	33%	--
Autriche	10	0	41	--	0%	--
Banque africaine de développement	25	71	415	--	17%	--
Banque asiatique de développement	10	117	652	--	18%	--
Banque interaméricaine de développement	9	56	162	--	35%	--
Banque mondiale	51	870	2 787	--	31%	--
Belgique	20	15	153	--	10%	--
Canada	36	67	434	--	15%	--
Commission européenne	54	233	719	--	32%	--
Corée	13	54	220	--	25%	--
Danemark	21	69	156	--	44%	--
Espagne	25	16	94	--	17%	--
États-Unis	48	57	471	--	12%	--
Finlande	14	23	57	--	40%	--
Fonds international de développement agricole	26	94	134	--	70%	--
Fonds mondiaux	47	31	153	--	20%	--
France	36	186	734	--	25%	--
Irlande	7	4	11	--	36%	--
Italie	21	18	121	--	15%	--
Japon	49	45	873	--	5%	--
Luxembourg	7	5	14	--	36%	--
Nations unies	55	1 721	4 095	--	42%	--
Norvège	19	32	107	--	30%	--
Nouvelle-Zélande	7	7	15	--	47%	--
Pays-Bas	30	73	139	--	53%	--
Portugal	2	0	11	--	0%	--
Royaume-Uni	32	170	291	--	58%	--
Suède	29	56	181	--	31%	--
Suisse	29	41	229	--	18%	--

TABLEAU B.10b

Indicateur 10b : Quel est le nombre de travaux analytiques par pays coordonnés ?

	Nombre de pays 2007	Nombre de travaux analytiques coordonnés (analyses) a	Nombre total de travaux analytiques (analyses) b	Indicateur 10b		Progrès 2005 / 2007 (points de pourcentage)
				2005 (référence)	2007 c = a / b	
L'e quête 2006/2008						
Allemagne	31	70	90	50%	78%	+28
Alliance GAVI	12	0	1	--	--	--
Australie	4	14	18	25%	78%	+53
Autriche	9	8	15	33%	53%	+20
Banque africaine de développement	18	9	22	55%	41%	-14
Banque asiatique de développement	5	11	71	49%	15%	-33
Banque interaméricaine de développement	6	11	28	69%	39%	-30
Banque mondiale	32	74	132	49%	56%	+7
Belgique	17	20	30	31%	67%	+36
Canada	24	40	166	38%	24%	-14
Commission européenne	32	107	121	44%	88%	+44
Corée	9	0	20	--	0%	--
Danemark	17	79	89	80%	89%	+9
Espagne	17	20	48	12%	42%	+30
États-Unis	31	84	237	39%	35%	-3
Finlande	10	20	26	58%	77%	+19
Fonds international de développement agricole	20	31	41	--	76%	--
Fonds mondiaux	30	19	82	33%	23%	-10
France	22	51	92	41%	55%	+15
Irlande	6	18	22	57%	82%	+25
Italie	17	10	24	18%	42%	+23
Japon	32	16	52	52%	31%	-21
Luxembourg	5	4	5	67%	80%	+13
Nations unies	33	740	1 085	63%	68%	+5
Norvège	11	26	30	77%	87%	+9
Nouvelle-Zélande	3	0	5	100%	0%	-100
Pays-Bas	24	44	88	76%	50%	-26
Portugal	2	0	4	0%	0%	+0
Royaume-Uni	20	84	122	69%	69%	-0
Suède	21	33	51	34%	65%	+30
Suisse	22	51	71	60%	72%	+12
Situation d'e semble - 55 pays						
Allemagne	47	101	145	--	70%	--
Alliance GAVI	15	0	1	--	--	--
Australie	9	23	33	--	70%	--
Autriche	10	8	17	--	47%	--
Banque africaine de développement	25	16	36	--	44%	--
Banque asiatique de développement	10	27	106	--	25%	--
Banque interaméricaine de développement	9	14	32	--	44%	--
Banque mondiale	51	119	202	--	59%	--
Belgique	20	22	32	--	69%	--
Canada	36	49	195	--	25%	--
Commission européenne	54	182	254	--	72%	--
Corée	13	0	24	--	0%	--
Danemark	21	80	94	--	85%	--
Espagne	25	25	64	--	39%	--
États-Unis	48	132	345	--	38%	--
Finlande	14	20	26	--	77%	--
Fonds international de développement agricole	26	36	49	--	73%	--
Fonds mondiaux	47	27	115	--	23%	--
France	36	65	141	--	46%	--
Irlande	7	18	22	--	82%	--
Italie	21	12	29	--	41%	--
Japon	49	18	70	--	26%	--
Luxembourg	7	4	5	--	80%	--
Nations unies	55	1 146	1 815	--	63%	--
Norvège	19	29	44	--	66%	--
Nouvelle-Zélande	7	0	6	--	0%	--
Pays-Bas	30	46	92	--	50%	--
Portugal	2	0	4	--	0%	--
Royaume-Uni	32	100	164	--	61%	--
Suède	29	34	66	--	52%	--
Suisse	29	54	80	--	68%	--

C DONNÉES RELATIVES AUX DONNEURS

UN TABLEAU PAR DONNEUR

LES TABLEAUX SUIVANTS PRÉSENTENT LES RESULTATS, donneur par donneur, pour tous les indicateurs reposant sur des données venant des donneurs (indicateurs 3 à 10b). Chaque tableau renvoie à un donneur. On dispose de données pour les 55 donneurs qui ont participé à l'enquête 2008. Les donneurs ne font pas tous l'objet d'un tableau dans l'annexe. Seuls sont recensés dans l'annexe C les 31 donneurs répondant aux critères suivants :

- avoir notifié plus de 100 millions USD d'aide au secteur public en faveur d'au moins trois des pays couverts par l'enquête
- avoir émis le vœu de voir ses résultats publiés dans le rapport de l'enquête 2008 en cas de non satisfaction du critère précédent.

NOTE IMPORTANTE RELATIVE AUX TABLEAUX C.1 À C.31

Dans la Déclaration de Paris, donneurs et pays partenaires sont convenus d'objectifs-cibles collectifs pour 2010. Tous les donneurs s'efforcent de contribuer à leur réalisation et travaillent avec leurs partenaires à l'élaboration de plans de mise en œuvre. Dans l'enquête, la couverture de l'APD varie selon les donneurs, comme l'indique la mention précédant chaque tableau. Certains donneurs sont actuellement dans l'incapacité de calculer pour les différents indicateurs des valeurs qui soient représentatives de la totalité de leur APD bilatérale. D'autres ont souhaité que soit ajoutée dans leur tableau une colonne où figurent des objectifs individuels. Ces objectifs théoriques, qui reposent sur une application arithmétique des objectifs énoncés dans la Déclaration de Paris, sont fournis *uniquement à titre indicatif, et ne valent que pour l'échantillon des pays couverts par l'enquête* pour le donneur considéré. Ils ne préjugent pas des objectifs individuels que les donneurs ou les pays partenaires pourraient souhaiter fixer à un stade ultérieur.

UTILISATION DE L'ANNEXE C :

Pour chaque donneur, le tableau comprend deux ensembles de colonnes, le premier renvoyant à la **valeur de l'indicateur (moyenne pondérée)** et le second au **ratio moyen/pays**. La première des trois colonnes que comprend chaque ensemble reprend les chiffres qui étaient ressortis de l'enquête 2006.¹ La deuxième donne ainsi une idée des progrès accomplis au niveau des 33 pays qui ont participé à l'enquête 2006 comme à celle de 2008. La troisième fournit une vue d'ensemble de la situation dans la totalité des pays couverts par l'enquête 2008.

Exemple

L'exemple suivant illustre le mode de calcul du ratio de référence et du ratio moyen pour trois pays.

$$\begin{aligned} \text{Pays A} &= \frac{2}{3} = 66\% & \text{Pays B} &= \frac{9}{10} = 90\% \\ \text{Pays C} &= \frac{16}{87} = 18\% \end{aligned}$$

Ratio de référence (moyenne pondérée) =

$$\frac{2 + 9 + 16}{3 + 10 + 87} = \frac{27}{100} = 27\%$$

Ratio moyen/pays (moyenne non pondérée) =

$$\frac{1}{3} \times (66\% + 90\% + 18\%) = 58\%$$

Dans cet exemple, le ratio de référence est bien plus bas que le ratio moyen en raison de la forte pondération (87 sur 100 unités) associée au pays C.

¹ Après ajustement pour tenir compte du fait que l'Afrique du Sud n'a pas participé à l'enquête 2008. Une comparaison est ainsi possible sur l'échantillon des pays qui ont pris part aux deux enquêtes.

La **valeur de l'indicateur** est une moyenne pondérée calculée sur la base du portefeuille d'activités du donneur considéré dans l'ensemble des pays couverts. Le numérateur et le dénominateur sont tous deux donnés par la somme des valeurs relevées pour les différents pays ; autrement dit le poids de chaque pays est déterminé par le volume d'activité du donneur considéré dans ce pays (voir l'exemple). Le **ratio moyen/pays** est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays. Il permet de se faire une idée de la dispersion des valeurs de référence pour chaque pays par rapport à la moyenne pondérée.

Les pourcentages fournis en tête des tableaux concernant la couverture des enquêtes reposent sur les chiffres notifiés au CAD, qui ont été utilisés pour calculer le rapport entre l'APD « au sens strict » (APD brute déduction faite des remises de dette et de l'aide humanitaire) en faveur des pays qui ont déclaré avoir reçu une aide du donneur considéré lors de chacune des enquêtes et le total de l'APD au sens strict consentie à l'ensemble des pays (abstraction faite des sommes non ventilables par région). Dans ce rapport, la couverture de l'enquête 2008 a été calculée sur la base des dernières données disponibles, celles relatives à 2006.

TABLEAU C.0 : Objectifs-cibles fixés pour 2010 dans la Déclaration de Paris

INDICATEUR	OBJECTIFS-CIBLES POUR 2010												
APPROPRIATION													
<p>Indicateur 1 Les pays partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles</p> <p>Nombre de pays ayant des stratégies nationales de développement (y compris des cadres de développement intégré (CDI) et de lutte contre la pauvreté) comportant des priorités stratégiques claires liées à un cadre de dépenses à moyen terme, concrétisées dans les budgets annuels.</p>	<p>Au moins 75 % des pays partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles.</p>												
ALIGNEMENT													
<p>Indicateur 2 Des systèmes nationaux fiable</p> <p>Nombre de pays partenaires dotés de systèmes de passation des marchés et de gestion des finances publiques qui soit a) adhèrent d'ores et déjà aux bonnes pratiques généralement acceptées, soit b) ont mis en place un programme de réformes dans le but d'atteindre cet objectif.</p>	<p>(a) Gestion des finances publique La moitié des pays partenaires progressent d'au moins un degré (0,5 point) sur l'échelle de performance des systèmes de gestion des finances publiques/de l'EPIN (Évaluation de la politique et des institutions nationales).</p> <p>(b) Passation des marchés Un tiers des pays partenaires progressent d'au moins un degré (de D à C, de C à B ou de B à A) sur l'échelle de performance à quatre degrés utilisée pour cet indicateur.</p>												
<p>Indicateur 3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationale</p> <p>Pourcentage des apports d'aide destinés au secteur public qui est comptabilisé dans le budget national des partenaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'écart de moitié • Réduire de moitié la part des apports d'aide au secteur public qui n'est pas comptabilisée dans le budget national (au moins 85 % des apports d'aide étant comptabilisés dans le budget). 												
<p>Indicateur 4 Renforcer les capacités par un soutien coordonné</p> <p>Pourcentage de l'aide fournie par les donateurs à des fins de renforcement des capacités par le biais de programmes coordonnés compatibles avec les stratégies de développement nationales des pays partenaire</p>	<p>50 % des apports de coopération technique sont mis en œuvre dans le cadre de programmes coordonnés conformes aux stratégies nationales de développement.</p>												
<p>Indicateur 5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</p> <p>Pourcentage des donateurs et des apports d'aide qui utilisent les systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires qui soit a) adhèrent d'ores et déjà aux bonnes pratiques généralement acceptées soit b) ont mis en place un programme de réformes dans le but d'atteindre cet objectif.</p>	<p>POURCENTAGE DE DONNEURS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>SCORE*</th> <th>OBJECTIF</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5+</td> <td>100 % des donateurs utilisent les systèmes de GFP des pays partenaires</td> </tr> <tr> <td>3.5 à 4.5</td> <td>90 % des donateurs utilisent les systèmes de GFP des pays partenaires.</td> </tr> </tbody> </table> <p>POURCENTAGE DES APPORTS D'AIDE</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>SCORE*</th> <th>OBJECTIF</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5+</td> <td>Réduire de deux tiers la part des apports d'aide au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de GFP des pays partenaires.</td> </tr> <tr> <td>3.5 à 4.5</td> <td>Réduire d'un tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de GFP des pays partenaires.</td> </tr> </tbody> </table>	SCORE*	OBJECTIF	5+	100 % des donateurs utilisent les systèmes de GFP des pays partenaires	3.5 à 4.5	90 % des donateurs utilisent les systèmes de GFP des pays partenaires.	SCORE*	OBJECTIF	5+	Réduire de deux tiers la part des apports d'aide au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de GFP des pays partenaires.	3.5 à 4.5	Réduire d'un tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de GFP des pays partenaires.
SCORE*	OBJECTIF												
5+	100 % des donateurs utilisent les systèmes de GFP des pays partenaires												
3.5 à 4.5	90 % des donateurs utilisent les systèmes de GFP des pays partenaires.												
SCORE*	OBJECTIF												
5+	Réduire de deux tiers la part des apports d'aide au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de GFP des pays partenaires.												
3.5 à 4.5	Réduire d'un tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de GFP des pays partenaires.												

INDICATEUR	OBJECTIFS-CIBLES POUR 2010
ALIGNEMENT	
<p>Indicateur 5b Recours aux systèmes nationaux de passation des marchés publics</p> <p>Pourcentage de donateurs et des apports d'aide qui utilisent les systèmes de passation des marchés des pays partenaires qui soit a) adhèrent d'ores et déjà aux bonnes pratiques généralement acceptées soit b) ont mis en place un programme de réformes dans le but d'atteindre cet objectif.</p>	<p>POURCENTAGE DES DONNEURS SCORE* OBJECTIF</p> <p>A 100 % des donateurs utilisent les systèmes de passation des marchés des pays partenaires.</p> <p>B 90 % des donateurs utilisent les systèmes de passation des marchés des pays partenaires</p> <p>POURCENTAGE DES APPORTS D'AIDE SCORE* OBJECTIF</p> <p>A Réduire de deux tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de passation des marchés des pays partenaires.</p> <p>B Réduire d'un tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de passation des marchés des pays partenaires.</p>
<p>Indicateur 6 Renforcer les capacités en évitant les structures de mise en œuvre parallèles</p> <p>Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets par pays.</p>	<p>Réduire de deux tiers le nombre d'unités parallèles de mise en œuvre des projets.</p>
<p>Indicateur 7 L'aide est davantage prévisible</p> <p>Pourcentage de versements opérés selon des calendriers convenus dans des cadres annuels ou pluriannuels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'écart de moitié. • Réduire de moitié la part de l'aide dont le versement n'est pas effectué au cours de l'exercice budgétaire pour lequel il était prévu.
<p>Indicateur 8 L'aide est non liée</p> <p>Pourcentage de l'aide bilatérale qui est non liée.</p>	<p>Poursuivre les progrès.</p>
HARMONISATION	
<p>Indicateur 9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</p> <p>Pourcentage de l'aide fournie par le biais d'approches fondées sur des programmes.</p>	<p>66 % des apports d'aide sont fournis dans le cadre d'approches fondées sur des programmes.</p>
<p>Indicateur 10 Encourager les analyses conjointes</p> <p>Pourcentage a) de missions sur le terrain et/ou b) de travaux analytiques par pays, y compris des études de diagnostic qui sont effectués conjointement.</p>	<p>a) 40 % des missions des donateurs sur le terrain sont effectuées conjointement.</p> <p>b) 66 % des travaux analytiques par pays sont effectués conjointement.</p>

INDICATEUR	OBJECTIFS-CIBLES POUR 2010
GESTION AXÉE SUR LES RESULTATS	
<p>Indicateur 11 Cadres orientés vers les résultats</p> <p>Nombre de pays dotés de cadres d'évaluation des performances, transparents et se prêtant à un suivi, permettant d'évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne a) les stratégies nationales de développement et b) les programmes sectoriels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'écart d'un tiers • Réduire d'un tiers la proportion de pays qui n'ont pas de cadres d'évaluation des performances transparents et se prêtant à un suivi.
RESPONSABILITÉ MUTUELLE	
<p>Indicateur 12 Responsabilité mutuelle</p> <p>Nombre de pays partenaires qui entreprennent des évaluations mutuelles des progrès dans le respect des engagements convenus concernant l'efficacité de l'aide, notamment ceux qui figurent dans la présente Déclaration.</p>	<p>100 % des pays partenaires effectuent systématiquement des évaluations mutuelles.</p>

Note importante :

Conformément au paragraphe 9 de la Déclaration de Paris, la structure de partenariat, la structure de partenariat entre donateurs et pays partenaires hébergée par le CAD (Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide) composée de membres du CAD/OCDE, de représentants des pays partenaires et d'institutions multilatérales, s'est réunie deux fois, les 30 et 31 mai 2005 et les 7 et 8 juillet 2005, pour adopter et réexaminer, le cas échéant, les objectifs-cibles relatifs aux 12 indicateurs. Lors de ces réunions, les objectifs-cibles mentionnés dans la section III de la Déclaration ont fait l'objet d'un accord, soumis aux réserves d'un donneur quant à a) la méthode d'évaluation de la qualité des systèmes locaux de passation des marchés (objectifs-cibles 2b et 5b), et (b) la qualité acceptable des programmes de réforme de la gestion des finances publiques (objectif-cible 5a.). Des discussions ont été engagées sur ces points. Les objectifs-cibles, ainsi que les réserves du donneur, ont été notifiés aux présidents de la Réunion plénière de haut niveau de la 59ème Assemblée générale des Nations Unies dans une lettre du 9 septembre 2005 de M. Richard Manning, Président du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

* Note relative à l'indicateur 5 : les scores de l'indicateur 5 sont établis à partir de la méthodologie utilisée pour mesurer la qualité des systèmes de passation des marchés et de gestion des finances publiques visés par l'indicateur 2 ci-dessus.

TABLEAU C.1 : Allemagne

L'enquête 2006 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 31 pays sur 33 et correspondent à 39% de l'aide programmée en 2005.

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 47 pays sur 55 et correspondent à 55% de l'aide programmée en 2006.

Indicateurs	Définitions	Réponse	Valeur de l'indicateur			Ratio moyen /pays ^a (référence)			Objectifs-cibles pour 2010 2005/2007
			2005	2007		2005		2007	
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays	
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités stratégiques	Aide au secteur public inscrite au budget (USD m)	939	49%	57%	54%	--	--	--	85%
	Aide versée au secteur public (USDm)	1 377							
4 Renforcer le développement des capacités par le soutien coordonné	Coopération technique coordonnée (USDm)	361	33%	72%	73%	36%	71%	66%	50%
	Coopération technique (USD m)	496							
5a Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des finances publiques	Utilisation des systèmes d'information aux de GFP (USDm)	537	36%	40%	39%	28%	35%	27%	Relatif à l'indicateur 2a
	Aide versée au secteur public (USDm)	1 377							
5b Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés	Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés (USD m)	865	34%	60%	63%	35%	35%	46%	Relatif à l'indicateur 2b
	Aide versée au secteur public (USDm)	1 377							
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (nombre)	41	40	27	41	1,4	1,1	0,9	13
	Nombre de pays (nombre)	47							
7 L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements (USD m)	856	47%	54%	51%	--	--	--	74%
	Apports d'aide dont le versement est programmé (USD m)	1 331							
8 L'aide est orientée	Aide orientée (USD m)	3 898	94%	100%	100%	69%	93%	91%	More than 94%
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	3 907							
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes (USD m)	354	19%	34%	24%	23%	31%	23%	66%
	Total des versements d'aide (USD m)	1 459							
10a Missions conjointes	Nombre de missions conjointes (nombre)	189	29%	35%	37%	--	--	--	40%
	Nombre total de missions (nombre)	514							
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes (nombre)	101	50%	78%	70%	--	--	--	66%
	Nombre total d'analyses (nombre)	145							

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

TABLEAU C.2 : Alliance GAVI¹

L'enquête 2006 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 11 pays sur 33.

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 15 pays sur 55.

Indicateurs	Définitions	Réponse	Valeur de l'indicateur			Ratio moyen /pays ^a (référence)		
			2005	2007		2005		2007
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités stratégiques	Aide au secteur public inscrite au budget (USD m)	4	0%	0%	7%	--	--	--
	Aide versée au secteur public (USDm)	70						
4 Renforcer le développement des capacités par le soutien coordonné	Coopération technique coordonnée (USDm)	0	--	--	--	--	--	--
	Coopération technique (USD m)	0						
5a Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des finances publiques	Utilisation des systèmes d'information aux de GFP (USDm)	18	33%	30%	26%	30%	30%	26%
	Aide versée au secteur public (USDm)	70						
5b Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés	Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés (USD m)	7	2%	11%	9%	6%	30%	15%
	Aide versée au secteur public (USDm)	70						
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (nombre)	0	0	0	0	0	0	0
	Nombre de pays (nombre)	15						
7 L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements (USD m)	5	0%	11%	16%	--	--	--
	Apports d'aide dont le versement est programmé (USD m)	83						
8 L'aide est liée	Aide liée (USD m)	--	--	--	--	--	--	--
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	--						
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes (USD m)	24	17%	37%	33%	27%	46%	39%
	Total des versements d'aide (USD m)	73						
10a Missions conjointes	Nombre de missions conjointes (nombre)	6	--	100%	100%	--	--	--
	Nombre total de missions (nombre)	6						
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes (nombre)	0	--	--	--	--	--	--
	Nombre total d'analyses (nombre)	1						

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

¹ Toutes les sommes allouées par l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI) le sont dans le cadre d'approches fondées sur des programmes et cette aide est alignée sur des cadres nationaux de planification. Les pays sont encouragés à intégrer les contributions de la GAVI dans leurs budgets nationaux. Environ 75 % des fonds octroyés par la GAVI servent à financer l'achat de vaccins et de matériel d'injection. Les pays peuvent recevoir des espèces et effectuer directement leurs achats. La plupart d'entre eux cependant s'approvisionnent par l'intermédiaire de l'UNICEF, ce qui leur permet de bénéficier de prix plus intéressants grâce à des achats groupés et ce qui concourt également à la simplification des processus de passation des marchés.

TABLEAU C.3 : Australie

L'enquête 2006 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 4 pays sur 33 et correspondent à 11% de l'aide programmée en 2005.

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 9 pays sur 55 et correspondent à 69% de l'aide programmée en 2006.

Indicateurs	Définitions	Réponse	Valeur de l'indicateur			Ratio moyen /pays ^a (référence)		
			2005	2007		2005	2007	
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays
3 Les apports d'aide sont alloués sur les priorités stratégiques	Aide au secteur public inscrite au budget (USD m)	246	29%	25%	30%	--	--	--
	Aide versée au secteur public (USDm)	529						
4 Renforcer le développement des capacités par le soutien coordonné	Coopération technique coordonnée (USDm)	118	23%	36%	38%	53%	63%	51%
	Coopération technique (USD m)	312						
5a Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des finances publiques	Utilisation des systèmes d'information aux de GFP (USDm)	219	6%	13%	41%	6%	15%	22%
	Aide versée au secteur public (USDm)	529						
5b Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés	Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés (USD m)	125	5%	16%	24%	10%	15%	15%
	Aide versée au secteur public (USDm)	529						
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (nombre)	52	25	14	52	6,8	3,5	5,8
	Nombre de pays (nombre)	9						
7 L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements (USD m)	96	33%	39%	21%	--	--	--
	Apports d'aide dont le versement est programmé (USD m)	633						
8 L'aide est liée	Aide liée (USD m)	331	54%	100%	100%	39%	100%	100%
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	331						
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes (USD m)	249	30%	20%	32%	28%	20%	24%
	Total des versements d'aide (USD m)	766						
10a Missions conjointes	Nombre de missions conjointes (nombre)	42	7%	41%	33%	--	--	--
	Nombre total de missions (nombre)	129						
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes (nombre)	23	25%	78%	70%	--	--	--
	Nombre total d'analyses (nombre)	33						

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

TABLEAU C.4 : Autriche

L'enquête 2006 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 6 pays sur 33 et correspondent à 16% de l'aide programmée en 2005.

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 10 pays sur 55 et correspondent à 25% de l'aide programmée en 2006.

Indicateurs	Défi itio s	Répo se	Valeur de i dicateur			Ratio moye /pays ^a (réfère ce)			Objectifs- cibles pour 2010 2005/2007
			2005	2007		2005		2007	
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays	
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités stratégiques	Aide au secteur public inscrite au budget (USD m)	13	36%	40%	34%	--	--	--	85%
	Aide versée au secteur public (USDm)	19							
4 Renforcer le développement des capacités par le soutien coordonné	Coopération technique coordonnée (USDm)	8	15%	30%	35%	12%	36%	40%	50%
	Coopération technique (USD m)	22							
5a Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des finances publiques	Utilisation des systèmes d'information aux de GFP (USDm)	6	22%	38%	34%	23%	23%	21%	Relatif à l'indicateur 2a
	Aide versée au secteur public (USDm)	19							
5b Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés	Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés (USD m)	9	32%	49%	46%	33%	23%	37%	Relatif à l'indicateur 2b
	Aide versée au secteur public (USDm)	19							
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (nombre)	32	18	27	32	3,0	3,0	3,2	6
	Nombre de pays (nombre)	10							
7 L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements (USD m)	16	23%	36%	31%	--	--	--	62%
	Apports d'aide dont le versement est programmé (USD m)	17							
8 L'aide est orientée	Aide orientée (USD m)	497	51%	96%	99%	49%	79%	82%	Plus que 51%
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	500							
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes (USD m)	11	46%	29%	31%	28%	25%	27%	66%
	Total des versements d'aide (USD m)	35							
10a Missions conjointes	Nombre de missions conjointes (nombre)	0	14%	0%	0%	--	--	--	40%
	Nombre total de missions (nombre)	41							
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes (nombre)	8	33%	53%	47%	--	--	--	66%
	Nombre total d'analyses (nombre)	17							

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

TABLEAU C.5 : Banque africaine de développement

L'enquête 2006 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 17 pays sur 33 et correspondent à 81% de l'aide programmée en 2005.

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 25 pays sur 55 et correspondent à 98% de l'aide programmée en 2006.

Indicateurs	Définitions	Réponse	Valeur de l'indicateur			Ratio moyen /pays ^a (référence)		
			2005	2007		2005	2007	
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités stratégiques	Aide au secteur public inscrite au budget (USD m)	1 619	62%	57%	56%	--	--	--
	Aide versée au secteur public (USDm)	1 425						
4 Renforcer le développement des capacités par le soutien coordonné	Coopération technique coordonnée (USDm)	20	38%	31%	30%	36%	50%	37%
	Coopération technique (USD m)	67						
5a Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des finances publiques	Utilisation des systèmes d'information aux de GFP (USDm)	623	33%	39%	44%	28%	38%	39%
	Aide versée au secteur public (USDm)	1 425						
5b Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés	Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés (USD m)	597	43%	37%	42%	32%	38%	36%
	Aide versée au secteur public (USDm)	1 425						
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (nombre)	121	132	113	121	8,3	6,3	5,0
	Nombre de pays (nombre)	24						
7 L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements (USD m)	1 053	53%	54%	48%	--	--	--
	Apports d'aide dont le versement est programmé (USD m)	2 090						
8 L'aide est liée	Aide liée (USD m)	--	--	--	--	--	--	--
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	--						
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes (USD m)	561	40%	32%	37%	37%	26%	31%
	Total des versements d'aide (USD m)	1 157						
10a Missions conjointes	Nombre de missions conjointes (nombre)	71	19%	13%	17%	--	--	--
	Nombre total de missions (nombre)	415						
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes (nombre)	16	55%	41%	44%	--	--	--
	Nombre total d'analyses (nombre)	36						

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

TABLEAU C.6 : Banque asiatique de développement

L'enquête 2006 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 6 pays sur 33 et correspondent à 47% de l'aide programmée en 2005.

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 10 pays sur 55 et correspondent à 66% de l'aide programmée en 2006.

Indicateurs	Définitions	Réponse	Valeur de l'indicateur			Ratio moyen /pays ^a (référence)		
			2005	2007		2005		2007
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays
3 Les apports d'aide sont alloués sur les priorités stratégiques	Aide au secteur public inscrite au budget (USD m)	1 577	62%	86%	80%	--	--	--
	Aide versée au secteur public (USDm)	2 567						
4 Renforcer le développement des capacités par le soutien coordonné	Coopération technique coordonnée (USDm)	57	37%	78%	61%	64%	72%	55%
	Coopération technique (USD m)	93						
5a Utilisation des systèmes d'aide aux de gestion des finances publiques	Utilisation des systèmes d'aide aux de GFP (USDm)	1 560	69%	81%	61%	56%	54%	51%
	Aide versée au secteur public (USDm)	2 567						
5b Utilisation des systèmes d'aide aux de gestion des marchés	Utilisation des systèmes d'aide aux de gestion des marchés (USD m)	921	45%	59%	36%	35%	54%	34%
	Aide versée au secteur public (USDm)	2 567						
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (nombre)	40	39	40	40	6,5	8,0	4,0
	Nombre de pays (nombre)	10						
7 L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements (USD m)	1 635	86%	81%	79%	--	--	--
	Apports d'aide dont le versement est programmé (USD m)	2 271						
8 L'aide est liée	Aide liée (USD m)	--	--	--	--	--	--	--
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	--						
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes (USD m)	1 592	23%	34%	59%	27%	26%	41%
	Total des versements d'aide (USD m)	2 715						
10a Missions conjointes	Nombre de missions conjointes (nombre)	117	5%	16%	18%	--	--	--
	Nombre total de missions (nombre)	652						
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes (nombre)	27	49%	15%	25%	--	--	--
	Nombre total d'analyses (nombre)	106						

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

TABLEAU C.7 : Banque interaméricaine de développement

L'enquête 2006 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 5 pays sur 33 et correspondent à 63% de l'aide programmée en 2005.

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 9 pays sur 55 et correspondent à 78% de l'aide programmée en 2006.

Indicateurs	Définitions	Réponse	Valeur de l'indicateur			Ratio moyen /pays ^a (référence)		
			2005	2007		2005	2007	
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités stratégiques	Aide au secteur public inscrite au budget (USD m)	464	48%	49%	55%	--	--	--
	Aide versée au secteur public (USDm)	488						
4 Renforcer le développement des capacités par le soutien coordonné	Coopération technique coordonnée (USDm)	20	24%	60%	60%	40%	61%	64%
	Coopération technique (USD m)	33						
5a Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des finances publiques	Utilisation des systèmes d'information aux de GFP (USDm)	252	45%	35%	52%	29%	31%	42%
	Aide versée au secteur public (USDm)	488						
5b Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés	Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés (USD m)	126	0%	33%	26%	0%	31%	42%
	Aide versée au secteur public (USDm)	488						
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (nombre)	108	64	70	108	9,7	11,7	12,0
	Nombre de pays (nombre)	9						
7 L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements (USD m)	511	88%	56%	54%	--	--	--
	Apports d'aide dont le versement est programmé (USD m)	451						
8 L'aide est liée	Aide liée (USD m)	--	--	--	--	--	--	--
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	--						
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes (USD m)	268	45%	39%	52%	25%	25%	28%
	Total des versements d'aide (USD m)	512						
10a Missions conjointes	Nombre de missions conjointes (nombre)	56	41%	34%	35%	--	--	--
	Nombre total de missions (nombre)	162						
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes (nombre)	14	69%	39%	44%	--	--	--
	Nombre total d'analyses (nombre)	32						

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

TABLEAU C.8 : Banque mondiale

L'enquête 2006 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 32 pays sur 33 et correspondent à 59% de l'aide programmée en 2005.

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 51 pays sur 55 et correspondent à 93% de l'aide programmée en 2006.

Indicateurs	Définitions	Réponse	Valeur de l'indicateur			Ratio moyen /pays ^a (référence)		
			2005	2007		2005	2007	
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays
3 Les apports d'aide sont alloués sur les priorités stratégiques	Aide au secteur public inscrite au budget (USD m)	7 401	62%	71%	66%	--	--	--
	Aide versée au secteur public (USDm)	8 497						
4 Renforcer le développement des capacités par le soutien coordonné	Coopération technique coordonnée (USDm)	781	57%	86%	85%	51%	79%	74%
	Coopération technique (USD m)	915						
5a Utilisation des systèmes d'information de gestion des finances publiques	Utilisation des systèmes d'information de GFP (USDm)	5 264	42%	54%	62%	36%	45%	44%
	Aide versée au secteur public (USDm)	8 497						
5b Utilisation des systèmes d'information de passage des marchés	Utilisation des systèmes d'information de passage des marchés (USD m)	4 381	40%	44%	52%	30%	45%	36%
	Aide versée au secteur public (USDm)	8 497						
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (nombre)	101	223	79	101	7,7	2,5	2,0
	Nombre de pays (nombre)	51						
7 L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements (USD m)	6 085	63%	70%	65%	--	--	--
	Apports d'aide dont le versement est programmé (USD m)	8 542						
8 L'aide est liée	Aide liée (USD m)	--	--	--	--	--	--	--
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	--						
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes (USD m)	4 869	57%	56%	54%	44%	48%	40%
	Total des versements d'aide (USD m)	8 990						
10a Missions conjointes	Nombre de missions conjointes (nombre)	870	21%	31%	31%	--	--	--
	Nombre total de missions (nombre)	2 787						
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes (nombre)	119	49%	56%	59%	--	--	--
	Nombre total d'analyses (nombre)	202						

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

TABLEAU C.9 : Belgique

L'enquête 2006 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 15 pays sur 33 et correspondent à 54% de l'aide programmée en 2005.

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 20 pays sur 55 et correspondent à 63% de l'aide programmée en 2006.

Indicateurs	Définitions	Réponse	Valeur de l'indicateur			Ratio moyen /pays ^a (référence)			Objectifs-cibles pour 2010 2005/2007
			2005	2007		2005	2007		
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays	
3 Les apports d'aide sont alloués sur les priorités stratégiques	Aide au secteur public inscrite au budget (USD m)	141	42%	52%	54%	--	--	--	85%
	Aide versée au secteur public (USDm)	267							
4 Renforcer le développement des capacités par le soutien coordonné	Coopération technique coordonnée (USDm)	44	19%	30%	32%	26%	53%	52%	50%
	Coopération technique (USD m)	138							
5a Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des finances publiques	Utilisation des systèmes d'information aux de GFP (USDm)	55	22%	18%	21%	29%	31%	33%	Relatif à l'indicateur 2a
	Aide versée au secteur public (USDm)	267							
5b Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés	Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés (USD m)	121	42%	44%	45%	54%	31%	64%	Relatif à l'indicateur 2b
	Aide versée au secteur public (USDm)	267							
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (nombre)	131	67	124	131	4,2	7,8	6,9	22
	Nombre de pays (nombre)	20							
7 L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements (USD m)	120	32%	39%	38%	--	--	--	66%
	Apports d'aide dont le versement est programmé (USD m)	349							
8 L'aide est orientée	Aide orientée (USD m)	558	97%	86%	92%	89%	95%	97%	100%
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	603							
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes (USD m)	61	34%	17%	17%	32%	27%	23%	66%
	Total des versements d'aide (USD m)	359							
10a Missions conjointes	Nombre de missions conjointes (nombre)	15	22%	13%	10%	--	--	--	40%
	Nombre total de missions (nombre)	153							
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes (nombre)	22	31%	67%	69%	--	--	--	66%
	Nombre total d'analyses (nombre)	32							

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

TABLEAU C.10 : Canada

L'enquête 2006 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 21 pays sur 33 et correspondent à 46% de l'aide programmée en 2005.

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 36 pays sur 55 et correspondent à 73% de l'aide programmée en 2006.

Indicateurs	Définitions	Réponse	Valeur de l'indicateur			Ratio moyen /pays ^a (référence)		
			2005	2007		2005	2007	
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays
3 Les apports d'aide sont alloués sur les priorités stratégiques	Aide au secteur public inscrite au budget (USD m)	477	51%	46%	37%	--	--	--
	Aide versée au secteur public (USDm)	609						
4 Renforcer le développement des capacités par le soutien coordonné	Coopération technique coordonnée (USDm)	170	34%	60%	44%	32%	51%	49%
	Coopération technique (USD m)	383						
5a Utilisation des systèmes d'aide aux de gestion des finances publiques	Utilisation des systèmes d'aide aux de GFP (USDm)	435	42%	75%	72%	35%	45%	34%
	Aide versée au secteur public (USDm)	609						
5b Utilisation des systèmes d'aide aux de gestion des marchés	Utilisation des systèmes d'aide aux de gestion des marchés (USD m)	227	45%	39%	37%	39%	45%	47%
	Aide versée au secteur public (USDm)	609						
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (nombre)	152	68	40	152	3,4	2,0	4,6
	Nombre de pays (nombre)	36						
7 L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements (USD m)	617	45%	51%	44%	--	--	--
	Apports d'aide dont le versement est programmé (USD m)	756						
8 L'aide est liée	Aide liée (USD m)	739	79%	74%	78%	73%	55%	62%
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	946						
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes (USD m)	513	52%	56%	43%	33%	35%	23%
	Total des versements d'aide (USD m)	1 201						
10a Missions conjointes	Nombre de missions conjointes (nombre)	67	17%	14%	15%	--	--	--
	Nombre total de missions (nombre)	434						
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes (nombre)	49	38%	24%	25%	--	--	--
	Nombre total d'analyses (nombre)	195						

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

TABLEAU C.11: Commission européenne

L'enquête 2006 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 33 pays sur 33 et correspondent à 42% de l'aide programmée en 2005.

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 54 pays sur 55 et correspondent à 59% de l'aide programmée en 2006.

Indicateurs	Définitions	Réponse	Valeur de l'indicateur			Ratio moyen /pays ^a (référence)			Objectifs-cibles pour 2010 2005/2007
			2005	2007		2005		2007	
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays	
3 Les apports d'aide sont alloués sur les priorités stratégiques	Aide au secteur public inscrite au budget (USD m)	3 349	56%	61%	57%	--	--	--	85%
	Aide versée au secteur public (USDm)	4 066							
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	Coopération technique coordonnée (USDm)	310	28%	50%	45%	23%	55%	49%	100% (Objectif-Cible du CE)
	Coopération technique (USD m)	695							
5a Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des finances publiques	Utilisation des systèmes d'information aux de GFP (USDm)	1 410	40%	40%	35%	38%	39%	29%	50% (Objectif-Cible du CE)
	Aide versée au secteur public (USDm)	4 066							
5b Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés	Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés (USD m)	1 380	41%	37%	34%	40%	39%	25%	50% (Objectif-Cible du CE)
	Aide versée au secteur public (USDm)	4 066							
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (nombre)	203	204	105	203	6,3	3,3	3,8	68 unités parallèles & pas de nouveaux unités parallèles (Objectif-Cible du CE)
	Nombre de pays (nombre)	54							
7 L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements (USD m)	3 097	49%	62%	53%	--	--	--	74%
	Apports d'aide dont le versement est programmé (USD m)	4 727							
8 L'aide est liée	Aide liée (USD m)	--	--	--	--	--	--	--	--
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	--							
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes (USD m)	2 021	50%	46%	44%	45%	39%	31%	66% (Objectif-Cible du CE)
	Total des versements d'aide (USD m)	4 644							
10a Missions conjointes	Nombre de missions conjointes (nombre)	233	33%	36%	32%	--	--	--	40%
	Nombre total de missions (nombre)	719							
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes (nombre)	182	44%	88%	72%	--	--	--	66%
	Nombre total d'analyses (nombre)	254							

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

TABLEAU C.12: Corée

L'enquête 2006 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 33 pays et correspondent à 6% de l'aide programmée en 2005.

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 13 pays et correspondent à 32% de l'aide programmée en 2006.

Indicateurs	Définitions	Réponse	Valeur de l'indicateur			Ratio moyen /pays ^a (référence)		
			2005	2007		2005	2007	
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités stratégiques	Aide au secteur public inscrite au budget (USD m)	76	11%	34%	37%	--	--	--
	Aide versée au secteur public (USDm)	142						
4 Renforcer le développement des capacités par le soutien coordonné	Coopération technique coordonnée (USDm)	35	74%	79%	84%	50%	88%	91%
	Coopération technique (USD m)	41						
5a Utilisation des systèmes d'aide aux de gestion des finances publiques	Utilisation des systèmes d'aide aux de GFP (USDm)	43	45%	10%	31%	33%	10%	17%
	Aide versée au secteur public (USDm)	142						
5b Utilisation des systèmes d'aide aux de gestion des marchés	Utilisation des systèmes d'aide aux de gestion des marchés (USD m)	40	0%	5%	28%	0%	10%	16%
	Aide versée au secteur public (USDm)	142						
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (nombre)	11	0	11	11	0,0	1,4	0,9
	Nombre de pays (nombre)	13						
7 L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements (USD m)	66	11%	19%	21%	--	--	--
	Apports d'aide dont le versement est programmé (USD m)	68						
8 L'aide est liée	Aide liée (USD m)	--	--	--	--	--	--	--
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	264						
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes (USD m)	1	0%	1%	0%	0%	0%	0%
	Total des versements d'aide (USD m)	143						
10a Missions conjointes	Nombre de missions conjointes (nombre)	54	0%	15%	25%	--	--	--
	Nombre total de missions (nombre)	220						
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes (nombre)	0	--	0%	0%	--	--	--
	Nombre total d'analyses (nombre)	24						

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

TABLEAU C.13 : Danemark

L'enquête 2006 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 17 pays sur 33 et correspondent à 72% de l'aide programmée en 2005.

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 21 pays sur 55 et correspondent à 77% de l'aide programmée en 2006.

Indicateurs	Définitions	Réponse	Valeur de l'indicateur			Ratio moyen /pays ^a (référence)			Objectifs-cibles pour 2010 2005/2007
			2005	2007		2005		2007	
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays	
3 Les apports d'aide sont alloués sur les priorités stratégiques	Aide au secteur public inscrite au budget (USD m)	432	50%	66%	57%	--	--	--	85%
	Aide versée au secteur public (USDm)	597							
4 Renforcer le développement des capacités par le soutien coordonné	Coopération technique coordonnée (USDm)	93	45%	75%	74%	44%	79%	73%	Cible de 50% réalisée
	Coopération technique (USD m)	126							
5a Utilisation des systèmes d'aide aux de gestion des finances publiques	Utilisation des systèmes d'aide aux de GFP (USDm)	329	29%	54%	55%	27%	56%	51%	53%
	Aide versée au secteur public (USDm)	597							
5b Utilisation des systèmes d'aide aux de passage des marchés	Utilisation des systèmes d'aide aux de passage des marchés (USD m)	409	44%	68%	69%	46%	56%	64%	63%
	Aide versée au secteur public (USDm)	597							
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (nombre)	46	69	44	46	3,8	2,8	2,2	23
	Nombre de pays (nombre)	21							
7 L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements (USD m)	435	46%	51%	47%	--	--	--	75%
	Apports d'aide dont le versement est programmé (USD m)	675							
8 L'aide est liée	Aide liée (USD m)	954	84%	96%	98%	93%	95%	96%	Cible de progrès réalisé
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	978							
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes (USD m)	501	60%	64%	60%	58%	64%	54%	66%
	Total des versements d'aide (USD m)	833							
10a Missions conjointes	Nombre de missions conjointes (nombre)	69	34%	45%	44%	--	--	--	Cible de 40% réalisé
	Nombre total de missions (nombre)	156							
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes (nombre)	80	80%	89%	85%	--	--	--	Cible de 66% réalisé
	Nombre total d'analyses (nombre)	94							

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

TABLEAU C.14 : Espagne

L'enquête 2006 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 11 pays sur 33 et correspondent à 43% de l'aide programmée en 2005.

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 25 pays sur 55 et correspondent à 47% de l'aide programmée en 2006.

Indicateurs	Définitions	Réponse	Valeur de l'indicateur			Ratio moyen /pays ^a (référence)			Objectifs-cibles pour 2010 2005/2007
			2005	2007		2005		2007	
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays	
3 Les apports d'aide sont alloués sur les priorités stratégiques	Aide au secteur public inscrite au budget (USD m)	134	41%	25%	24%	--	--	--	85%
	Aide versée au secteur public (USDm)	590							
4 Renforcer le développement des capacités par le soutien coordonné	Coopération technique coordonnée (USDm)	129	10%	46%	61%	38%	40%	47%	50%
	Coopération technique (USD m)	211							
5a Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des finances publiques	Utilisation des systèmes d'information aux de GFP (USDm)	409	16%	51%	69%	21%	34%	35%	Relatif à l'indicateur 2a
	Aide versée au secteur public (USDm)	590							
5b Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés	Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés (USD m)	448	14%	55%	76%	23%	34%	43%	Relatif à l'indicateur 2b
	Aide versée au secteur public (USDm)	590							
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (nombre)	70	66	70	70	5,8	4,7	3,0	22
	Nombre de pays (nombre)	25							
7 L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements (USD m)	136	25%	33%	32%	--	--	--	63%
	Apports d'aide dont le versement est programmé (USD m)	637							
8 L'aide est liée	Aide liée (USD m)	152	30%	3%	24%	10%	6%	17%	Plus que 30%
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	622							
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes (USD m)	308	14%	13%	34%	14%	17%	19%	66%
	Total des versements d'aide (USD m)	899							
10a Missions conjointes	Nombre de missions conjointes (nombre)	16	8%	23%	17%	--	--	--	40%
	Nombre total de missions (nombre)	94							
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes (nombre)	25	12%	42%	39%	--	--	--	66%
	Nombre total d'analyses (nombre)	64							

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

TABLEAU C.15 : États-Unis

L'enquête 2006 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 28 pays sur 33 et correspondent à 25% de l'aide programmée en 2005.

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 48 pays sur 55 et correspondent à 45% de l'aide programmée en 2006.

Indicateurs	Définitions	Réponse	Valeur de l'indicateur			Ratio moyen /pays ^a (référence)		
			2005	2007		2005	2007	
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités stratégiques	Aide au secteur public inscrite au budget (USD m)	3 091	30%	25%	28%	--	--	--
	Aide versée au secteur public (USDm)	3 543						
4 Renforcer le développement des capacités par le soutien coordonné	Coopération technique coordonnée (USDm)	1 555	41%	53%	58%	33%	41%	47%
	Coopération technique (USD m)	2 662						
5a Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des finances publiques	Utilisation des systèmes d'information aux de GFP (USDm)	163	10%	3%	5%	15%	6%	8%
	Aide versée au secteur public (USDm)	3 543						
5b Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés	Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés (USD m)	176	12%	5%	5%	11%	6%	13%
	Aide versée au secteur public (USDm)	3 543						
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (nombre)	342	203	208	342	7,4	6,7	7,6
	Nombre de pays (nombre)	48						
7 L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements (USD m)	2 448	27%	32%	32%	--	--	--
	Apports d'aide dont le versement est programmé (USD m)	5 324						
8 L'aide est orientée	Aide orientée (USD m)	4 318	7%	74%	77%	17%	49%	52%
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	5 635						
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes (USD m)	2 269	29%	37%	39%	16%	20%	24%
	Total des versements d'aide (USD m)	5 834						
10a Missions conjointes	Nombre de missions conjointes (nombre)	57	20%	9%	12%	--	--	--
	Nombre total de missions (nombre)	471						
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes (nombre)	132	39%	35%	38%	--	--	--
	Nombre total d'analyses (nombre)	345						

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

TABLEAU C.16 : Finlande

L'enquête 2006 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 10 pays sur 33 et correspondent à 49% de l'aide programmée en 2005.

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 14 pays sur 55 et correspondent à 60% de l'aide programmée en 2006.

Indicateurs	Définitions	Réponse	Valeur de l'indicateur			Ratio moyen /pays ^a (référence)			Objectifs-cibles pour 2010 2007/2005
			2005	2007		2005		2007	
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays	
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités stratégiques	Aide au secteur public inscrite au budget (USD m)	79	32%	58%	45%	--	--	--	85%
	Aide versée au secteur public (USDm)	146							
4 Renforcer le développement des capacités par le soutien coordonné	Coopération technique coordonnée (USDm)	22	52%	68%	57%	59%	62%	45%	100% (Objectif-Cible de UE)
	Coopération technique (USD m)	38							
5a Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des finances publiques	Use of PFM systems (USDm)	84	32%	59%	57%	30%	46%	37%	50% (Objectif-Cible de UE)
	Aide versée au secteur public (USDm)	146							
5b Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des marchés	Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des marchés (USD m)	99	48%	70%	68%	43%	46%	50%	50% (Objectif-Cible de UE)
	Aide versée au secteur public (USDm)	146							
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (nombre)	10	9	4	10	0,8	0,3	0,7	3 unités parallèles & pas de nouveaux unités parallèles (Objectif-Cible de UE)
	Nombre de pays (nombre)	14							
7 L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements (USD m)	78	30%	38%	29%	--	--	--	67%
	Apports d'aide dont le versement est programmé (USD m)	170							
8 L'aide est liée	Aide liée (USD m)	242	98%	93%	92%	95%	96%	94%	Plus que 98%
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	262							
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes (USD m)	107	38%	62%	60%	40%	48%	40%	66%
	Total des versements d'aide (USD m)	178							
10a Missions conjointes	Nombre de missions conjointes (nombre)	23	27%	40%	40%	--	--	--	63% (Objectif-Cible de UE)
	Nombre total de missions (nombre)	57							
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes (nombre)	20	58%	77%	77%	--	--	--	66%
	Nombre total d'analyses conjointes (nombre)	26							

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

TABLEAU C.17 : Fonds international de développement agricole

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 26 pays sur 55 et correspondent à 34% de l'aide programmée en 2006.

Indicateurs	Définitions	Réponse	Valeur de l'indicateur			Ratio moyen /pays ^a (référence)		
			2005	2007		2005	2007	
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays
3 Les apports d'aide sont alloués sur les priorités stratégiques	Aide au secteur public inscrite au budget (USD m)	74	--	53%	48%	--	--	--
	Aide versée au secteur public (USDm)	117						
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	Coopération technique coordonnée (USDm)	13	--	66%	78%	--	68%	68%
	Coopération technique (USD m)	17						
5a Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des finances publiques	Use of PFM systems (USDm)	69	--	55%	59%	--	38%	43%
	Aide versée au secteur public (USDm)	117						
5b Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés	Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés (USD m)	97	--	80%	83%	--	38%	76%
	Aide versée au secteur public (USDm)	117						
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (nombre)	35	--	29	35	--	1,5	1,4
	Nombre de pays (nombre)	26						
7 L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements (USD m)	79	--	41%	42%	--	--	--
	Apports d'aide dont le versement est programmé (USD m)	225						
8 L'aide est liée	Aide liée (USD m)	--	--	--	--	--	--	--
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	--						
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes (USD m)	36	--	32%	28%	--	21%	17%
	Total des versements d'aide (USD m)	127						
10a Missions conjointes	Nombre de missions conjointes (nombre)	94	--	77%	70%	--	--	--
	Nombre total de missions (nombre)	134						
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes (nombre)	36	--	76%	73%	--	--	--
	Nombre total d'analyses conjointes (nombre)	49						

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

TABLEAU C.18 : Fonds mondiaux¹

L'enquête 2006 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 26 pays sur 33 et correspondent à 48% de l'aide programmée en 2005.

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 47 pays sur 55 et correspondent à 66% de l'aide programmée en 2006.

Indicateurs	Définitions	Réponse	Valeur de l'indicateur			Ratio moyen /pays ^a (référence)			Objectifs-cibles pour 2010 2007/2005
			2005	2007		2005		2007	
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays	
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	Aide au secteur public inscrite au budget (USD m)	336	35%	44%	33%	--	--	--	85%
	Aide versée au secteur public (USDm)	663							
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	Coopération technique coordonnée (USDm)	0	--	--	--	--	--	--	--
	Coopération technique (USD m)	0							
5a Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des finances publiques	Use of PFM systems (USDm)	252	40%	42%	38%	37%	31%	29%	59%
	Aide versée au secteur public (USDm)	663							
5b Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés	Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés (USD m)	280	43%	42%	42%	38%	31%	40%	56%
	Aide versée au secteur public (USDm)	663							
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (nombre)	5	4	2	5	0,1	0,1	0,1	1
	Nombre de pays (nombre)	47							
7 L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements (USD m)	318	33%	41%	43%	--	--	--	67%
	Apports d'aide dont le versement est programmé (USD m)	780							
8 L'aide est liée	Aide liée (USD m)	--	--	--	--	--	--	--	--
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	--							
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes (USD m)	562	82%	76%	66%	73%	60%	50%	Cible de 66% réalisée
	Total des versements d'aide (USD m)	851							
10a Missions conjointes	Nombre de missions conjointes (nombre)	31	18%	18%	20%	--	--	--	40%
	Nombre total de missions (nombre)	153							
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes (nombre)	27	33%	23%	23%	--	--	--	66%
	Nombre total d'analyses conjointes (nombre)	115							

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

¹ Le Fonds mondial procure une aide prévisible et non liée dans le secteur de la santé en se conformant aux principes de l'appropriation par les pays et de la flexibilité. La décision d'inscrire et de comptabiliser dans le budget national les versements effectués par le Fonds au profit du ministère de la Santé est laissée à la discrétion de chaque pays. En 2007, 95 % des sommes octroyées ont été décaissées conformément aux prévisions et 62 % des dons ont été alignés sur les cycles des pays. Le modèle de financement en fonction des résultats du Fonds mondial privilégie une gestion des programmes axée sur les résultats. Des cadres de résultats et de suivi ont été institués dans 136 pays bénéficiant du soutien du Fonds mondial.

TABLEAU C.19 : France

L'enquête 2006 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 25 pays sur 33 et correspondent à 26% de l'aide programmée en 2005.

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 36 pays sur 55 et correspondent à 47% de l'aide programmée en 2006.

Indicateurs	Définitions	Réponse	Valeur de l'indicateur			Ratio moyen /pays ^a (référence)			Objectifs-cibles pour 2010 pour 2007/2005
			2005	2007		2005		2007	
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays	
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités stratégiques	Aide au secteur public inscrite au budget (USD m)	679	43%	56%	49%	--	--	--	85%
	Aide versée au secteur public (USDm)	908							
4 Renforcer le développement des capacités par le soutien coordonné	Coopération technique coordonnée (USDm)	110	20%	48%	48%	15%	49%	45%	50%
	Coopération technique (USD m)	227							
5a Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des finances publiques	Use of PFM systems (USDm)	508	28%	40%	56%	28%	31%	31%	Relatif à l'indicateur 2a
	Aide versée au secteur public (USDm)	908							
5b Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des marchés	Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des marchés (USD m)	641	60%	59%	71%	52%	31%	51%	Relatif à l'indicateur 2b
	Aide versée au secteur public (USDm)	908							
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (nombre)	84	63	67	84	2,9	3,0	2,3	21
	Nombre de pays (nombre)	36							
7 L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements (USD m)	647	30%	43%	46%	--	--	--	65%
	Apports d'aide dont le versement est programmé (USD m)	952							
8 L'aide est liée	Aide liée (USD m)	4 399	90%	82%	91%	88%	80%	74%	Plus que 90%
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	4 815							
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes (USD m)	429	30%	32%	39%	19%	28%	24%	66%
	Total des versements d'aide (USD m)	1 096							
10a Missions conjointes	Nombre de missions conjointes (nombre)	186	10%	31%	25%	--	--	--	40%
	Nombre total de missions (nombre)	734							
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes (nombre)	65	41%	55%	46%	--	--	--	66%
	Nombre total d'analyses conjointes (nombre)	141							

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

TABLEAU C.20 : Irlande

L'enquête 2006 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 5 pays sur 33 et correspondent à 60% de l'aide programmée en 2005.

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 7 pays sur 55 et correspondent à 58% de l'aide programmée en 2006.

Indicateurs	Définitions	Réponse	Valeur de l'indicateur			Ratio moyen /pays ^a (référence)			Objectifs-cibles pour 2010 2007/2005
			2005	2007		2005		2007	
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays	
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités stratégiques	Aide au secteur public inscrite au budget (USD m)	81	54%	45%	45%	--	--	--	85%
	Aide versée au secteur public (USDm)	189							
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	Coopération technique coordonnée (USDm)	12	52%	97%	97%	47%	99%	99%	Cible de 50% réalisé
	Coopération technique (USD m)	12							
5a Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des finances publiques	Use of PFM systems (USDm)	149	89%	79%	79%	90%	86%	86%	Relatif à l'indicateur 2a
	Aide versée au secteur public (USDm)	189							
5b Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des marchés	Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des marchés (USD m)	167	96%	88%	88%	95%	86%	91%	Relatif à l'indicateur 2b
	Aide versée au secteur public (USDm)	189							
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (nombre)	0	5	0	0	1,0	0,0	0,0	2
	Nombre de pays (nombre)	7							
7 L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements (USD m)	142	62%	64%	64%	--	--	--	82%
	Apports d'aide dont le versement est programmé (USD m)	206							
8 L'aide est liée	Aide liée (USD m)	355	100%	100%	100%	100%	100%	100%	Cible réalisé
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	355							
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes (USD m)	186	67%	84%	79%	59%	81%	70%	66%
	Total des versements d'aide (USD m)	237							
10a Missions conjointes	Nombre de missions conjointes (nombre)	4	45%	36%	36%	--	--	--	Cible de 40% réalisé
	Nombre total de missions (nombre)	11							
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes (nombre)	18	57%	82%	82%	--	--	--	66%
	Nombre total d'analyses conjointes (nombre)	22							

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

TABLEAU C.21: Italie

L'enquête 2006 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 12 pays sur 33 et correspondent à 28% de l'aide programmée en 2005.

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 21 pays sur 55 et correspondent à 44% de l'aide programmée en 2006.

Indicateurs	Définitions	Réponse	Valeur de l'indicateur			Ratio moyen /pays ^a (référence)			Objectifs-cibles pour 2010 2007/2005
			2005	2007		2005		2007	
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays	
3 Les apports d'aide sont alloués sur les priorités stratégiques	Aide au secteur public inscrite au budget (USD m)	149	16%	35%	39%	--	--	--	85%
	Aide versée au secteur public (USDm)	314							
4 Renforcer le développement des capacités par le soutien coordonné	Coopération technique coordonnée (USDm)	33	34%	72%	69%	45%	56%	50%	50%
	Coopération technique (USD m)	48							
5a Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des finances publiques	Use of PFM systems (USDm)	128	29%	18%	41%	38%	14%	19%	Relatif à l'indicateur 2a
	Aide versée au secteur public (USDm)	314							
5b Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés	Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés (USD m)	206	51%	52%	66%	49%	14%	45%	Relatif à l'indicateur 2b
	Aide versée au secteur public (USDm)	314							
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (nombre)	52	30	40	52	2,3	2,4	2,5	10
	Nombre de pays (nombre)	21							
7 L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements (USD m)	223	8%	27%	30%	--	--	--	54%
	Apports d'aide dont le versement est programmé (USD m)	315							
8 L'aide est liée	Aide liée (USD m)	0	41%	--	--	91%	--	--	Plus que 41%
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	0							
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes (USD m)	148	39%	26%	41%	25%	36%	34%	66%
	Total des versements d'aide (USD m)	358							
10a Missions conjointes	Nombre de missions conjointes (nombre)	18	7%	16%	15%	--	--	--	40%
	Nombre total de missions (nombre)	121							
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes (nombre)	12	18%	42%	41%	--	--	--	66%
	Nombre total d'analyses conjointes (nombre)	29							

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

TABLEAU C.22 : Japon

L'enquête 2006 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 29 pays sur 33 et correspondent à 29% de l'aide programmée en 2005.

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 49 pays sur 55 et correspondent à 50% de l'aide programmée en 2006.

Indicateurs	Définitions	Réponse	Valeur de l'indicateur			Ratio moyen /pays ^a (référence)		
			2005	2007		2007		
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays
3 Les apports d'aide sont alloués sur les priorités stratégiques	Aide au secteur public inscrite au budget (USD m)	2 444	31%	45%	46%	--	--	--
	Aide versée au secteur public (USDm)	3 277						
4 Renforcer le développement des capacités par le soutien coordonné	Coopération technique coordonnée (USDm)	372	74%	76%	84%	36%	82%	82%
	Coopération technique (USD m)	444						
5a Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des finances publiques	Use of PFM systems (USDm)	2 369	29%	62%	72%	16%	20%	22%
	Aide versée au secteur public (USDm)	3 277						
5b Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés	Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés (USD m)	2 358	26%	61%	72%	14%	20%	23%
	Aide versée au secteur public (USDm)	3 277						
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (nombre)	3	2	2	3	0,1	0,1	0,1
	Nombre de pays (nombre)	49						
7 L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements (USD m)	1 355	32%	48%	42%	--	--	--
	Apports d'aide dont le versement est programmé (USD m)	3 298						
8 L'aide est liée	Aide liée (USD m)	6 091	89%	95%	92%	99%	98%	98%
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	6 611						
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes (USD m)	1 370	33%	52%	36%	26%	28%	24%
	Total des versements d'aide (USD m)	3 856						
10a Missions conjointes	Nombre de missions conjointes (nombre)	45	2%	2%	5%	--	--	--
	Nombre total de missions (nombre)	873						
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes (nombre)	18	52%	31%	26%	--	--	--
	Nombre total d'analyses conjointes (nombre)	70						

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

TABLEAU C.23: Luxembourg

L'enquête 2006 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 33 pays et correspondent à 28% de l'aide programmée en 2005.

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 7 pays et correspondent à 45% de l'aide programmée en 2006.

Indicateurs	Définitions	Réponse	Valeur de l'indicateur			Ratio moyen /pays ^a (référence)		
			2005	2007		2005	2007	
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités stratégiques	Aide au secteur public inscrite au budget (USD m)	29	66%	35%	29%	--	--	--
	Aide versée au secteur public (USDm)	36						
4 Renforcer le développement des capacités par le soutien coordonné	Coopération technique coordonnée (USDm)	2	0%	11%	18%	0%	10%	15%
	Coopération technique (USD m)	10						
5a Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des finances publiques	Use of PFM systems (USDm)	1	0%	2%	2%	0%	2%	1%
	Aide versée au secteur public (USDm)	36						
5b Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés	Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés (USD m)	1	0%	4%	4%	0%	2%	2%
	Aide versée au secteur public (USDm)	36						
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (nombre)	13	1	10	13	0,0	2,0	1,9
	Nombre de pays (nombre)	7						
7 L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements (USD m)	25	51%	30%	30%	--	--	--
	Apports d'aide dont le versement est programmé (USD m)	71						
8 L'aide est orientée	Aide orientée (USD m)	114	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	114						
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes (USD m)	17	41%	25%	21%	32%	20%	14%
	Total des versements d'aide (USD m)	78						
10a Missions conjointes	Nombre de missions conjointes (nombre)	5	20%	18%	36%	--	--	--
	Nombre total de missions (nombre)	14						
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes (nombre)	4	67%	80%	80%	--	--	--
	Nombre total d'analyses conjointes (nombre)	5						

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

TABLEAU C.24 : Nations unies

L'enquête 2006 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 33 pays sur 33 et correspondent à 30% de l'aide programmée en 2005.

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 55 pays sur 55 et correspondent à 53% de l'aide programmée en 2006.

Indicateurs	Définitions	Réponse	Valeur de l'indicateur			Ratio moyen /pays ^a (référence)		
			2005	2007		2005	2007	
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays
3 Les apports d'aide sont alloués sur les priorités stratégiques	Aide au secteur public inscrite au budget (USD m)	714	32%	39%	35%	--	--	--
	Aide versée au secteur public (USDm)	2 272						
4 Renforcer le développement des capacités par le soutien coordonné	Coopération technique coordonnée (USDm)	811	44%	62%	60%	53%	65%	58%
	Coopération technique (USD m)	1 347						
5a Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des finances publiques	Use of PFM systems (USDm)	282	18%	18%	12%	15%	15%	10%
	Aide versée au secteur public (USDm)	2 272						
5b Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés	Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés (USD m)	212	8%	12%	9%	9%	15%	10%
	Aide versée au secteur public (USDm)	2 272						
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (nombre)	558	314	296	558	10,1	9,0	10,1
	Nombre de pays (nombre)	55						
7 L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements (USD m)	601	17%	31%	26%	--	--	--
	Apports d'aide dont le versement est programmé (USD m)	2 503						
8 L'aide est liée	Aide liée (USD m)	--	--	--	--	--	--	--
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	--						
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes (USD m)	772	29%	34%	26%	46%	31%	27%
	Total des versements d'aide (USD m)	2 971						
10a Missions conjointes	Nombre de missions conjointes (nombre)	1 721	30%	45%	42%	--	--	--
	Nombre total de missions (nombre)	4 095						
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes (nombre)	1 146	63%	68%	63%	--	--	--
	Nombre total d'analyses conjointes (nombre)	1 815						

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

TABLEAU C.25 : Norvège

L'enquête 2006 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 12 pays sur 33 et correspondent à 40% de l'aide programmée en 2005.

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 19 pays sur 55 et correspondent à 47% de l'aide programmée en 2006.

Indicateurs	Défi itio s	Répo se	Valeur de i dicateur			Ratio moye /pays ^a (réfère ce)			Objectifs- cibles pour 2010 2007/2005
			2005	2007		2005		2007	
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays	
3 Les apports d'aide so t allig és sur les priorités atio ales	Aide au secteur public i scribe au budget (USD m)	223	62%	66%	47%	--	--	--	85%
	Aide versée au secteur public (USDm)	315							
4 Re forcer le développeme t des capacités par u soutie coordo é	Coopératio tech ique coordo ée (USDm)	21	75%	57%	51%	65%	39%	38%	Cible de 50% réalisé
	Coopératio tech ique (USD m)	42							
5a Utilisatio des systèmes atio aux de gestio des fi a ces publiques	Use of PFM systems (USDm)	175	60%	59%	55%	56%	57%	43%	Relatif à i dicateur 2a
	Aide versée au secteur public (USDm)	315							
5b Utilisatio des systèmes atio aux de passatio des marchés	Utilisatio des systèmes atio aux de passatio des marchés (USD m)	219	68%	75%	69%	66%	57%	47%	Relatif à i dicateur 2b
	Aide versée au secteur public (USDm)	315							
6 Éviter les structures de mise e œuvre parallèles	Nombre d'u ités parallèles de mise e œuvre de projets (e ombre)	10	3	7	10	0,3	0,7	0,5	1
	Nombre de pays (e ombre)	19							
7 L'aide est dava tage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme verseme ts (USD m)	277	55%	53%	39%	--	--	--	78%
	Apports d'aide do t le verseme t est programmé (USD m)	301							
8 L'aide est o liée	Aide o liée (USD m)	731	99%	100%	100%	98%	100%	100%	100%
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	731							
9 Utilisatio de procédures ou dispositifs commu s	Approches fo dées sur des programmes (USD m)	224	37%	49%	47%	34%	40%	33%	66%
	Total des verseme ts d'aide (USD m)	482							
10a Missio s co joi tes	Nombre de missio s co joi tes (e ombre)	32	59%	33%	30%	--	--	--	Cible de 40% réalisé
	Nombre total de missio s (e ombre)	107							
10b Travaux a lytiques par pays effectués co joi teme t	Nombre d'a lytiques co joi tes (e ombre)	29	77%	87%	66%	--	--	--	Cible de 66% réalisé
	Nombre total d'a lytiques co joi tes (e ombre)	44							

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

TABLEAU C.26 : Nouvelle-Zélande

L'enquête 2006 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 2 pays sur 33 et correspondent à 6% de l'aide programmée en 2005.

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 7 pays sur 55 et correspondent à 28% de l'aide programmée en 2006.

Indicateurs	Définitions	Réponse	Valeur de l'indicateur			Ratio moyen /pays ^a (référence)		
			2005	2007		2005	2007	
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays
3 Les apports d'aide sont alloués sur les priorités stratégiques	Aide au secteur public inscrite au budget (USD m)	14	58%	25%	36%	--	--	--
	Aide versée au secteur public (USDm)	19						
4 Renforcer le développement des capacités par le soutien coordonné	Coopération technique coordonnée (USDm)	8	13%	61%	57%	7%	59%	54%
	Coopération technique (USD m)	13						
5a Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des finances publiques	Use of PFM systems (USDm)	4	2%	52%	19%	34%	38%	18%
	Aide versée au secteur public (USDm)	19						
5b Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés	Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés (USD m)	5	6%	45%	29%	36%	38%	24%
	Aide versée au secteur public (USDm)	19						
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (nombre)	5	0	0	5	0,0	0,0	0,7
	Nombre de pays (nombre)	7						
7 L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements (USD m)	4	58%	28%	11%	--	--	--
	Apports d'aide dont le versement est programmé (USD m)	20						
8 L'aide est liée	Aide liée (USD m)	49	44%	100%	99%	89%	100%	96%
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	49						
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes (USD m)	5	0%	48%	19%	8%	48%	21%
	Total des versements d'aide (USD m)	29						
10a Missions conjointes	Nombre de missions conjointes (nombre)	7	25%	67%	47%	--	--	--
	Nombre total de missions (nombre)	15						
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes (nombre)	0	100%	0%	0%	--	--	--
	Nombre total d'analyses conjointes (nombre)	6						

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

TABLEAU C.27 : Pays-Bas

L'enquête 2006 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 23 pays sur 33 et correspondent à 54% de l'aide programmée en 2005.

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 30 pays sur 55 et correspondent à 75% de l'aide programmée en 2006.

Indicateurs	Définitions	Réponse	Valeur de l'indicateur			Ratio moyen /pays ^a (référence)			Objectifs-cibles pour 2010 2007/2005
			2005	2007		2005		2007	
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays	
3 Les apports d'aide sont alloués sur les priorités stratégiques	Aide au secteur public inscrite au budget (USD m)	553	44%	63%	56%	--	--	--	Au moins 78%
	Aide versée au secteur public (USDm)	858							
4 Renforcer le développement des capacités par le soutien coordonné	Coopération technique coordonnée (USDm)	85	35%	60%	54%	112%	64%	57%	Au moins 44%
	Coopération technique (USD m)	158							
5a Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des finances publiques	Use of PFM systems (USDm)	502	69%	63%	59%	60%	58%	48%	Au moins 80%
	Aide versée au secteur public (USDm)	858							
5b Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des marchés	Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des marchés (USD m)	647	78%	81%	75%	72%	58%	64%	Au moins 80%
	Aide versée au secteur public (USDm)	858							
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (nombre)	14	23	13	14	1,0	0,6	0,5	Au plus 23
	Nombre de pays (nombre)	30							
7 L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements (USD m)	598	55%	57%	49%	--	--	--	Au moins 76%
	Apports d'aide dont le versement est programmé (USD m)	839							
8 L'aide est liée	Aide liée (USD m)	1 865	90%	100%	100%	83%	100%	100%	Cible de 75% réalisé
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	1 866							
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes (USD m)	730	71%	71%	63%	61%	59%	47%	Cible de 66% réalisé
	Total des versements d'aide (USD m)	1 159							
10a Missions conjointes	Nombre de missions conjointes (nombre)	73	47%	55%	53%	--	--	--	Cible de 40% réalisé
	Nombre total de missions (nombre)	139							
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes (nombre)	46	76%	50%	50%	--	--	--	Cible de 66% réalisé
	Nombre total d'analyses conjointes (nombre)	92							

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

TABLEAU C.28 : Portugal

L'enquête 2006 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 2 pays sur 33 et correspondent à 39% de l'aide programmée en 2005.

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 2 pays sur 55 et correspondent à 40% de l'aide programmée en 2006..

Indicateurs	Définitions	Réponse	Valeur de l'indicateur			Ratio moyen /pays ^a (référence)		
			2005	2007		2005	2007	
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités stratégiques	Aide au secteur public inscrite au budget (USD m)	4	15%	11%	11%	--	--	--
	Aide versée au secteur public (USDm)	54						
4 Renforcer le développement des capacités par le soutien coordonné	Coopération technique coordonnée (USDm)	2	77%	6%	6%	50%	4%	4%
	Coopération technique (USD m)	41						
5a Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des finances publiques	Use of PFM systems (USDm)	2	79%	3%	3%	54%	6%	6%
	Aide versée au secteur public (USDm)	54						
5b Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés	Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés (USD m)	2	80%	4%	4%	54%	6%	8%
	Aide versée au secteur public (USDm)	54						
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (nombre)	0	1	0	0	0,5	0,0	0,0
	Nombre de pays (nombre)	2						
7 L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements (USD m)	7	15%	47%	47%	--	--	--
	Apports d'aide dont le versement est programmé (USD m)	20						
8 L'aide est liée	Aide liée (USD m)	12	25%	55%	64%	85%	73%	87%
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	19						
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes (USD m)	2	4%	3%	3%	6%	5%	5%
	Total des versements d'aide (USD m)	56						
10a Missions conjointes	Nombre de missions conjointes (nombre)	0	50%	0%	0%	--	--	--
	Nombre total de missions (nombre)	11						
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes (nombre)	0	0%	0%	0%	--	--	--
	Nombre total d'analyses conjointes (nombre)	4						

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

TABLEAU C.29 : Royaume-Uni

L'enquête 2006 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 22 pays sur 33 et correspondent à 48% de l'aide programmée en 2005.

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 32 pays sur 55 et correspondent à 61% de l'aide programmée en 2006.

Indicateurs	Définitions	Réponse	Valeur de l'indicateur			Ratio moyen /pays ^a (référence)			Objectifs-cibles pour 2010 pour 2007/2005
			2005	2007		2005		2007	
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays	
3 Les apports d'aide sont alloués sur les priorités stratégiques	Aide au secteur public inscrite au budget (USD m)	1 269	45%	65%	58%	--	--	--	85%
	Aide versée au secteur public (USDm)	1 620							
4 Renforcer le développement des capacités par le soutien coordonné	Coopération technique coordonnée (USDm)	252	56%	66%	48%	52%	72%	58%	Cible de 50% réalisé
	Coopération technique (USD m)	519							
5a Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des finances publiques	Use of PFM systems (USDm)	1 072	78%	77%	66%	53%	47%	35%	50% (Objectif-Cible de UE)
	Aide versée au secteur public (USDm)	1 620							
5b Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des marchés	Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des marchés (USD m)	953	78%	68%	59%	51%	47%	34%	50% (Objectif-Cible de UE)
	Aide versée au secteur public (USDm)	1 620							
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (nombre)	45	37	18	45	1,8	0,9	1,4	14
	Nombre de pays (nombre)	32							
7 L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements (USD m)	1 357	48%	60%	54%	--	--	--	73%
	Apports d'aide dont le versement est programmé (USD m)	1 851							
8 L'aide est liée	Aide liée (USD m)	2 379	100%	100%	100%	100%	100%	100%	Cible réalisé
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	2 379							
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes (USD m)	1 257	61%	71%	62%	50%	53%	38%	66%
	Total des versements d'aide (USD m)	2 024							
10a Missions conjointes	Nombre de missions conjointes (nombre)	170	46%	61%	58%	--	--	--	Cible de 40% réalisé
	Nombre total de missions (nombre)	291							
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes (nombre)	100	69%	69%	61%	--	--	--	Cible de 66% réalisé
	Nombre total d'analyses conjointes (nombre)	164							

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

TABLEAU C.30 : Suède

L'enquête 2006 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 23 pays sur 33 et correspondent à 62% de l'aide programmée en 2005.

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 29 pays sur 55 et correspondent à 69% de l'aide programmée en 2006.

Indicateurs	Définitions	Réponse	Valeur de l'indicateur			Ratio moyen /pays ^a (référence)			Objectifs-cibles pour 2010 2007/2005
			2005	2007		2005		2007	
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays	
3 Les apports d'aide sont alloués sur les priorités stratégiques	Aide au secteur public inscrite au budget (USD m)	414	35%	51%	45%	--	--	--	85%
	Aide versée au secteur public (USDm)	600							
4 Renforcer le développement des capacités par le soutien coordonné	Coopération technique coordonnée (USDm)	81	62%	51%	45%	58%	58%	52%	100% (Objectif-Cible de UE)
	Coopération technique (USD m)	180							
5a Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des finances publiques	Use of PFM systems (USDm)	321	47%	57%	54%	40%	49%	38%	Au moins 50% (Objectif-Cible de UE)
	Aide versée au secteur public (USDm)	600							
5b Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des marchés	Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des marchés (USD m)	333	48%	57%	55%	42%	49%	37%	50% (Objectif-Cible de UE)
	Aide versée au secteur public (USDm)	600							
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (nombre)	39	36	23	39	1,6	1,1	1,3	12 unités parallèles & pas de nouveaux unités parallèles (Objectif-Cible du CE)
	Nombre de pays (nombre)	29							
7 L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements (USD m)	405	47%	54%	44%	--	--	--	74%
	Apports d'aide dont le versement est programmé (USD m)	706							
8 L'aide est liée	Aide liée (USD m)	1 027	100%	100%	100%	100%	100%	100%	Target réalisé
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	1 027							
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes (USD m)	350	49%	47%	44%	38%	37%	28%	66% (Objectif-Cible de UE)
	Total des versements d'aide (USD m)	803							
10a Missions conjointes	Nombre de missions conjointes (nombre)	56	34%	32%	31%	--	--	--	40%
	Nombre total de missions (nombre)	181							
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes (nombre)	34	34%	65%	52%	--	--	--	66%
	Nombre total d'analyses conjointes (nombre)	66							

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

TABLEAU C.31 : Suisse

L'enquête 2006 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 21 pays sur 33 et correspondent à 45% de l'aide programmée en 2005.

L'enquête 2008 : Le information du tableau ci-après couvrent de donnée notifiée pour 29 pays sur 55 et correspondent à 54% de l'aide programmée en 2006.

Indicateurs	Définitions	Réponse	Valeur de l'indicateur			Ratio moyen /pays ^a (référence)		
			2005	2007		2005	2007	
			33 pays	33 pays	Tous pays	33 pays	33 pays	Tous pays
3 Les apports d'aide sont alloués sur les priorités stratégiques	Aide au secteur public inscrite au budget (USD m)	101	43%	43%	39%	--	--	--
	Aide versée au secteur public (USDm)	156						
4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	Coopération technique coordonnée (USDm)	35	20%	50%	39%	27%	40%	36%
	Coopération technique (USD m)	89						
5a Utilisation des systèmes d'information aux de gestion des finances publiques	Use of PFM systems (USDm)	56	47%	43%	36%	55%	38%	31%
	Aide versée au secteur public (USDm)	156						
5b Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés	Utilisation des systèmes d'information aux de passage des marchés (USD m)	66	52%	51%	43%	61%	38%	43%
	Aide versée au secteur public (USDm)	156						
6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (nombre)	87	56	59	87	2,8	2,6	3,0
	Nombre de pays (nombre)	29						
7 L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements (USD m)	70	42%	46%	38%	--	--	--
	Apports d'aide dont le versement est programmé (USD m)	168						
8 L'aide est liée	Aide liée (USD m)	268	96%	90%	77%	93%	78%	77%
	Total de l'aide bilatérale (USD m)	347						
9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes (USD m)	84	27%	38%	32%	20%	28%	23%
	Total des versements d'aide (USD m)	263						
10a Missions conjointes	Nombre de missions conjointes (nombre)	41	34%	23%	18%	--	--	--
	Nombre total de missions (nombre)	229						
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes (nombre)	54	60%	72%	68%	--	--	--
	Nombre total d'analyses conjointes (nombre)	80						

^a Le ratio moyen/pays est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour tous les pays.

D QUESTIONNAIRES DE L'ENQUÊTE

DEUX QUESTIONNAIRES ONT ÉTÉ UTILISÉS afin de collecter les données de chaque pays et de stimuler le dialogue sur l'efficacité de l'aide en vue de l'enquête de 2008. Le questionnaire destiné aux donateurs devait être rempli par tous les donateurs opérant dans un pays. Le questionnaire destiné aux gouvernements partenaires devait être rempli par les autorités du pays. Une fois ces questionnaires remplis, les résultats ont été consolidés et présentés au sein de plusieurs tableaux validés collectivement.

Ci-après figurent uniquement les parties du questionnaire à l'intention des donateurs et de celui à l'intention des gouvernements ayant trait aux indicateurs obtenus grâce à l'enquête et aux documents figurant dans le présent rapport.

QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX DONNEURS

À PROPOS DE CE QUESTIONNAIRE

Le présent questionnaire doit être complété par tous les organismes donateurs accordant une aide publique au développement (APD) directement aux pays participant à l'enquête. Chaque organisme doit remplir un questionnaire par pays.¹ Lorsque les fonds consentis par un donneur sont acheminés par l'intermédiaire d'un autre donneur (bilatéral ou multilatéral), c'est à ce dernier qu'il revient de répondre à ce questionnaire. Une fois rempli, ce dernier doit être transmis au *correspondant donneur* qui assurera la consolidation des résultats concernant le pays dans la feuille de Calcul Pays, avant qu'ils est communiqué au *coordinateur national*.²

Les définitions des principaux termes ainsi que des précisions complémentaires relatives à tous les indicateurs inclus dans ce questionnaire sont fournies dans la section : *Définitions et précisions*. Les valeurs des indicateurs 1, 2, 8 et 11, feront l'objet d'une étude documentaire. L'indicateur 12 est inclus dans les questionnaires destinés aux pays. Vous trouverez des renseignements complémentaires dans l'Annexe D.

RENSEIGNEMENTS SUR LE DONNEUR

Nom du donneur : [Remplir] _____

■ Indicateur 3 : Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales

À combien se sont chiffrés vos versements d'APD³ en faveur de ce pays pour...

Q^d1. ...l'année civile 2007 ? USD⁴ [Remplir] _____

Q^d2. ...l'exercice budgétaire 2006/07⁵ ? USD [Remplir] _____

(la question Q^d2 n'est à renseigner que pour le pays bénéficiaire dont l'exercice budgétaire ne correspond pas à l'année civile)

Sur ce total, quelle somme était destinée au secteur public pour ...

Q^d3. ...l'année civile 2007 ? USD [Remplir] _____

Q^d4. ...l'exercice budgétaire 2006/07 ? USD [Remplir] _____

(la question Q^d4 n'est à renseigner que pour le pays bénéficiaire dont l'exercice budgétaire ne correspond pas à l'année civile)

■ Indicateur 4 : Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné

À combien se sont chiffrés vos versements au titre de la coopération technique pour l'année civile 2007 ?

Q^d5. USD [Remplir] _____

À combien se sont chiffrés vos versements au titre de la coopération technique à travers des programmes coordonnés à l'appui du renforcement des capacités pour l'année civile 2007?

Q^d6. USD [Remplir] _____

¹ Chacun des organismes de développement composant les Nations-Unies (par exemple PNUD) est invité à compléter un questionnaire individuel et à le communiquer aux autres bailleurs. Néanmoins, pour les besoins de l'enquête de 2008, un seul questionnaire consolidé est à renseigner pour l'ensemble des organismes des Nations-Unies et doit être communiqué au correspondant donneur. Seuls les résultats consolidés seront publiés par l'OCDE. (Cf. rapport de 2006).

² Pour les pays ne disposant pas de « correspondant donneur », les questionnaires doivent être communiqués directement au coordinateur national.

³ Hors réaménagements de dette, aide humanitaire et soutien de programmes régionaux.

⁴ L'APD doit être notifiée en dollars des États-Unis. Les taux de change annuels moyens des principales devises sont consultables en ligne à l'adresse suivante : www.oecd.org/dac/hlf/urveys/faq/exchangerate.

⁵ Les pays bénéficiaires dont l'exercice budgétaire correspond à l'année civile indiqueront les chiffres de 2007. Les autres pays bénéficiaires donneront les chiffres de l'exercice budgétaire 2006/2007.

■ **Indicateur 5a : Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques**

À combien se sont chiffrés les versements d'APD au secteur public pour l'année civile 2007 pour lesquels vous vous êtes conformé... :

Q^d7. ...aux procédures nationales d'exécution du budget ? USD [Remplir] _____

Q^d8. ...aux procédures nationales de reporting financier ? USD [Remplir] _____

Q^d9. ...aux procédures nationales d'audit ? USD [Remplir] _____

Q^d10. ...aux trois catégories de procédures nationales susmentionnées ? USD [Remplir] _____

■ **Indicateur 5b: Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés**

À combien se sont chiffrés les versements d'APD au secteur public pour l'année civile 2007 pour lesquels vous vous êtes conformé aux procédures nationales de passation des marchés ?

Q^d11. USD [Remplir] _____

■ **Indicateur 6 : Renforcer les capacités en évitant les structures de mise en œuvre parallèles**

À combien d'unités parallèles de mise en œuvre de projets avez-vous fait appel au cours de l'année civile 2007 ?

Q^d12. Nombre d'unités parallèles : [Remplir] _____

■ **Indicateur 7 : L'aide est davantage prévisible**

Quel était le montant total des versements d'APD au secteur public programmés pour l'année civile 2007?

Q^d13. USD [Remplir] _____

■ **Indicateur 9: Utilisation de procédures ou dispositifs communs**

À combien s'est montée l'APD que vous avez versée dans le cadre d'approches fondées sur des programmes au cours de l'année civile 2007? Merci de préciser les sommes qui sont passées, respectivement, par...

Q^d14. ...un Soutien budgétaire direct dans le cadre d'une approche-programme ?

Q^d15. ...d'autres formes d'aide reposant sur une approche-programme ? USD [Remplir] _____

■ **Indicateur 10a: Missions conjointes**

Combien de missions sur le terrain avez-vous effectuées au cours de l'année civile 2007 ?

Q^d16. Nombre de missions : [Remplir] _____

Q^d17. Sur ce total, combien ont donné lieu à une coordination : [Remplir] _____

■ **Indicateur 10b : Travaux analytiques par pays effectués conjointement**

Combien d'analyses par pays avez-vous effectuées au cours de l'année civile 2007?

Q^d18. Nombre d'analyses : [Remplir] _____

Q^d19. Sur ce total, combien ont donné lieu à une coordination : [Remplir] _____

QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX GOUVERNEMENTS

À PROPOS DE CE QUESTIONNAIRE

Le présent questionnaire doit être complété par les autorités nationales des pays bénéficiaires de l'APD participant à l'enquête. Le pays doit compléter un seul questionnaire. Une fois rempli, il doit être transmis au *coordinateur national*, qui assurera la consolidation des résultats au niveau du pays.

■ Indicateur 3 : Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales

Quel volume estimé d'APD a été comptabilisé en tant que recettes, dons ou prêt APD ?

Q^o1. Dans le budget annuel 2007 (ou 2006/2007) ? USD [Remplir] _____

(Vo *autorité ont encouragée à fournir de donnée détaillée pour chaque donneur dan la feuille de calcul pay*)

■ Indicateur 7 : L'aide est davantage prévisible

À combien s'est montée au total l'APD au secteur public qui a effectivement été inscrites dans vos comptes pour l'année civile 2007?

Q^o2. USD [Remplir] _____

(Vo *autorité ont encouragée à fournir de donnée détaillée pour chaque donneur dan la feuille de calcul pay*)

■ Indicateur 12 : Responsabilité mutuelle

Une évaluation mutuelle des progrès accomplis dans l'exécution des engagements souscrits a-t-elle été réalisée dans votre pays ? (Cf. *Definitions & Guidance*).

Q^o3. OUI : NON :

(En *repondant cette que tion, le coordinateur national e t invité à con ulter le parlement, le ONG ain i que le donneur*).

E ABRÉVIATIONS ET GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES

ABRÉVIATIONS

AID	Association internationale de développement
APD	Aide publique au développement
CAD	Comité d'aide au développement
CDI	Cadre de développement intégré
CDSMT	Cadre de dépense sectoriel à moyen terme
CFAA	Évaluation de la responsabilité financière
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EPIN	Évaluation de la politique et des institutions nationales
FMI	Fonds monétaire international
GFP	Gestion des finances publiques
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisations non Gouvernementales
PAP	Plan d'actions prioritaires
PEFA	Public expenditure and financial accountability
PRI	pays à revenu intermédiaire
SBD	Soutien budgétaire direct

GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES

LE GLOSSAIRE SUIVANT donne les définitions des principaux termes utilisés dans les questionnaires destinés aux donateurs et aux gouvernements (voir annexe D).

PRINCIPAUX TERMES DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS

APD	<p>L'aide publique au développement (APD) comprend l'ensemble des opérations correspondant à la définition citée au paragraphe 35 des Directives pour l'établissement des rapports statistiques au Comité d'aide au développement (CAD) (voir www.oecd.org/dac/hlfsurvey/glossary), à savoir celles qui répondent aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – opérations dont l'objectif principal est de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays bénéficiaires ; – opérations présentant des conditions favorables et une utilisation libre au moins égale à 25 %.
Aid comptabilisée dans le budget annuel	Totalité des apports d'APD inscrits en tant que recettes ou dons dans le budget annuel.
Aid effectivement reçue	APD effectivement perçue dans le cadre des accords conclus entre les donateurs et le secteur public (voir la définition fournie pour l'Indicateur 3). Les chiffres à fournir par les gouvernements sont ceux qui figurent dans leurs livres/comptes/rapports financiers. Les sommes versées directement par les donateurs à des tiers doivent également être mentionnées, si elles sont connues.
Approche-programme	<p>L'approche-programme est une modalité de coopération pour le développement qui repose sur le principe du soutien coordonné à un programme de développement ancré au niveau local, tel qu'une stratégie nationale de développement, un programme sectoriel, un programme thématique ou un programme d'une organisation spécifique. Les approches-programme présentent les caractéristiques communes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – conduite des opérations (supervision) assurée par le pays bénéficiaire ou l'organisation concernée, – cadre unique intégré de programmation et de budgétisation, – processus formalisé de coordination et d'harmonisation des procédures des donateurs en matière d'établissement de rapports, de budgétisation, de gestion financière et de passation des marchés, – effort de systématisation de l'utilisation des systèmes locaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes, de gestion financière, de suivi et d'évaluation. <p>Les donateurs ont différents moyens de soutenir et de mettre en œuvre une approche-programme et peuvent utiliser à cet effet diverses modalités d'aide, notamment un soutien budgétaire, général ou sectoriel, une aide-projet, des dispositifs de regroupement des ressources ou des fonds d'affectation spéciale.</p>

PRINCIPAUX TERMES DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS

Les donateurs sont invités à examiner l'ensemble de leur activité de développement afin d'établir le montant d'APD décaissée en faveur des approches-programmes pour lesquelles les réponses aux quatre questions suivantes sont positives :

Question 1 : Le pays ou l'organisation bénéficiaire exerce-t-il un contrôle sur le programme financé par les donateurs ? (O/N)

Question 2 : Un cadre unique intégré de budgétisation et de programmation est-il utilisé ? (O/N)

Question 3 : Un processus formel a-t-il été mis en place pour assurer la coordination et l'harmonisation des procédures des donateurs pour AU MOINS DEUX des éléments suivants : (i) rapports, (ii) budgétisation, (iii) gestion financière et (iv) passation de marchés ? (O/N)

Question 4 : Dans le cadre du soutien qu'ils apportent au programme, les donateurs utilisent-ils les systèmes locaux pour AU MOINS DEUX des éléments suivants : (i) conception, (ii) mise en œuvre, (iii) gestion financière et (iv) suivi et évaluation ? (O/N)

Les donateurs sont invités à passer en revue leur portefeuille d'activités afin de déterminer, parmi ces dernières, celles qui remplissent ces quatre critères (celles qui ne répondent pas à tous les critères ne peuvent être considérées comme relevant de l'approche-programme). Plusieurs exemples sont fournis ci-dessous, à titre indicatif, pour aider les correspondants à comprendre comment appliquer les critères à des activités d'aide précises. Cette enquête procède à un recensement distinct des sommes consacrées au soutien budgétaire direct versées dans le cadre d'approches-programmes et des autres formes d'aide reposant sur une approche-programme :

- soutien budgétaire direct dans le cadre d'une approche-programme (voir la définition ci-dessous) ;
- autres formes d'aide reposant sur une approche-programme (voir la définition ci-dessous).

Approche-programme : Sera indiquée la totalité des sommes consacrées au soutien budgétaire direct dans le cadre d'approches-programmes, telles que définies ci-dessus. Le soutien budgétaire direct – qu'il soit général ou sectoriel – se définit comme une méthode de financement du budget d'un pays partenaire via un transfert de ressources d'un donneur au Trésor public du pays partenaire (voir la définition de soutien budgétaire direct ci-dessous).

PRINCIPAUX TERMES	DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS
Autres formes d'aide reposant sur une approche-programme (Q ^d 15)	<p>Sera indiqué le montant de l'APD relevant de l'approche-programme telle qu'elle a été précédemment définie déduction faite des sommes ayant pris la forme d'un soutien budgétaire direct (voir plus haut). Ces apports peuvent avoir été versés sous forme de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – projets s'intégrant dans une approche sectorielle (SWAp), – dispositifs communs à l'appui d'une approche-programme (fonds communs, regroupement des ressources d'assistance technique, etc.), – autres formes d'aide à l'appui d'une approche-programme. <p>Dans chacun des pays participant à l'enquête, les donateurs devront se préparer à communiquer au coordinateur national la liste de leurs activités répondant à la définition de l'approche-programme et à lui fournir des éléments montrant en quoi ces activités satisfont les critères de l'approche-programme.</p>
Budget annuel	<p>Il s'agit du budget annuel tel qu'approuvé par le parlement (ou tout autre instance législative). Afin de promouvoir la discipline et le réalisme dans l'élaboration du budget, les révisions du budget annuel original NE doivent PAS être prises en compte dans la réponse à la question Q^e1, même si elles ont été approuvées par le parlement. Cette règle est dictée par le fait que, d'une part, il est important de mesurer la crédibilité du budget initial et que, d'autre part, les révisions du budget annuel ont bien souvent un caractère rétroactif.</p>
Coopération technique	<p>Par coopération technique (également appelée « assistance technique »), on entend l'apport de savoir-faire sous forme de personnel, de formation et d'activités de recherche, avec les coûts qui y sont associés (Directives pour l'établissement des rapports statistiques au CAD, paragraphes 40 à 44). Elle comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les activités financées par un donneur ayant pour but d'élever le niveau des connaissances, des qualifications, du savoir-faire technique ou des aptitudes productives de la population des pays en développement ; – les services financés par un donneur, par exemple le concours de conseillers, les aides techniques ou la fourniture de savoir-faire, dans le cadre de l'exécution d'un projet d'équipement. <p>La coopération technique recouvre à la fois les activités de coopération technique pure et les activités de coopération technique intégrées dans des programmes d'investissement (ou des approches fondées sur les programmes). Pour répondre à la question concernant ce sujet, les donateurs sont invités à passer en revue leur portefeuille de projets et de programmes et à déterminer la part qu'y occupe la coopération technique.</p>

PRINCIPAUX TERMES DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS

Coopération
technique
coordonnée

Est dite coordonnée, la coopération technique, pure ou intégrée, qui respecte les principes suivants :

- Appropriation
les pays partenaires exercent la maîtrise effective de leurs programmes de renforcement des capacités.
- Alignement
La coopération technique à l'appui du renforcement des capacités est alignée sur les objectifs et stratégies de développement des pays partenaires.
- Harmonisation
lorsque plusieurs donneurs interviennent pour soutenir le renforcement des capacités sous la conduite du gouvernement partenaire, ils coordonnent leurs activités et leurs contributions.

Les donneurs sont invités à examiner toutes leurs activités de développement pour déterminer la part d'APD pour le secteur public pour laquelle les réponses à ces DEUX questions sont positives :

Question 1 : Les autorités nationales compétentes (qu'elles appartiennent ou non à l'administration) ont-elles clairement fait savoir les objectifs à poursuivre en matière de renforcement des capacités dans le cadre de stratégies nationales ou sectorielles plus larges ? (O/N)

Question 2 : La coopération technique est-elle alignée sur les objectifs de renforcement des capacités poursuivis par le pays ? (O/N)

ET pour laquelle la réponse à au moins une de ces deux questions est positive :

Question 3 : Les autorités nationales compétentes (qu'elles appartiennent ou non à l'administration) exercent-elles un contrôle sur les activités de coopération technique ? (O/N)

Question 4 : Si plusieurs donneurs interviennent dans le soutien des programmes du pays, des dispositifs associant les autorités nationales ont-ils été mis en place pour coordonner les activités de coopération technique des différents donneurs ? (O/N)

Donneur

Par donneur, on entend tout organisme public, y compris les États et les collectivités locales, habilité à consentir une aide publique au développement (Directives pour l'établissement des rapports statistiques au CAD, paragraphe 35). Les organisations non gouvernementales (ONG) et les entreprises privées ne peuvent être considérées comme des donneurs en vertu de cette définition.

PRINCIPAUX TERMES	DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS
Évaluation mutuelle des progrès	<p>L'évaluation mutuelle des progrès est un exercice conduit au niveau d'un pays et qui associe les autorités nationales et les donateurs afin de procéder à l'examen de la performance des différentes parties. Afin de déterminer si une évaluation mutuelle des progrès a été ou non réalisée, les autorités des pays partenaires et les donateurs s'appuieront sur les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Dialogue à large assise Les évaluations mutuelles donnent lieu à un dialogue associant un large éventail d'instances gouvernementales (notamment les ministères sectoriels et les services compétents) et de donateurs (organismes bilatéraux, institutions multilatérales et fonds mondiaux). Les autorités nationales et les donateurs peuvent aussi envisager de nouer des contacts avec des organisations de la société civile. ■ Mécanisme de suivi des progrès au niveau du pays Un processus formel d'évaluation et de suivi régulier des progrès (à intervalles d'un ou deux ans, par exemple) est en place, complété si possible par des examens indépendants/impartiaux. Les résultats des évaluations sont rendus publics par des moyens appropriés afin de garantir la transparence. ■ Objectifs-cibles à l'échelle du pays Le pays partenaire a fixé des objectifs-cibles d'amélioration de l'efficacité de l'aide, s'inscrivant dans le droit fil des Engagements de partenariat et des Indicateurs des progrès convenus dans la Déclaration de Paris (DP-S9). Ceux-ci peuvent toutefois aller au-delà de ce que prévoit la Déclaration de Paris dès lors que les autorités nationales et les donateurs sont d'accord. ■ Soutien des instances supérieures Les évaluations sont transparentes et placées sous la conduite du pays partenaire ; elles mobilisent le soutien des plus hautes instances et bénéficient des ressources adéquates.
Exercice budgétaire 2006/07	<p>Il s'agit de l'exercice budgétaire du pays de destination de l'APD. Dans la précédente enquête, en 2006, il était demandé aux donateurs et aux gouvernements partenaires de caler leurs données sur l'exercice budgétaire du pays partenaire. Ce n'est plus le cas ici. Afin que l'on puisse disposer de données en temps voulu pour le Forum de haut niveau d'Accra, les donateurs comme les pays partenaires sont en effet invités à caler leur données sur l'année civile 2007 [sauf pour l'indicateur 3 (Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales) pour lequel les données doivent se rapporter à l'exercice budgétaire 2006/07 du pays partenaire].</p>

PRINCIPAUX TERMES	DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS
Missions de donateurs sur le terrain	<p>Une mission de donateurs sur le terrain est une mission qui répond à l'intégralité des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – être entreprise par un donneur, ou pour le compte d'un donneur, y compris par des équipes de consultants mandatés par ce donneur pour la conception, la faisabilité et l'évaluation de programmes ou pour des revues sectorielles ; – impliquer un déplacement dans le pays, à partir des services centraux de l'organisme donneur, ou d'une autre origine; – donner lieu à une demande de rencontre avec des responsables (y compris au niveau des collectivités locales) du pays de destination. <p>En vertu de cette définition, sont exclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les missions effectuées par les donateurs pour assister à une manifestation (atelier, conférence, etc.) – les missions effectuées pour des parlementaires ou d'autres délégations politiques ; – les missions liées à un événement spécifique, entreprises dans le cadre d'un programme bien défini (ex. observateurs électoraux) ; – les consultants extérieurs dans le cadre de la mise en œuvre normale du programme – les cas de réponses à des situations de catastrophe.
Missions coordonnées	<p>Par missions coordonnées, il faut entendre (i) les missions associant deux donateurs ou plus ou (ii) les missions effectuées par un donneur pour le compte d'un autre (coopération déléguée).</p>
Opérations ne devant pas être prises en compte dans l'enquête	<p>Sont exclues du champ de l'enquête :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les opérations dont le bénéficiaire n'est pas une entité basée dans le pays de destination de l'APD ou est une organisation régionale ; – les opérations de réaménagement/restructuration de la dette ; – les opérations de secours et d'aide d'urgence. <p>Des informations sur ces composantes de l'APD et leurs modalités de gestion peuvent être fournies dans le cadre du rapport par pays (document 5).</p>
Taux de change	<p>Les données relatives à l'APD doivent être exprimées en dollars des États-Unis. Un tableau de conversion est disponible sur le site web : www.oecd.org/dac/hlfsurvey/faq/exchangerate</p>

PRINCIPAUX TERMES	DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS
Renforcement des capacités	<p>Chaque organisation a sa propre définition du concept de renforcement des capacités. Selon le Réseau du CAD/OCDE sur la gouvernance, le renforcement des capacités est le processus par lequel les personnes, les organisations et la société dans son ensemble mettent en pratique, renforcent, créent, adaptent et perfectionnent les capacités au fil du temps. Une étude récente démontre que le renforcement des capacités tend à être plus efficace lorsque :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le renforcement des capacités est considéré comme un objectif en soi et que des efforts accrus sont déployés pour répertorier les objectifs qu'il vise à atteindre (« le renforcement des capacités dans quel but ? ») ; – le soutien au renforcement des capacités vise trois dimensions : les capacités humaines, les capacités organisationnelles et les capacités institutionnelles en général ; – le renforcement des capacités est pris en main par le pays et non laissé à l'initiative des donateurs.
Soutien budgétaire direct	<p>Le soutien budgétaire direct se définit comme une méthode de financement du budget d'un pays partenaire via un transfert de ressources d'une agence de financement externe au Trésor public du pays partenaire. Les fonds ainsi transférés sont gérés conformément aux procédures budgétaires du bénéficiaire. Cette définition du soutien budgétaire n'englobe donc pas les fonds transférés au Trésor public pour le financement de programmes ou de projets gérés selon des procédures budgétaires différentes de celles du pays partenaire, dans l'intention d'affecter ces ressources à des usages spécifiques.¹ (Source : OCDE 2006, <i>Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité</i>, Vol. 2). Entrent dans cette définition aussi bien le soutien budgétaire sectoriel que le soutien budgétaire général.</p>
Soutien budgétaire sectoriel	<p>Le soutien budgétaire sectoriel constitue une sous-catégorie du soutien budgétaire direct. Dans ce cas, le dialogue entre les donateurs et les gouvernements partenaires se concentre sur les préoccupations spécifiques à un secteur (Source : adapté de OCDE 2006, <i>Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité</i>, Vol. 2, Chap. 2 : Le soutien budgétaire).</p>
Soutien budgétaire général	<p>Le soutien budgétaire général constitue une sous-catégorie du soutien budgétaire direct. Dans ce cas, le dialogue entre les donateurs et les gouvernements partenaires se concentre sur la politique globale et les priorités budgétaires (Source : adapté de OCDE 2006, <i>Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité</i>, Vol. 2, Chap. 2 : Le soutien budgétaire).</p>

PRINCIPAUX TERMES DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS

Unité de mise
en oeuvre de projet

Pour l'acheminement de leur aide au développement, il arrive que certains donateurs mettent en place des unités de mise en oeuvre des projets (aussi appelées unités de gestion des projets, conseillers pour la gestion des projets, bureaux de gestion des projets, bureaux de coordination des projets, etc.). Il s'agit d'entités spécifiquement chargées de gérer les projets ou programmes à l'appui du développement, qui se distinguent généralement par les caractéristiques suivantes :

- Ces entités ne sont habituellement chargées que de tâches subalternes (et non essentielles) liées à la mise en oeuvre des projets et programmes : suivi des aspects techniques et/ou financiers et établissement de rapports sur leur avancement, comptabilité, passation de marchés de travaux, biens et services, rédaction des cahiers des charges, supervision des contrats, élaboration de plans détaillés ou des spécifications des équipements.
- Ces entités voient souvent le jour, à la demande d'un donneur, à la suite du lancement d'un projet ou d'un programme.
- Le volume et la composition des dotations en personnel des unités de mise en oeuvre des projets sont très variables. Les effectifs peuvent s'échelonner d'une à 200 personnes mais se limitent le plus souvent à moins de 10 professionnels. Si de nombreuses unités de mise en oeuvre des projets font appel à des agents de la fonction publique, la plupart recrutent en dehors de cette dernière (des consultants locaux sur contrat de longue durée, par exemple).
- Une distinction doit être établie entre le recours à une unité de mise en oeuvre de projets et l'apport direct de conseils techniques à l'administration nationale.

Unité parallèle
de mise en oeuvre
de projets

Une unité de mise en oeuvre de projet est dite parallèle lorsqu'elle est mise en place et opère, sur ordre d'un donneur, en dehors des structures institutionnelles et administratives existantes du pays. Dans la pratique, unités parallèles et unités intégrées constituent les deux extrêmes d'un même spectre. Les questions qui suivent sont conçues pour aider les donateurs et les autorités partenaires à déterminer où situer la frontière afin de repérer de manière plus sûre les unités parallèles de mise en oeuvre de projets.

Aux fins de la présente enquête, seront considérées comme parallèles les unités de mise en oeuvre qui répondent « oui » à trois des quatre questions suivantes (faute de quoi il s'agira d'unités intégrées) :

Question 1 : L'unité doit-elle rendre des comptes aux organismes extérieurs/donneurs dont émanent les financements et non aux organismes nationaux (ministères, services, organisme, etc.) dont relève l'exécution ? (O/N)

PRINCIPAUX TERMES **DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS**

Question 2 : Le mandat des personnels extérieurs est-il déterminé par le donneur (et non par les organismes nationaux d'exécution) ? (O/N)

Question 3 : Les professionnels employés par l'unité sont-ils pour la plupart choisis par le donneur (et non par les organismes nationaux d'exécution) ? (O/N)

Question 4 : Le barème de rémunération des agents nationaux (tous avantages inclus) est-il supérieur à celui applicable aux agents de la fonction publique nationale ? (O/N)

Utilisation
des procédures
nationales d'exécution
du budget
(Q⁷)

Les donneurs utilisent les procédures nationales d'exécution du budget lorsque les fonds fournis sont gérés conformément aux procédures de budgétisation consacrées par la législation et appliquées par l'administration du pays considéré. Cela implique que les programmes financés par les donneurs soient soumis aux procédures normales d'autorisation, d'approbation et de déblocage des fonds en vigueur au niveau national.

Les donneurs sont invités à examiner toutes leurs activités de développement pour déterminer la part d'APD pour le secteur public pour laquelle les réponses à au moins trois des quatre questions suivantes sont positives :

1. Vos contributions sont-elles incluses dans le budget annuel approuvé par les instances législatives ? (O/N)
2. Ces fonds sont-ils soumis aux procédures nationales d'exécution du budget ? (O/N)
3. Ces fonds sont-ils déposés sur le système bancaire officiel du Trésor ? (O/N)
4. Il est inutile pour ces fonds d'ouvrir un compte bancaire séparé ? (O/N)¹

¹ Exécution du budget : OUI ; ces fonds ne requièrent pas l'ouverture d'un compte bancaire séparé / NON ; ces fonds requièrent l'ouverture d'un compte bancaire séparé

PRINCIPAUX TERMES DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS

Utilisation
des procédures
nationales
de reporting financier
(Q^{d8})

La législation intègre normalement des dispositions concernant les types de rapports financiers à établir et la périodicité de ces rapports. Par utilisation des procédures nationales de reporting financier, on entend que les donneurs n'imposent aux pays bénéficiaires aucune exigence supplémentaire en matière de reporting financier. En particulier, ils S'ABSTIENNENT de :

- réclamer l'application d'un système comptable différent basé sur leurs propres obligations de comptes ;
- demander la tenue de comptes distincts destinés à garder trace de l'utilisation des fonds émanant d'eux.

Les donneurs sont invités à examiner toutes leurs activités de développement pour déterminer la part d'APD pour le secteur public pour laquelle les réponses à ces DEUX questions sont positives :

1. Vous vous ABSTENNEZ d'exiger la tenue d'un système comptable différent dicté par vos propres obligations en matière de reporting.
2. Vous vous CONTENTEZ d'états financiers établis sur la base du plan comptable en vigueur dans le pays. (O/N)²

Utilisation
des procédures
nationales d'audit
(Q^{d9})

Les donneurs s'en remettent aux opinions émanant des instances suprêmes de vérification des comptes au niveau du pays, concernant les rapports et états financiers normalement établis par les pouvoirs publics en vertu de la législation nationale. Par utilisation des procédures nationales d'audit, on entend que les donneurs n'imposent aux gouvernements aucune exigence supplémentaire en matière d'audit.

Les donneurs sont invités à examiner toutes leurs activités de développement pour déterminer la part d'APD pour le secteur public pour laquelle les réponses aux DEUX questions suivantes sont positives :

1. Vos fonds sont-ils soumis à audit par les instances suprêmes de vérification des comptes ? (O/N)³
2. Vous n'imposez aux gouvernements AUCUNE exigence supplémentaire en matière d'audit. (O/N)⁴

Et pour laquelle les réponses à au moins UNE des questions suivantes sont positives :

3. Vous n'imposez aucune norme en matière d'audit qui soient différentes de celles des instances suprême ? (O/N)⁵
4. Les instances suprêmes de vérification des comptes appliquent-elles le même calendrier pour les audits relatifs à vos fonds que pour leurs autres exercices d'audit ? (O/N)

² OUI ; nous n'exigeons pas le maintien d'un système comptable différent / NON ; nous exigeons le maintien d'un système comptable différent.

³ Le fait de se réserver le droit de procéder à un audit exceptionnel (par exemple quand la fraude ou la corruption est découverte) n'est pas concerné par ces critères.

⁴ OUI, Les bailleurs n'imposent pas d'exigence supplémentaire. NON, les bailleurs imposent des exigences supplémentaires.

⁵ OUI, Les bailleurs n'imposent pas d'normes et matière d'audit différentes ; NON, les bailleurs imposent des normes et matière d'audit différentes.

PRINCIPAUX TERMES	DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS
Utilisation de trois catégories de procédures nationales (Q ^d 10)	Sont à recenser les versements d'APD au secteur public qui respectent les procédures nationales applicables aux trois volets du système de gestion des finances publiques du pays partenaire, à savoir (i) les procédures nationales d'exécution du budget; (ii) les procédures nationales de reporting financier et (iii) les procédures nationales d'audit.
Utilisation des procédures nationales de passation des marchés	Les donateurs utilisent les procédures nationales de passation des marchés lorsque les fonds fournis pour la mise en œuvre de projets et programmes sont gérés conformément aux procédures de passation des marchés consacrées par la législation et appliquées par l'administration du pays considéré. Par utilisation des procédures nationales de passation des marchés, on entend que les donateurs n'imposent pas aux gouvernements des exigences supplémentaires ou spéciales pour l'acquisition d'ouvrages, de biens et de services. (Si des défaillances ont été relevées dans le système national de passation des marchés, les donateurs peuvent s'employer, en collaboration avec le pays partenaire, à améliorer l'efficacité, la rationalité économique et la transparence des procédures nationales.)
Versements	Un versement est la mise à la disposition d'un pays ou d'un organisme bénéficiaire de ressources (voir les <i>Directives pour l'établissement des rapports statistiques au CAD</i> , paragraphes 15-18). Les apports en nature ne doivent être pris en compte que si la valeur des ressources correspondantes a été monétisée dans un accord ou dans un document transmis au gouvernement. Afin d'éviter que ces sommes soient comptées deux fois, lorsque les apports d'un donneur transitent par un autre donneur leur montant sera notifié par le donneur qui effectue le versement final aux autorités nationales.
Versements au secteur public	Ce sont les versements d'APD opérés dans le cadre d'un accord avec des entités de l'administration (ministères, services, organismes ou municipalités) habilitées à recevoir des fonds ou à entreprendre des dépenses pour le compte de l'administration centrale, y compris pour des travaux et des opérations sur biens ou services délégués ou sous-traités par ces entités à d'autres entités telles que : <ul style="list-style-type: none"> – des organisations non gouvernementales (ONG), – des organismes publics semi-autonomes (institutions paraétatiques, par exemple), ou – des entreprises privées.

PRINCIPAUX TERMES	DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS
Versements d'apd programmés	Montant de l'APD que les donateurs avaient prévu de verser au cours de l'année civile 2007 et qu'ils avaient notifié aux autorités partenaires en 2006 ; doivent aussi être pris en compte les versements d'APD prévus en vertu des accords d'aide conclus en 2007.
Travaux analytiques par pays	<p>Les travaux analytiques par pays recouvrent les études et jugements nécessaires pour étayer le dialogue sur les mesures à prendre ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies-pays garantes de l'adéquation de l'aide au développement. Des travaux analytiques de qualité sont essentiels pour le bon ciblage des politiques et programmes de développement. Seront pris en compte, notamment, les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les études de diagnostic (rapports analytiques sur la passation des marchés dans les pays, évaluations de la redevabilité financière dans les pays, par exemple) ; – les études et stratégies par pays ou secteur ; – les évaluations par pays ou secteur ; – les études thématiques, par exemple les évaluations des disparités entre hommes et femmes.
Travaux analytiques par pays coordonnés	Par travaux analytiques coordonnées, il faut entendre (i) les travaux associant deux donateurs ou plus, (ii) les travaux effectués par un donneur pour le compte d'un autre (y compris les travaux réalisés par un donneur et/ou utilisés par un autre dès lors qu'ils ont été cofinancés et formellement sanctionnés par un document officiel), ou (iii) les travaux entrepris en collaboration avec les autorités du pays partenaire.

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(43 2008 13 2 P) ISBN 978-92-64-05084-6 – n° 56526 2009

Pour une meilleure aide au développement

Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

RENDRE L'AIDE PLUS EFFICACE D'ICI 2010

Dans quelle mesure l'aide contribue-t-elle efficacement à soutenir les pays dans la réalisation de leurs propres objectifs de développement ? Ce rapport d'enquête apporte des éléments de réponse à cette question. L'enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris évalue les progrès accomplis dans 55 pays partenaires et nous permet de comprendre en quoi il est difficile d'accroître l'efficacité de l'aide au développement. Les résultats sont clairs : des progrès sont actuellement enregistrés mais leur rythme n'est pas assez soutenu. À moins d'intensifier considérablement leurs efforts, les pays partenaires et les bailleurs de fonds ne réussiront pas à tenir les engagements internationaux et les objectifs-cibles auxquels ils ont souscrit en vue de rendre l'aide efficace d'ici 2010. Il faut agir maintenant. Ce rapport formule trois recommandations d'action à haut niveau qui contribueront à accélérer le processus et à faire de la relation d'aide un véritable partenariat.

Le texte complet de cet ouvrage est disponible en ligne aux adresses suivantes :

www.sourceocde.org/developpement/9789264050846

www.sourceocde.org/economiesemergentes/9789264050846

Les utilisateurs ayant accès à tous les ouvrages en ligne de l'OCDE peuvent également y accéder via :

www.sourceocde.org/9789264050846

SourceOCDE est une bibliothèque en ligne qui a reçu plusieurs récompenses. Elle contient les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'OCDE. Pour plus d'informations sur ce service ou pour obtenir un accès temporaire gratuit, veuillez contacter votre bibliothécaire ou **SourceOECD@oecd.org**.